

Biblioteka
D.M.K.
Toruń
-45

323447

ETUDES

SUR

L'AVENIR DE LA RUSSIE.

HUITIÈME ÉTUDE :

QUE FERA-T-ON DE LA POLOGNE ?

PAR

D. K. SCHÉDO-FERROTI.

DEUXIÈME ÉDITION.

BERLIN,

CHEZ E. ROCK (B. BEHR),

Unter den Linden, 27.

BRUXELLES ET LEIPZIG.

CHEZ AUG. SCHNÉE,

LIBRAIRE-COMMISSIONNAIRE

Place du Trône, 1.

1865

94
42

QUE FERA-T-ON DE LA POLOGNE?

ÉTUDES

SUR

L'AVENIR DE LA RUSSIE.

HUITIÈME ÉTUDE :

QUE FERA-T-ON DE LA POLOGNE ?

PAR

D. K. SCHÉDO-FERROTI.

DEUXIÈME ÉDITION.

BRUXELLES. — Imprimerie de A. Mertens et Fils.

BERLIN,
CHEZ E. BOCK (B. BEHR),
Unter den Linden, 27.

BRUXELLES ET LEIPZIG,
CHEZ AUG. SCHNÉE,
LIBRAIRE-COMMISSIONNAIRE
Place du Trône, 4.

1865

ÉTUDES

L'AVENIR DE LA RUSSIE

BIBLIOTEKA
UNIwersytecka
w Toruniu



323447

K. 1513/62

EXPOSÉ DE LA QUESTION.

« Il faut avoir du courage pour publier maintenant un livre sur les affaires de Pologne, » me disait dernièrement un de mes amis, auquel j'avais fait part de l'ouvrage qu'on va lire; — or ce n'est pas seulement du courage, c'est de l'abnégation qu'il faut pour risquer une telle publication, car, quel que soit le nom de l'auteur d'un livre sur la question polonaise, il risque de ne trouver ni éditeur, ni lecteurs, tant s'est amoindri l'intérêt que le public prenait naguère à la solution de cette question. — C'est un phénomène aussi curieux qu'instructif auquel nous assistons, le phénomène de la subite disparition de ce courant polonophile qui existait dans l'opinion publique de l'Europe entière, et qui avait atteint des proportions tellement gigantesques, qu'il menaçait de soulever tous les peuples de l'Occident pour les jeter en masse sur la Russie qu'il s'agissait de refouler jusqu'à l'Oural, afin de faire reparaitre et refleurir l'ancienne et glorieuse Pologne de 1772.

Il y a un peu plus d'un an qu'à *Turin*, à *Madrid*, à *Londres*, à *Bruxelles*, on organisait des meetings libéraux en faveur des Polonais. — Il y a un an que, cédant à la pression de l'opinion populaire, les cabinets de Paris, de Vienne et de Londres adressèrent à celui de Saint-Pétersbourg des dépêches dont le ton altier menaçait de provoquer une guerre que ne désiraient, — les faits l'ont bien prouvé, — ni le gouvernement autrichien, ni celui de l'Angleterre, ni celui de la France. — Il n'y a pas encore un an, qu'à la publication des réponses du prince *Gortschakoff*, les journaux de l'Europe entière répondirent par des cris de guerre, en ne demandant rien moins qu'une croisade générale entreprise dans le but de libérer la Pologne.

Qu'est devenue toute cette exaltation, qu'est-il advenu de tous ces projets excentriques, de ces cartes de la réorganisation de l'Europe, de ces écrits belliqueux, de ces appels aux peuples civilisés, de ces diatribes contre la barbarie moscovite? — Il n'en reste rien, si ce n'est une preuve de plus combien est éphémère ce feu de paille qu'on nomme l'enthousiasme populaire, combien est passagère l'action de ce que les journaux se plaisent à dépeindre comme une puissance formidable, l'action de leurs déclamations furibondes, de leurs articles incendiaires. — Naguère encore si friand de ces articles, le public en est rassasié et n'en veut plus à cette heure; aussi ont-ils si bien disparu, qu'on n'en trouve plus guère, même dans les feuilles qui se disaient le plus dévouées à la cause polonaise. — En lisant ces feuilles

avec attention, on est surpris de voir qu'il y a dix, quinze, vingt numéros de suite, dans lesquels la rubrique « *Pologne* » n'existe pas, tandis qu'on y trouve de la place pour entretenir les lecteurs des affaires du *Pérou*, du *Mexique*, de *Taïti*, etc., etc. — Serait-ce à dire que l'insurrection est éteinte et la question polonaise définitivement résolue? — Oui, et non! Oui pour la première, non pour la dernière partie de cette proposition.

L'insurrection polonaise est éteinte, et depuis plus longtemps qu'on ne le pense, car les bandes isolées qui se cachent encore dans les forêts, et qui se battent en désespérées quand on les atteint, ne poursuivent plus un but national; il n'y a donc plus, pour les journaux étrangers, de quoi faire croire à un grand mouvement populaire, de quoi présager un succès facile en cas d'une invasion en Russie, de quoi créer des embarras aux gouvernements des pays où ils s'éditent, en les mettant dans la nécessité de s'opposer aux velléités belliqueuses des masses. — Voilà pourquoi on ne parle plus de l'insurrection polonaise, qui n'a plus l'importance nécessaire pour continuer à être ce qu'elle fut pendant longtemps : un mot d'ordre, un moyen d'agiter les masses, dans le but d'obtenir, chacun chez soi et chacun pour soi, quelque nouvelle franchise, quelque nouvelle concession, profitable à tel ou tel parti, mais absolument étrangère aux intérêts des Polonais. — Voyant que le mouvement polonais a perdu, et le charme de la nouveauté et la faculté d'électriser les

masses, on ne s'en occupe plus, car, — c'est une vérité qu'on ne saurait assez répéter, — *le journalisme étranger s'est servi de la Pologne, mais il n'a jamais songé sérieusement à la servir.*

Cette indifférence pour les intérêts vitaux des Polonais ressort d'une manière saisissante du silence même que garde la presse sur les affaires de la Pologne; car, quoique l'insurrection soit éteinte, la question polonaise n'est nullement résolue; c'est donc faire preuve de bien peu d'intérêt pour ce que naguère encore on nommait si pompeusement « *une nation en deuil,* » que de ne point s'inquiéter du sort qui lui est réservé.

La dictature militaire, suite inévitable des troubles qui désolèrent le pays, dure encore; tant qu'il y aura des restes de bandes armées, tant que l'ordre ne sera pas rétabli, cette dictature devra être maintenue; mais elle ne saurait durer indéfiniment, et, le calme rétabli, elle devra être remplacée par un ordre de choses régulier, par une administration durable. Quelle sera la base de cet ordre de choses? — Quelle sera la forme de cette administration? — *Que fera-t-on de la Pologne?* — des provinces de l'empire, comme la Livonie, l'Esthonie, la Courlande, ou un pays autonome, comme la Finlande? — Voilà, ce nous semble, des questions qui devraient vivement préoccuper tout ami sincère de la Pologne, et pourtant c'est justement à ces questions que la presse polonophile de l'étranger n'a jamais touché. Se contentant, — lors des rêveries utopiques, de quelque phrase ronflante comme : « *la Pologne ne dépo-*

sera les armes qu'alors qu'elle aura reconquis sa liberté et ses frontières de 1772; » maintenant, que la vanité de ces projets de conquête est démontrée par les faits, la presse ne trouve plus un mot à dire en faveur de ses anciens protégés.

Poussera-t-elle l'indifférence jusqu'à ignorer l'existence de ce livre, jusqu'à passer sous silence les efforts que nous y faisons pour trouver une solution, en même temps possible et équitable, de la question polonaise? — Tout nous présage que oui, et voilà pourquoi nous étions fondé à dire qu'il faut du courage et de l'abnégation pour entreprendre maintenant la publication d'un ouvrage ayant pour titre : *QUE FERA-T-ON DE LA POLOGNE?*

Le problème dont nous aurons à nous occuper est le même que nous avons essayé de résoudre, il y a quinze mois, dans un écrit intitulé : « *La Question polonaise au point de vue de la Pologne, de la Russie et de l'Europe,* » écrit dans lequel nous avons passé en revue les aspirations et les prétentions des parties intéressées, pour prouver à nos lecteurs que, parmi les différentes propositions émises, il n'y en avait qu'une, *une seule*, qui répondit en même temps aux deux conditions fondamentales : celle d'être réalisable et celle d'aboutir à une *solution définitive* de la question polonaise.

Depuis lors, depuis la publication de l'écrit mentionné, les événements ont marché avec tant de rapidité, et dans une direction tellement imprévue, que les

vérités de naguère sont devenues des illusions, que la solution, réalisable en avril 1863 encore, ne saurait même plus être proposée, tant elle se trouverait en opposition avec les exigences d'une nouvelle puissance qui a surgi depuis lors; puissance redoutable, aux allures dictatoriales, aux procédés sommaires, qui parle avec assurance et porte fièrement le titre d'*opinion publique de la Russie*.

Née du progrès, qui est le mot d'ordre du régime actuel, et de la liberté, dont la première application a été faite au profit de la classe agricole, cette nouvelle puissance a grandi à l'ombre des idées libérales que nous voyons naître en Russie; elle s'est fortifiée dans la lutte qu'elle avait à soutenir contre certains éléments antisociaux; et elle s'est trouvée omnipotente le jour où l'immixtion étrangère dans les affaires du pays avait mis à sa disposition l'argument irrésistible de l'honneur national offensé.

Résultat des derniers événements plutôt que d'un développement lent et progressif, le pouvoir qu'exerce l'opinion publique en Russie, et par conséquent celui qu'on attribue à *la presse* comme organe de cette opinion, ne peut être apprécié à sa juste valeur qu'à la suite d'une étude consciencieuse des faits qui ont concouru à la création et à l'agrandissement de ce pouvoir. — Quant à ces faits, il faut les chercher dans ce qui s'est passé depuis l'avènement au trône de l'empereur Alexandre II, en Russie d'abord, en Pologne et dans l'Occident de l'Europe ensuite, pour bien se rendre

compte du contre-coup que ces événements ont dû produire sur l'opinion publique, et, — ce qui n'est pas toujours la même chose, — sur le langage de la presse. — Ce n'est que de cette manière qu'on peut arriver à se former une idée précise sur les données les plus importantes de la situation, et à trouver des réponses aux questions que voici :

1. Quelle est la direction et la force réelle de l'opinion publique en Russie, c'est-à-dire quelles sont les convictions des masses, et lesquelles de ces convictions sont entrées assez profondément dans la conscience publique pour que, le cas échéant, le peuple y conforme sa ligne de conduite?

2. Jusqu'à quel point la presse peut-elle passer pour l'expression exacte de l'opinion publique; c'est-à-dire quels sont les jugements, les prétentions, les aspirations, les exigences que représente la presse, et que le peuple serait prêt à ratifier et à soutenir?

3. Dans la question qui nous préoccupe, celle de savoir ce qu'on fera de la Pologne, quelles sont les mesures que pourrait adopter le gouvernement dans deux suppositions distinctes : celle qu'il se préoccupât de mériter les applaudissements de la presse, ou celle qu'il ne tint compte que de l'opinion populaire, des convictions ayant cours dans les masses?

Pour fixer nos idées sur ces trois questions, un aperçu succinct des événements depuis 1855 nous semble nécessaire; nous allons donc donner ici un exposé sommaire des faits qui se sont passés en Pologne et

des manifestations auxquelles ils ont servi de prétexte dans l'Occident de l'Europe, exposé que nous ferons aussi bref qu'il nous sera possible, pour ne pas fatiguer nos lecteurs, afin qu'ils puissent donner toute leur attention aux chapitres dans lesquels nous nous occuperons de l'effet produit par ces événements et ces manifestations sur l'opinion publique et la presse en Russie.

Bruxelles, juillet 1864.

CHAPITRE I^{ER}.

Situation du pays en 1855. — La dictature du prince *Paskévitch* continue sous le prince *Gortschakoff*. — On ne songe pas à se soulever, et on ne demande que quelques réformes peu importantes. — Influence de l'aristocratie polonaise. — Les conciliabules clandestins recommencent. — Effet produit par l'émancipation des paysans en Russie. — Démonstrations de 1860. — Action de la Société agricole. — Elle se met à la tête du mouvement. — Irrésolution du prince *Gortschakoff*. — Le général *Soukhosonett* lui succède, et est bientôt remplacé par le comte *Lambert*. — L'agitation augmente rapidement. — La troupe fait évacuer les églises. — Arrivée du général *Luders*. — Il agit avec beaucoup d'énergie. — En comprimant l'émeute, il fait naître la conjuration. — Tentative d'assassiner le général. — Nomination du grand-duc *Constantin* au poste de lieutenant de l'Empereur.

Lors de l'avènement au trône de l'Empereur Alexandre II, le feld-maréchal *Paskévitch*, lieutenant de l'Empereur en Pologne, vivait encore, mais il était gravement malade, et ne s'occupait plus de la gestion des affaires.

Après sa mort, le prince *Michel Gortschakoff* fut nommé pour le remplacer.

Succédant au conquérant de Varsovie, le prince avait hérité de la toute-puissance de son prédécesseur; aussi la forme du gouvernement en Pologne était-elle restée ce qu'elle avait été sous le feld-maréchal : une

sorte de dictature militaire, dans l'exercice de laquelle ne furent d'abord introduits que les changements dérivant de la différence entre les manières de voir personnelles de ces deux hauts fonctionnaires.

La nomination à tous les postes du royaume dépendait du lieutenant de l'Empereur ; les Russes étaient en nombre prédominant dans tous les bureaux ; le sénat de Varsovie ne formait qu'une section de celui de Saint-Pétersbourg ; les écoles en Pologne étaient soumises à une administration qui relevait du ministère de l'instruction publique à Saint-Pétersbourg ; d'autres branches administratives, telles que la poste, la douane, les travaux publics, étaient réunies aux administrations correspondantes de l'Empire ; enfin, le principe électif se trouvait tout à fait écarté, au point que les titulaires à tous les postes jadis éligibles, sans en excepter même ceux des maréchaux de la noblesse, étaient nommés par le gouvernement.

Malgré, je dirai même à cause de la pression que le gouvernement exerçait sur le pays, la Pologne demeurait tranquille. Les années pendant lesquelles se fit la guerre de Crimée, années si propices à une insurrection, se passèrent sans qu'on se soulevât, et même sans qu'on regrettât de ne pas avoir préparé les moyens pour un soulèvement.

Témoin oculaire de ce qui s'est passé à Varsovie en 1854, 1855 et 1856, nous sommes à même d'affirmer que la tranquillité existait non-seulement à l'extérieur et en apparence, mais que le pays ne songeait pas à se débarrasser de ce qu'on a appelé depuis « le joug insupportable de la domination moscovite. »

On se plaignait bien des abus commis par tel fonctionnaire, des déportements dont tel autre se rendait

coupable ; on blâmait telle mesure du gouvernement, telle disposition de l'autorité, mais tout cela n'était que des questions personnelles, des sujets de plainte d'un intérêt local. Personne ne songeait à propager l'idée que la Pologne eût le droit de se régir elle-même, personne ne pensait à s'affranchir de la domination russe.

Cela était ainsi, peut-être, parce que l'on avait la certitude que la moindre tentative d'opposition serait réprimée avec une rapidité et une vigueur irrésistibles ; mais, nous constatons le fait, cela était ainsi ; le pays, loin de songer à se soulever, n'aspirait qu'à certains changements dans le personnel de l'administration, se bornant à demander un peu moins d'arbitraire et un peu plus de rapidité dans la marche des affaires.

Combien les prétentions étaient modestes à cette époque, cela ressort pour moi du fait que voici :

Le 2 mai 1856, environ trois semaines avant l'arrivée de l'Empereur Alexandre II à Varsovie, je reçus la visite de trois Polonais appartenant à la haute aristocratie. Ces messieurs, parmi lesquels il y en avait deux que leur intelligence rendait plus remarquables encore que la position sociale qu'ils occupaient, étaient venus pour me demander la rédaction d'un mémoire résumant les besoins du pays, les espérances qu'on attachait au fait de l'apparition de l'Empereur au milieu de la noblesse polonaise. Ayant accepté avec empressement la proposition de ces messieurs, nous convinmes des demandes à formuler, et je me mis incontinent à l'ouvrage. Trois jours m'ayant suffi pour terminer cette besogne, je remis, le 5 mai, mon manuscrit à mes commettants, qui me demandèrent quelques jours pour en référer à leurs amis politiques. Les débats qu'eurent

entre elles les personnes qu'on crut à propos de consulter doivent avoir été assez animés, car on ne me rendit ma minute qu'après douze jours, dans l'après-dînée du 17 mai. Les observations dont on accompagnait la remise de mon manuscrit me prouvèrent que la conférence plénière, à laquelle je n'étais point admis, avait considérablement rabattu sur les prétentions émises par les auteurs du premier projet, de celui que contenait mon mémoire.

Des six demandes émises comme répondant aux besoins les plus urgents du pays, on en avait rayé deux, et on avait essentiellement modifié une troisième.

La demande du rétablissement du conseil d'État de Varsovie était rayée, comme intempestive et pouvant donner de l'ombrage au gouvernement russe.

La même considération avait fait biffer, dans le mémoire primitif, le quatrième point, qui demandait l'introduction de la langue polonaise, comme langue officielle, dans tous les bureaux administratifs.

Le cinquième point demandait l'organisation des autorités urbaines éligibles, des conseils de palatinats, et des états provinciaux, institutions que promettait le statut organique de 1832, mais qui étaient restées à l'état de projet. Cette demande fut modifiée et reçut la rédaction que l'on trouve ci-après. (Voir le troisième point.)

Ainsi amendé, mon mémoire était réduit d'un tiers, et n'avait plus qu'à démontrer l'urgence et l'opportunité des quatre demandes qui restaient, et que je reproduis ici d'après la minute de mon petit écrit, qui se trouve devant moi. Ces quatre demandes étaient :

1^o La rentrée des émigrés ;

2^o L'amnistie des détenus de Sibérie ;

3^o La participation de la noblesse terrienne à l'administration du pays, par le choix des juges et des officiers de paix dans les districts ;

4^o La création d'une université polonaise ¹.

Voilà à quoi se bornaient les prétentions des Polonais en 1856, voilà ce qui aurait suffi pour rendre populaire le gouvernement impérial, dont rien n'aurait pu ébranler la puissance, si on avait accordé, de premier abord et spontanément, les concessions qu'on fit plus tard (en 1861), tout en prouvant, par une attitude ferme et sévère, qu'on était résolu à réprimer vigoureusement toute tentative d'insubordination.

Ce fut, malheureusement, le contraire qui arriva ! — Loin de penser à revendiquer pour le pays les libertés que lui reconnut plus tard le décret du 26 mars 1861,

¹ Je place en dehors du texte, comme n'appartenant point au sujet que j'ai à traiter, quelques mots sur le sort qu'eut mon manuscrit. — Ayant retouché le mémoire d'après les indications qu'on m'avait faites, j'eus soin de le faire transcrire par un jeune calligraphe que me recommandèrent mes premiers interlocuteurs ; après quoi, l'Empereur étant arrivé, je me rendis au château de *Lazienki*, auprès d'un des personnages les plus importants de la suite impériale, auquel je remis mon travail de la main à la main, en le priant d'en prendre connaissance, et, s'il le jugeait praticable, de le placer sous les yeux de l'Empereur.

Le lendemain je revins à 9 heures du matin. — Je fus immédiatement reçu par le personnage en question, qui me fit force compliments sur mon mémoire, dont il loua le fond et la forme, et qu'il me promit de soumettre à l'Empereur aussitôt qu'une occasion propice se présenterait. — Sachant que les occasions de parler à l'Empereur ne pouvaient manquer à un homme qui voyait le Souverain trois et quatre fois dans la journée, je partis, pleinement assuré que mon écrit arriverait à son adresse, et j'eus tort, car j'appris plus tard que mon mémoire était demeuré dans le portefeuille du général, et que l'Empereur n'en avait point eu connaissance.

Je pense que M. le ... général appréciera la discrétion que j'ai de ne pas le nommer ici.

ou de demander seulement la mise en vigueur des stipulations contenues dans le Statut organique de 1832, les conseillers de la couronne se bornèrent à ne proposer rien qu'une amnistie, que le décret du 27 mai 1856 accorda aux émigrés polonais.

Cette mesure, tant qu'elle restait isolée, était absolument illogique, car ce ne fut qu'envers ceux qui avaient été coupables, ou du moins que le gouvernement regardait comme tels, envers les émigrés politiques, qu'on se montra gracieux en permettant leur rentrée, tandis qu'on ne fit rien pour les Polonais demeurés soumis et fidèles, lesquels, après comme avant 1856, restèrent sous le poids d'une législation qui livrait le pays au bon plaisir de la bureaucratie, en excluant les habitants de toute participation à la gestion des affaires.

D'autre part, en contradiction avec la sévérité de la règle qu'on avait maintenue, on introduisit peu à peu une pratique des plus molles. — Le prince Gortschakoff, naturellement bon et même faible, pour justifier à ses propres yeux le pouvoir dictatorial dont il n'avait pas voulu se dessaisir, en fit usage au profit de ceux qui auraient dû avoir une action légale sur l'administration du pays, et qu'il crut indemniser en leur accordant une action extra-légale. — L'influence de l'aristocratie polonaise devint de jour en jour plus prépondérante. — D'un caractère indécis et ayant besoin d'être conseillé, le prince Gortschakoff demandait l'avis des seigneurs qui le fréquentaient, non-seulement sur les questions les plus graves, mais même sur les incidents les moins importants, et il finit d'autant plus vite par se trouver sous la domination de son entourage, que sa nature loyale et chevaleresque l'empêchait de soupçonner au-

cune arrière-pensée dans les avis qu'on émettait devant lui. — L'action délétère du protectionisme ne tarda pas à se manifester dans toutes les branches de l'administration. — Les employés de tous grades s'aperçurent bientôt qu'il était moins profitable d'obéir à leurs préposés officiels que de satisfaire ces puissants conseillers officieux qui avaient l'oreille du dictateur. — La discipline du service se relâcha partout; on ne vit et on ne sut que ce dont on supposait que l'aristocratie polonaise voulait qu'on parlât, ce qui fit que les administrés sentirent bientôt que toute surveillance sérieuse avait cessé, et que l'on vit revenir le temps des conciliabules clandestins, des menées souterraines.

Les sujets de préoccupation ne manquèrent pas à la noblesse, dont les intérêts matériels et les intérêts de caste étaient menacés par une mesure qu'à cette époque venait de prendre le gouvernement russe, mesure que l'on prévoyait, avec raison, devoir être tôt ou tard appliquée à la Pologne. — C'est de l'émancipation des serfs, et surtout de la dotation en terres des nouveaux libérés, que je veux parler.

Les gentilshommes des provinces de Wilna, Kovno et Grodno avaient donné l'exemple à la Russie, en demandant, *proprio motu*, que les paysans attachés à leurs terres fussent libérés du servage. — Cette généreuse résolution était trop conforme aux vues du gouvernement pour qu'il n'en profitât pas dans le but de généraliser une mesure dont, sous le règne précédent, on avait déjà reconnu la nécessité. — Une circulaire du ministre de l'intérieur porta à la connaissance des corporations nobiliaires de toutes les provinces de l'Empire la noble décision de la gentilhommerie lithuanienne, en invitant la noblesse russe à suivre un aussi

bel exemple. — Cette circulaire était accompagnée d'une sorte d'instruction devant servir de base aux projets qu'auraient à élaborer les assemblées nobiliaires pour déterminer le « *modus agendi* » de l'émancipation applicable aux différentes localités.

Les idées indiquées dans l'instruction ministérielle, les manières de voir énoncées dans certaines assemblées provinciales, et surtout les principes mis en avant par le comité de rédaction établi à Saint-Pétersbourg, prouvèrent bientôt qu'on ne s'arrêterait pas à la seule émancipation personnelle du paysan, telle que, depuis 1807, elle existait en Pologne, mais qu'on demanderait, au profit de la classe agricole, une *dotation territoriale* destinée à la rendre indépendante de la noblesse.

Ainsi posée, la question intéressait vivement l'aristocratie du royaume de Pologne, où les paysans, tout en n'étant plus serfs de par la loi, étaient et sont encore asservis par la force des choses, puisqu'ils cultivent des champs qui ne sont pas à eux, dont le propriétaire noble peut disposer selon son bon plaisir.

Prévoyant, avec raison, qu'une mesure dont le gouvernement russe poursuivait l'adoption pour tout l'empire ne pouvait manquer de lui être imposée un jour, la noblesse du royaume n'eut garde de faire cause commune avec ce qu'elle appela plus tard « *ses frères de Lithuanie*, » la noblesse de *Wilna*, *Kovno* et *Grodno*. — Loin de se montrer disposée aux sacrifices matériels qu'exigeait le mode de dotation territoriale adopté en Russie, elle fut vivement émue à l'idée combien cette mesure diminuerait l'influence qu'elle exerce sur la population agricole.

C'est sous l'influence de cette appréhension que se

formèrent les premiers conciliabules clandestins, dont le régime introduit par le prince *Gortschakoff* rendait les réunions si faciles et si peu dangereuses.

Ne pouvant parler au nom de *la liberté du peuple*, de *la vraie liberté*, de celle qui s'appuie sur la possession territoriale, ces petits groupes de conspirateurs stimulaient *le sentiment national*, faisant appel aux souvenirs historiques, et exaltant la grandeur de la Pologne d'autrefois, pour avoir un prétexte de dire au peuple : « Voyez combien vous étiez grand et redouté, alors que vous vous laissiez conduire par votre vaillante noblesse; c'est là ce que nous pensons vous rendre, c'est un nom dans l'histoire, un vote décisif dans les événements contemporains! Acceptez donc *la gloire* que nous vous offrons et qui vaut bien mieux que *la liberté*; aidez-nous à nous rendre indépendants de la Russie, cela vaut mieux que de vous rendre indépendants de l'influence salutaire et toute patriotique que nous exerçons sur vous! »

Ce serait un chapitre fort curieux que celui qu'on pourrait faire en inscrivant, jour par jour, les progrès que fit, au sein du comité d'émancipation de Saint-Pétersbourg, la pensée de rendre la dotation territoriale des paysans *obligatoire* pour la noblesse russe et lithuanienne, et en comparant les différentes phases que parcourut ce projet, à l'état d'agitation qui, aux mêmes époques, se manifestait parmi la noblesse polonaise.

Ce rapprochement de dates prouverait d'une manière irrécusable l'exactitude d'une proposition que le manque de données suffisamment détaillées nous oblige à n'émettre que conjecturalement, à savoir que le mécontentement en Pologne et le mouvement sépara-

tiste qui en fut le résultat suivirent, pas à pas, le développement de la question de l'émancipation, ou plutôt de celle de la *dotation territoriale* des paysans en Russie.

Au dire du prince *Czartoryski*, « les premiers symptômes du mouvement polonais actuel datent de l'entrevue des trois souverains du Nord, qui eut lieu à Varsovie, au mois d'octobre 1860, « entrevue qui parut un outrage infligé à une grande infortune, et dont les masses furent profondément impressionnées ¹. »

Ceci est une erreur, involontaire sans doute, mais c'est une erreur.

Ce n'est pas au mois d'octobre, mais au mois de juin 1860 que remontent les premières manifestations publiques du mécontentement qui régnait à Varsovie, lesquelles éclatèrent à l'occasion de l'enterrement de la veuve d'un nommé *Sawinski*, tué pendant la guerre de 1831 en défendant le fort de *Wola*. — Les élèves de différentes écoles, encouragés par des individus qui parcouraient leurs rangs, se livrèrent à des démonstrations hostiles qui allèrent jusqu'à insulter les tombes des Russes enterrés au cimetière de *Wola*. — Nous ajoutons, entre parenthèses, que ce mois de juin 1860 répond à l'époque où le projet d'émancipation et de *dotation obligatoire* des paysans russes était assez avancé pour ne plus laisser aucun doute sur les principes qu'il établissait.

Plus tard, à l'occasion de l'entrevue des trois souverains à Varsovie, il y eut de nouvelles manifestations

¹ Voir aux pages III et IV de la brochure publiée par le prince *Czartoryski*, *Affaires de Pologne*, Paris, Martinet, 1863.

hostiles, tant au théâtre, où l'on tenta d'asperger d'acide sulfurique la loge impériale, qu'au bal du prince *Gortschakoff*, auxquelles dames polonaises n'osèrent se rendre, ayant été prévenues qu'on jetterait sur leurs robes de cette même substance corrosive, qui joue un rôle fort important dans l'histoire des démonstrations populaires de la capitale de la Pologne.

Depuis lors, des scènes de désordre se renouvelèrent d'autant plus souvent que le prince *Gortschakoff* ne prit aucune mesure sérieuse pour les réprimer, et qu'il répondit même par des refus aux représentations répétées que lui fit le gouverneur militaire, concernant la nécessité de montrer plus de vigueur. — On se rassemblait dans les rues, on brisait les fenêtres de certains employés russes et de quelques Polonais qui n'avaient point obéi à l'injonction qu'on leur avait faite de ne point donner de bals; on insultait les Russes qui passaient, et on chantait des hymnes patriotiques; mais tout cela sans suite, sans système, sans plan arrêté: le désordre n'avait pas encore de chef reconnu.

Cela dura ainsi jusqu'en février 1861.

Le 20 de ce mois, la Société agricole, réunie en assemblée générale, avait pris une résolution des plus importantes, celle de prévenir en quelque sorte l'effet que ne pouvait manquer de produire la prochaine publication du manifeste concernant l'émancipation et la *dotation obligatoire* des paysans de l'Empire, y compris ceux des provinces dites « *polonaises*. » — Cette résolution, dont le texte est ci-contre, diffère essentiellement de la teneur du document libérateur élaboré à Saint-Pétersbourg, lequel fut publié onze jours plus tard, mais que les patriotes polonais, toujours exacte-

ment au courant des intentions du gouvernement impérial, connaissaient déjà ¹.

L'acte de la Société agricole, tout en poursuivant le but de *faciliter* aux paysans du royaume l'acquisition des champs par eux cultivés, considère l'*accord volontaire* comme le principe qui devra présider à l'établissement du nouvel ordre de choses, « *tant que tous les moyens rentrant dans ce principe ne seront pas épuisés.* »

— Sans établir aucune règle générale, sans proclamer qu'en suffisant à telles et telles conditions le paysan aura le droit d'entrer en possession de son lot de terre,

¹ Nous empruntons à la brochure déjà citée du prince *Czartoryski* le document que voici :

Résolutions de la Société agricole, prises dans la séance de l'assemblée générale, à Varsovie, le 20 février 1861.

1° L'assemblée générale reconnaît que la conversion la plus prompte possible des faisances en rente foncière est un besoin du pays.

2° Elle reconnaît que l'*accord volontaire* devra être considéré comme le meilleur moyen de modifier la situation des paysans, tant que tous les moyens qui rentrent dans ce principe ne sont pas épuisés. — L'assemblée générale considère comme un *devoir patriotique* des propriétaires de chercher à trouver ces moyens et à les appliquer.

3° Elle exprime le vœu que, par une opération de crédit mûrement réfléchie et ayant pour but le rachat de la rente foncière, on aide les paysans à acquérir la propriété des terres dont ils se trouvent en possession.

4° Elle exprime le vœu que la fondation de la propriété communale soit liée fermement et pour toujours au rachat.

5° Elle reconnaît, en outre, qu'avant que la propriété communale puisse être formée comme il vient d'être dit, *c'est le devoir* de chaque citoyen qui veut le bien général, de contribuer de ses propres ressources aux fonds à constituer au moyen des intérêts, et dont doit être formée la propriété communale.

6° Elle reconnaît, enfin, comme nécessaire, que l'assemblée générale élise dans son sein un comité permanent de neuf personnes, qui sera chargé immédiatement de rédiger un projet de statuts basé sur la capitalisation des centimes fonciers au taux de 6 p. c., et de faire les démarches ultérieures pour le faire confirmer.

cet acte se borne à faire appel au *patriotisme* et au *sentiment du devoir* des propriétaires fonciers, pour aider la classe agricole à devenir propriétaire à son tour.

Patriotisme! Devoir! Paysan propriétaire! tout cela sonne bien à l'oreille, mais cela ne dit rien au fond, car cela ne change en rien les rapports entre la noblesse terrienne et ses tenanciers.

Depuis 1807, en sa qualité de citoyen libre, le paysan polonais a le droit d'acquérir toute sorte d'immeubles; il aurait donc pu acheter la cabane dans laquelle il demeure, l'enclos qui l'entoure et le champ qui en dépend, — si tant est qu'il eût les moyens de suffire aux conditions de vente que lui posait le propriétaire de ces immeubles, ou, en d'autres termes, si entre le paysan et le seigneur s'était établi ce que la pièce précitée appelle « *un accord volontaire*; » or, la résolution même de la Société agricole prouve que jusqu'en 1861 le paysan polonais n'était ni propriétaire, ni même fermier du champ par lui cultivé, mais qu'en retour de l'usufruit de ce champ il était, — ce qu'il est jusqu'à cette heure, — soumis à certaines « *faisances*, » c'est-à-dire obligé de faire la corvée au profit du maître.

Si cet état de choses a pu durer depuis plus de 50 ans, cela prouverait-il que la noblesse terrienne du royaume de Pologne fût dépourvue de *patriotisme*, ou qu'elle eût constamment méconnu *ses devoirs*? — Nous sommes loin de vouloir tirer une pareille conclusion, mais ceux mêmes qui voudraient soutenir cette thèse seraient obligés de convenir que les aspirations patriotiques, le respect du devoir ne sauraient être ni créés, ni même stimulés, par le simple fait d'un acte émanant

d'une société quelconque. — Les raisons qui empêchaient les « *accords volontaires* » de s'établir entre les seigneurs et leurs paysans, concernant l'acquisition de terres par ces derniers, existent toujours. — Quelles que soient ces raisons, après avoir subsisté durant un demi-siècle, elles ne sauraient disparaître tout à coup, parce que la Société agricole aurait « *reconnu que c'est là un des besoins du pays* ; » la célèbre *résolution* du 20 février n'est donc, après tout, qu'un amas de phrases ronflantes sans portée réelle, à moins que ce ne soit une mesure de précaution adoptée dans le but d'éviter le contre-coup dont les intérêts de la noblesse polonaise étaient menacés par la publication prochaine du manifeste concernant l'émancipation des paysans russes. — Pour cela, il fallait se ménager le moyen de dire au gouvernement impérial, au pays et à l'Europe : « La dotation territoriale que le manifeste établit au profit de la classe agricole de *l'Empire* n'a pas besoin d'être décrétée pour le *royaume de Pologne* ; elle y existe déjà en principe, et elle sera mise en pratique par suite de la résolution récente et unanime de la Société agricole. »

Quant au danger que couraient et les intérêts matériels de la noblesse polonaise, et l'influence qu'elle exerce sur la classe agricole, il aurait été réellement très-grand le jour où l'on aurait voulu étendre sur le royaume les principes qu'établissait le manifeste qui libérait les paysans de l'empire.

Ce manifeste poursuivait un double but : celui d'affranchir personnellement les serfs, et celui d'assurer aux nouveaux libérés la possession des champs dont ils avaient l'usufruit.

Le paysan russe, en sa qualité d'homme-lige, n'avait

pas le droit d'acquérir des immeubles ; le manifeste du 3 mars/19 février 1861, en le déclarant personnellement libre, lui reconnut implicitement ce droit.

La faculté d'acquérir, légalement accordée à la classe agricole, aurait mené à un antagonisme fort dangereux, entre elle et la noblesse terrienne, si l'on n'avait compté que sur les arrangements à l'amiable, ou, pour nous servir du terme choisi par le prince *Czartoryski* sur les « *accords volontaires*. » — Pour éviter cet écueil, et tout en maintenant le principe que le consentement mutuel, quelles qu'en fussent les clauses, dominerait toutes les dispositions de la loi, le manifeste établit certaines conditions auxquelles les parties intéressées avaient le droit d'exiger la séparation finale de leurs intérêts matériels.

Dans ce but, on subdivisa le sol de la Russie en un certain nombre de catégories, en tenant compte de la densité de la population et de la fertilité du terrain, et on établit, pour chacune de ces catégories, un *maximum* et un *minimum* de dotation territoriale, ainsi que la valeur pécuniaire des lots.

Le *maximum* indiquait la limite des prétentions que le paysan pouvait élever concernant l'étendue du territoire à lui concéder, et le *minimum* répondait au chiffre au-dessous duquel le propriétaire foncier ne pouvait réduire un lot d'affranchi.

De cette manière, un propriétaire désireux d'en finir avec l'ex-division entre lui et ses paysans, n'avait qu'à leur abandonner le *maximum* de la dotation territoriale, pour se voir en droit d'exiger leur consentement, tandis que, d'autre part, des paysans pressés de rompre les rapports entre eux et leur ancien maître n'avaient qu'à déclarer qu'ils se contentaient du *minimum* de dotation,

pour mettre le droit de leur côté et pour entrer sans retard en jouissance de leurs champs. — C'est donc, comme on le comprend aisément, dans les limites entre le *maximum* et le *minimum* de dotation, répondant au *maximum* et au *minimum* des annuités à payer à l'ancien propriétaire, que devaient se mouvoir les pourparlers soulevés entre les parties intéressées dans le but d'arriver à une entente à l'amiable. — Ce fait et ses conséquences, le gouvernement impérial les prévint encore; il créa donc, pour chaque province, un certain nombre de *médiateurs de paix* (*mirowie posredniki*), fonctionnaires désignés par l'élection, et appelés à trancher par des sentences arbitrales les questions litigieuses.

Rédigée dans ce sens et munie de moyens d'action irrésistibles, la loi du 3 mars / 19 février ne pouvait manquer d'aboutir au résultat qu'elle voulait atteindre. A cette heure, vingt millions de serfs sont libérés, et ces vingt millions d'affranchis, au lieu de former une classe corvéable vivant sur le sol d'autrui, se trouvent être possesseurs légitimes du champ qu'ils cultivent, contre paiement, soit de la valeur intégrale de ce champ, soit d'annuités à servir à l'ancien propriétaire, soit enfin de redevances à verser au trésor, dans le cas où le trésor s'était chargé de désintéresser le seigneur terrien. — Ainsi, par l'action du manifeste libérateur, sur toute l'étendue de l'Empire, il n'y a plus que des citoyens libres, et, qui plus est, dans toute la classe agricole, il n'y a plus de prolétaires. MAIS—par l'effet du même manifeste, la noblesse russe voit *ses revenus réduits d'un tiers* pour le moins, et, ce qui est plus grave, elle a perdu en entier l'influence qu'elle exerçait sur la population rurale, qui jusque-là dépendait

d'elle par la loi sur le servage et par la loi, bien plus rigoureuse encore, du besoin et de la misère.

C'est de ce coup mortel, qui allait frapper la gentilhommerie de l'Empire, qu'il s'agissait de préserver la noblesse du Royaume, ce qui explique et la *résolution* pseudo-libérale de la Société agricole, et la part très-active que quelques-uns de ses membres prirent dans les événements qu'il nous reste à rappeler.

Jusqu'en février 1861, nous l'avons dit plus haut, les manifestations hostiles au gouvernement s'étaient produites sans suite, sans système; à partir de là, il est aisé d'y reconnaître un plan arrêté, une main invisible qui dirigeait le mouvement.

Les convocations qui, jusque-là, s'étaient faites soit verbalement, soit au moyen de petits billets *manuscrits*, que, pendant les heures de prières, se transmettaient de la main à la main les fidèles réunis dans les églises,—les convocations se firent d'une manière plus régulière par des *imprimés* qu'on semait dans les rues et sur les parvis des temples, et le 24 février (quatre jours après la célèbre séance plénière de la Société agricole) parut le *premier placard* affiché aux murs de la capitale.

Par ce placard, les habitants de Varsovie étaient invités à se rendre, le lendemain, sur la place dite *de la Vieille Ville* pour prendre part à une démonstration dont le prétexte était l'anniversaire de la bataille de *Grochoff*.—Obéissant à la voix des chefs invisibles que venaient de trouver les manifestations turbulentes, le peuple descendit dans les rues, et alors eurent lieu les regrettables événements des 25, 26 et 27 février, qui sont trop connus pour que nous en fassions le récit, mais à propos desquels nous avons à faire un rappo-

chement de dates qui est aussi curieux qu'instructif.

C'est le 20 février qu'eut lieu l'assemblée plénière de la Société agricole ; les 25, 26 et 27 que se produisirent les scènes sanglantes dans les rues ; le 28 que fut signée l'Adresse des gentilshommes polonais à l'Empereur, où il était dit que les institutions du pays n'étaient pas assez libérales et ne répondaient point assez aux exigences de la nationalité ; — et c'est le 2 mars / 18 février que cette pièce fut placée sous les yeux de l'Empereur, c'est donc à dire la veille même du jour fixé pour la signature du grand acte libérateur qui prononçait l'affranchissement et la dotation en terres de vingt millions de serfs.

Ne dirait-on pas que les meneurs du mouvement insurrectionnel eurent hâte de presser les événements, pour avoir à opposer au gouvernement impérial et la résolution de la Société agricole, et le sang des victimes tombées dans les rues de Varsovie, et l'Adresse signée par les gentilshommes réunis dans la capitale, et pour arriver à temps, — c'est-à-dire pour que tout cela fût accompli avant la signature du manifeste de l'émancipation ? — Au reste, quelles qu'aient été les raisons qui firent que dans les commencements les démonstrations frondeuses n'apparurent que d'une manière sporadique et sans liaison entre elles, il est certain qu'à compter du 20 février, le mouvement séparatiste avait trouvé des chefs dans les gentilshommes formant la Société agricole, et que ces gentilshommes choisirent le moment même où le gouvernement impérial entrait dans la voie des réformes libérales, pour déclarer que la Pologne ne pouvait plus marcher avec la Russie.

A partir de là, les événements se suivirent avec la

plus grande rapidité. — Les tumultes dans les rues furent à l'ordre du jour. — On huait tel haut fonctionnaire, on brisait les vitres de la maison de tel autre, comme on fit à l'encontre de M. *Mouchanof* et de M. *Abramowicz*. Ces deux personnages avaient tout fait pour se rendre impopulaires, ce qui expliquait bien les procédés dont on usa envers eux, mais ce qui n'était point une raison suffisante pour tolérer toutes ces scènes de désordre ; et pourtant le prince *Gortschakoff* ne prit, pour en empêcher le retour, qu'une série de demi-mesures, en contradiction les unes avec les autres. — Cela fit que les rigueurs de la veille étaient paralysées dans leurs effets par les faiblesses et les concessions du lendemain, et que les émeutiers devenaient de jour en jour plus hardis en voyant l'irrésolution du gouvernement.

Sur ces entrefaites, parut le décret impérial du 26 mars 1861, concernant les réformes à introduire dans l'administration du royaume.

Cet important document, dont le texte est ci-après ¹,

¹ Nous empruntons à la brochure *Affaires de Pologne* le texte du document que voici :

Ukase de l'Empereur Alexandre II concernant les réformes à introduire dans l'administration du royaume de Pologne.

Saint-Petersbourg, 26 mars 1861.

Nous, Alexandre II, etc.

Dans notre constante sollicitude pour le bien de nos sujets du royaume de Pologne, désirant développer et améliorer les institutions de ce pays, nous avons décrété et décrétons :

ART. 1^{er}. A la place de l'assemblée des départements du Sénat dirigeant, siégeant à Varsovie, est rétabli le conseil d'État du royaume de Pologne.

accordait beaucoup plus que n'avaient demandé, il y avait cinq ans, les patriotes les plus éclairés. — Ce n'était pas seulement « la participation de la noblesse « à l'administration du pays, par le choix des juges et

ART. 2. Au conseil d'État siégeront comme membres d'office :

1° Les directeurs généraux des commissions du gouvernement et le contrôleur général présidant la cour des comptes;

2° Les membres choisis par nous parmi l'épiscopat et le haut clergé en général, non moins que parmi les présidents de la Société territoriale de crédit et les présidents des conseils de gouvernies, ainsi que d'autres personnes suivant notre choix.

Le gouvernement désignera des candidats qui seront chargés de présenter des éclaircissements concernant les projets de loi soumis à l'examen du conseil d'État.

ART. 3. Feront partie des attributions du conseil d'État :

1° Les objets qui, jusqu'à présent, étaient soumis à l'examen de l'assemblée plénière des divers départements du Sénat ;

2° L'examen du budget annuel des revenus et des dépenses du royaume ;

3° L'examen des comptes rendus des chefs des différentes branches de l'administration sur leurs opérations dans les départements à eux confiés, ainsi que celui du rapport du contrôleur général sur la révision des comptes ;

4° L'examen des pétitions présentées au conseil et des plaintes concernant les abus des employés et leurs contraventions aux règlements.

ART. 4. Notre lieutenant dans le royaume préside le conseil d'État. Dans le cas d'absence du lieutenant ou s'il était dans l'impossibilité de siéger personnellement dans le conseil, il serait remplacé, dans cette présidence, par un des membres dudit conseil, appelé particulièrement par nous à remplir cette fonction.

ART. 5. Une commission des cultes et de l'instruction publique est établie sous la présidence d'un directeur général qui de droit sera membre du conseil administratif.

ART. 6. Le département des affaires ecclésiastiques dans la commission de l'intérieur, avec ses subdivisions, est détaché de cette commission et incorporé dans la commission des cultes et de l'instruction publique.

ART. 7. Dans chaque gouvernie et dans chaque district du royaume sont établis des conseils électifs de gouvernies et de districts sous la

« officiers de paix dans les districts, » c'était le rétablissement du conseil d'État du royaume (art. 1), la création de conseils électifs dans chaque province et chaque district (art. 7); l'organisation de conseils mu-

présidence des personnes que le gouvernement choisira à cet effet parmi les membres élus.

ART. 8. Les besoins et le bien du gouvernement feront l'objet des délibérations des conseils des gouvernies, notamment le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce du pays, les communications par terre et par eau, la protection à accorder aux pauvres, les hôpitaux, les établissements de bienfaisance, les prisons ainsi que les travaux d'une utilité générale. Les conseils de gouvernies peuvent faire des représentations à l'autorité concernant les besoins et le bien du gouvernement.

ART. 9. Les conseils de gouvernies seront convoqués une fois par an. Le jour de leur réunion et la durée de leurs délibérations seront fixés dans l'acte de convocation.

ART. 10. Les limites de la participation des conseils de districts dans les affaires locales seront fixées incessamment par une ordonnance spéciale.

ART. 11. Les commissaires du gouvernement assisteront aux délibérations des conseils de gouvernies et de districts. Les représentations des conseils de gouvernies seront consignées dans un écrit qui devra être remis au commissaire.

ART. 12. Des conseils municipaux, dont les membres seront éligibles, seront établis à Varsovie et dans les principales villes du royaume.

ART. 13. Rentrent dans les attributions du conseil municipal : l'administration économique de la ville, la formation et la présentation à la confirmation du gouvernement du budget des recettes et des dépenses de la ville, l'adoption de mesures dans la limite de ses attributions pour l'arrangement extérieur de la ville, la surveillance à exercer sur les établissements publics de la ville, ainsi que l'examen de toutes les affaires qui lui seront envoyées par les autorités gouvernementales.

ART. 14. Notre lieutenant dans le royaume nous présentera des projets pour l'organisation et le développement ultérieurs des institutions susmentionnées.

ART. 15. Nous confions à notre lieutenant dans le royaume l'exécution du présent ukase, qui doit être inséré dans le *Bulletin des lois*.

ALEXANDRE.

nicipaux dans les principales villes (art. 12). — Ce n'était pas seulement « la fondation d'une université, » c'était l'émancipation de toutes les écoles du pays, rendues indépendantes du ministère siégeant à Saint-Petersbourg, et réunies sous une administration nationale portant le titre de « *Commission des cultes et de l'instruction publique* » (art. 5) ¹.

Malgré cela, on ne fut nullement content, en Pologne, de ce que venait d'accorder le décret du 26 mars, ce qui s'explique facilement.

Les souvenirs historiques qu'on eut soin d'éveiller, pour parler au peuple de *grandeur* et de *gloire*, afin d'éviter qu'il ne parlât lui-même de *liberté* et de *dotation territoriale*, ainsi que la teinte religieuse qu'on sut donner aux démonstrations frondeuses, ce qui permit aux femmes d'y prendre une part très-active, tout cela avait exalté les imaginations en y ramenant ces *réveries politico-mystiques* dont le discours impérial du 23 mai

¹ Les grandes subdivisions de l'autorité publique, répondant à ce qu'ailleurs on nomme des *Ministères*, sont désignées, en style officiel et lorsqu'il est question de la Pologne, du nom de *commissions*. — Ainsi on dit : la commission de l'intérieur, la commission de la justice, la commission de l'instruction publique, au lieu de dire, le ministère de la justice, de l'intérieur, etc., etc. — Il y a, dans le choix de ce terme volontairement inexact, quelque chose de puéril et en même temps quelque chose de blessant pour le sentiment national polonais. — Puisque, d'après leur compétence, la composition de leur personnel et la limite de leur action, ces administrations sont de véritables *Ministères*, il nous semble que la grammaire, la logique et une politique habile devrait décider le gouvernement impérial à abolir le terme *commission* et à le remplacer par celui de *Ministère*. Quelque minime que puisse paraître l'importance de cette observation, elle nous a semblé assez grave pour en faire l'objet d'une annotation, que nous voudrions avoir le pouvoir de recommander à la sérieuse attention de ceux qui, un jour, seront consultés sur les mesures à prendre concernant l'apaisement de la Pologne.

1856 engageait les Polonais à se méfier. — Tous les documents dont nous disposons nous prouvent qu'à l'époque dont nous parlons, c'est-à-dire à la fin de mars 1861, ni l'idée d'une séparation définitive d'avec la Russie, ni celle de la réunion à la Pologne proprement dite des provinces jadis conquises, n'étaient encore clairement précisées dans la conscience publique. — Elles venaient d'éclorre, sans doute, dans telle ou telle tête exaltée, elles existaient, peut-être, à l'état de monomanie dans telle imagination particulièrement ardente, mais on ne la trouvait encore ni dans les masses, ni même chez les meneurs du mouvement patriotique. — Ce qu'on voulait n'avait pas encore pris de forme précise, mais la faiblesse que montrait le gouvernement fit présumer qu'on en obtiendrait toujours plus qu'il ne venait d'accorder, c'est pourquoi on se fit une règle de conduite de se montrer mécontent de tout ce qu'il donnait spontanément.

L'espérance en des concessions aux limites indéfinies, et par là même vagues et fantastiques, était pleinement justifiée par l'attitude que le lieutenant de l'Empereur avait prise vis-à-vis des seigneurs polonais qui le fréquentaient. — Ainsi, dans une conversation confidentielle qu'il eut avec les membres d'une députation de la Société agricole, le prince *Gortschakoff* leur communiqua une lettre du secrétaire d'État *Timofski*, indiquant les concessions qu'allait contenir le décret du 26 mars, dont on attendait la publication. — La lecture de la lettre achevée, le comte *Zamoiski* ayant pris la parole au nom de ses collègues, pour déclarer que ces concessions *ne suffisaient plus* et ne pouvaient satisfaire le pays, le prince répondit : « *Acceptez, ne fût-ce que temporairement, ce qu'on vous offre aujourd'hui ;*

plus tard, nous verrons ce qu'il sera possible d'obtenir pour vous contenter ¹. »

Voilà bien l'esprit de conciliation poussé jusqu'aux dernières limites de la faiblesse. Les concessions en question répondaient à tout ce que le pays avait demandé au commencement de la gestion du prince ; depuis lors, il n'y avait de changements dans la situation que ceux qui provenaient des désordres dans les rues, ce qui n'était pas une raison pour se montrer plus large en fait de liberté à accorder ; le prince devait donc comprendre que le décret du 26 mars indiquait les dernières limites des concessions que le gouvernement était intentionné de faire, il devait alors tenir un tout autre langage, en faisant comprendre aux Polonais qu'à partir de la publication du décret impérial, toute nouvelle manifestation tumultueuse serait regardée comme une tentative de rébellion et réprimée par la force.

C'est un peu dans ce sens que parlait la proclamation que le prince *Gortschakoff* publia le 2 avril ², procla-

¹ Nous tenons ce fait d'un de nos correspondants, qui nous le communiqua dans une lettre datée de Varsovie (fin avril 1861) et qui la tient d'un témoin oculaire.

² Nous empruntons à la brochure *Affaires de Pologne* le texte du document que voici :

Proclamation du lieutenant du royaume, prince Gortschakoff, aux Polonais.

Varsovie, le 2 avril 1861.

Polonais !

La gravité des circonstances actuelles me porte à vous adresser encore une fois des paroles de paix et de prudence. Les institutions accordées au royaume de Pologne par S. M. l'Empereur et Roi sont un gage de sa sollicitude pour les intérêts de votre pays, pour les intérêts les plus chers à vos cœurs, pour votre religion et votre nationalité.

mation qui aurait produit l'effet pacificateur qu'on en attendait, si les paroles du lieutenant de l'Empereur n'avaient accrédité l'idée qu'il existait d'autres concessions encore, qu'on était disposé à accorder *plus tard*. — Ce sont ces concessions dont, par les démonstrations populaires, on espérait rapprocher la publication. — Ce n'est guère que par l'existence de cette idée que l'on peut expliquer comment il se fit que des hommes aussi éclairés et aussi intéressés au maintien de l'ordre que l'étaient ceux qui formaient la Société agricole, consentirent, non-seulement à soutenir l'émeute par leurs applaudissements, mais encore à se mettre ouvertement à la tête du parti du désordre.

Ce fait, à savoir que c'était la Société agricole qui dirigeait le mouvement insurrectionnel, devint bientôt tellement évident, que le prince *Gortschakoff* prit la résolution de dissoudre la Société, ce qu'il fit par un arrêté daté du 5 avril ¹, c'est-à-dire *trois* jours après la publication de la proclamation susmentionnée, et *six*

La volonté de S. M. est formelle : que ces institutions soient inaugurées promptement et qu'elles soient une vérité.

Pour atteindre ce but, manifestez une volonté unanime de maintenir l'ordre et la tranquillité. Évitez les troubles que le gouvernement ne tolérera pas et que chaque gouvernement a le devoir de réprimer.

Le lieutenant du royaume, Prince GORTSCHAKOFF.

¹ Voici ce document, tel qu'on le trouve à la page 21 de la brochure précitée :

Arrêté prononçant la dissolution de la Société agricole.

Varsovie, le 5 avril 1861.

Au nom de S. M. Alexandre II, Empereur de toutes les Russies, Roi de Pologne, grand-duc de Finlande, etc., etc.

Le conseil suprême de l'administration du royaume de Pologne, Considérant que la Société agronomique du royaume de Pologne,

jours après la promulgation, à Varsovie, du décret impérial par lequel la paix et la tranquillité auraient été rétablies dans le pays, si l'on y avait eu la conviction que les désordres n'arracheraient plus aucune nouvelle concession au Gouvernement et qu'ils seraient réprimés avec vigueur et sans relâche.

L'effet que produisit sur les membres mêmes de la Société dissoute l'action énergique du prince fut une profonde stupéfaction. — On ne le croyait pas assez résolu pour prendre une telle mesure, on en fut donc étonné, on se dit qu'on l'avait peut-être mal jugé, et, dans la supposition que cet acte de vigueur indiquait un changement subit dans la façon d'agir du Gouvernement, on résolut de plier devant une énergie que l'on croyait plus grande qu'elle n'était en réalité. Dans les

instituée dans le but unique de favoriser, d'encourager et de développer l'agriculture, par l'attitude qu'elle a prise dans ces derniers temps, contrairement à l'esprit de ses statuts, devient incompatible avec la situation actuelle, par autorisation spéciale de S. M., arrête :

ART. 1^{er}. La Société agronomique, instituée par l'ukase en date du 24 novembre, est dissoute.

ART. 2. Le ministre de l'intérieur présentera à la sanction impériale un projet d'institution de comices agricoles dans les différentes localités du royaume.

ART. 3. Les fonds de la caisse de la Société seront déposés dans les caisses de la banque du royaume, pour être restitués à qui il appartiendra.

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution des dispositions ci-dessus, qui seront insérées au *Bulletin des lois*.

Le lieutenant général aide de camp, GORTSCHAKOFF.

Le directeur du ministère de l'intérieur par intérim, général major.

GECEWICZ.

Le secrétaire d'État, KARNIKI.

réunions privées que tinrent, pendant la journée du 6 avril, les membres de la Société dissoute, qui se rassemblèrent, les uns chez le comte *Zamoiski*, les autres dans le local de la Société dite la *Ressource*, on convint d'empêcher toute nouvelle démonstration populaire, et de faire auprès du prince *Gortschakoff* les démarches nécessaires pour l'engager à obtenir de l'Empereur que la Société agricole continuât à subsister. — Si, malgré les efforts des membres de la Société, les scènes tumultueuses se renouvelèrent le lendemain même (7 avril), c'est que l'élan donné à l'élément du désordre était tel qu'il n'obéissait plus à la voix de ses premiers chefs, ayant trouvé, dans son sein même, de nouveaux meneurs. — Cela prouve que la pression exercée sur la Société agricole venait *trop tard*, et qu'il aurait fallu y avoir recours alors que cette Société pouvait encore servir d'intermédiaire entre le Gouvernement et la populace de la capitale; et pourtant toute chance d'avoir raison des fauteurs de troubles n'était pas encore perdue. — Si le prince *Gortschakoff* eût agi avec énergie contre la démonstration du 7 avril, s'il eût prouvé aux émeutiers qu'ils avaient tort de ne pas écouter les membres de la Société agricole qui leur conseillaient de ne plus risquer de manifestations tumultueuses, tout aurait pu être fini ce jour même, et il aurait suffi de rétablir, en la réorganisant, la Société dissoute, pour se servir de l'élément conservateur qui s'y trouvait comme d'un guide capable de diriger les masses dans la voie du progrès rationnel et paisible.

Malheureusement, dans la journée du 7 avril, le prince manqua de résolution. — Ayant envoyé, d'abord le chef de police, et ensuite le gouverneur de la ville pour sommer la foule de se disperser, le lieutenant de

l'Empereur, après avoir fait ranger la troupe autour du palais royal, sortit, entouré de son état-major, s'approcha du peuple qui avait envahi la place devant ce palais, et l'engagea, au nom de la loi, à rentrer chez lui.

Écouté d'abord en silence, le prince fut bientôt interrompu par des huées et des coups de sifflet partis de la foule, d'où on lui criait : « C'est à vous de retourner à » la maison. Nous sommes ici sur un sol qui nous » appartient, et que nous ne quitterons qu'après que » les soldats s'en seront retirés ¹. »

Voyant qu'on ne lui obéissait pas, le prince *Gortschakoff* rentra au palais, et, après une demi-heure d'irrésolution, il ordonna à la troupe de se retirer. — Ce mouvement de retraite s'exécuta au bruit des huées et des cris d'allégresse de la populace, qui se dispersa bientôt après, persuadée que le Gouvernement moscovite n'aurait jamais le courage d'agir avec énergie, avis que, le soir même, mille lettres particulières portèrent aux villes et aux villages les plus éloignés du pays, où elles eurent pour résultat de stimuler le zèle du parti révolutionnaire et d'augmenter le nombre de ses adhérents.

Le lendemain, 8 avril, les choses se passèrent autrement. — Le prince *Gortschakoff* résolut de mettre la force au service de la loi ; le rassemblement tumultueux fut dispersé, il y eut des morts, des blessés, des arrestations ; le Gouvernement revint aux mesures énergiques ; mais, tout comme pour l'arrêté du 5 avril, il y eut recours *trop tard*, et ne parvint pas à convain-

¹ Nous pouvons garantir l'exactitude de ce fait, le tenant d'un de nos correspondants qui en parle comme de *visu et auditu*.

cre les émeutiers qu'à l'avenir il aurait la vigueur nécessaire pour persister dans la répression des désordres et des manifestations hostiles de la part des habitants de la capitale. En effet, les prescriptions de la loi martiale, promulguée par le lieutenant de l'Empereur aussitôt après les événements du 8 avril, n'étaient appliquées qu'avec beaucoup de mollesse, et sans suite ni régularité aucune, de sorte qu'entre les mains des employés de police ces règlements devinrent autant de moyens pour vexer le public et pour se faire des revenus par les infractions qu'ils toléraient à la nouvelle loi. — Ainsi, il était prescrit que tous les cafés, estaminets, restaurants et autres lieux publics seraient fermés à huit heures du soir, et dès le premier jour il y eut des exceptions admises en faveur de quelques établissements protégés par la police. — Il était ordonné aux propriétaires de maisons d'avoir à informer les autorités urbaines du nom de ceux de leurs locataires qui n'étaient pas munis de passeports en règle, et malgré cela des milliers d'individus, justement suspects, continuaient à séjourner clandestinement dans les maisons particulières et même dans les hôtels, sans que la police s'en inquiétât, à moins de quelque incident capable d'attirer l'attention des hautes autorités, dans quels cas on se montrait sévère pour faire preuve de zèle. — Il était interdit de porter le deuil *pour la patrie*, c'est-à-dire de se vêtir tout de noir, sans que le décès récent de quelque proche parent justifiait cette marque extérieure d'affliction, et néanmoins on rencontrait chaque jour des femmes en robes de crêpe noir, bordées de pleureuses blanches, tandis que d'autres étaient incarcérées pour s'être permis de sortir avec un chapeau foncé ou une mantille noire.

Cette manière d'appliquer la loi martiale eut d'immenses désavantages pour tout le pays. — Elle irritait le peuple par ce qu'elle avait de vexatoire ; elle maintenait l'idée que les autorités supérieures n'avaient pas le courage de se montrer sévères pour tout le monde indistinctement, et elle déconsidérait le gouvernement en donnant la preuve que malgré les institutions libérales octroyées par le décret impérial du 26 mars, le régime de l'arbitraire n'en continuait pas moins à prévaloir.

La mort du prince Michel *Gortschakoff* n'apporta point de changement dans cet état de choses. — Son successeur, le général *Soukhosonett*, ancien ministre de la guerre, ancien commandant en chef de l'artillerie cantonnée dans le royaume, fut désigné au poste important de lieutenant de l'Empereur, en considération de ses liens avec l'aristocratie du pays, et en considération de la popularité dont il avait joui à Varsovie pendant les nombreuses années qu'il y avait séjourné. Si, en 1861, M. *Soukhosonett* avait été tel que je le connus à Varsovie en 1853, il est probable qu'il aurait réussi à faire beaucoup de bien au pays, mais l'âge avait affaibli le général, et la tâche se trouvait évidemment au-dessus des forces du septuagénaire. — Gêné plutôt que soutenu par ses relations antérieures, le général *Soukhosonett* se vit bientôt en butte à l'action des divers partis qui s'étaient formés en Pologne ; aussi le prince *Czartoryski*, dans la brochure déjà citée, dit de lui (page xv) : « La lieutenance de trois mois (juin-août) » du général *Soukhosonett* se passa en luttes intenses entre lui et le marquis *Wielopolski*, pour ne » laisser d'autres traces, dans la législation du pays, » qu'un arrêté contre les fonctionnaires en service actif

» qui se sont mis à porter des tuniques polonaises, » qu'on a même vus porter des moustaches, l'impériale » et jusqu'à la barbe entière : faits qui témoignent de » leurs mauvaises dispositions à l'égard du Gouverne- » ment, et qui ne sauraient être plus longtemps » tolérés. »

En septembre 1861, le général *Soukhosonett* fut remplacé par le comte *Lambert*, dont la nomination semblait offrir des chances de succès pour la pacification du pays. — Français d'origine et catholique de religion, il n'eut pas de préjugés hostiles à vaincre ; aussi le parti modéré et raisonnable accueillit-il le comte avec une satisfaction d'autant plus motivée, que, dans le rescrit impérial contenant sa nomination, il était dit : « Conviez les hommes capables et bien pensants à » concourir à vos efforts, afin que l'exposé des besoins » réels de mes bien-aimés sujets me soit soumis, par » votre intermédiaire, comme l'expression légale du » vœu général, mûrement préparé dans les délibéra- » tions des hommes éclairés et bien intentionnés du » pays, et non pas comme la manifestation d'un en- » thousiasme factice, provoquée par les ennemis de » l'ordre. »

Comme les prédécesseurs du comte n'avaient encore réalisé qu'une seule des institutions libérales octroyées par le décret du 26 mars, celle du conseil d'État du royaume, M. *Lambert* s'occupa tout d'abord à appeler à la vie les Conseils de provinces et de districts, ainsi que les Conseils municipaux dans les villes. — Dans ce but, il prescrivit de procéder à l'élection des membres de ces Conseils ; mais là, il rencontra une opposition telle, que l'emploi de la force pouvait seul la vaincre.

Au lieu de s'occuper du but dans lequel ils étaient réunis, celui de choisir les citoyens devant former les différents Conseils, les assemblées d'électeurs se livrèrent à des actes aussi intempestifs qu'irréfléchis. — A l'instar des anciennes et trop fameuses diétines polonaises, les réunions électives de 1861 s'appliquèrent à résoudre les questions de politique intérieure du pays, plutôt que celles qui se rapportaient à leurs besoins locaux. — On prononça les discours les plus violents, on s'excita à la révolte, et on finit par signer des Adresses au Gouvernement, pour lui demander des libertés dont la somme équivalait à une abdication de tout pouvoir de sa part.

Quelque disposé que fût le comte *Lambert* pour la cause de la Pologne et pour les intérêts de l'Église catholique, qu'un grand nombre d'Adresses mettaient en avant pour motiver les concessions qu'on y demandait, il ne put souffrir qu'on méconnût si ouvertement et le but réel des assemblées électives et l'autorité qui lui était confiée. — Il ne confirma donc pas dans leurs fonctions les nouveaux membres des Conseils de districts et des Conseils municipaux, et, par une proclamation datée du 14 octobre 1861, il déclara la loi martiale applicable à tout le pays.

Sur ces entrefaites, le peuple avait pris l'habitude des manifestations bruyantes, que le prince *Czartoryski*, à la page xvi^e de la brochure déjà citée, avoue lui-même être devenues trop fréquentes. — Empêchés de s'assembler dans les rues, que leur interdisait la loi martiale, les émeutiers résolurent de se réunir dans les églises, ce qui fut exécuté le lendemain même de la proclamation de l'état de siège, le 15 octobre 1861. — Les événements qui se passèrent ce jour-là, à la

cathédrale, à la chapelle des PP. Bernardins et à celle des missionnaires, sont trop connus pour que nous ayons besoin de les relater. — Stationnée hors de ces temples, la troupe assistait, par l'organe de ceux de ses officiers qui étaient entrés dans l'église, et aux discours incendiaires prononcés du haut de la chaire, et aux chants révolutionnaires entonnés par les fidèles, et, néanmoins, elle attendait patiemment le moment où ces dévots d'une nouvelle espèce allaient sortir du temple, pour opérer les arrestations indiquées sur les listes fournies par la police. — Cette position expectante n'avait rien que de régulier. — La force publique respectant le droit d'asile des églises, au moment même où l'émeute les profanait en en faisant le lieu de ses conciliabules criminels; le pouvoir séculier s'arrêtant sur le seuil des temples consacrés au culte des choses *qui ne sont pas de ce monde*, tout en sachant que, dans ces enceintes consacrées à la parole divine, des prêtres aveuglés par la passion s'immiscaient d'une manière criminelle dans les questions de politique, *qui ne sont que de ce monde*; — voilà un acte de modération qu'on ne saurait assez louer, une mesure qui aurait eu les effets les plus bienfaisants, si on l'avait maintenue jusqu'à la fin. — Malheureusement, on manqua de patience, on se lassa d'attendre la sortie des révolutionnaires, et on fit évacuer les temples par la troupe, ce qui eut pour résultat la fermeture, de par l'autorité diocésaine de Varsovie, de toutes les églises de la capitale, et servit de prétexte au clergé pour embrasser ouvertement la cause de l'insurrection.

Il paraît certain que la troupe entra dans les églises, non-seulement sans un ordre du comte *Lambert*, mais contre la volonté expresse du lieutenant de l'Empereur,

et d'après les dispositions prises par le gouverneur de Varsovie, le général *Gerstenzweig*. — Comment il a pu se faire que ce général, que la nature de son poste plaçait sous les ordres immédiats du comte, se crut autorisé à en agir à sa tête; comment il arriva que, quelques jours après, M. de *Gerstenzweig* se suicida; comment il se fit que la maladie étrange et malheureusement incurable du comte *Lambert* se déclara juste à la même époque, — tout cela est demeuré, jusqu'à présent, enveloppé de mystère. — Ce n'est pas à nous qu'il convient de répéter les bruits divers qui furent répandus pour motiver ces faits; il nous suffit de les avoir mentionnés, pour expliquer comment il arriva que, quelques jours après les regrettables scènes du 15 octobre, les deux chefs supérieurs du royaume de Pologne étaient, l'un décédé et l'autre mourant, de sorte qu'il fallait, et au plus tôt, pourvoir à ces deux postes importants.

A Saint-Petersbourg, on s'attendait si peu à avoir à faire une nouvelle nomination au poste de lieutenant de l'Empereur, qu'on ne fut pas peu embarrassé sur le choix à faire. — On y envoya donc, provisoirement, le général *Soukhosonett*, qui revint pour la seconde fois à Varsovie, où il ne resta que peu de temps, étant bientôt remplacé par le général *Luders*.

Entré en fonction au mois de novembre 1861, le général *Luders* trouva tout le pays dans une surexcitation fébrile; il jugea que la cause de cette agitation gisait, principalement, dans le manque d'énergie de ses prédécesseurs; il résolut donc de mettre toute la fermeté de son caractère au service de la tâche qu'il avait acceptée.

Voyant que c'était à Varsovie que se trouvait le

centre de l'émeute, le général s'appliqua d'abord à y faire respecter la loi. — Les tentatives de démonstrations tumultueuses, rencontrant partout une opposition sérieuse, devenaient de plus en plus rares. — Le clergé catholique, qui jusque-là avait pu croire à son irresponsabilité devant le pouvoir séculier, s'aperçut bientôt que les insignes sacerdotaux ne le mettaient pas à l'abri des atteintes de la loi. — L'administrateur du diocèse de Varsovie, *Bialobrzski*, condamné à mort, ne dut la vie qu'à la clémence de l'Empereur, mais il perdit sa place et fut transféré hors du territoire du royaume. — Quelques membres du chapitre diocésain et d'autres prêtres mêlés aux manifestations insurrectionnelles se virent également punis, soit par la perte de leur emploi, soit par la déportation dans l'intérieur de la Russie. — Les auteurs des troubles, demeurés en grande partie inconnus, furent recherchés avec soin pour être traduits devant des cours martiales, qui les condamnaient, les uns à la prison, les autres au service dans les compagnies disciplinaires ou à la déportation.

Ces mesures de rigueur ne manquèrent pas de produire de l'effet. — Le clergé résolut de rouvrir les églises de la capitale, et, dans une allocution prononcée à cette occasion, l'archevêque de Varsovie, Mgr *Felinski*, engagea ses ouailles : « à ne plus chanter les hymnes que le gouvernement déclarait révolutionnaires, et que l'Église n'avait point autorisées. » — « Chers frères, leur disait-il, je vous conjure, je vous supplie, au nom du Dieu de la paix et de la patrie, cessez pour un certain temps (*sic*) de chanter ces hymnes. — Conformons-nous à notre situation, et ne nous attirons pas le reproche d'avoir empêché

« l'accomplissement des promesses qu'on nous a faites,
« et qui doivent amener le bien de notre pays et le
« salut de tant de nos frères malheureux. — Jésus-
« Christ a recommandé l'obéissance envers l'autorité,
« en disant : Toute autorité vient de Dieu. »

L'exemple de l'archevêque fut suivi par les prêtres de son diocèse. — Les chants révolutionnaires cessèrent, à Varsovie du moins, et avec eux un des plus puissants stimulants employés jusque-là pour fanatiser le peuple. — Les attroupements dans les rues devenaient de plus en plus rares et se dispersaient à la voix des autorités instituées, l'esprit de révolte semblait dompté, lorsque l'attentat commis contre la vie du général *Luders* vint prouver combien on était loin d'avoir pacifié le pays.

Chassés des places publiques, les auteurs des troubles s'étaient formés en sociétés secrètes, qui évitaient toute manifestation extérieure pour travailler au soulèvement du pays entier. — Poursuivis à Varsovie, les chefs du parti d'action s'étaient dispersés dans les villes et les campagnes du royaume, où ils recrutaient des adhérents à leurs doctrines, et fondèrent ainsi cette vaste conspiration qu'on nomma depuis : « l'organisation nationale. » — C'est du temps du général *Luders*, et sous la pression des mesures énergiques qu'il employa, que le mouvement, de *populacier* qu'il était jusque-là, devint *populaire*, en tant du moins qu'on peut appliquer ce terme à une insurrection à laquelle le *vrai peuple*, la population des campagnes qui se compte par millions, est demeuré étranger jusqu'à ce jour. — Ce qui, dans les rues de Varsovie, avait crié, avait brisé les vitres, avait arboré des insignes révolutionnaires, tout en chantant des hymnes religieuses, c'était la *po-*

pulace de la capitale, conduite par des écoliers, derrière lesquels se trouvaient les vrais auteurs des troubles. — Ce qui plus tard, et après la retraite du général *Luders*, ébranla le pays entier, c'était la *population nobiliaire* de tout le royaume de Pologne, régulièrement organisée en comités révolutionnaires, et obéissant à un comité central siégeant clandestinement à Varsovie même.

Quant à la tentative d'assassiner le général *Luders*, nous avons de bonnes raisons de croire que c'était, ou une vengeance privée, ou l'action d'un fanatique, et que *les chefs* du mouvement y étaient étrangers. — Ce n'est pas qu'ils eussent reculé devant l'emploi du poignard, les faits ultérieurs ont prouvé qu'ils ne reculaient devant rien ; mais le général faisait trop bien *leurs affaires à eux*, pour qu'ils ne ménagassent pas sa vie comme celle d'un puissant auxiliaire. Ils avaient besoin qu'à *Varsovie* il y eût des visites domiciliaires, des arrestations, des enquêtes, des détentions préventives, pour fanatiser leurs adeptes dans les provinces en leur exagérant encore l'état de désolation où était la capitale. — Ils avaient besoin d'un régime extralégal, rigoureux et arbitraire, pour faire sonner bien haut, dans tout le pays, que c'était là l'application pratique des institutions libérales octroyées par le Souverain. — Ce qu'il y aurait eu de plus dangereux pour les projets des hommes qui travaillaient à soulever la Pologne, c'eût été le retour à la légalité, la cessation des détentions arbitraires, la réalisation des promesses que faisait le décret du 26 mars, l'action de la loi commune continuée et respectée *malgré* l'état d'agitation du pays ; or, la direction dans laquelle marchait le général *Luders* indiquait clairement qu'on était bien

loin d'adopter ces mesures, qui, seules, pouvaient déjouer les plans des conspirateurs, en prouvant que les projets de réforme du gouvernement étaient de tous points *sincères*. — Voilà pourquoi la conservation de M. *Luders* au poste de lieutenant de l'Empereur dut tenir à cœur aux chefs de la conspiration ; il est donc fort croyable que le Comité central a dit vrai, en protestant de sa non-culpabilité dans la tentative de meurtre dirigée contre le général.

Tout autre était la situation lors du coup dirigé contre le successeur du général *Luders* ; mais n'anticipons pas sur le contenu du chapitre suivant, et disons, pour clore celui-ci, que la blessure faite à M. *Luders*, quoique, fort heureusement, elle ne fût point mortelle, était pourtant assez grave pour que ses suites obligeassent le général à demander sa démission du poste de lieutenant de l'Empereur. — Cette démission acceptée, un rescrit impérial, daté du 8 juin 1862, nomma à cet emploi le frère puiné de l'Empereur, le grand-duc *Constantin*.

CHAPITRE II.

Difficulté de trouver un lieutenant de l'Empereur. — Le grand-duc *Constantin* paraît indiqué par la situation. — Programme des réformes que demandait le marquis *Wielopolski*. — Appréhensions du parti *rouge*. — Attentat à la vie du grand-duc. — Il n'en continue pas moins les réformes libérales. — Le grand public en ignore la portée. — Proclamation du 27 août. — Effet qu'elle produit sur les chefs de parti — Réunion à Varsovie de 300 gentilshommes — Ils votent autre chose qu'ils n'étaient venus voter. — Explication de ce fait. — C'est la populace *des villes* qui foment le désordre. — On veut s'en débarrasser par le recrutement. — Appréciation de la valeur morale de cette mesure. — Elle ne fait que hâter le soulèvement, qui éclate le 22 janvier 1863.

Dans le chapitre précédent, nous avons vu quels étaient les événements qui précéderent la nomination du grand-duc *Constantin* au poste de lieutenant de l'Empereur dans le royaume de Pologne, événements dont la simple énumération suffit pour faire voir comment l'esprit public était tenu en suspens entre des promesses toujours réitérées et des institutions toujours absentes. — Lors même qu'il n'aurait pas été travaillé par la propagande révolutionnaire, le pays ne pouvait manquer d'être agité par suite de l'alternation incessante entre des mesures de rigueur et des procédés conciliants ; sa confiance en l'avenir devait être ébranlée par les actes mêmes du gouvernement, qui lui prou-

vaient que tout dépendait, non pas des prescriptions contenues dans la loi existante, ou dans le règlement récemment promulgué, mais bien des dispositions personnelles, et par là même sujettes à changer, des hauts fonctionnaires investis d'un pouvoir discrétionnaire. — Quoique l'on eût fait, aux exigences des Polonais, des concessions qui inauguraient, ou plutôt qui promettaient d'inaugurer un système plus libéral, le règne de l'arbitraire n'était point fini, car rien n'empêchait de révoquer, le lendemain, les libertés accordées la veille. — Ce que les prôneurs des mesures adoptées par le gouvernement pouvaient avancer pour expliquer et pour justifier l'absence, en juin 1862, des institutions octroyées en mars 1861, c'est que l'agitation du pays en avait empêché la réalisation, proposition que la partie adverse renversait, en soutenant que c'était justement l'absence prolongée des libertés promises qui provoquait et maintenait l'agitation des masses. — C'était bien le moyen de ne jamais s'entendre et de ne jamais avancer, toute transaction étant impossible tant que les uns continuaient à dire : « *Tenez-vous tranquilles et vous aurez les institutions promises,* » et que les autres s'obstinaient à répondre : « *Donnez-nous d'abord les institutions, nous nous calmerons ensuite.* »

La situation était trop tendue pour que le gouvernement ne se préoccupât sérieusement de la recherche de moyens aptes à la faire cesser.

Depuis la promulgation du décret impérial du 26 mars, on avait essayé de tout. — On s'était montré débonnaire sous le prince *Gortschakoff*, formaliste sous le général *Soukhosonett*, conciliant du temps du comte *Lambert*, méticuleux lors de la seconde apparition de *M. Soukhosonett*, cassant pendant la gestion du général

Luders, mais toujours le pouvoir avait affecté un caractère purement dictatorial, la volonté du chef supérieur primant de fait les prescriptions de la loi. — Malgré les dispositions à l'optimisme qui, à cette époque, régnaient dans les manières de voir des conseillers de la couronne, on ne put se dissimuler à Saint-Pétersbourg que l'action comprimante des moyens employés par *M. Luders* n'irait point jusqu'à la *pacification morale* du pays ; on résolut donc de changer de conduite et de couronner l'œuvre commencée par l'introduction d'un nouveau système. — La seule chose dont on n'avait pas encore essayé, c'était le retour vers la *légalité*, c'est-à-dire la stricte observation des prescriptions de l'ancienne loi et la mise en vigueur de celles que contenait le décret du 26 mars 1861. — C'est à cela qu'on s'arrêta à Saint-Pétersbourg, où l'on ne se préoccupa plus que de la recherche d'une individualité capable de mettre à exécution ce nouveau programme.

Cette tâche n'était pas facile, car il fallait que le haut dignitaire à nommer réunît des qualités qui souvent s'excluent les unes les autres ; il fallait, en outre, que sa position suffît à certaines conditions ressortant du principe hiérarchique établi pour le militaire en Russie et des dispositions de l'opinion publique en Pologne.

Puisque, par le fait même de sa charge, il devait commander le corps d'armée cantonné dans le royaume, le lieutenant de l'Empereur ne pouvait être qu'un militaire, et un militaire d'un grade assez élevé pour ne pas trouver, parmi ses subordonnés, des généraux plus anciens au service que lui-même. — Appelé, par le programme qu'on venait d'arrêter, non pas à *dompter*, mais à *pacifier* le pays, il fallait que dans l'opinion

publique en Russie il jouit d'une réputation de libéralisme assez fortement établie et assez répandue, pour que son nom fût connu en Pologne et y offrit des garanties sérieuses concernant la *sincérité* de ses intentions libérales. — Enfin, et c'était là ce qu'il y avait de plus difficile à rencontrer, il fallait que le titulaire à nommer possédât les qualités de caractère et d'esprit les plus difficiles à réunir : qu'il eût de la fermeté et point d'obstination, beaucoup d'intelligence et point de répulsion à écouter les avis d'autrui, beaucoup de décision, sans penchant pour les mesures violentes ; qu'il fût actif sans être tracassier, travailleur sans être pédant, généreux sans incliner à la faiblesse ; qu'il réunît la constance dans la conduite à des procédés conciliants. — Ce qu'il lui fallait surtout, c'était une grande urbanité dans ses manières d'être, jointe à une grande énergie de caractère, — non pas cette énergie sauvage qui s'exerce aux dépens d'autrui, qui se plait à courber toutes les têtes sous le joug d'une volonté de fer, et qui brise les hommes et les choses dont elle ne peut avoir raison ; — mais cette énergie, bien autrement méritoire, qui consiste à rester maître de soi-même, et à persister dans une ligne de conduite arrêtée, quels que soient les efforts que fassent, pour vous en écarter, les intrigues des uns, les calomnies des autres, l'ingratitude de tous.

Au nombre des candidats au poste de lieutenant de l'Empereur, il y eut, en 1862, les noms les plus connus parmi les généraux russes. — On pensa au général *Grabbe*, au comte *Amourski*, au prince *Souworoff*, au comte *Berg*, aux généraux *Mourawieff* et *Kotzebue*, mais l'immense difficulté du programme à remplir força bientôt à effacer les uns après les autres tous ces

noms, et d'autres encore qu'on avait mis en avant. — Ayant en vue qu'il fallait agir sur un pays bien douloureusement agité, on dut s'avouer que tel nom manquait de popularité, que tel autre n'offrait pas assez de garanties de modération, que tel autre encore passait pour représenter des principes peu libéraux, et que celui du candidat le plus sérieux, malgré l'immense popularité dont il jouit en Russie, était rendu impossible en Pologne par la célébrité même qui s'y rattache, le grand-père du prince *Souworoff* ayant obtenu le grade de général-feldmaréchal pour la prise de *Varsovie*.

Cela fit que, après longue et mûre réflexion, on en vint à la conviction qu'il n'y avait en Russie *qu'un seul homme* dont le caractère, les antécédents, la position officielle et la popularité fussent de nature à répondre à toutes les conditions exigées pour mener à bonne fin l'entreprise si difficile de la pacification de la Pologne, si toutefois ce but pouvait être atteint par l'introduction et le strict maintien d'un régime de légalité, fondé sur les vues les plus larges et les plus libérales.

Ceci est tellement vrai que nous défions les détracteurs du grand-duc *Constantin* de nommer un seul individu dont, en 1862, la désignation au poste de lieutenant de l'Empereur aurait été, non pas plus heureuse et plus généralement acclamée que celle que l'on fit, mais seulement *possible*, tant qu'on était décidé à maintenir le programme conciliateur qu'on avait l'intention de réaliser.

Les antécédents du grand-duc lui avaient valu une popularité d'autant plus méritée qu'elle était le résultat d'une série de mesures réellement libérales, que le

public jugeait d'après leur valeur effective et non pas sur la recommandation d'un journalisme flagorneur, tel que depuis quelque temps nous le voyons qui, de ses feuilles, tresse des couronnes de laurier pour en orner le front de ses favoris. — Combien le grand-duc tenait à être apprécié, rien que par le vrai public, préservé de l'influence de toute réclame, cela ressort d'un fait d'autant plus digne d'être noté, qu'il sert à caractériser l'homme duquel il émane. — En 1854, se voyant l'objet d'ovations quotidiennes de la part de la presse du pays, le grand-duc demanda et obtint, du ministère de l'instruction publique, un ordre (28 avril 1854, dossier n° 72) par lequel il fut prescrit à la censure « de » ne laisser passer aucun article ayant pour but de » prôner les actes ou les intentions de S. A. I. le » grand-amiral; » demande sans exemple dans les annales de la presse russe, personne n'étant encore venu à se plaindre qu'on en dit trop de bien.

L'opinion publique, quoiqu'il lui manquât le guide qu'on prétend qu'elle trouve dans le journalisme, ne se trompa point sur la valeur des actes du grand-duc, dont le nom acquit bientôt une immense popularité. — On applaudit aux réorganisations rationnelles qu'il introduisit dans le ministère confié à sa gestion, et le département de la marine fut cité comme un exemple à suivre pour les autres administrations. On apprécia l'influence bienfaisante qu'il exerça sur la marche générale des affaires en Russie, en donnant le premier l'exemple d'une discussion en public des mesures projetées dans son département, mesures qu'il fit porter à la connaissance du pays par l'organe d'une revue mensuelle, le *Morskoï Sbornik*, avec invitation à qui-

conque de dire franchement et publiquement ce qu'il y trouvait de défectueux ¹.

Enfin, on sut la part qu'il avait eue dans l'affranchissement des paysans, et on admira la fermeté avec laquelle il avait persisté dans la ligne de conduite qu'il s'était tracée, malgré les nombreuses inimitiés qu'éveillèrent ses aspirations libérales, inimitiés qui sont loin d'être assoupies, et qui n'attendaient qu'une occasion pour se produire au grand jour.

Quelle que fût l'indifférence des Polonais pour les améliorations introduites dans toutes les branches administratives de la Russie, l'éclat dont la renommée entourait le nom du grand-duc *Constantin* était tel, qu'on le connaissait même en Pologne; aussi, comme le dit le prince *Czartoryski*, à la page xviii^e de la brochure précitée: « Sa nomination au poste de lieutenant de l'Empereur fit grande sensation, et de nombreuses espérances s'y rattachèrent, tant à l'étranger que dans le pays. »

Ces espérances, ce ne sont que les patriotes appartenant au parti libéral quant aux principes, mais modéré quant aux moyens à employer, qui les partagèrent, tandis que le parti féodal et les rêveurs politiques voyaient avec effroi la ruine prochaine de toutes leurs combinaisons. — Le premier pressentait que l'homme qui, en Russie, avait défendu la cause des affranchis contre la noblesse, ne tarderait pas à soulever la question brûlante de la *dotation territoriale* des paysans polonais; — les autres craignaient que l'es-

¹ Le procédé inauguré par le grand-duc *Constantin* a trouvé des imitateurs et semble destiné à s'introduire définitivement dans les coutumes administratives de la Russie.

prit d'équité et l'amour de la légalité du nouveau lieutenant ne parvinssent à calmer le pays et à mettre fin à leur projet, celui de reconstituer la Pologne de 1772 par une insurrection que soutiendrait l'occident de l'Europe. — Ces deux partis, qui s'intitulaient eux-mêmes *les blancs* et *les rouges*, ne formaient ensemble qu'une assez faible minorité, car le nombre des *modérés* était fort considérable et celui des *indifférents* l'emportait, numériquement, sur tous les autres, puisqu'il comprenait la population agricole tout entière ; malgré cela, ils étaient fort dangereux, puisqu'ils étaient les seuls qui disposassent des deux grands agents en matières politiques : l'argent et l'activité. — Quel que fût le nombre des Polonais que la nomination du grand-duc remplît d'espérances, la force d'inertie que représentait leur quiétude expectante ne pouvait entrer en comparaison avec l'impétuosité que la passion donnait aux actes des deux fractions de la minorité entreprenante ; or, ces deux fractions se réunirent dans le but de contrecarrer toutes les tentatives que pourrait faire le grand-duc pour la pacification de la Pologne.

Nous reviendrons tantôt au récit des moyens qu'employèrent les chefs des deux partis pour paralyser l'action conciliatrice du nouveau lieutenant de l'Empereur ; disons d'abord quelques mots sur le programme qu'il était appelé à réaliser.

En sa qualité de Russe, et ne connaissant de la Pologne ni les mœurs, ni la langue, ni les intérêts vitaux, ni les préjugés dominants, le grand-duc devait, avant tout, se pourvoir d'un conseil parfaitement initié à tous les détails de la vie morale du pays. — S'il n'avait été question que de *dompter* l'opposition turbulente, *d'arrêter par la force des baïonnettes* le mouvement

populaire, le lieutenant de l'Empereur n'aurait eu besoin des avis de personne ; mais il s'agissait d'arriver à la *pacification morale* de la Pologne, et pour cela il fallait le concours permanent de quelqu'un qui connût les maux dont se plaignaient les masses et les moyens d'y porter remède. — On n'a pas besoin de guide pour prendre d'assaut un rempart hérissé de canons, on ne saurait s'en passer pour traverser sans encombre une contrée pleine d'embûches et de dangers latents.

Ce rôle de guide fut dévolu à M. le marquis *Wielopolski*, et tout faisait présumer qu'il était bien l'homme de la situation. — Sa nationalité, sa position sociale, l'esprit à la fois sérieux et brillant dont il est doué, et jusqu'à sa qualité d'ancien affidé du mouvement patriotique de 1831, tout concourait à faire croire qu'il devait connaître à fond les vraies aspirations du pays, qu'il devait être au courant, non-seulement des exigences, mais même des intentions et des plans d'action des divers partis, et qu'ainsi les concessions qu'il demandait au nom de la Pologne devaient être pleinement suffisantes pour ramener et pour affermir à jamais la paix entre le gouvernement de l'Empereur, Roi de Pologne, et ses sujets polonais.

Ce que le marquis demandait peut se résumer ainsi :

1) Autonomie administrative complète ; le royaume ne devant, à l'avenir, avoir en commun avec l'empire que la représentation à l'étranger et l'armée ;

2) Réalisation définitive des institutions octroyées par le décret du 26 mars : conseil d'État et conseils de provinces, de districts et de municipalités éligibles ;

3) La langue polonaise reconnue comme langue officielle, dans les bureaux administratifs et les cours de justice, ainsi que dans les écoles ;

4) Nomination de Polonais à tous les emplois du royaume ;

5) Réorganisation du système de l'instruction publique ¹ ;

6) Abolition de la corvée pour les paysans polonais ;

7) Révision de la loi sur les mariages mixtes ;

8) Facilités accordées au clergé catholique pour ses correspondances avec le Saint-Siège à Rome ;

9) Améliorations à introduire dans la situation matérielle du clergé catholique ainsi que dans l'organisation de ses séminaires ;

10) Émancipation des israélites, par l'abrogation des lois restrictives qui amoindrissaient leurs droits civiques.

Outre ces concessions formellement accordées par le

¹ Le projet du nouveau Statut est élaboré par le marquis *Wielopolski* en personne. — Il contient la fondation d'écoles populaires dans tous les bourgs et les villages du royaume (§ 12), la création d'écoles de districts (§ 36), de 15 gymnases (§ 99), d'un lycée (§ 102), de plusieurs instituts de demoiselles (§ 135), de quelques écoles spéciales pour les sciences agronomiques (§ 192), la technologie (§ 172) et les beaux-arts (§ 202), enfin, la fondation d'une université à Varsovie (§ 222).

La surveillance de toutes les institutions pédagogiques d'un ordre plus élevé, depuis l'université jusqu'aux écoles de district, devait appartenir à un *département spécial*, résidant à Varsovie et absolument indépendant de l'administration correspondante de la Russie. — Quant aux écoles populaires, elles ne devaient dépendre que des membres éligibles des conseils communaux. — L'instruction devait être *gratuite*, et, quant aux écoles populaires, *obligatoire*, le § 26 stipulant des amendes que les parents auraient à payer, s'ils n'envoyaient pas leurs enfants à l'école.

Ce projet est une large et belle conception, qui fait honneur, et au marquis *Wielopolski*, et aux conseillers de la couronne qui ont voté en faveur de sa confirmation, et pourtant il s'y trouve une chose qui nous a profondément choqué. — L'université de Varsovie, — car c'est bien une université qu'établissent les §§ 222-226, en stipulant qu'il y aura quatre facultés distinctes, que les cours dureront de 4 à 5 ans, qu'il y aura un

gouvernement de Saint-Pétersbourg, à la requête du marquis *Wielopolski*, il y en eut d'autres dont on lui laissa entrevoir la prochaine promulgation, que l'on fit dépendre uniquement de la réussite des premières mesures par lui proposées. — Ni le marquis, ni ses amis politiques ne pouvaient ignorer que, dans la pensée du gouvernement impérial, les réformes administratives octroyées par le décret du 26 mars n'étaient que les précurseurs des institutions politiques dont on songeait à couronner l'œuvre de l'autonomie polonaise.

Si les Polonais s'étaient rapprochés du gouvernement, si, l'harmonie entre le souverain et le pays rétablie, les réorganisations ci-dessus indiquées avaient pu s'effectuer régulièrement, le conseil d'État n'aurait pas tardé à être investi d'une partie du pouvoir légis-

recteur, des doyens, des professeurs et des *étudiants*, et non pas des maîtres et des *écoliers*. — *L'université de Varsovie* porte le titre officiel de *glówna schkola*, ce qui veut dire *école* principale. — Pourquoi école, et non pas université? — Quand donc cesserons-nous d'attacher plus d'importance aux dénominations qu'aux choses; quand apprendrons-nous à appeler un chat un chat; quand quitterons-nous, pour n'y plus retomber, le travers puéride qui, dans le temps, faisait qu'on changeait les *noms* de certaines pièces, pour pouvoir en permettre la représentation, de sorte que sur les affiches on lisait *Fenella* au lieu de la *Muette de Portici*, et que *Guillaume Tell* était changé en *Charles le Téméraire*, le tout sans rien changer au texte et sans nous apercevoir que la péripiétie tragique par laquelle finit cette dernière pièce est beaucoup plus choquante, étant prêtée, en dépit de l'histoire, à un duc de Bourgogne, que si, conformément à l'histoire, on avoue qu'elle a mis fin aux jours d'un simple gouverneur de province nommé *Gessler*! — Quant à l'institution pédagogique fondée à Varsovie, il y aurait deux puissantes raisons pour la désigner du nom qui lui convient réellement et pour l'appeler UNIVERSITÉ. — D'abord, ce serait la vérité, et ensuite ce serait une réponse au reproche qu'on ne cesse de faire à la Russie de n'avoir point consenti à fonder une université polonaise.

latif, tandis que les assemblées électives dans les provinces auraient été autorisées à choisir les représentants de la nation auxquels on aurait confié l'autre partie de ce pouvoir. — Cela fait que, pour le marquis et pour ceux de ses compatriotes auxquels il crut pouvoir révéler la véritable situation des choses, le tableau des concessions accordées se complétait ainsi :

11) Représentation nationale, avec pouvoir législatif partagé entre une Chambre des seigneurs et une Chambre des députés des communes, d'où, comme corollaire *inévitabile*, il s'en serait suivi :

12) Responsabilité des ministres;

13) Liberté de la presse, dont on ne remettait l'émancipation que jusqu'au jour (très-prochain à l'heure où nous écrivons) où elle aurait été proclamée en Russie.

Voilà quel était le programme que le grand-duc se vit chargé de réaliser, programme dont la lecture attentive suffit pour faire comprendre l'agitation où il mit le parti féodal, les *blancs*, et le parti révolutionnaire, les *rouges*. — Ces derniers connaissaient les dispositions d'esprit des masses mieux que ne pouvait les connaître le grand-duc, beaucoup mieux, hélas! que ne les connaissait l'aristocratique conseiller de S. A. I.; ils s'attendaient donc à ce que le premier acte officiel du nouveau lieutenant de l'Empereur serait de lever l'état de siège, et d'adresser au peuple polonais *une proclamation* portant à la connaissance de la nation entière, non-seulement *la totalité* des concessions libérales que le souverain lui accordait dans le présent, mais encore celles qu'il était intentionné de lui accorder dans l'avenir. — Soit que telle fût en effet la pensée du marquis, soit que les *rouges* eussent surtaxé le tact politique du

guide donné au lieutenant, le danger leur parut tellement pressant, qu'ils résolurent d'empêcher, à tout prix, l'exécution d'une mesure dont l'effet pacificateur aurait ruiné toutes leurs espérances. Ils se déterminèrent donc à faire assassiner le grand-duc, avant même qu'il eût le temps de prendre aucune disposition.

Nommé le 20/8 juin 1862 par un décret impérial, qui faisait valoir ce choix comme « une nouvelle et incontestable preuve de la sollicitude de Sa Majesté pour « la prospérité de la Pologne ¹, » le grand-duc arriva à Varsovie le 2 juillet, et le surlendemain eut lieu la tentative d'assassinat de Iaroschinski.

La criminelle entreprise du Comité central ne réussit pas ; loin d'être mortelle, la blessure du grand-duc ne fut que très-légère, et pourtant les représentants du parti des *rouges* atteignirent le but qu'ils poursuivaient. — Effrayé par l'audace et la grandeur du crime qui venait de se commettre, le marquis *Wielopolski* se prononça d'une manière absolue contre l'idée de lever l'état de siège, et ne fut point d'avis de publier *d'une manière solennelle* (sous forme d'une proclamation à la nation) le tableau détaillé des concessions libérales accordées

¹ Voici le texte de ce document :

Nomination du grand-duc Constantin comme lieutenant du Royaume.

Tsarskoë-Selo, 8 juin 1862.

Nous, Alexandre II, par la grâce de Dieu, Empereur et autocrate de toutes les Russies, Roi de Pologne, grand-duc de Finlande, etc., etc.

Désirant donner une nouvelle et véritable preuve de Notre sollicitude pour la prospérité de nos sujets du Royaume de Pologne, Nous avons résolu de nommer et nommons par la présente S. A. I. Notre bien-aimé frère le grand-duc Constantin Nicolaïevitch Notre lieutenant dans le Royaume.

Signé ALEXANDRE.

Par l'Empereur et Roi,
Le ministre secrétaire d'Etat, J. TYMOWSKI.

à la Pologne ¹. — C'est tout ce que voulaient les *rouges*, qui s'étayèrent de cette apparente continuation du « *statu quo* » pour répandre le bruit que le grand-duc « n'apportait rien ; que le gouvernement moscovite « avait leurré le pays de vaines promesses ; que la « nomination du frère de l'Empereur était un change-
« ment de personne et non un changement de système,
« et qu'ainsi il était plus urgent que jamais de con-
« quérir, par la force, des libertés qu'on s'obstinait
« toujours à refuser à la Pologne. »

Si, pour l'opposer à ces bruits calomnieux, il y avait eu une proclamation adressée au *peuple polonais*, publiée par milliers d'exemplaires, affichée dans toutes les villes, les bourgs et les villages, lue dans les églises après le prône et reproduite dans toutes les feuilles publiques, la marche des événements aurait été tout autre ; mais, par malheur, on ne s'avisait point de prendre cette mesure, de sorte qu'il n'y eut que quelques privilégiés qui connurent le fond de la pensée du gouvernement, tandis que le public lettré n'en sut que ce qui se trouvait dans les journaux, et que les masses ne se doutèrent ni des intentions bienveillantes à leur égard, ni du changement important que la présence du grand-duc devait apporter dans la situation du pays.

Ce fait, et la manière habile dont le parti révolutionnaire sut l'exploiter, expliquent l'indifférence avec laquelle le pays assista aux actes qui suivirent l'entrée en fonction du nouveau lieutenant de l'Empereur. — Ces actes étaient pourtant bien de nature à inspirer de la confiance, et à lui mériter les sympathies des mas-

¹ Cette proclamation parut plus tard, *trop tard*, comme nous le verrons tout à l'heure.

ses. — Grâce à l'intercession du grand-duc, le nombre des ratures sur la liste des exilés se comptait par centaines, celui des détenus politiques diminuait de jour en jour, et, de 499 individus condamnés par les cours martiales après la promulgation de l'état de siège, plus de 300 obtinrent la remise complète de toute peine. — En même temps, et avec une activité infatigable, on s'occupa de la réalisation de tous les points du programme qui servait de base aux réformes à introduire.

Les administrations de la douane, des postes et des travaux publics, qui jusque-là relevaient des ministères correspondants résidant à Saint-Petersbourg, en furent détachées et formèrent autant de ressorts spéciaux du gouvernement local.

Outre le Conseil d'État, qui fonctionnait déjà, on établit les Conseils de district et les Conseils municipaux, fondés sur le principe électif.

La langue polonaise fut introduite dans tous les bureaux administratifs, ainsi que dans les Cours de justice, à tel point que tout, jusqu'aux papiers destinés à être placés sous les yeux de l'Empereur, n'était rédigé qu'en polonais.

Les employés russes, disséminés dans le pays, se virent renvoyés les uns après les autres, et la nomination d'indigènes à tous les postes fut poussée si loin, qu'à la fin de l'année 1862 il n'y eut plus, dans toute la Pologne, que *huit* fonctionnaires russes.

On entreprit, dans toute l'étendue du royaume, la fondation des écoles populaires, des écoles de district, des gymnases et des autres institutions pédagogiques énumérées dans le projet du marquis *Wielopolski*.

Des commissions et des délégations spéciales furent formées dans les différents districts, pour résoudre la

question de l'abolition de la corvée, en fixant, selon les localités, le montant du cens auquel les propriétaires fonciers auraient droit, en retour de la cessation des prestations manuelles.

Dans le sein même de l'administration centrale, on s'occupa de préparer des projets de loi concernant les mariages mixtes, l'amélioration de la situation du clergé catholique, l'émancipation des israélites, etc.

De toutes ces mesures, dont le commencement remonte aux premiers jours de l'arrivée du grand-duc, la masse de la population, le public illettré qui se compte par millions, ne sut que tout juste ce que chacun put voir de ses propres yeux. — Tel exilé venait de rentrer, tel condamné était gracié, dans tel bourg on venait de fonder une école, dans tel autre un employé russe était renvoyé et remplacé par un Polonais; cela formait autant de faits isolés qui pouvaient être dus au hasard ou à quelque caprice de dictateur; c'étaient des événements que l'on accueillait avec plus de surprise que de satisfaction, puisque rien ne les avait annoncés, et l'on se disait sans cesse que toutes ces gracieusetés pouvaient être révoquées à volonté, aucun manifeste, aucune proclamation n'étant venue apprendre au pays que ces réformes n'étaient point le résultat d'un mouvement passager, mais bien l'accomplissement d'un *engagement* pris par le souverain même, la réalisation d'une série de concessions *librement octroyées*, et par cela même *irrévocablement acquises à la Pologne*.

Que nos lecteurs nous pardonnent de nous être appesanti outre mesure sur la nécessité qu'il y avait d'offrir au pays qu'on voulait apaiser, la *garantie morale* qu'il aurait trouvée dans un manifeste ou une proclamation

promulguée avec toute la solennité possible. — Ce n'est pas la stérile satisfaction de blâmer ce qu'on a fait dans le passé que nous recherchons, c'est un enseignement pour ce qu'il y aura à faire dans l'avenir que nous voudrions voir ressortir de nos arguments; aussi comptons-nous revenir encore une fois sur ce thème à la fin de ce livre.

Combien était grande l'importance que tous les partis hostiles au gouvernement attachaient à l'apparition d'un écrit adressé directement au peuple polonais, à quelle valeur ils taxaient l'effet salutaire pour le maintien de l'ordre et pernicieux pour leurs intérêts, qu'un tel acte devait produire, — cela ressort de l'agitation fébrile où tous ces partis se trouvèrent lorsque, le 27 août, parut enfin une proclamation du lieutenant de l'Empereur¹. — Quoique venue trop tard, deux mois trop tard, hélas! quoique sur 54 lignes d'impression

¹ Voici cet important document, que nous reproduisons d'après la brochure du prince *Czartoryski*, page 31:

Proclamation du grand-duc Constantin.

Varsovie, 27 août 1862.

Polonais!

S. M. l'Empereur et Roi, mon auguste frère, en me nommant son lieutenant dans le royaume de Pologne, a désiré témoigner par là ses intentions bienveillantes à l'égard de ses sujets polonais. Acceptant le devoir dont il a plu à mon auguste souverain de me charger, je ne me suis pas abusé sur les difficultés de ma mission, mais j'ai puisé des encouragements dans la pureté de mes sentiments, dans ma confiance en Dieu et dans l'espoir que tous les Polonais aimant réellement leur patrie et désirant sa prospérité m'accorderaient leur concours. C'est animé de ces dispositions que je me suis rendu à l'appel de mon souverain: j'ai amené parmi vous, comme preuve de mes sentiments, ce que j'ai de plus pré-

n'en donnant que 8 à la question des réformes; quoique ne désignant ces réformes que comme *tendant à satisfaire aux besoins réels de la nation*, sans appuyer sur leur caractère de concessions *irrévocablement accordées au pays*, — cette proclamation fut un coup de foudre pour les meneurs de tous les partis. — Deux lettres que nous reçûmes dans ce temps, l'une de *Lublin*, datée du 9 septembre, l'autre de *Varsovie*, en date du 16 du même mois, nous dépeignent la société comme exclusivement préoccupée à scruter la valeur de l'important document qui venait de paraître. — Les *modérés* voulaient y voir une *garantie morale* offerte à la nation, et faisaient valoir que les réformes énumérées dans la proclamation du grand-duc ne pouvaient plus être ar-

cieux au monde, ma femme et mes enfants, et cela le lendemain de l'attentat commis contre le représentant de l'Empereur en ce pays.

Fort de mes convictions, de ma conscience et de mon désir de vouer tous mes efforts à votre bonheur, j'ai paru parmi vous sous la seule égide de la confiance illimitée que j'avais en vous-mêmes. Cependant, à peine avais-je mis le pied sur le sol de votre patrie, que le bras d'un assassin m'attendait déjà tout armé pour me porter le coup mortel. La mort allait à ma rencontre au milieu des flots de cette foule venue pour me saluer; elle me suivait au moment où j'allais m'agenouiller devant les autels du Seigneur.

La miséricorde de la Providence a sauvé mes jours. Depuis, deux nouveaux attentats ont été dirigés contre l'homme d'État choisi parmi vous, et que la confiance de l'Empereur et Roi m'a adjoint comme collaborateur et auxiliaire dans la grande mission qui m'était échue.

La main de la justice atteint les coupables. Le gouvernement de S. M. l'Empereur saura en finir avec les criminelles manœuvres, et couvrir de la protection de la loi les hommes bien intentionnés.

Polonais! souffrirez-vous donc que le parti du crime, peu nombreux, mais audacieux, qui ne recule même pas devant les projets les plus odieux, élève une barrière entre le trône et la nation, et arrête l'accomplissement des desseins les plus généreux du souverain? Souffrirez-vous donc qu'une conjuration monstrueuse, sous prétexte de liberté et d'amour de la patrie, terrorise la nation par des menaces incessantes?

bitrairement révoquées; avis que le parti avancé, les « patriotes chaleureux » combattaient de toute son énergie, en soutenant que ce document ne garantissait rien et ne prouvait rien, si ce n'est que le marquis *Wielopolski* avait été vivement impressionné par les deux attentats contre sa vie, et qu'il voulait se faire un rempart des promesses qu'on lançait au public. — « S'il en était autrement, les entendait-on dire, pourquoi la proclamation n'avait-elle pas été publiée le jour de l'arrivée du grand-duc; pourquoi ne l'avait-elle pas été le lendemain de la tentative de *Jaroschinski*? Les circonstances étaient les mêmes, et, à l'exception de quatre lignes, le contenu du document aurait pu être littéralement identique à celui du 27 août. — Ce n'est

Soyez dignes des vertus de vos glorieux ancêtres; souvenez-vous qu'aucune page de votre histoire n'a, jusqu'à présent, été souillée par des faits aussi lâches, aussi odieux. Le monde apprendra par votre conduite que vous rejetez toute solidarité avec les crimes qui couvrent d'opprobre la nation entière.

Les grandes réformes qui tendent à satisfaire aux besoins réels de la nation, confirmées par l'Empereur et Roi, que nous mettons à exécution en ce moment, telles que le conseil d'État, l'organisation des établissements d'instruction, la transformation des paysans corvéables en censitaires, l'émancipation des israélites, la formation des conseils municipaux et de ceux de districts, enfin la réforme administrative, sont autant de dispositions qui attestent hautement la sollicitude de votre auguste souverain à votre égard.

Multipliez vos efforts afin que le développement complet et l'exécution parfaite de ces réformes ne soient pas entravés par le parti du crime, qui sacrifie le bonheur du pays à la réalisation de ses principes insensés, qui ne songe qu'à détruire sans avoir jamais rien édifié.

Polonais! confiez-vous en moi comme je me suis confié en vous! Qu'un seul sentiment nous anime; travaillons de concert et en paix au bonheur de la Pologne en priant Dieu de bénir nos efforts, et une nouvelle ère de bien-être et de prospérité s'ouvrira pour la patrie que vous aimez tant.

done pas dans l'intention de donner *des garanties de sa sincérité* que le gouvernement adresse la parole au peuple, ce n'est pas non plus pour sauvegarder les jours du grand-duc, qui n'a rien dit après le coup de pistolet qu'on lui avait tiré; c'est pour démontrer l'opprobre qu'il y avait dans un attentat dirigé contre la vie de « l'homme d'État choisi parmi nous » qu'on nous fait toutes ces belles promesses, auxquelles nous aurions tort d'attacher la moindre importance. »

Tel était le langage des *rouges*, qui firent circuler en même temps et qui répandirent, jusque par le moyen des journaux étrangers, des récits controuvés et calomnieux pour prouver que le marquis tremblait de peur, et n'agissait plus que sous l'influence de la terreur panique que lui avaient causée les attaques armées de *Ryll* et de *Rzonca*. — C'est de cette époque que datent toutes ces fables de voitures doublées de fer dont se serait servi *M. de Wielopolski*, de piquets militaires envoyés pour éclairer les rues par lesquelles il devait passer, d'agents de police visitant les maisons dans lesquelles il voulait entrer, de fonctionnaires spéciaux attachés au service culinaire du marquis, et autres semblables. — A l'étranger, ces historiettes furent reçues avec indifférence et provoquèrent, tout au plus, un sourire passager, si elles étaient racontées avec verve ou accompagnées d'un croquis bien dessiné, tandis qu'en Pologne elles servirent à discréditer le gouvernement et à faire accepter l'argument des *rouges*, qui ne cessaient de répéter : « C'est la peur qui rend
« si coulant le conseiller des Moscovites, ce n'est que
« tant que vous leur ferez peur que vous obtiendrez
« quelque chose de nos ennemis; persistez donc dans
« la voie de l'opposition ouverte, laissez-vous con-

« duire par nous, et vous aurez plus qu'on ne veut
« nous donner, plus même qu'on ne nous promet
« maintenant. »

Si telles étaient les manœuvres employées par le parti des *rouges* pour maintenir l'agitation dans le pays, celui des *blancs* s'agitait, de son côté, dans le but de paralyser l'effet que la proclamation du lieutenant de l'Empereur commençait à produire sur les esprits sensés et calmes de la nation. — Pour cela, il fallait amener un incident quelconque qui mit le grand-duc dans l'absolue nécessité, ou d'avoir recours à quelque mesure de rigueur, ou, à défaut de cela, de répondre par un refus formel à une requête présentée au nom de la Pologne, afin de pouvoir dire au pays : « Vous
« voyez à quoi nous devons nous attendre! La pre-
« mière chose que nous demandons nous attire un
« refus, et même des persécutions de la part des Mos-
« covites. »

L'occasion de provoquer l'incident désiré ne se fit pas attendre longtemps.

Quoique d'accord sur le but à atteindre, les *blancs* et les *rouges* différaient sensiblement sur le choix des moyens à employer, ce qui fit que les tentatives de meurtre qu'on avait vues se produire rencontrèrent une improbation générale, qui était partagée par l'immense majorité de la nation. — Lors de l'attentat de *Jarowski*, l'indignation avait été si grande, que la noblesse résolut d'envoyer au grand-duc une adresse pour protester de toute l'horreur que lui inspirait la lâcheté d'une action jusque-là sans exemple dans l'histoire de la Pologne.

Ce projet avait été soulevé, abandonné, repris encore, et ne fut réalisé que vers la fin du mois d'août,

après les deux attentats contre le marquis *Wielopolski*.

Près de trois cents gentilshommes se réunirent à Varsovie, je ne dirai pas sous prétexte, mais bien avec l'intention hautement avouée, et j'en ai la conviction intime, fermement arrêtée, de protester, au nom de la noblesse polonaise, contre les assassinats par guets-apens, si incompatibles avec le caractère fier et chevaleresque de la nation. — C'était là le but de leur réunion, l'intention qu'ils ne cachèrent à personne; mais ils avaient compté sans les chefs du parti des *blancs*, sans les influences féminines et sans l'action du clergé catholique, puissances morales qui se ligèrent pour donner à l'acte à signer une signification tout autre que celle qu'il devait avoir d'abord, tout autre que la plupart des signataires ne l'auraient approuvé, s'ils avaient pu méditer la question, chacun chez soi et sans subir l'effet excitant de la délibération en commun.

Qu'ici le lecteur nous permette une digression, un peu longue peut-être, mais qui nous paraît indispensable pour éclaircir un phénomène, incompréhensible par lui-même, pour expliquer comment il a pu se faire qu'une assemblée, composée de membres dont chacun personnellement était disposé à voter dans un sens pacifique, s'est, par le seul fait de la discussion en commun, laissé entraîner à adopter une résolution violente, que personne n'approuva en son for intérieur. — De semblables faits ne se rencontrent que dans l'histoire de la Pologne; ils ne sont possibles que dans des réunions de Polonais : c'est donc dans le caractère de la nation qu'il faut chercher l'explication de ce phénomène.

Dans une de nos publications précédentes, nous nous sommes appliqué à définir le caractère de la femme polonaise¹; essayons ici d'en faire autant du caractère des hommes de cette nation.

Le Polonais, en général, a beaucoup d'intelligence, une imagination très-vive, une aptitude remarquable à imiter tout ce qu'il voit, une grande facilité à s'approprier les idiomes les plus divers; il est prompt à s'enthousiasmer et à se dégoûter des choses; il a un grand amour pour tout ce qui bruit ou brille; un besoin excessif d'être admiré et de se l'entendre dire. — Ces traits constituent, pour ainsi dire, la charpente ou le canevas du caractère polonais, mais ils ne suffisent pas pour le former. — Pour constituer avec l'ensemble de ces dispositions un caractère national distinct, il fallait la présence d'une vertu ou d'un vice qui, par son intensité, les dominât toutes, et leur imprimât une direction déterminée.

Si cette vertu avait été un grand amour du travail, une conscience profonde dans l'accomplissement de ses devoirs, c'est un caractère rappelant celui du peuple allemand qu'on aurait vu se développer. — Si ce vice avait été une futilité excessive, c'eût été le caractère français; s'il avait consisté en une grande paresse, c'est, peut-être, de celui du Napolitain que se serait rapprochée la nationalité polonaise. — Rien de cela n'a lieu, le caractère polonais ne ressemble à aucun autre; il faut donc qu'il se soit développé sous l'influence de quelque agent moral qui, ou par sa nature ou par l'intensité de son action, diffère essentiellement

¹ Voyez à la page 55 de la brochure « *la Question polonaise.* » 1863. Paris, E. Dentu; Berlin, B. Behr; Bruxelles, A. Schnée.

de ceux qui ont présidé à la formation des autres caractères nationaux. — Essayons donc de définir et d'expliquer la manière d'agir de cet agent moral.

La qualité, — c'est à dessein que nous ne disons ni vertu ni défaut, — la qualité dominante et distinctive du Polonais est une *exubérance de courage*, que nous voudrions appeler du nom de courage *matériel*, puisqu'il consiste à affronter les périls matériels de toute nature avec une insouciance, une facilité à nulle autre pareilles. — Que les nations qui, à juste titre, passent pour briller par une intrépidité hors ligne, ne s'en formalisent point; sous le rapport du courage, il n'y en a pas une qui puisse se comparer aux Polonais. — Les autres, les Français par exemple, ne reculeront devant rien; quelque périlleuse que soit une tentative, une fois entreprise ils ne l'abandonneront point, et courront tous les risques de la situation; le danger ne les effraye donc pas, mais il ne les attire pas non plus, et c'est là l'effet qu'il produit sur le caractère polonais. — Comme la flamme sur la mouche, le *danger* exerce sur le Polonais une fascination irrésistible, une attraction telle que vous le voyez non-seulement se lancer dans les entreprises utiles *quoiqu'il* sache qu'elles sont dangereuses, mais rechercher telle aventure inutile, par l'unique raison qu'elle est réputée périlleuse.

Ce trait dominant du caractère polonais trouvé, voyons quels sont les résultats auxquels devait conduire l'action permanente de cette *exubérance de courage* appliquée aux autres qualités de ce même caractère: à l'imagination ardente qu'on y rencontre, au besoin d'admiration qu'on y voit, à l'amour qu'on y trouve pour tout ce qui a de l'éclat.

Le vif besoin qu'éprouve le Polonais d'être admiré

et de se l'entendre dire est devenu la base du pouvoir absolu qu'en Pologne les femmes exercent sur toute la population mâle. — Nulle bouche autant qu'une bouche féminine ne sait dire de ces paroles flatteuses qui remplissent d'orgueil et de bonheur celui à qui elles s'adressent; nul hommage, fût-il reconnu sur un champ de bataille par des camarades enthousiasmés, fût-il offert par la foule en délire, ne saurait avoir cet accent enivrant qu'il emprunte aux lèvres d'une femme séduisante, d'une femme polonaise, dont le regard humide s'élève vers vous comme si vous étiez déjà sur le sommet de ce monument où son admiration vous place, et que la postérité vous élèvera, sans nul doute, si vous faites la moitié seulement des prouesses dont elle vous assure que vous êtes capable. — Le moyen de faire mentir un tel pronostic! — Or, ce qu'en retour de leur admiration demandent les femmes de tous les pays, et les femmes polonaises plus que toutes les autres, ce ne sont ni les veillées d'un labeur opiniâtre et utile, ni les efforts d'intelligence qu'exigent les travaux du législateur ou de l'administrateur, ce sont des actions d'éclat, des preuves de force et d'intrépidité, des exploits dont elles mesurent le mérite d'après ce qu'ils ont d'extraordinaire, de surprenant, et surtout d'inattendu. — Toute hésitation, à leurs yeux, est un signe de faiblesse, toute réflexion une preuve d'irrésolution. Il faut, pour mériter leur suffrage, agir avec rapidité, n'écouter que son courage, renverser les obstacles au lieu de les tourner, et conserver toujours la première place que leur jugement décerne à celui qui s'est le plus exposé, qui a le plus fait parler de lui.

Avec cette direction donnée au Polonais par l'irrésistible influence des femmes de son pays, avec la

grande vivacité de son imagination et la facilité de s'enthousiasmer qui le caractérise, il est aisé de comprendre qu'il doit avoir la résolution extrêmement prompte, et, en effet, elle est tellement rapide, que, presque toujours, il agit d'abord et ne réfléchit qu'après coup, surtout lorsqu'il est question d'une action qui, par les suites qu'elle peut avoir, présente quelque danger. — Défendez aux Polonais, si vous êtes gouvernement, de se rassembler dans les rues, d'exhiber des insignes révolutionnaires, de chanter sur les places publiques, de signer des proclamations incendiaires, et soyez certain que chacun s'empressera de vous désobéir, pour faire preuve qu'il ne craint pas les peines que peut lui valoir sa désobéissance. Exigez-en, si vous êtes chef d'une « légion nationale, » une soumission aveugle à votre volonté, l'exécution, sans commentaires ni explications, de vos ordres, défendez-leur d'attaquer l'ennemi quand ils jugeront à propos de le faire, commandez-leur d'aller en arrière quand ils voudront aller en avant, et attendez-vous à trouver dans les rangs de vos subordonnés des têtes chaudes qui se proclameront hautement vos égaux, qui s'érigeront en juges de vos actions, et cela d'autant plus ostensiblement que votre réputation de fermeté et d'inflexibilité sera grande, et augmentera le danger de vous désobéir. — Cette disposition permanente à nier toute autorité, qu'elles qu'en soient la forme et l'origine, explique une quantité de faits qui ne se rencontrent nulle part que dans l'histoire de la Pologne, où, de tout temps, l'indiscipline a été érigée en point d'honneur.

Plus les diverses manifestations de cette humeur indomptable sont éclatantes, et plus l'amour-propre de ceux dont elles émanent se croit en droit d'en tirer

vanité, plus elles recherchent la publicité, les applaudissements d'un cercle de spectateurs aussi étendu que possible. — Cet amour de tout ce qui bruit et brille, que l'exubérance du courage matériel porte à se traduire en une série d'actions hardies, d'entreprises audacieuses, ne trouve de satisfaction que dans l'admiration de la foule. — Comme l'approbation du public est le but de la plupart des actions du Polonais, la récompense à laquelle il aspire, l'échelle d'après laquelle il mesure le mérite de ses actes et de ses discours, on ne saurait être surpris de l'y voir attacher une valeur excessive, une valeur telle qu'on peut dire que le Polonais accorde plus d'importance à l'opinion publique, à l'opinion d'autrui, qu'à la sienne propre.

Ce phénomène moral donne lieu à une anomalie des plus surprenantes, à savoir que la nation qui, plus que toute autre, possède la qualité que nous avons appelée « le courage matériel, » est loin d'atteindre cette même supériorité sous le rapport du courage moral, de ce courage qui consiste à maintenir hautement nos convictions, fussent-elles contraires à celles de la multitude et dussent-elles nous attirer le blâme et les brocards de la foule. — Le Polonais a tous les courages, excepté le courage de ses opinions, toutes les fois que ces opinions sont modérées et de nature à pouvoir lui attirer le reproche que c'est la crainte d'un danger, la peur qui le rend si prudent. — Ce qu'il craint réellement, ce dont il a peur, c'est de passer aux yeux d'autrui pour moins hardi, moins téméraire que le plus intrépide parmi ses interlocuteurs ; il n'avancera donc un avis prudent et modéré qu'avec une extrême circonspection, et, à la première contradiction un peu vive, à la première interpellation directe, il n'aura pas le courage de

maintenir son opinion, il aimera mieux mettre en jeu ses biens et sa vie, que de laisser subsister le moindre doute sur la facilité avec laquelle il se décide à les risquer.

Voilà, en quelques traits rapides, le caractère polonais, si remarquable par sa hardiesse et si phénoménal par les faiblesses qui lui sont particulières; excès de témérité et excès de crainte qui servent à expliquer le brusque changement qui se fit dans la résolution des gentilshommes réunis à Varsovie au commencement de septembre 1862. — Venus dans le but *avoué* de protester publiquement contre les tentatives d'assassinats, ils signèrent, « en réponse à la proclamation du grand-duc Constantin, » une adresse dans laquelle il n'est pas dit un seul mot concernant l'attentat à la vie du grand-duc, dont parle la proclamation ¹. — Promettant leur concours pour la forma-

¹ Voici le texte de ce curieux document :

Adresse des notables du Royaume au comte André Zamoiski.

Varsovie, 11 septembre 1862.

Monsieur le Comte,

Les malheurs qui se sont appesantis sur la Pologne avec une rigueur sans exemple dans l'histoire, en brisant son existence politique, n'ont pu ni affaiblir l'esprit de la nation, ni corrompre ou effacer en elle le sentiment de sa mission historique.

Ce sentiment a grandi par le sacrifice, la souffrance et la foi dans l'avenir; et, dans les moments solennels, la voix de la conscience nationale s'élève pour demander que les anciennes lois et les anciennes libertés soient restituées à la Pologne.

L'année dernière, dans son adresse à l'Empereur, le pays avait déjà réclamé en faveur de ses droits, et les habitants, réunis pour les élections des Conseils municipaux et des Conseils de district, avaient présenté, à cette époque, au lieutenant de l'Empereur, un Mémoire couvert de 20,000 signatures, dans lequel ils déclaraient qu'une représentation

tion des institutions nouvelles, celles qui figuraient dans le programme confirmé par l'Empereur, ils demandèrent : « Une représentation nationale, émanant d'élections libres, et libre dans ses discussions. »

Jusqu'à-là, et à part le silence gardé sur l'événement qui était la cause première de leur réunion, on peut

nationale, émanant d'élections libres, et libre dans ses discussions, pourrait seule exprimer les besoins réels du pays, et que les institutions concédées par le gouvernement étaient loin de répondre à ces besoins et ne sauraient prévenir les malheurs qui menaçaient le pays.

La déclaration de l'état de siège empêcha la remise du Mémoire; aucune satisfaction ne fut encore donnée aux habitants; ce qui amena des conséquences auxquelles tout le monde pouvait s'attendre.

Aujourd'hui nous voulons répondre à la proclamation du grand-duc Constantin, et empêcher le pays de s'acheminer vers un abîme sans issue. Arrivés des diverses provinces de la Pologne, en l'absence de son organe légal, nous sommes venus vous trouver, Monsieur le Comte, afin que, représentant et interprète de l'esprit de la nation, vous exposiez à Son Altesse Impériale nos besoins et nos aspirations, que nous ne pouvons faire plus longtemps et que nous voulons affirmer hautement devant le monde entier.

Nous ne refusons pas notre concours pour la formation des institutions nouvelles : nous tenons seulement à déclarer que les mesures mises en vigueur jusqu'à présent dans le pays ont poussé l'excitation des esprits à un degré tel, que ni la force militaire, ni les tribunaux exceptionnels, ni les prisons, ni les déportations, ni l'échafaud ne sauront en avoir raison, et ne feront au contraire que provoquer une exaspération excessive, qui poussera la nation dans une voie également fatale pour les gouvernants et les gouvernés.

Polonais, nous ne pourrions appuyer le gouvernement que quand ce gouvernement sera polonais et quand toutes les provinces qui composent notre patrie seront réunies ensemble et jouiront d'une constitution et d'institutions libres.

Dans sa proclamation, le grand-duc lui-même a respecté et compris notre attachement à la patrie; or cet attachement ne saurait se diviser; et, si nous aimons notre patrie, nous l'aimons tout entière dans les limites que Dieu lui a tracées et que l'histoire a consacrées.

(*Suivent les signatures.*)

admettre que l'adresse, tant au fond que dans la forme, répondait aux intentions de la majorité des gentilshommes réunis; mais il se trouve dans ce document un passage dont il est impossible de croire que la majorité l'eût accepté sans *la crainte* de se voir accusée de manquer de résolution. — Ce passage est celui où il est question des provinces de l'empire jadis soumises à la domination polonaise, dont l'adresse du 11 septembre réclame la réunion à la Pologne, ajoutant que l'amour des Polonais pour leur patrie embrasse la patrie tout entière, *dans les limites que Dieu lui a tracées et que l'histoire a consacrées.*

Cette phrase, ajoutée à la fin du document, rendait illusoire tout espoir de faire agréer au gouvernement les demandes formulées dans le corps de l'adresse. — Si l'on s'était borné à demander une représentation nationale *pour la Pologne*, il n'y a pas de doute qu'à Saint-Pétersbourg on n'eût consenti à faire cette concession, qui, dans la pensée du gouvernement impérial, n'était que différée et non pas rejetée à tout jamais; mais on réclama la renonciation de la Russie, non-seulement à la Lithuanie, mais même à des provinces à population russe, jadis conquises par les Polonais et reconquises par les Russes; on exigea le démembrement de l'Empire d'aujourd'hui pour reconstruire le royaume de jadis; enfin, on demanda une chose à laquelle on était *certain* que le gouvernement ne consentirait jamais.

Nous ne croyons pas nous avancer inconsidérément en soutenant que, parmi les trois cents gentilshommes réunis à Varsovie, il n'y en avait pas un seul qui se fût fait illusion au point de croire que la demande contenue dans les deux dernières phrases de l'adresse se-

rait accordée par l'Empereur; — il n'y en avait pas un qui n'eût compris que cet acte amènerait la rupture définitive entre le gouvernement impérial et la noblesse polonaise, qui n'eût pensé que sa signature apposée à un document de cette nature aurait pour conséquence des poursuites dirigées contre sa personne.

Malgré cela, je dirai même à cause de cela, l'adresse fut signée. — Dans cette réunion, composée de personnes d'une bravoure à toute épreuve, parmi ces gentilshommes dont, — pour une question de femmes, de préséance, ou autre, — pas un n'aurait hésité à défier l'assemblée tout entière, et à émettre la proposition, folle à force d'être téméraire, de se battre pendant 299 jours consécutifs, en changeant chaque jour d'adversaire; parmi ces hommes de fer et de granit, il ne s'en est pas trouvé un seul qui eût eu le courage d'affronter, ni les brocards des chefs du parti des *blancs*, qui s'agitaient dans les réunions pour faire adopter l'adresse, ni les regards moqueurs des femmes qui, hors de ces réunions, poursuivaient ceux qui s'y étaient montrés *précautionneux et irrésolus.* — Il y eut bien quelques opposants timides dans le sein de l'assemblée, mais personne n'osa persister dans les avis modérés qu'il émettait, et l'adresse parut enfin avec la signature de *tous les membres de l'assemblée*, sans aucune abstention, sans protestation d'aucune minorité dissidente.

Si la majeure partie des signataires de l'adresse du 11 septembre ne faisait que suivre une impulsion donnée, en subissant une sorte de contrainte morale, ceux qui dirigeaient cette affaire, les chefs du parti des *blancs*, agissaient avec parfaite connaissance de cause et d'après un plan mûrement élaboré.

Ce dont il s'agissait pour eux, c'était de maintenir

et d'augmenter encore la scission entre le pays et le gouvernement impérial, par l'effet des mesures de rigueur auxquelles ils espéraient pousser le lieutenant de l'Empereur, en formulant l'exorbitante prétention émise au nom de la noblesse polonaise. — Leur projet ne réussit qu'en partie. — Le grand-duc n'eut recours à aucun moyen violent, aucun des signataires de l'adresse ne fut molesté ; mais, ce qui était à prévoir et ce sur quoi les promoteurs de l'adresse comptaient avec assurance, la requête d'annexer à la Pologne les provinces russes fut rejetée péremptoirement, et avec elle tomba la demande contenue dans la première partie de l'adresse, celle d'accorder au pays une représentation nationale.

C'est sur ce point surtout que revenaient sans cesse les adhérents du parti des *blancs*, qui s'étayèrent de ce refus pour prouver que les promesses du gouvernement, si libérales en apparence, n'étaient nullement sincères, puisqu'il reculait devant une concession qu'il prévoyait pouvoir le gêner dans le maniement du pouvoir arbitraire qu'il exerçait sur le pays.

La méfiance ainsi entretenue malgré la loyauté des procédés du grand-duc, et l'idée propagée par les *rouges* qu'on obtiendrait tout par l'opposition ouverte, suffirent pour maintenir l'agitation, qui ne se bornait plus à Varsovie seulement, et qui commençait à gagner les provinces. De toutes parts, les rapports des autorités locales annonçaient des manifestations hostiles au gouvernement, des scènes de désordre dans lesquelles, comme acteurs constants, comme instigateurs des troubles, on vit toujours des hommes appartenant à la classe ouvrière des villes et des gros bourgs, tandis que la

classe agricole se tenait éloignée de toute manifestation.

Ce fait, à savoir que les troubles n'émanaient que des couches inférieures de la population *urbaine*, fit venir au marquis *Wielopolski* l'idée qu'il serait possible, sinon de réduire à néant, du moins d'affaiblir considérablement l'élément anarchique, en éloignant du pays les instigateurs subalternes des désordres. — C'est dans ce but qu'il proposa une mesure dont la presse étrangère s'est vivement préoccupée, et dans laquelle elle a voulu voir un acte d'une iniquité sans exemple, une sorte de crime de lèse-humanité. — La mesure dont nous parlons est celle du recrutement effectué en 1863.

Les événements du 15 janvier sont si connus en Europe, ils ont été l'objet d'une polémique si passionnée et si habilement conduite, ils ont laissé dans le public une impression tellement défavorable, qu'il faut une certaine dose d'indépendance de caractère pour oser aborder cette question et pour en parler *avec impartialité*, tout jugement qui n'implique pas une condamnation sévère, un blâme absolu du fait, devant nécessairement choquer un grand nombre de lecteurs dont l'esprit est prévenu par les déclamations de la presse systématiquement hostile à la Russie.

Le public, en général, n'aime pas que l'on rectifie ses jugements. — Telle personne dont momentanément il a fait son idole, il faut l'admirer avec lui ; telle action qu'il a condamnée, il faut la blâmer sans réserve, sous peine de passer pour un esprit paradoxal, un envieux ou un flatteur, selon qu'on attaque ce qu'il exalte, ou qu'on justifie ce qu'il désapprouve. — Je ne me cache pas que ma manière de voir, concernant le

recrutement, sera l'objet d'attaques violentes de la part de quelques journaux ; je m'attends bien qu'à cette occasion on dira du mal de ma personne pour affaiblir l'effet de mes arguments, mais je crois ne pas devoir m'arrêter devant ces considérations toutes personnelles ; je dirai donc la vérité, ou du moins ce qui, selon mes convictions intimes, est la vérité.

D'après la loi de 1816, les recrutements en Pologne s'effectuaient de la manière que voici : Aussitôt le chiffre du contingent fixé, on le répartissait entre les divers districts, arrondissements et communes, en proportion de leur population. — Cela fait, les autorités locales dressaient des listes contenant les noms de tous ceux qui, d'après leur âge et leur condition sociale (certaines classes sont exemptées), étaient susceptibles d'être appelés au service militaire. — Ces listes, qui contenaient naturellement un nombre de noms beaucoup plus considérable que le chiffre de recrues à fournir, étaient transmises à des *commissions de recrutement*, composées du chef de district, d'un employé nommé par le gouverneur de la province, d'un médecin et d'un officier militaire. — Ces commissions avaient le droit de *choisir*, sur les listes, ceux qui leur paraissaient les plus aptes au service, jusqu'à concurrence du chiffre de recrues à fournir par chaque localité. —

Comme le *choix* de chaque commission ne pouvait se faire qu'après qu'elle s'était assurée que les individus à désigner par elle répondaient aux conditions sanitaires établies par le règlement, il devenait indispensable que les candidats fussent présentés à l'examen des recruteurs. — Le soin d'amener en présence de la commission les personnes inscrites sur les listes,

regardait les autorités locales, la police urbaine dans les villes, la police rurale dans les bourgs et villages ; aussi faisaient-elles de leur mieux pour que le nombre des absents fût aussi petit que possible.

Quant aux jeunes gens dont les noms figuraient sur les listes fatales, ils avaient un intérêt évident à ne pas être trouvés sur les lieux lors de l'*examen* auquel la commission soumettait les récipiendaires. — Comme on avait l'habitude de fixer un terme, et même un terme très-court pour achever le recrutement, et comme, le nombre exigible de recrues levé et présenté à l'autorité militaire, l'opération était définitivement finie et le danger passé, il suffisait de s'absenter ou de se cacher pendant quelques jours pour se voir certain de ne pas être fait soldat. —

Le résultat de cet état de choses est trop facile à prévoir pour que nos lecteurs ne l'aient pas déjà deviné : tous ceux qui avaient parmi les autorités locales quelque protecteur pour les avertir à temps, disparaissaient la veille du jour fixé pour le recrutement, et ne se montraient qu'alors que tout était fini. — Il est évident que le nombre de ceux qui recevaient des avertissements clandestins devait être assez considérable ; or, il aurait été encore plus fort, et on aurait bien fini par prévenir tout le monde, si l'on n'avait craint que le chiffre des recrues finalement acceptées par la commission locale ne restât *en dessous* de celui du contingent de l'endroit, et qu'alors on ne décrétât un recrutement supplémentaire dont quelque ami, quelque protégé pouvait tomber victime. — C'est cette circonstance qui explique pourquoi ceux qui étaient avertis eux-mêmes n'en disaient mot à personne, de sorte qu'à l'heure fixée pour la levée il y avait toujours une grande

quantité de désignés qui ne se doutaient de rien et étaient restés tranquillement chez eux. —

Quant à la police, elle avait bien ses protégés aussi, mais, par la raison même qu'elle en avait, elle était intéressée à présenter *au choix* de la commission un aussi grand nombre de candidats que faire se pouvait, afin d'être sûre d'atteindre le chiffre du contingent. — Pour ce faire, pour amener devant la commission les jeunes gens qui n'avaient point quitté les lieux, il ne suffisait pas de les prévenir la veille, il ne suffisait pas même de les avertir le matin du jour où les recruteurs les attendaient, une heure de répit étant plus que suffisante pour se soustraire au recrutement par une fuite immédiate. — Il fallait, — et depuis 1816 c'était une coutume pratiquée dans toute la Pologne, — il fallait les empêcher de s'enfuir aussitôt la nouvelle reçue qu'on les attendait à la commission, ce qu'on faisait en les mettant en état d'arrestation et en les conduisant sous escorte devant les recruteurs. — Ces arrestations se pratiquaient « *dans les heures matinales de une à huit,* » comme dit le *Journal de Saint-Petersbourg*, heures pendant lesquelles on était certain de trouver chacun dans son domicile, ce qui allégeait la tâche et évitait les scènes qu'auraient pu amener des captures faites en plein jour et dans les rues des villes. —

Ce n'est pas dans l'intention de faire l'éloge de cette manière de lever des recrues que nous venons d'en décrire le mécanisme. — Elle était irrationnelle dans son principe et barbare dans la façon dont on l'appliquait, et pourtant elle avait survécu à l'époque où la Pologne jouissait d'une représentation nationale, où « *le pou-*

voir législatif résidait dans la personne du roi et dans les deux Chambres de la Diète ¹. » — Il paraît que ni les nonces ni les députés des palatinats ne trouvaient à redire à cette loi, puisqu'elle ne fut ni abrogée ni modifiée dans les sessions législatives qui eurent lieu depuis 1816 jusqu'en 1830. — Plus tard, après les événements de 1831 et l'abrogation de la Diète, on ne s'occupa plus de changer la loi sur le recrutement, de sorte qu'elle continua à être en vigueur et qu'elle fut appliquée sans modification aucune jusqu'en 1856, où eut lieu le *dernier recrutement général*, lequel, cependant, n'enleva personne au pays, l'empereur Alexandre II ayant renvoyé dans leurs foyers les recrues de cette levée, qui toutes étaient déjà régulièrement acceptées par les diverses commissions.

¹ Voir l'article 86^e de la Charte constitutionnelle de 1815. L'histoire de la loi sur le recrutement ne manque pas d'offrir des enseignements utiles, puisqu'elle jette quelques lumières sur la manière dont les députés des Diètes polonaises exerçaient leur mandat. Aux termes de la Constitution, la Diète ne devait se réunir que tous les deux ans (art. 87) pour délibérer sur les projets de loi qui lui étaient adressés de la part du roi par le conseil d'État (art. 90). Cela fait que les ordonnances promulguées par le gouvernement pendant le temps où il n'y avait pas de sessions de représentants du peuple, étaient soumises à la délibération de la Diète subséquente. — C'est là ce qui se fit, en 1818, pour le règlement sur le recrutement. Ce règlement avait été rédigé en 1816, sur les anciennes lois du pays; ce n'était donc *point une innovation*, mais seulement la réunion en un seul corps des différentes prescriptions se rapportant à ce sujet et datant du temps des anciens rois de Pologne. Malgré cela, le gouvernement de l'empereur Alexandre I^{er} trouva que la loi était trop dure et donnait trop de prise à l'arbitraire; il la soumit donc à la délibération de la Diète, réunie en 1818. — Absorbée qu'elle était par le soin de demander de nouvelles concessions (la modification de l'article 94^e), de nouvelles prérogatives pour les nonces et les membres du Sénat, la Diète de 1818 n'eut guère le temps de s'occuper de la loi sur le recrutement, question qui ne regardait que le peuple. Elle ne donna au règlement de 1816 qu'une attention toute passagère, et, loin de se ranger de l'avis du

A cette même époque, frappé par les inconvénients de l'ancienne loi, l'Empereur ordonna qu'on eût à s'occuper de la rédaction d'un nouveau règlement sur le recrutement. — Ce règlement, confirmé le 3/15 mars 1859, est fondé sur le principe du tirage, et, sous ce rapport, se rapproche beaucoup de celui qui est usité dans l'empire.

Comme, depuis 1856, il n'y avait pas eu de recrutement en Pologne, le règlement de l'année 1859 n'avait pas encore été appliqué, ce qui fit venir au marquis *Wielopolski* l'idée qu'on ferait bien de remettre encore sa mise à exécution, afin de profiter de la latitude qu'offrait l'ancienne loi, la loi de 1816, pour se débarrasser des fauteurs de troubles les plus incorrigibles. — Ces hommes du désordre, nous l'avons dit plus haut, appartenaient aux couches inférieures des populations urbaines. Ce sont eux qu'on voulait éloigner du pays, pour soustraire à leur influence néfaste les habitants

gouvernement, qui proposait de le modifier, la Diète fut d'avis que la loi devait rester telle qu'elle était, telle que nous venons de la décrire.

Ainsi ce n'est pas le gouvernement de l'empereur Alexandre 1^{er}, ce sont les députés de la nation qui maintinrent ce mode de recrutement en 1818, ce sont eux encore qui le laissèrent sans amendement durant les sessions législatives qui eurent lieu de 1818 jusqu'en 1850 — Tout cela ne rend la loi ni plus rationnelle ni moins dure, mais cela affaiblit singulièrement la valeur des déclamations de certains organes de la presse, qui, lorsque ce mode de recrutement fut appliqué en 1865, le déclarèrent « une barbarie sans exemple dans l'histoire, une iniquité à nulle autre pareille, une férocité d'invention moscovite, que l'Europe en armes devait empêcher de s'accomplir. »

Que reste-t-il de tout cela? Le procédé est barbare, oui; inique, oui; féroce, oui encore; mais d'invention moderne, d'invention « moscovite, » non, car il est fondé sur une loi maintenue par les Polonais mêmes, en 1818, et appliquée pendant 55 années, sans que l'Europe s'en soit émue.

paisibles qui vivaient d'ordre et de travail, ce à quoi le marquis espéra aboutir en obtenant la confirmation des mesures que voici :

a) L'application du règlement du 3/15 mars sera ajournée et le tirage au sort qu'il prescrit remplacé, pour cette fois encore, par la désignation des individus aptes au service, comme cela se faisait aux termes de la loi de l'année 1816.

b) Le recrutement général pour le royaume, tel qu'il devait résulter de l'ukase du 1^{er} septembre 1862, prescrivant la levée des recrues dans l'empire, sera différé, et on se bornera, pour le moment, à un recrutement partiel.

c) Considérant que, à cause du « rabot » qui doit se faire en ce moment dans le royaume, les propriétaires et les paysans, appelés à opérer un changement si radical dans leur situation, méritent d'être ménagés dans le recrutement, puisque, en les y faisant participer, la marche de cette régularisation de leurs rapports pourrait être arrêtée, les propriétaires des domaines, les paysans et tous les individus employés exclusivement à l'exploitation agricole, seront exemptés de ce recrutement.

d) Les autres habitants des bourgs et des villages, comme les artisans, les ouvriers en journée, etc., de même que les populations de toutes les villes du royaume devront fournir leur contingent.

Nous reviendrons tantôt sur la question de savoir jusqu'à quel degré ces mesures peuvent être justifiées au point de vue de l'équité et de la morale; disons d'abord quelques mots sur les résultats auxquels elles aboutirent.

A juger d'après la puissance du levier que les dis-

positions suscitées mettaient entre les mains du gouvernement de Varsovie, on était en droit de s'attendre à ce qu'il n'eût plus aucune difficulté pour venir à bout de l'élément anarchique. — Munies des listes contenant les noms des principaux instigateurs de troubles, autorisées à *choisir* les individus qu'elles reconnaissaient *aptes au service militaire*, les commissions de recrutement étaient à même de faire enrôler et d'éloigner du pays la partie de la population qui, par sa conduite, contribuait à troubler l'ordre public. — Cela devait enlever au parti révolutionnaire ses instruments les plus dociles, ses affidés les plus dévoués, qu'il prenait parmi la population urbaine, où, en Pologne plus que partout ailleurs, se trouve une masse d'individus qui ont tout à gagner et rien à perdre au désordre. — En privant les chefs occultes et insaisissables du mouvement, de leurs soldats, de leurs émissaires subalternes auprès des masses qu'il s'agissait d'agiter, on espérait paralyser l'action du parti anarchique, on pensait rétablir dans le pays le calme nécessaire pour mettre à exécution les institutions libérales du programme qui réglait les actions du lieutenant de l'Empereur, et on comptait sur l'effet salutaire de ces institutions pour amener la pacification morale et définitive de la Pologne.

Malgré les probabilités qui existaient en faveur de la réussite de ce plan, il trompa l'attente de ceux qui l'avaient conçu. — Loin d'éviter l'insurrection, le recrutement ne fit qu'en rapprocher l'heure ; loin de diminuer le nombre des adhérents du parti d'action, il ne servit qu'à jeter dans ses bras une quantité de gens indécis jusque-là : tous ceux à qui on parvenait à persuader que leur tour d'être faits soldats viendrait incessamment. — Ce n'est qu'à Varsovie que la mesure

produisit l'effet qu'on en attendait, celui d'éclaircir les rangs des perturbateurs de l'ordre public, au point de rendre les troubles difficiles à organiser. Depuis le recrutement il n'y eut plus d'émeutes dans la capitale ; dans tout le reste du pays, l'insurrection armée date *du jour même* où l'ordre de lever des recrues y fut connu. — A Varsovie, les sept ou huit cents recrues, désignées sur la liste des perturbateurs, furent toutes enrôlées, tandis que dans les provinces on n'eut personne ou presque personne de ceux qu'on voulait avoir ; à Varsovie, le recrutement mit fin aux démonstrations turbulentes, tandis que dans le reste du pays il provoqua le soulèvement général. — Cela prouve que la mesure, par elle-même, avait des chances de succès, à condition d'être appliquée avec l'énergie et la rapidité qu'on y mit dans la capitale, par suite de la parfaite connaissance qu'avait le gouvernement des menées du parti révolutionnaire, du personnel dont il disposait et des plans de ses chefs occultes, mais cela prouve aussi l'absolue ignorance où était le gouvernement concernant la disposition des esprits dans les provinces, le degré de confiance que méritaient les employés qu'il y entretenait, et les projets des meneurs du mouvement qui s'y préparait.

Cette ignorance était telle, que la réussite du recrutement à Varsovie fut regardée, par le marquis *Wielopolski* lui-même, comme un signe certain que la mesure aurait un plein succès dans les autres villes ; aussi, lorsque cinq jours après l'insurrection éclata dans les provinces, l'homme de Pologne qui en fut le plus surpris, était, sans nul doute, le marquis.

Quant au lieutenant de l'Empereur et aux personnes de son entourage, ils ne savaient et ne pouvaient sa-

voir, sur ce qui se passait dans le pays, que ce que leur en disait M. de Wielopolski, dont la nationalité, les antécédents et l'intelligence hors ligne semblaient devoir être autant de gages que rien n'échapperait à sa pénétration, et qu'une mesure de l'efficacité de laquelle il s'était porté garant, ne pouvait manquer d'aboutir.

— Abusé par les rapports d'une police politique mal organisée et mal faite, desservi par de faux amis, et trompé par des employés qui jouaient double jeu, le marquis fut induit en erreur, tant sur le degré de maturité auquel était arrivée la conspiration révolutionnaire dans les provinces que sur l'obéissance à laquelle il devait s'attendre de la part de fonctionnaires qu'il avait nommés lui-même, erreur que partagea le gouvernement, et qui devint la cause que l'on consentit à adopter une mesure dont les résultats furent diamétralement opposés à ceux qu'on en attendait.

Ce n'est pas à ce point de vue que la presse occidentale jugea cette question. — Se prévalant de la merveilleuse ignorance où elle est sur tout ce qui regarde la Russie et la Pologne, elle déclara que le mode de recrutement employé en 1863 était *un fait sans exemple dans l'histoire*, tandis qu'en Pologne même il avait été pratiqué pendant quarante années; — elle traita les captures nocturnes des recrues de *férocité d'invention moscovite*, tandis qu'elles n'étaient que la conséquence inévitable de la loi maintenue depuis 1816 par les députés polonais; — enfin elle proclama que le droit accordé aux commissions de recrutement, de choisir parmi les conscrits, était *une mesure de tous points illégale*.

Quant à cette dernière assertion, nous ne saurions dire qu'elle est erronée. — Le décret du 3/15 mars

1859, qui abolissait *le choix* et établissait *le tirage* parmi les conscrits, quoique n'ayant jamais été appliqué, n'en subsistait pas moins, et avait *force de loi*, puisqu'il avait été *régulièrement promulgué* et inscrit dans le bulletin des lois du royaume. — Pour que *cette loi* pût être regardée comme régulièrement révoquée ou amendée, il aurait fallu observer les mêmes formalités qui avaient entouré sa promulgation, formalités à la suite desquelles on aurait dû *l'effacer* du code des lois. — Tant qu'elle restait dans le code, elle demeurait en vigueur, nulle communication d'un ministre, nulle résolution d'aucun conseil administratif n'ayant *qualité légale* pour abroger ou modifier un chapitre du code. — Quant au règlement du 3/15 mars, il fut si peu rayé du code, qu'il y figure encore, et l'unique base sur laquelle on se fondait pour ne pas l'appliquer, se trouvait dans un rapport qu'en date du 5/17 septembre 1862, M. le ministre de la guerre adressait au grand-duc, pour l'informer que S. M. avait ordonné que le recrutement s'exécutât suivant le mode de l'ancienne loi.

Cet ordre, malgré ce que sa forme peut avoir de surprenant pour nos lecteurs étrangers, était obligatoire pour le lieutenant du royaume, les coutumes administratives en Russie admettant cette manière de promulguer la volonté souveraine; aux yeux des Polonais, le procédé devait paraître irrégulier, puisque le conseil d'État siégeant à Varsovie n'avait été ni entendu dans cette question, ni chargé de porter la décision souveraine à la connaissance du pays; à l'étranger, enfin, on y vit une suspension arbitraire d'une loi non abrogée encore et, par là même, également obligatoire pour les gouvernés et le gouvernement, un abus

manifeste du pouvoir exécutif, une action de tous points illégale.

Arrêtons-nous à cette dernière version, et voyons jusqu'à quel point elle justifie le blâme rigoureux que la presse étrangère a jeté sur le gouvernement russe, en lui reprochant d'avoir commis *un crime abominable, un attentat de lèse-humanité*.

En Belgique, en Angleterre, en Suisse, dans les pays où le respect de la légalité est le plus développé, le fait de voir la police entrer de force dans une maison quelconque, en enfonçant les portes qu'elle trouverait fermées, et en brisant les carreaux pour escalader les fenêtres, serait un événement inqualifiable, qui suffirait pour provoquer une émeute dans la ville où il aurait lieu ; — et pourtant il est des cas qui non-seulement rendraient un pareil procédé possible, mais qui lui mériteraient l'approbation unanime du public, — ce seraient les cas où il faudrait recourir à des mesures énergiques pour éteindre un incendie qui aurait éclaté dans quelque maison. — L'idée qu'il y a *péril en la demeure* ferait oublier qu'il y a eu violation manifeste de la loi qui déclare inviolable toute habitation privée, et on trouverait que le pouvoir exécutif a bien fait de passer par dessus les formalités que la loi l'oblige d'observer avant que d'oser franchir le seuil d'une maison habitée.

En Pologne, de semblables cas, des circonstances qui justifient et exigent impérieusement l'application de mesures extraordinaires et extralégales se rencontrent d'autant plus fréquemment, que le pays se trouve, vis-à-vis du gouvernement, dans une situation extraordinaire et extralégale. — Ainsi, les convois du chemin de fer entre *Kovno* et *Varsovie* furent, pendant

quelque temps, attaqués par des bandes armées qui tiraient sur les waggons, et tuaient, sans distinction possible, et les soldats qui escortaient les trains, et les voyageurs qui y avaient pris place. — Malgré les nombreuses patrouilles qui parcouraient la ligne du chemin de fer, il était impossible de mettre fin à ces attaques imprévues, par la raison que les contrées boisées que traverse la voie ferrée offraient aux insurgés un refuge assuré. — En effet, dans ces contrées se trouvaient des endroits où le chemin de fer, sur des distances de 30 kilomètres et au delà, passait par de longues percées, dont, pour économiser les frais de construction, la largeur n'était que d'une vingtaine de mètres, juste ce qu'il fallait pour niveler le terrain et pour établir les rails. — De cette manière, les arbres de la forêt, touchant presque les waggons, servaient d'embuscade aux bandes armées, qui tiraient à bout portant, en se cachant dans les buissons et derrière les gros troncs. —

Il est évident que cet état de choses ne pouvait être changé qu'en élargissant les percées, et en éloignant la ligne de lisière des forêts de celle du chemin de fer, c'est-à-dire, en établissant entre les waggons et ceux qui voudraient les attaquer sans être vus, une distance suffisante pour rendre incertain l'effet de leurs balles. — La distance à laquelle on s'arrêta, fut d'un kilomètre ; on résolut donc d'abattre les forêts qui longeaient la ligne ferrée, sur une largeur totale de deux kilomètres.

L'immense surface qu'il s'agissait de déboiser représentait une valeur très-considérable, valeur dont il fallait tenir compte aux propriétaires des forêts à abattre. — Pour que « *l'expropriation pour cause d'uti-*

lité publique » fût faite *régulièrement*, la loi prescrivait la marche que voici :

Sur un plan général levé par des arpenteurs patentés, on indique exactement les limites des fractions de terrain appartenant à tel ou tel propriétaire, et la qualité du bois qui s'y trouve. — Avec ces données en main, l'autorité exécutive chargée de l'opération fait le calcul des sommes qu'elle croit pouvoir offrir en retour des arbres abattus. — Ce calcul fait, on écrit aux propriétaires respectifs pour leur demander s'ils consentent à céder leur droit contre la somme indiquée. — Si le propriétaire accepte, l'affaire ne présente plus de difficulté ; dans le cas contraire, et s'il demande plus qu'on ne lui propose, on en réfère à des experts jurés, qui décident arbitralement du montant de l'indemnité à laquelle il a droit. — Les sommes exigibles ainsi fixées et payées à qui de droit, l'acquéreur est libre de procéder à la coupe des bois qui sont devenus sa propriété légale.

Voilà les formalités qu'on aurait dû observer avant qu'on abattre les forêts dont la proximité rendait la ligne ferrée de *Varsovie* impraticable, voilà ce qu'il était nécessaire de faire pour rester dans la *voie légale*, tout autre procédé étant éminemment arbitraire et *illégal* ; et pourtant il nous semble qu'il ne se trouvera personne pour soutenir de bonne foi qu'on aurait bien fait de perdre plusieurs mois en levées de plans, en évaluations, en pourparlers avec les propriétaires, et de laisser pendant ce temps les insurgés tirer à brûle-pourpoint sur les soldats qui escortaient les convois et sur les paisibles citoyens qui y voyageaient.

On commença par abattre le bois à la distance voulue, sans demander le consentement des proprié-

taires, sauf à les indemniser après ; c'était une violation manifeste de la loi, un procédé anormal et essentiellement condamnable en temps de paix, mais c'était une mesure dictée par la voix impérieuse des circonstances, c'était un acte de sauvetage dont la valeur échappe à l'appréciation du légiste et qui n'a de mérite que par le succès. — La chose réussit ; après l'élargissement des percées, les attaques par surprise des convois cessèrent ; donc la mesure était bonne ; — elle aurait été mauvaise, si elle avait manqué son but. — C'est bien là le jugement que prononcent, non-seulement les contemporains, mais l'histoire même, sur ce qu'on appelle *les coups d'État*, les plus anormales et les plus illégales de toutes les actions. — Qu'aurait-on dit du 18 brumaire, si l'entreprise du général Bonaparte avait manqué ? — On y aurait vu un attentat inqualifiable contre les fondés de pouvoirs de la nation, l'action d'un insensé qui ose méconnaître le caractère sacré des élus du peuple, un crime irrémissible et digne du dernier supplice ! — Mais la tentative réussit : ce fut un trait de génie, un coup de maître, qui avait sauvé la France, en la délivrant de la domination d'une poignée de factieux qui y semaient le trouble et la discorde !

Voilà comment on aurait jugé de la mesure adoptée sur les instances du marquis *Wielopolski*, si le recrutement avait mené au but qu'on voulait atteindre, celui d'éloigner du pays les conducteurs des émeutes, ces hommes au passé douteux et à l'avenir incertain, qui, en tout temps et tous lieux, se mettent au service de ceux qui ont intérêt à troubler l'ordre public.

Délivré de l'influence pernicieuse de ces agitateurs, le pays aurait attendu avec calme la mise à exécution

des institutions libérales qu'on lui avait promises ; la nature élective de ces institutions leur aurait mérité la confiance générale ; d'administratives qu'elles devaient être d'abord, elles auraient peu à peu adopté un caractère politique, et au lieu d'une contrée décimée par une guerre intestine, on aurait vu bientôt un royaume autonome, régi d'après des lois librement votées par des représentants du peuple librement élus ; — mais pour cela, il aurait fallu que le recrutement réussit partout comme il réussit à *Varsovie*, il aurait fallu que son résultat fût de calmer le pays, en désarmant l'insurrection. — C'est le contraire qui arriva. — Au lieu d'éviter la lutte armée, on n'aboutit qu'à en rapprocher le moment, — donc, la mesure était mauvaise ; c'était, pour nous servir d'un mot de *M. de Talleyrand*, « *c'était pis qu'un crime, c'était une faute*, » — mais ce n'était qu'une simple faute, et non pas un crime, un *crime de lèse-humanité*, comme la presse occidentale a voulu qualifier la malheureuse tentative du marquis *Wielopolski*.

Outre le reproche d'être barbare et inhumaine, certains publicistes ont voulu faire peser sur cette mesure la responsabilité morale de tout le sang qui a été versé en Pologne. — A les entendre, le pays ne songeait pas à se soulever. — On était mécontent du gouvernement, disent-ils, on trouvait les concessions qu'il venait de faire insuffisantes, on espérait en obtenir de plus larges par le moyen de pétitions respectueuses, d'adresses collectives appuyées de démonstrations populaires d'un caractère tout pacifique, et de nature plutôt religieuse que politique ; mais on était loin de penser à s'insurger, à rompre ouvertement avec le gouvernement. — Cette résolution de ne point sortir de la voie des pro-

cedés conciliants dut, nécessairement, céder devant l'exaspération que causait dans tout le pays ce recrutement, à l'occasion duquel se commettaient « *des atrocités cités sans exemple dans l'histoire, et que la barbarie moscovite était seule capable d'inventer*. » L'agitation était extrême dans toutes les classes, et pourtant on hésitait encore à recourir aux armes, lorsque « *les Moscovites* » jugèrent à propos de pousser le pays à bout « *en joignant l'insulte à l'oppression*. » — Le journal officiel de *Varsovie*, du 10 janvier, déclara que le recrutement n'avait rencontré aucune résistance, et que les conscrits avaient témoigné de l'empressement, de la bonne volonté et de la satisfaction même à aller se former à l'école d'ordre que leur ouvrait le service militaire. — C'était, comme dit le prince *Czartoryski*, « *cette goutte de fiel qui fit déborder la coupe d'amertume* ; — « *la nation s'insurgea* ¹. »

Ainsi, au dire de la presse polonophile, c'est le recrutement qui fut la cause de l'insurrection, que les chefs du mouvement n'avaient ni désirée ni préparée, et qui, peut-être, n'aurait jamais éclaté sans cet acte d'oppression inqualifiable et sans la manière insultante dont le gouvernement en avait annoncé l'accomplissement.

Que les journaux étrangers dévoués à la cause polonaise aient adopté cette version, cela ne saurait paraître étonnant, tant ils ont donné de preuves, non-seulement qu'ils ignorent, mais encore qu'ils persistent à vouloir ignorer combien il y a de fiction dans les faits que leurs correspondants leur donnent pour des réalités ; — mais que le prince *Czartoryski* ait pu émettre une assertion pareille, voilà qui doit sembler surpre-

¹ Voir à la page xxix de la brochure précitée.

nant. — Plus que tout autre, le prince est en position d'avoir des renseignements exacts sur ce qui s'est passé en Pologne, et s'il affirme un fait qui, comme nous allons le prouver tout à l'heure, est incontestablement erroné, on est en droit de se demander s'il ignorait la vérité, ou s'il a voulu la déguiser à dessein. — Le caractère si honorablement connu du prince *Czartoryski* ne laisse subsister aucun doute sur cette question. — Incapable de dire sciemment une contre-vérité, il n'a pu en avancer une qu'en étant trompé lui-même, qu'en se fondant sur des rapports mensongers qu'on lui faisait concernant les plans et les moyens d'action, les intentions et les actes des chefs de l'insurrection. — Cela nous paraît indubitable et cela explique la présence de la phrase précitée dans la brochure publiée par le prince. Mais que dire alors des propagateurs de toutes ces fausses nouvelles, de tous ces faits controuvés? Quelle confiance méritent ces correspondances privées, ces communications semi-officielles qui n'ont d'autre but que de masquer la vérité, et qui la cachent avec tant de soin et d'habileté que personne, pas même le représentant avoué du *gouvernement national*, n'est instruit de ce qui se passe et se trame en Pologne? — Comment être surpris, après cela, que la presse étrangère ait été induite en erreur, qu'elle ait été victime de cette grande mystification européenne, à laquelle n'échappaient pas même les Polonais vivant hors de leurs pays? — A cette heure, les ténèbres commencent à se dissiper, on s'aperçoit qu'il y a eu beaucoup d'exagération, beaucoup de fiction dans ce qu'on a avancé concernant la cause, le but et les chances de réussite de l'insurrection, on se met à rechercher la vérité; on n'opposera donc pas une fin de non-recevoir

aux arguments par lesquels nous allons prouver que l'insurrection, préparée de longue main, était résolue avant qu'il fût question du recrutement, lequel, peut-être, en a précipité l'explosion, mais qui n'en est point la cause première.

L'autorité dont nous allons nous étayer ne saurait être révoquée en doute, c'est celle de feu le comte « *Ladislas Stroynowski, le fondateur du Comité national* » dont les notices fournissent des données exactes sur les plans et les tentatives du parti d'action¹.

En juillet 1862 déjà, le comte avait formé le dessein de décider les gentilshommes du district qu'il habitait à se joindre au *parti d'action*. — Dans ce but, il alla s'établir dans ses terres, où, aidé d'un ami, il se mit à persuader, un à un, les seigneurs des alentours de la nécessité d'une action décisive. — « Le succès, est-il dit à la page 78 de la brochure, répondit à la fin aux démarches des deux amis, et le 6 décembre, soixante-quatre seigneurs purent être réunis. — Dans cette assemblée *Stroynowski* s'éleva contre le parti *des blancs*, dont il fit remarquer l'influence préjudiciable au mouvement national, les tergiversations et les faiblesses. » — A la suite de ce discours, les gentilshommes réunis prirent la résolution « de s'associer complètement à la direction du mouvement national. »

Là ne s'arrêtait point l'activité du comte *Stroynowski*. — « Dans diverses réunions (page 80), soit à *Varsovie*, soit dans plusieurs voïvodies, il fit d'énergiques remontrances sur le ralentissement des préparatifs à

¹ Voir le « Précis historique sur la Pologne » rédigé sur les notes du comte *Ladislas Stroynowski*. — 1865. Genève, librairie M. H. Georg.

« la lutte. » — Les réunions dont il s'agit doivent avoir eu lieu en août et septembre, puisque à la même page il est dit : « Ces remontrances furent répétées en octobre, novembre et décembre 1862, et eurent pour résultat d'amener une réunion de quelques commissaires du comité national central et d'anciens membres du Comité national » (fondé par le comte *Stroynowski*, page 9) « fermé en octobre 1862. »

« Ces patriotes, continue la brochure, animés du désir de pousser les préparatifs du soulèvement, se réunirent, au nombre de onze, le 1^{er} janvier 1863, à *Gluchuwek* (Mazovie), dans un domaine du comte *Stroynowski*. — Dans cette réunion, ils décidèrent d'envoyer au Comité national une sorte d'Adresse pour lui exposer les besoins de la situation, l'urgence qu'il y avait à ne pas ralentir les préparatifs de la guerre et à ne pas laisser tomber le pays dans un calme qui énervait, sinon son patriotisme, du moins la disposition dans laquelle il était de faire un effort suprême pour chasser l'étranger. — Cette Adresse fut rédigée et envoyée; elle se résume dans les trois points suivants :

1^o « Prière au Comité national central de se présenter en corps pour discuter sur la situation du pays.

2^o « Invitation au dit Comité de faire connaître quels sont les moyens de soulèvement dont il dispose et quelles sont ses ressources financières?

3^o « Demande au Comité national central de faire connaître s'il donnera son approbation à un soulèvement pour le 15 janvier, comme les conjurés de toutes les parties de la Pologne le désirent et l'exigent?

« Ce dernier point, tout important qu'il est, n'était pas un empiétement sur les pouvoirs du comité central; en effet, la date du 15 janvier avait été indiquée aux patriotes comme l'heure de l'insurrection; aussi, pour le cas où le comité central se serait refusé à adhérer à la demande qui lui était faite, l'adresse se terminait par la déclaration : « que la lutte serait engagée le 15 janvier, quelle que fût la décision du comité national central ¹. »

Quelle curieuse révélation! Et comme ce fait vient à l'appui de ce que nous avons dit plus haut sur ce qu'il y a d'indisciplinable dans le caractère polonais, qui n'obéit qu'aux inspirations de la passion, et refuse de reconnaître tout ce qui a, ne fût-ce que l'apparence d'une autorité, d'un pouvoir établi, quelles que soient la forme et l'origine de ce pouvoir. — Le comité national central, qui, quelques mois plus tard, devait prendre le titre de *gouvernement national*, était, à l'époque dont nous parlons, le point de ralliement pour tous les patriotes; c'était l'endroit où se réunissaient les données sur les moyens d'action, d'où partaient les ordres concernant les préparatifs d'insurrection; c'était l'autorité créée par la révolution même, autorité que reconnaissaient les comités établis dans les voïvodies, la nation entière, comme disaient ces messieurs; c'était donc, à ce titre, l'unique pouvoir régulièrement constitué, le gouvernement que le parti dévoué à la cause du peuple ne pouvait renier sans se nier lui-même.

Eh bien, c'est cette autorité suprême, ce gouvernement qu'ils disaient exister par la volonté du peuple polonais, qu'une poignée de gentilshommes, de sei-

¹ Voir à la page 81 de ladite brochure.

gneurs, comme il est dit dans la brochure précitée, réunis au nombre de onze, croyaient pouvoir inviter à comparoir, — et *in corpore*, s'il vous plaît, — devant cette sorte de tribunal improvisé, siégeant en *Mazovie*, sur une des terres du comte *Stroynowski*. — S'étant formés en comité de conjuration, pour engager la lutte (page 81), ces messieurs se croyaient en droit de demander compte au comité central et de ses actes et de l'emploi de ses ressources pécuniaires. — Ils vont plus loin encore, ils lui adressent la demande : *S'il consent à ce que le soulèvement général soit fixé pour le 15 janvier, »* — et ils lui déclarent en même temps que ce soulèvement aura lieu à jour nommé, *quelle que soit la décision du comité central!*

Voilà bien encore l'indiscipline érigée en point d'honneur, car ce n'est pas pour s'en repentir que le comte *Stroynowski* a noté ces faits dans ses mémoires, qu'en mourant il pria un de ses amis de publier. — En sa qualité de gentilhomme polonais, n'écoulant que la voix du courage et de la passion, le comte n'a pas senti ce qu'il y avait de pernicieux dans l'exemple que lui et ses amis donnaient à leurs compatriotes. — Il ne voit qu'une action pleine d'énergie, peut-être même une preuve de patriotisme dans l'événement qu'il relate, sans s'apercevoir de ce qu'il y a d'anarchique et d'anti-social dans le fait de ce comité de conjuration qui s'arroge le droit de juger en maître des actes du comité central, sauf à voir son pouvoir méconnu par un comité quelconque, improvisé à la hâte, et dont les dispositions, à leur tour, seraient renversées par n'importe quel conciliabule de gentilshommes réunis pour délibérer sur les vrais besoins du pays. — Que devient la chose publique, que devient le patriotisme dans tout cela? —

En quoi cela avance-t-il la Pologne d'avoir un si grand nombre de fils prêts à lui donner leurs biens et leur vie, si personne ne consent à lui faire le sacrifice de son orgueil, de cette humeur altière et indomptable qui fait que tout Polonais se croit apte à commander, et se méprisera le jour où il lui serait prouvé qu'il a obéi à n'importe qui?

Mais laissons là ce sujet sur lequel nous sommes revenus malgré nous, et à tort peut-être, puisque nous l'avons déjà traité plus haut. — Ce que nous voulions prouver par les citations empruntées au mémoire du comte *Stroynowski*, ce n'est pas que l'indiscipline soit la maladie chronique de la société polonaise, mais bien que le soulèvement de 1863 était préparé de longue main, et que l'insurrection aurait éclaté en tout cas, que le recrutement eût lieu ou non. — Ce fait ne saurait être révoqué en doute, en présence des détails que donne M. de *Stroynowski* sur les projets et les façons d'agir du « parti d'action. » — Quant à la question de savoir si le recrutement, comme l'ont prétendu certains journaux, a été cause que l'heure du soulèvement fut avancée, de sorte qu'il eut lieu en janvier, tandis que, d'après le plan primitif, il aurait dû être différé jusqu'au mois de mai, — les données dont nous disposons ne sont pas suffisantes pour la résoudre définitivement. — Ce qui saute aux yeux, c'est la coïncidence des dates : le 15 janvier ayant été désigné d'une part pour le commencement de l'insurrection, et d'autre part pour la levée des recrues. — Cela fait supposer que l'une de ces deux dispositions était la conséquence de l'autre, mais cela donne lieu à deux explications différentes du fait : ou le marquis *Wielopolski*, instruit de l'intention qu'avaient les chefs du parti d'action de

faire soulever le pays le 15 janvier, avait fixé la matinée même de ce jour pour faire enlever et enrôler au service militaire les champions de l'anarchie; — ou les meneurs du mouvement révolutionnaire, informés que c'était le 15 janvier qu'aurait lieu le recrutement, avaient marqué le même jour pour déclarer le pays en insurrection, afin d'attirer à eux tous ceux que la crainte d'être enrôlés ferait quitter leurs foyers. — Quant à nous, c'est cette dernière version que nous croyons devoir adopter comme étant plus vraisemblable. — Le gouvernement impérial, nous l'avons déjà dit, ne savait que ce qui se passait à *Varsovie*, et demeurait dans la plus absolue ignorance sur ce qui se tramait dans les provinces. — Cela était au point que l'organe du marquis *Wielopolski*, le journal officiel de *Varsovie*, dit, en parlant du recrutement : « Le résultat si satisfaisant de cette importante opération dans la capitale fait espérer qu'elle s'accomplira de la même manière dans les provinces, et que, là aussi, les tentatives des anarchistes, pour provoquer les troubles, *resteront sans résultat*. » — Cet article, évidemment inspiré, est daté du 19 janvier 1863, c'est-à-dire de l'*avant-veille* du jour où l'insurrection éclata dans les provinces,

Quant aux Polonais, il n'y avait que le grand public, les masses, qui ignoraient les intentions du gouvernement et la portée des réformes entreprises; — les chefs de parti savaient jour par jour ce que l'autorité venait de résoudre, et on a vu des cas où tel ordre n'était pas encore arrivé à destination, que déjà le comité central en avait copie. — Que ce comité était instruit du jour où devait avoir lieu le recrutement, on ne saurait le révoquer en doute; on peut donc

admettre qu'il a pris ses mesures en conséquence, en donnant le signal du soulèvement plus tôt qu'il n'aurait fait si le gouvernement n'avait pas résolu cette mesure.

Quoi qu'il en soit, c'est dans la nuit du 22 au 23 janvier 1863 que commença la lutte ouverte entre le gouvernement impérial et le parti révolutionnaire, lutte à laquelle ce dernier préluda par une sorte de Saint-Barthélemy, en attaquant, simultanément dans plusieurs provinces, les garnisons dans les villes et les détachements cantonaux dans les villages, et en tuant un grand nombre de soldats qui furent surpris et égorvés dans leurs lits.

Depuis lors, le sang n'a cessé de couler. — Après quelques essais infructueux de tenir la campagne et d'opposer aux troupes russes des bataillons réguliers, des masses comptant par milliers, les insurgés revinrent au système des bandes isolées agissant par surprise, ce qui leur offrait le double avantage de pouvoir faire beaucoup de mal aux Russes, et d'établir dans le pays même une sorte de régime de terreur fondé sur l'ubiquité de leurs cohortes.

N'attaquant jamais, sans nécessité absolue, des forces supérieures, enlevant les postes isolés, détruisant les détachements relativement faibles, les légions insurrectionnelles se retiraient ou se dispersaient à l'approche d'un corps d'armée nombreux, mais elles se ralliaient et se reformaient aussitôt, et quelques jours suffisaient pour les voir reparaitre là où on s'y attendait le moins, à des distances souvent fort considérables de l'endroit où elles avaient été la veille, de sorte que ni les Russes ne savaient où les atteindre, ni les citoyens demeurés paisibles n'étaient rassurés qu'elles

n'auraient pas un compte sanglant à rendre sur ce qu'on appelait « *leur manque de patriotisme.* »

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de relater les péripéties de cette guerre de partisans, où les grandes batailles font défaut, tandis que les rencontres meurtrières sont quotidiennes. — L'histoire de cette lutte ne saurait être écrite de nos jours, tant les détails abondent, tant les relations concernant un seul et même fait sont contradictoires. — Laissons donc à la génération future le soin de démêler ce qu'il y a de vrai ou de faux dans les assertions des deux partis combattants, et passons à la question qui fait le sujet du chapitre suivant, celle de savoir quel effet les événements de la Pologne produisirent sur l'opinion publique et sur la presse en Russie.

CHAPITRE III.

Le public n'attache d'abord que peu d'importance à l'insurrection. — La presse traite les Polonais de « *frères égarés.* » — L'immixtion étrangère réveille le sentiment national. — La presse en profite pour combattre le parti des rêveurs politiques. — Son langage devient passionné. — Elle détermine la nomination du général *Mourawieff*, dont elle prône les qualités. — L'apparition des dépêches de juin 1863 augmente l'exaltation de la presse. — Elle ne connaît plus de mesure et prêche l'extermination de la Pologne. — Le grand-duc *Constantin* ne cédant pas à cette pression, c'est contre lui que se tourne le courroux du journalisme.

Dans le commencement, l'insurrection polonaise semblait peu importante au public russe. — Jugeant la situation d'après ce qu'en avaient dit les rapports officiels et les articles de la *Gazette de Varsovie*, éditée sous les auspices du marquis *Wielopolski*, le public, en Russie, demeura persuadé qu'on aurait bientôt raison de ce qu'on lui dépeignait comme une émeute populaire, une tentative d'insubordination, et non pas comme un soulèvement populaire, une insurrection générale. — Cette persuasion était aussi celle du gouvernement, qui ne prit d'abord que des mesures toutes locales pour réprimer les désordres et pour punir les auteurs de troubles, les chefs du mouvement, que l'on

croyait être si peu nombreux et si peu influents, qu'on parviendrait à les isoler complètement, en les privant du concours de la partie de la population que leurs discours incendiaires avaient égarée. — Pour cela, pour faire rentrer dans leurs devoirs ces soldats de l'émeute, ces « hommes égarés, » que l'on croyait surexcités-plutôt que véritablement hostiles au gouvernement, on pensait qu'il suffirait de leur promettre l'oubli de leurs actes récents de révolte; aussi leur offrit-on une amnistie complète (12 avril/31 mars) s'ils voulaient déposer les armes jusqu'au 13/1 mai. — La proclamation du comité central de *Varsovie*, qui rejeta l'amnistie, et les progrès rapides que fit l'insurrection, vinrent bientôt prouver au gouvernement combien il s'était trompé sur les véritables dispositions des habitants du royaume.

Quant à la presse russe, elle partagea l'erreur où était le gouvernement concernant l'importance réelle du mouvement insurrectionnel en Pologne, et elle n'y vit longtemps qu'une série de tentatives isolées, d'entreprises criminelles et trop irréfléchies pour pouvoir devenir dangereuses à l'influence que la Russie exerçait sur le pays. — Traitant les Polonais de « frères égarés, » la presse russe s'attendait à voir l'insurrection domptée en très-peu de temps, et, dans cette prévision, elle s'appliquait à prouver que le gouvernement ferait bien de se montrer généreux et clément envers la nation polonaise, « qu'il serait injuste de vouloir rendre « responsable des déportements de quelques forcenés « et de quelques têtes chaudes entraînées par eux. »

En relisant les journaux russes du commencement de l'année 1863, on est frappé de la réserve qu'ils mettent dans la manière dont ils parlent des événements

qui alors se passaient en Pologne. — Ne pouvant laisser leurs lecteurs sans les instruire de ce que faisaient les insurgés, ils leur parlent de tel assassinat, de telle surprise nocturne d'un poste isolé, de tel vol, avec ou sans effraction, commis au détriment d'une caisse publique; mais ils évitent soigneusement d'augmenter encore l'indignation du public par des réflexions destinées à aggraver les torts des coupables.

Cette modération, la convenance des formes dans les discussions et les assertions des journaux russes nous ont fait dire, au mois d'avril 1863, en parlant de la presse russe ¹ :

Jamais on n'y trouve de ces phrases destinées à capter le jugement du lecteur, en s'adressant à sa sensibilité plutôt qu'à sa raison: « Mères de famille, ne frémissez-vous pas d'horreur à la pensée de ces familles « entières dont le patriotisme désarmé est puni par « une extermination sauvage ²? »

Jamais on n'y rencontre la relation de faits fort sujets à caution, accompagnée de termes hostiles qui condamnent l'accusé sans preuve aucune de sa culpabilité, comme par exemple: « La Pologne est entourée « d'un cercle de fer par ses voisins, dont l'un, à la « honte de notre siècle, intervient ostensiblement en « faveur des Russes, lesquels, semblables aux hordes « sauvages, mettent à feu et à sang des contrées « entières ³. »

Jamais, l'exactitude d'une série d'accusations atroces ayant été révoquée en doute par quelque autre feuille,

¹ Voir ma : « *Question polonaise.* » Bruxelles, 1865. — *Office de publicité.*

² Voir le *Siècle* du 10 mars.

³ Voir le *Siècle* du 15 mars.

aucun journal russe ne reprochera à cette feuille :
« D'avoir déclaré dans un article *qui fait froid au cœur*
« à force de scepticisme, qu'il est impossible de rien dis-
« tinguer au milieu du double courant de nouvelles
« contradictoires ¹. »

Jamais, et quelle que soit sa conviction, aucun publiciste russe ne se permettrait d'accuser les partisans de la grande monarchie slavo-polonaise : « d'imbécillité providentielle qui permet d'espérer tout, même l'in-
« vraisemblable et l'impossible ². »

Toutes ces intempérances de plume sont absolument étrangères au journalisme russe, qui affirme avec circonspection, qui discute avec calme et d'où sont rigoureusement bannis les insinuations virulentes, les termes offensants, les excitations à la haine.

De cette réserve, les journaux russes ne se départent jamais, quel que soit le sujet qu'ils traitent, et quelle que soit la tentation qu'ils doivent éprouver d'ajouter des paroles sévères aux tristes faits qu'ils ont à relater.

Ainsi, dans le n° du 24 janvier 1863, la *Gazette de Moscou* raconte l'attaque nocturne des soldats russes, par laquelle débuta l'insurrection dans la nuit du 10 au 11 (22-23) janvier. — Elle dit que des soldats ont été étouffés au lit, que le lieutenant *Rapp* a été poignardé, qu'au sergent *Selenko* on a coupé la langue, et elle termine ce tableau sans y ajouter un seul mot capable d'augmenter encore le ressentiment des soldats et du public russe, — et pourtant une exclamation comme celle que nous avons empruntée au *Siècle*, « ne fré-

¹ Voir l'*Opinion nationale* du 15 mars.

² Voir l'*Opinion nationale* du 12 mars.

missez-vous pas d'horreur, etc., etc., » aurait été fort pardonnable.

Le même journal reproduit une lettre adressée à la gazette allemande *National-Zeitung*, qui affirme que par la diligence (train de poste) on a renvoyé de *Sedlitz* à *Varsovie* les boyaux du général *Tscherkassoff*, assassiné sur la grande route par les insurgés, récit que la *Gazette de Moscou* laisse sans commentaire aucun, — et pourtant, en traduisant le texte allemand, il est impossible que le publiciste russe, pour nous servir des termes qu'emploie l'*Opinion nationale*, « n'ait pas eu froid au cœur. »

Le louable scrupule de conscience qui empêche les rédactions des journaux russes d'exciter les sentiments haineux des partis, leur fait saisir avec empressement chaque occasion de diminuer le ressentiment que le public russe doit éprouver aux récits de ce qui se passe en Pologne. — Ainsi le journal (russe) de *Saint-Petersbourg* avait annoncé que les insurgés s'étaient emparés d'une somme d'argent que le général *Sinelnikoff* devait remettre à l'intendance de *Brests*. — Huit jours après, ayant eu la preuve de l'inexactitude de cette nouvelle, il eut soin (28 janvier) de la démentir aussitôt. — Cette rectification fut reproduite par la plupart des grands journaux, qui s'empressèrent d'annoncer que l'accusation portée contre les insurgés était dénuée de fondement.

Cette tendance essentiellement conciliatrice de la presse russe, dont, en mars 1863, nous fîmes l'éloge qu'on vient de lire, ce langage calme et digne se maintint jusqu'à la mi-avril, jusqu'à l'apparition dans les feuilles publiques des dépêches que les trois puissances protectrices de la Pologne crurent devoir adresser au

cabinet de Saint-Pétersbourg dans le but d'aplanir les difficultés qui s'étaient élevées entre l'empereur Alexandre II et ses sujets polonais.

Le contre-coup de ces dépêches sur le journalisme russe se fit sentir immédiatement. — La prétention des cours étrangères de s'immiscer dans une question qu'en Russie on regardait comme un différend de famille, jointe au langage provocateur et haineux de certaines feuilles étrangères, réveilla en même temps et l'orgueil national du pays, et le ressentiment de la presse, qui se vit traînée dans la boue pour n'avoir pas applaudi à outrance à ce qu'on appelait déjà « *la résurrection de la Pologne indivise de 1772.* »

Se sentant blessé par l'ingérence inattendue des puissances protectrices de la Pologne, et se faisant illusion sur la vraie portée de cette démarche, le public russe crut à une intervention armée en faveur de l'insurrection, et vint se ranger spontanément autour du drapeau national, lequel, en Russie, est représenté par la personne du Czar. — Des adresses protestant du dévouement du pays, des offres de service, des lettres mettant à la disposition de l'Empereur la fortune de leurs auteurs, arrivaient de toutes parts. — Les corporations nobiliaires, les conseils communaux, les universités, et jusqu'aux sociétés religieuses des « *anciens croyants,* » tous rivalisèrent d'empressement pour dire au souverain qu'en cas de guerre contre une coalition européenne il pouvait disposer de leur avoir et de leur sang.

Quoi qu'en aient dit certains journaux étrangers systématiquement hostiles au gouvernement russe, ces élans de patriotisme étaient spontanés et sincères. La presse indigène n'avait pas besoin de stimuler le zèle

du pays qu'elle voyait prêt à se lever comme un seul homme pour repousser l'agression étrangère, elle se borna donc à enregistrer les unes après les autres les différentes adresses de dévouement, sans faire aucun effort pour en provoquer de nouvelles par des éloges pompeux prodigués aux auteurs de celles qui venaient de paraître.

Telle fut l'attitude générale de la presse russe, lorsque le rédacteur en chef d'une des feuilles les plus répandues eut l'idée que le moment était propice pour rendre un service signalé à la bonne cause, à la cause du *progrès réel*, de ce progrès qui résulte du développement *régulier* des forces morales et des institutions libérales du pays, qui procède avec réflexion en évitant les transitions trop rapides, qui n'abat rien sans savoir exactement ce qu'il mettra à sa place.

Que la Russie, en cas d'invasion étrangère, était indivise d'opinions et d'intérêts, que tous les partis, quelles que fussent leurs aspirations, étaient prêts à sacrifier le but qu'ils poursuivaient pour ne plus penser qu'à la défense de la patrie commune, c'est ce que le mouvement national de 1812 et celui du mois d'avril 1863 avaient prouvé d'une manière irrécusable ; il ne s'agissait donc pas de paralyser *dans le présent* l'action d'aucune minorité hostile au gouvernement. — Toutes les inimitiés avaient disparu devant l'idée d'une agression étrangère, sauf à reparaitre le jour où le danger aurait cessé, où la paix extérieure assurée aurait ramené les divers partis à se préoccuper de la forme et de la portée des améliorations intérieures répondant au programme qu'ils auraient voulu réaliser.

En présence de cette trêve générale, et dans la pré-

vision qu'à la fin de la crise les scissions intérieures ne manqueraient pas de revivre, l'éminent rédacteur en chef de la *Gazette de Moscou* comprit combien les circonstances étaient favorables pour délivrer la société russe d'un élément morbide qui s'était formé dans son sein, d'une sorte de cauchemar qui pesait sur elle sous forme, je ne dirai pas d'une association ou d'un parti, mais bien d'une école, d'une *secte* politique, à laquelle appartenaient quelques-uns parmi les plus jeunes de ses membres.

Ce schisme aux dogmes anti-sociaux, dont, pour la Russie, M. *Hertzen* s'était fait l'apôtre, y trouva un nombre d'adeptes d'autant plus considérable, que c'est parmi les tout jeunes gens que le publiciste de Londres rencontra ses lecteurs les plus assidus. — Plus les doctrines de M. *Hertzen* étaient excentriques, plus elles devaient paraître attrayantes à des intelligences non rassises encore, à des imaginations ardentes qui ne s'arrêtaient jamais devant la question de savoir si toutes ces belles phrases avaient ou n'avaient point un sens réalisable; aussi l'école *Hertzen* eut-elle des milliers d'adhérents. — Les corps de cadets, les gymnases, les universités renfermaient une quantité de « *hertzenistes*, » qui, en quittant les bancs du collège pour entrer dans la vie active, y transportaient les nouvelles théories sociales du maître, ou plutôt *ce qu'ils croyaient être* les théories de M. *Hertzen*, parmi les écrits duquel chacun avait pris ce qui lui convenait le mieux dans les feuilles éparses qu'il avait pu se procurer en trompant la surveillance de la censure. — De ces fragments, de ces articles tronqués, chacun s'était formé *un tout*, dans la composition duquel son imagination entraînait pour beaucoup plus que les écrits du

publiciste de Londres, de sorte que sous le nom de M. *Hertzen* se débitaient les paradoxes les plus absurdes, les maximes les plus immorales, des principes dont l'application aurait rendu impossible le maintien de tout contrat social.

Parmi les officiers des grades inférieurs, les jeunes employés civils, les artistes, les hommes de lettres, j'ai connu bon nombre de « *hertzenistes*, » et j'ai été surpris de voir quel chaos d'idées contradictoires régnait dans la plupart de ces jeunes têtes. — C'étaient des préceptes monstrueux émis sous prétexte de l'amour du prochain, des mesures d'un arbitraire révoltant recommandées au nom de l'égalité des droits de tous, des moyens coercitifs d'une barbarie inouïe, proposés pour établir la liberté et la fraternité. — Tout cela était débité avec cette assurance qui est le propre des hommes qui ont peu réfléchi, avec ce contentement de soi-même qui caractérise les intelligences arrêtées à la moitié de leur croissance. — Cela faisait peine à voir et pitié à entendre; d'autant plus qu'aucun argument, aucun raisonnement n'avait prise sur ces entendements déraillés, qui n'avançaient que par sauts et par bonds en obéissant à l'impulsion irrésistible d'une imagination extravagante et désordonnée.

Malgré cela, malgré ce qu'il y avait d'irrationnel et d'éphémère dans les doctrines que prêchaient les élèves mal venus du professeur mal inspiré de Londres, la clientèle de M. *Hertzen* ne fut pas sans exercer une certaine influence sur l'opinion publique, et même sur les résolutions du gouvernement en Russie. — La manière tranchante dont ces messieurs blâmaient tout ce que faisait le gouvernement, l'assurance avec laquelle ils soutenaient qu'eux seuls, eux et le prophète

d'outre-mer, professaient des principes vraiment libéraux, la hardiesse de leur langage et l'amertume de leur critique, tout cela finit par faire de l'impression, sinon sur le grand public russe, du moins sur les esprits timorés, tant parmi les administrés que parmi les administrateurs.

A force de s'entendre dire que tout allait mal, que toutes les mesures récemment prises étaient mauvaises, que la situation n'était pas tenable, qu'une crise était imminente, bien des personnes commencèrent à douter de l'avenir, à accuser le gouvernement d'imprévoyance, de sorte qu'un malaise assez général se fit sentir dans la société. — On s'inquiétait sans savoir pourquoi, on tremblait devant un danger inconnu, on craignait un malheur qui n'avait encore ni nom ni forme précise, mais qui pesait sur la société comme un cauchemar et l'empêchait de respirer librement.

D'autre part, les hommes en place, les fonctionnaires plus ou moins haut placés, se voyant en butte à des accusations perfides, répandues de vive voix dans le pays et répétées par la presse de Londres, finirent par s'inquiéter de l'impopularité qui menaçait de les frapper. — Soit qu'ils doutassent réellement de la valeur des principes qu'ils avaient professés jusque-là, et qu'ils adoptassent de bonne foi les manières de voir du parti ultra-libéral, soit qu'ils ne songeassent qu'à mériter le suffrage des critiques indigènes et de la presse étrangère, — il y eut, parmi les hommes d'État russes, quelques-uns assez faibles ou assez poltrons pour se mettre ouvertement en frais de coquetterie avec l'école des réformateurs imberbes qui rêvaient la réorganisation des bases de la société humaine. — On flattait les goûts des représentants de la « *jeune Russie*, » on

eut l'air d'approuver les théories extravagantes qu'ils prêchaient, on affectait des allures débonnaires, on prodiguait des poignées de mains, le tout pour se rendre populaire; et mainte mesure administrative, maint discours prononcé dans les Conseils du gouvernement n'eut d'autre but que de mériter les applaudissements de la galerie, de gagner une motion honorable dans les colonnes du « *Kolokol*. » — Cette chasse à la popularité menaçait de devenir un mal réel, à cause de la direction qu'il fallait suivre pour l'acquiescer; aussi le public réfléchi ne tarda-t-il pas à s'en inquiéter sérieusement, en voyant qu'il n'y avait pas d'idée assez fantasque, de projet assez excentrique qui ne trouvât quelque défenseur parmi les hommes en place, et parfois même parmi les hommes haut placés. — Une masse de phrases ronflantes, de propos oiseux et dénués de valeur pratique, furent colportés par le pays, comme autant de preuves de la sympathie de certains hommes d'État russes pour les doctrines de M. *Hertzen*, ce qui donnait à la politique du gouvernement une apparence aventureuse qui finit par ébranler la confiance du public, dont les craintes d'une crise prochaine, d'une catastrophe terrible augmentaient de jour en jour.

L'idée d'un danger qui menaçait la société était si généralement répandue que, non-seulement à l'étranger, mais en Russie même, on croyait à l'existence d'une vaste conspiration, d'une quantité de sociétés secrètes organisées dans le but de renverser l'ordre de choses existant, et assez puissantes, sinon pour réussir dans leurs tentatives, du moins pour amener des troubles sérieux. — Cette attente vague d'un danger inconnu faisait que la société vivait sous le poids d'une

oppression semblable à celle que nous éprouvons à l'approche d'un orage. — On respirait avec peine, on était inquiet sans cause apparente, on sentait ses forces paralysées sans savoir comment se soustraire au malaise qu'on éprouvait.

C'est de cet état atonique que quelques publicistes russes résolurent de tirer leurs compatriotes, en attaquant ouvertement les théories sociales de M. *Hertzen*, et les conséquences absurdes qu'en avaient tirées ses adeptes. — Jusqu'en 1862, toute discussion à ce sujet était impossible, vu que la censure refusait son *imprimatur* à tout article où il était question des publications prohibées du réfugié de Londres. — Le nom seul de M. *Hertzen*, ou une citation empruntée à un de ses ouvrages, aurait suffi pour faire interdire l'écrit qui en aurait fait mention. — Depuis 1862, la censure se montra moins rigoureuse ou plutôt moins illogique ; elle ne s'opposa plus à ce qu'on combattit les arguments de M. *Hertzen*, dont les écrits, malgré sa surveillance, circulaient par toute la Russie. — Dans le courant du printemps de cette année, il y eut le premier exemple d'une publication concernant M. *Hertzen* et ses écrits que la censure ne mit point à l'index, fait qui parut si extraordinaire que le « *Kolokol* » du 8 avril 1862 le communiqua à ses lecteurs, en se réjouissant de ce que la censure avait consenti « à enlever la feuille de vigne « qui couvrait le nom de M. *Hertzen*, pour indiquer « qu'il appartenait au nombre des objets dont la bien-« séance ne permet point de parler en public. »

Le contentement qu'éprouva le rédacteur du « *Kolokol*, » en voyant que son nom pouvait reparaitre dans la presse russe, dut ne pas durer longtemps. — À peine l'interdit levé, les feuilles publiques commencèrent à

parler de M. *Hertzen* et de ses théories sociales, mais c'était pour démontrer ce qu'il y avait de faux, d'exagéré, de profondément impraticable dans ses doctrines, pour prouver que ses préceptes, appliqués à la vie réelle, auraient pour résultat la dissolution finale de la société humaine.

Cette campagne contre l'école des « *hertzenistes* », à laquelle les journaux les plus répandus prirent une part active, n'aboutit pourtant à aucun résultat satisfaisant. — Le public réfléchi n'avait pas besoin d'être convaincu ; il savait à quoi s'en tenir sur la valeur des théories socialistes que prêchaient les disciples de M. *Hertzen* ; les argumentations des journaux ne lui apprenaient donc rien de nouveau et ne servirent qu'à l'inquiéter, puisque le soin qu'on mettait à combattre l'influence des principes antisociaux prouvait qu'on les croyait fort répandus dans le pays.

Quant aux adhérents et aux émules de M. *Hertzen*, comme les rédacteurs de la feuille clandestine « *Wélikarouss* », les auteurs des proclamations faites au nom de la « *jeune Russie* » et autres, il est évident qu'aucun raisonnement logique ne pouvait avoir prise sur leur entendement. — Ce n'était pas *en réfléchissant* qu'ils étaient parvenus à se former les convictions qu'ils avaient ; ce n'est pas leur raison, c'est leur imagination, leur fantaisie surexcitée qui avaient créé le tableau bizarre d'un contrat social irréalisable ; c'est parce qu'ils ne voulaient ou ne pouvaient pas raisonner d'une manière logique qu'ils croyaient à la valeur de leurs théories ; — ce n'était donc pas par le moyen d'un raisonnement logique qu'on pouvait espérer les faire revenir de leurs erreurs.

Voilà ce que, seul entre ses confrères, comprit le

spirituel rédacteur en chef de la *Gazette de Moscou*. Il comprit que ce n'est pas à l'entendement, mais à l'imagination des disciples de M. *Hertzen* qu'il fallait parler; que la puissance de l'école provenait, non pas de la force des convictions de ses adhérents, mais de la disposition, inhérente à la jeunesse, de s'enthousiasmer pour toute idée nouvelle; — il comprit donc qu'il suffisait d'offrir à ces têtes exaltées un autre idéal que celui qu'ils poursuivaient, pour leur faire abandonner leurs théories transcendantes et pour diriger vers un but patriotique, un but réalisable, toute cette fougue juvénile, qui avait besoin de se passionner pour quelque chose.

Voilà à quoi M. *Katkov* s'appliqua avec autant de zèle que de talent. — Au lieu d'une Russie *idéale*, destinée à régénérer le monde civilisé, en faisant sur elle-même toutes les expériences que les communistes et les socialistes regardent comme devant précéder l'époque de la félicité parfaite; au lieu d'une Russie qui consente à son propre démembrement pour prouver le respect qu'elle a pour le droit des nationalités, qui demande l'abolition de toutes les lois existantes pour laisser au peuple le soin d'en inventer de nouvelles, qui proclame l'égalité, non-seulement des conditions mais même des fortunes, qui établit sur son sol la vraie liberté, la liberté absolue, laquelle permet à chacun de faire ce que bon lui semble; — au lieu de cette Russie que rêvaient les adhérents de M. *Hertzen*, M. *Katkov* leur montra une Russie *palpable*, grande par le caractère de son peuple, puissante par le principe de son indivisibilité, prospère par les institutions libérales qui s'y développaient. — Cet appel aux sentiments patriotiques eut un succès d'autant plus éclatant, qu'il fut fait au moment même où l'immixtion étrangère faisait

croire à la possibilité d'une intervention armée, d'une violation des frontières de la Russie. — Les articles de M. *Katkov* eurent un retentissement immense; son journal jouit bientôt d'une popularité sans exemple en Russie, et le parti des « *hertzenistes* » fut si bien vaincu, qu'à l'heure qu'il est non-seulement personne n'appartient plus à cette phalange de rêveurs socialistes, mais personne ne veut convenir qu'il y ait jamais appartenu. — Le charme est définitivement rompu, les écrits de M. *Hertzen* n'ont plus la moindre influence en Russie; pour lui, la postérité a commencé. — La confiance dans le gouvernement est revenue, et la société se voit délivrée de l'espèce de cauchemar qui l'oppressait depuis si longtemps.

Voilà les titres qu'à M. *Katkov* à la reconnaissance de ses compatriotes; titres sur l'importance et la légitimité desquels nous avons cru devoir nous appesantir d'autant plus que, dans le reste du présent écrit, nous n'aurons guère l'occasion de faire l'éloge de la direction que poursuivit depuis lors cet écrivain de talent.

On comprend aisément que dans ces hymnes chantés à la louange de la Russie glorieuse et invincible, la durée inopinément longue de la résistance des Polonais insurgés formait une dissonance des plus choquantes; aussi la presse patriotique se mit-elle à insister sur l'absolue nécessité « *d'en finir au plus tôt* » avec l'insurrection. — La modération, dont jusque-là la presse russe avait donné un si bel exemple, disparut peu à peu, pour faire place à un langage violent, à des cris d'impatience qui demandaient l'application de « *mesures énergiques* » capables de briser la résistance de cette poignée d'hommes qui ne voulaient pas plier devant la force du pouvoir établi.

C'est sous l'influence de la pression exercée par les journaux patriotiques que le général *Mourawieff* fut appelé au poste de gouverneur général de *Wilna*. Cette nomination dut singulièrement flatter l'amour-propre des feuilles qui y avaient contribué, puisqu'elle offrait le premier exemple d'une action directe exercée par la presse sur les résolutions du gouvernement. — On savait M. de *Mourawieff* assez mal en cour; on lui connaissait une quantité d'ennemis personnels, dont quelques-uns très-haut placés; on n'ignorait pas qu'il était très-impopulaire, presque aussi impopulaire que le fut, dans le temps, le comte *Kleinmichel*; c'était donc un vrai triomphe que d'avoir imposé ce choix au gouvernement, et il ne s'agissait plus que de le faire ratifier par l'opinion publique, en démontrant combien la Russie avait à se féliciter de cette nomination.

C'est à cela que la presse s'appliqua avec un soin tout particulier, un zèle d'autant plus grand que les procédés du général permirent d'espérer que les provinces soumises à son action ne résisteraient pas longtemps aux « *mesures énergiques* » qu'il crut devoir prendre pour rétablir l'ordre.

Partant de l'idée qu'une insurrection est une calamité publique, un fléau envoyé par le ciel, et dont le poids doit être supporté, à parties égales, par tous les habitants du pays, M. de *Mourawieff* conclut qu'il était du devoir de tous les bons citoyens de coopérer à la cessation d'un si grand malheur; il en appela donc au concours de tous pour l'aider à étouffer l'insurrection, et comme il n'était pas certain de l'empressement des indigènes, il eut soin de s'assurer le bon vouloir de tout le monde, en établissant un état de choses tel que

chacun était *personnellement intéressé* à le faire cesser le plus tôt possible.

Dans ce but, le général proclama le principe de la solidarité entre les habitants paisibles et les émeutiers, en décrétant qu'ils seront cautions les uns des autres.

Ainsi, les sommes enlevées par les bandes armées aux caisses communales ou à celles du trésor, étaient réparties entre les propriétaires fonciers de tout le pays, qui devaient payer chacun leur quotité sous peine d'exécution militaire.

Quelques gentilshommes habitant leurs campagnes les ayant quittées pour aller rejoindre des bandes d'insurgés, tous les propriétaires fonciers furent mis en état d'arrestation: un ordre du général *Mourawieff* leur interdit de quitter leurs terres sans sa permission, ordre tellement sévère que ceux qui l'avaient enfreint virent leurs biens mis sous séquestre et leurs familles transportées au chef-lieu du district, où elles étaient placées sous la surveillance de la police.

Les meurtres commis dans les villages et dans les biens privés, si les meurtriers n'avaient pu être pris, retombaient sur la population entière du village ou sur le propriétaire du bien; on leur imposait une amende proportionnée à la gravité du crime, ou même — comme cela se fit pour l'établissement seigneurial de *Granopole*, le château près du bourg *Bogdanzi* et autres — on détruisait de fond en comble le village ou le bourg où l'assassinat avait été commis.

Ces mesures et d'autres semblables ne purent manquer de produire de l'effet. — Sous la pression immense qu'on exerçait sur lui, le pays fut si bien comprimé que tout se soumit, que l'insurrection fut étouffée, et que les adresses de dévouement vinrent bientôt pro-

tester de l'attachement sincère de toutes les classes au gouvernement légitime, représenté par le général *Mourawieff*.

Sans trop s'appesantir sur les détails des mesures prises par l'homme de son choix, la presse russe s'appliqua surtout à faire sonner bien haut les résultats obtenus par le général. — Cette « pacification du pays », opérée en si peu de temps, prouvait non-seulement les capacités hors ligne de M. de *Mourawieff*, mais elle établissait un fait bien autrement important aux yeux de la presse : à savoir que l'opinion publique (lisez : la presse) avait eu raison en insistant sur la nécessité de ces « mesures énergiques », qui avaient donné de si excellents résultats, et qu'ainsi le gouvernement ferait bien, à l'avenir, de se laisser guider par les hommes de plume qui lui avaient donné de si bons conseils. — Voilà le fond et le vrai sens des articles louangeurs à l'adresse du général *Mourawieff* qui parurent dans les feuilles publiques, et principalement dans la *Gazette de Moscou*. — C'étaient, sous prétexte de félicitations offertes au général, des compliments empressés que les rédactions s'adressaient à elles-mêmes, des variations diverses sur ce thème unique : « *Écoutez ce que nous disons, suivez les avis que nous vous donnons, et tout ira bien!* »

Plus la presse à direction ultra-patriotique, ou plutôt son organe principal, la *Gazette de Moscou*, se complaisait à l'idée d'une action immédiate exercée sur les résolutions du gouvernement, plus devait lui paraître choquante la manière d'agir du grand-duc *Constantin*, qui semblait décidé à ne pas tenir compte des cris d'impatience et des chants de victoire du vainqueur de M. *Hertzen*.

Malgré les arguments qu'accumulait la *Gazette de Moscou* afin de démontrer que pour sauver la Pologne il fallait employer des « mesures énergiques », c'est-à-dire des mesures extralégales empruntées au code du régime dictatorial, malgré les parallèles que plus tard elle affectait de tirer entre le héros de *Wilna* et l'administrateur du royaume de Pologne, parallèles toujours désavantageux à ce dernier, le grand-duc persista à maintenir la légalité, jusque dans les mesures de rigueur qu'il se vit obligé de prendre. — Partant du principe que personne ne pouvait être rendu responsable des actions d'autrui, il poursuivait les auteurs de troubles, les malfaiteurs, les assassins, mais il ne poursuivait qu'eux et leurs complices, sans étendre la vindicte publique sur les classes auxquelles ils appartenaient, sur leurs familles, ou sur les propriétaires du sol qui avait été le théâtre des crimes commis. — Il allait plus loin encore dans le strict maintien du principe qui déclarait la nation polonaise irresponsable des méfaits d'une minorité turbulente, car, loin de ne penser qu'à dicter des ordonnances à action temporaire, lancées dans le but de paralyser les efforts des émeutiers, le grand-duc ne cessa de se préoccuper des intérêts de la population demeurée paisible, à l'intention de laquelle s'élaboraient des lois durables, des institutions aussi libérales que bien-faisantes.

Ainsi, le 23 janvier/4 février 1863, c'est-à-dire à l'heure même où l'insurrection commettait ses crimes les plus sanglants, le journal officiel de *Varsovie* annonce que le conseil d'État du royaume est invité à délibérer sur une série de projets de lois que le gouvernement venait de lui transmettre. — Ces projets de loi, au

nombre de vingt-deux, touchaient, entre autres, les questions suivantes :

- 1) La modification du règlement concernant la contrainte par corps ;
- 2) La réorganisation de l'école vétérinaire de Varsovie ;
- 3) La création d'une école d'horticulture à Varsovie ;
- 4) Un règlement destiné à augmenter (par des subventions et des institutions *ad hoc*) la production des céréales, laquelle ne répond pas à la quantité des terresensemencées.
- 5) La canalisation d'une partie de Varsovie ;
- 6) L'organisation d'un service de pompiers dans toutes les villes de second ordre ;
- 7) La décentralisation du contrôle qu'exerce le gouvernement sur la construction des bâtisses privées ;
- 8) La modification du règlement concernant les logements militaires, reconnu trop onéreux pour les villes ;
- 9) La décentralisation des expéditions de passeports ;
- 10) La mise en ordre des comptes arriérés du trésor ;
- 11) La réorganisation de la banque de secours instituée dans le but de venir en aide à la classe agricole ;
- 12) L'abolition des centimes additionnels, qu'en 1849 il fut prescrit de prélever sur l'impôt dit : « *offiara* ; »
- 13) La rédaction d'un règlement de police concernant les routes (règlement qui manquait dans la législation du royaume) ;
- 14) L'extension du réseau des voies de communication ;
- 15) L'établissement de bureaux d'expédition (pour

lettres) dans toutes les stations de postes du royaume.

En lisant ces propositions du gouvernement, sans faire attention à la date qu'elles portent, on serait en droit de supposer qu'il s'agit d'un pays jouissant de tous les bienfaits d'un calme absolu, et uniquement préoccupé à se donner les institutions utiles qui lui manquent, et pourtant il n'y avait que peu de jours, le 12/24 janvier, que le télégraphe de *Varsovie* avait annoncé la confirmation de l'arrêt de mort prononcé contre trois officiers, Polonais de naissance, qui avaient déserté l'armée russe pour rejoindre des bandes d'insurgés. — Cela prouvait que le gouvernement de *Varsovie* n'était pas dénué d'énergie, et qu'il ne reculait pas devant les mesures de rigueur quand il s'agissait de faire respecter la loi ; mais cela prouvait aussi qu'il était résolu à *la respecter lui-même*, car tous les jugements pour crimes et délits politiques étaient rendus par des cours siégeant en public ; cela prouvait surtout qu'il tirait une ligne de démarcation infranchissable entre les coupables et ceux qui ne l'étaient point, entre les émeutiers et *la nation polonaise*, qu'il ne se croyait en droit ni d'opprimer, ni de frustrer des institutions libérales que la munificence du souverain lui avait octroyées.

Voilà la définition du programme que suivait le grand-duc *Constantin*, la ligne de conduite qu'il s'était tracée, et de laquelle il paraissait décidé à ne point s'écarter, malgré les arguments de la *Gazette de Moscou*, qui s'efforçait de démontrer longuement ce que, plus tard, une autre feuille résuma en peu de mots, à savoir que « *la légalité nous tue.* »

Malgré la vivacité de la polémique soulevée par les feuilles ultra-patriotiques, le ton de leurs discussions

se ressentait encore des anciennes traditions de modération, qui donnaient tant de poids et de valeur au journalisme russe lors du commencement de l'insurrection polonaise. — Depuis la mi-avril, la publication des dépêches polonophiles des puissances protectrices avait réveillé le sentiment national en Russie, mais sans le pousser jusqu'au fanatisme. — Stimulant ce sentiment, la presse exaltait la grandeur et la puissance de la Russie, elle excitait l'orgueil national en préconisant les qualités du peuple russe, mais elle ne prêchait encore ni la haine de l'étranger, ni la russification forcée des pays conquis, ni l'extermination de tous ceux qui feraient mine de vouloir résister. — Ce langage, qui, malgré ce qu'il avait d'exalté, ne manquait pas de dignité, se maintint jusqu'à la mi-juin, jusqu'à l'apparition des notes (aux fameux six points) envoyées au cabinet de Saint-Pétersbourg par la France, l'Autriche et l'Angleterre.

Le ton quelque peu hautain de ces documents, dans lesquels les trois cours s'arrogeaient le droit, non-seulement de faire des remontrances à la Russie, mais de lui indiquer, *point par point*, ce qu'elle devait faire; l'idée du rôle subalterne qu'on lui assignait en la traitant en puissance de second ordre, obligée de subir la loi du plus fort, et le langage plus qu'inconvenant des journaux dévoués à la cause polonaise, tout cela servit à porter au plus haut degré d'exaspération l'esprit déjà fort irrité du public russe. — On se sentit abaissé, insulté, on vit la puissance de la Russie révoquée en doute, la dignité nationale ravalée, et on se jura de tout sacrifier plutôt que de supporter tant d'humiliations.

Quant à la presse, elle subit l'impression générale,

et changea brusquement de ton et de direction. — D'impatiente qu'elle était de voir triompher les armes russes en Pologne, elle devint hostile à tout ce qui était Polonais; de fier et de patriotique qu'on l'avait vu naguère, son langage devint acerbe et rancunier, et bientôt les organes du parti ultra-russe ne connurent plus de mesure dans les propos qu'ils tenaient, et qui avaient pour but de prêcher à leurs compatriotes la haine et le mépris de tout ce qui n'est pas russe.

Plus ambitieuse, et par conséquent plus hardie que ses émules, la *Gazette de Moscou* les devança bientôt dans cette direction ultra-patriotique, et finit par pousser le fanatisme au point de demander que les adhérents de tous les cultes tolérés en Russie, les protestants, les luthériens, les juifs mêmes fussent contraints de ne faire leurs prières que d'après des *rituels russes*, qu'on aurait soin de préparer à leur intention en traduisant les livres d'église allemands ou hébreux dont ils se servent actuellement ¹. — Pour en venir là, il fallait être dans une situation d'esprit à laquelle on n'arrive pas d'emblée; aussi, dès le mois de juin, voyait-on la surexcitation fébrile de la *Gazette de Moscou* augmenter d'une manière tellement rapide et inquiétante, qu'on pressentait que cela ne pouvait finir que par une catastrophe, par quelque chute effroyable qui, des hauteurs incommensurables où les maintenait le monopole du patriotisme raffiné, précipiterait les arguments de cette gazette dans le gouffre béant de quelque absurdité atroce ou de quelque atrocité absurde.

Que la Pologne, plus que toute autre, se soit attiré

¹ Voir la *Gazette de Moscou* du 9 février 1864. — Nous reviendrons encore à cette curieuse élucubration de M. Kathoff.

l'inimitié de la *Gazette de Moscou*, cela s'explique facilement. — C'était elle qui était la cause de l'affront qu'avait essuyé la Russie par l'immixtion étrangère; c'était elle dont les prétentions, insensées à force d'être patriotiques, mettaient en question l'intégrité de l'Empire en revendiquant des provinces à population non polonaise; c'était elle, enfin, qui, par la durée inattendue de sa résistance, froissait l'amour-propre de la fraction du public russe qui tenait, avant tout, à une solution *rapide* de la question. — Ces griefs faisaient que la presse ultra-patriotique, la *Gazette de Moscou* en tête, ne s'arrêtait plus devant aucun moyen pour nuire à la Pologne et pour discréditer les arguments des journaux, qu'une appréciation plus impartiale de la question faisait garder plus de mesure dans leurs jugements.

Sachant combien l'appel aux mauvaises passions est plus puissant que toute argumentation impartiale, on réveilla les anciennes rancunes historiques, on excita l'antagonisme religieux, on stimula la rivalité des races, mais surtout, et avant tout, on s'appliqua à prouver que toute concession faite au sentiment national, aux « *tendances séparatistes* » des Polonais était un crime de lèse-Russie, et qu'il fallait en finir au plus tôt, qu'il fallait « *de telle ou telle autre manière* » mettre un terme aux désordres qui régnaient en Pologne.

Ce cri d'impatience s'adressait directement au lieutenant de l'Empereur en Pologne, duquel dépendaient, en majeure partie du moins, le choix des mesures à adopter en présence de l'insurrection et la manière d'appliquer ces mesures. — C'était lui que l'on accusait de la durée de la résistance des émeutiers, c'était lui dont on voulait monter le patriotisme jusqu'au diapason de la haine du nom polonais, et comme il per-

sista imperturbablement dans la voie modérée que lui traçait le programme de l'Empereur, c'est lui qu'on attaqua personnellement, en essayant de prouver son incapacité et en finissant par l'accuser d'arrière-pensées personnelles, de vues ambitieuses qui ne ressemblaient pas mal à de la haute-trahison.

La campagne que fit le journalisme ultra-russe contre ce qu'il appelait « *la politique de générosité* » du grand-duc *Constantin*, présente un double intérêt. — Elle peint l'état de l'esprit d'une fraction du public en Russie, et elle prouve qu'on a tort, en Europe, de croire que les feuilles russes ne peuvent parler des personnages haut placés qu'à la condition de leur faire des compliments. — Quoique retenue par la censure, en tant qu'on ne lui passerait pas des termes inconvenants, des expressions populacières, la presse russe est assez libre pour dire son avis sur les questions en litige et sur les hommes en place, quelque délicate que soit la nature de ces questions, quelque élevée que soit la position de ces hommes. — Cela renverse l'apophthegme favori du journalisme étranger, d'après lequel la presse russe ne représente en aucune façon la manière de voir du public, étant obligée de reproduire et d'adopter les opinions dictées par le gouvernement aux journaux officiels. — C'est pour y trouver la preuve du contraire que nos lecteurs étrangers prendront, peut-être, quelque intérêt aux nombreuses citations dont nous ferons le sujet du chapitre suivant.

Quant à nos lecteurs russes, ils feront peut-être bien de sauter ce chapitre, dans lequel ils n'apprendront rien de nouveau, chacun d'eux connaissant, sans doute, les articles des journaux russes dont nous donnons ici des extraits.

Si, malgré cela, nos compatriotes consentent à lire notre traduction, nous les prenons à témoin du soin que nous avons mis à rendre le texte russe avec autant d'exactitude que possible. — Dans une polémique aussi vive que celle qu'on va lire, chaque tour de phrase, chaque terme a de l'importance ; nous avons donc tâché de les traduire *littéralement*, au risque de rendre notre prose médiocrement coulante, ce dont nous croyons devoir prévenir ceux de nos critiques qui voudraient nous reprocher de n'avoir pas soigné le style du chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

La *Gazette de Moscou* à la tête du mouvement ultra-russe. — Appel au patriotisme russe, déclaré incompatible avec le patriotisme polonais. — Le général *Mourawieff* posé comme modèle à imiter. — Sorties contre « la politique de générosité » du grand-duc. — La *Gazette de Moscou* veut qu'on en finisse au plus tôt avec l'insurrection d'abord, et avec la Pologne ensuite. — Si la *Gazette de Moscou* accuse le grand-duc de faiblesse, les journaux étrangers l'accusent de cruauté. — Injustice des deux accusations. — Position difficile du grand-duc vis-à-vis de la presse russe.

Pour donner à nos lecteurs un tableau complet de l'action stimulante que la presse russe s'efforçait d'exercer sur la marche des affaires en Pologne, il nous faudrait suivre, pas à pas, le développement de la réaction ultra-moscovite, depuis le commencement de l'insurrection jusqu'à ce jour. — Cela nous mènerait à des recherches aussi minutieuses que fatigantes, à une compilation aussi volumineuse que dénuée d'intérêt, en nous forçant de faire l'examen de tous les articles à tendance anti-polonaise disséminés dans les diverses publications périodiques de l'époque. — Des articles de cette nature, des passages où perce l'impatience de voir l'insurrection éteinte au plus tôt, se rencontrent dans toutes les gazettes, sans exception aucune ; mais ces appels à la force brutale ne paraissent, dans la

plupart des journaux, que d'une manière sporadique, ce qui indique une surexcitation momentanée, un sentiment d'inquiétude causé par l'attente, plutôt que le parti pris de pousser le gouvernement à des mesures violentes.

Il n'y a qu'une seule gazette, celle de *Moscou*, qui déroge au principe de modération que l'on aperçoit au fond des articles des autres feuilles, lesquelles, dans leurs sorties les plus belliqueuses, ne demandent que la répression de l'émeute armée, mais ne vont jamais jusqu'à demander la suppression de la nationalité polonaise.

Partant d'un autre principe, la *Gazette de Moscou* devait se proposer un autre but à atteindre, ce qui impliquait pour elle une polémique à part, une argumentation distincte de celle de ses émules; aussi la voyons-nous qui représente à elle seule un parti en opposition plus ou moins ouverte avec le reste de la presse, un parti qu'elle a su rendre puissant et que nous croyons définir avec assez d'exactitude en l'appelant le parti ultra-russe ou plutôt *ultra-moscovite*, parce que ce ne sont pas les tendances de la Russie entière qu'il personnifie, mais bien les aspirations de son antique capitale, de Moscou, « aux blanches murailles. »

L'importance réelle de la *Gazette de Moscou*, dont les abonnés sont fort nombreux, l'influence qu'elle exerce sur une fraction assez notable du public lettré, et la conséquence avec laquelle elle poursuit son but, celui de porter le gouvernement à abandonner « la politique de générosité, » pour en finir avec l'émeute d'abord, et avec la Pologne ensuite, tout cela fait que nos lecteurs étrangers seront suffisamment éclairés sur les tendances et la manière d'argumenter de la presse anti-

polonaise, si nous ne leur donnons rien qu'une série d'articles extraits de la *Gazette de Moscou*, en laissant de côté, et les approbations que ces articles trouvaient de temps en temps dans d'autres journaux, et les improbations qu'ils rencontraient de la part des feuilles plus modérées et moins passionnées. — Dans les extraits de la *Gazette de Moscou* qu'on va lire, nous ne remontons pas jusqu'au mois d'avril, mais seulement jusqu'au 5/17 juin, date de l'apparition des notes contenant les six points dont la France, l'Autriche et l'Angleterre proposèrent l'adoption comme devant amener la pacification de la Pologne. — C'est à partir de là que le langage de ce journal prend ce ton systématiquement hostile à la cause polonaise, qui l'a fait accuser d'être sanguinaire; c'est donc de là que nous allons commencer nos citations, en choisissant les passages les plus saillants: ceux qui établissent les principes dont s'inspire la rédaction, et ceux où se manifeste le désir de décider le gouvernement à adopter des « *mesures énergiques* » pour dompter la résistance de la Pologne.

Dans un « *premier Moscou*, » daté du 4 juin 1863¹, nous trouvons le passage ci-après, qui renferme la profession de foi, l'énoncé du principe fondamental de la *Gazette de Moscou*, qui dit: « Rappelons-nous que la question polonaise est une question de nationalités; qu'il ne s'agit point d'un conflit entre le peuple polonais et le gouvernement impérial, mais d'une lutte entre le patriotisme polonais et le patriotisme russe. — Celui des deux patriotismes qui sera le plus fort finira

¹ Toutes les dates sont indiquées d'après l'ancien style usité en Russie.

par l'emporter. Voilà pourquoi tout bon Russe doit souffrir en voyant les succès du comité révolutionnaire polonais. — Notre mouvement patriotique, pour faire preuve qu'il n'est pas impuissant pour atteindre à son but, ne doit pas se borner à de simples paroles, mais bien se traduire par des actions. — A l'organisation du mouvement patriotique polonais, nous devons opposer un mouvement patriotique russe également organisé. — Alors l'Europe ne sera plus en droit de nous reprocher de n'avoir vaincu la Pologne que par la force brutale.

« L'organisation est une grande chose ; elle décuple les forces en donnant une forme régulière à leur manifestation. — Étant réveillé, mais n'ayant pas de voie régulière pour ses démonstrations, le sentiment patriotique se produit souvent sous des formes regrettables, dont voici un exemple :

« Le peuple russe se distingue par un grand pouvoir sur lui-même. — A *Varsovie*, on arrachait aux dames russes les rubans de couleur qui ornaient leurs robes, — ce n'étaient pas même les couleurs nationales russes, mais des couleurs quelconques, — tandis qu'à *Moscou* on se promenait en « *Czamarka* ¹. » — Ce costume était exhibé avec ostentation, comme si l'on avait eu l'intention de pousser le public à quelque acte de désordre, *mais le peuple de Moscou passait à côté des « Czamarki » en retenant l'explosion du sentiment national* ². »

¹ Redingote ornée de broderies, empruntée à l'ancien costume national des Polonais.

² Ceux parmi nos lecteurs qui ont étudié avec soin le caractère du peuple russe seront, sans doute, frappés de ce qu'il y a de hasardé dans cette assertion de la *Gazette de Moscou*. Quant à nous, c'est à dessein que

« Nulle part au monde on n'aurait pu voir quelque chose de semblable. — Qu'on se figure la manière dont les gamins de *Londres* recevraient la cocarde tricolore de France, ou même un habit de coupe française, s'il y avait guerre entre la France et l'Angleterre. — A l'heure qu'il est, il n'y a pas de guerre entre la Russie et la France, et pourtant un de nos compatriotes, revenu ces jours-ci de Paris, en a rapporté un frac tacheté de boue parisienne, qu'on lui avait jetée pour avoir su qu'il était Russe. »

Le principe ainsi établi : que c'est *le sentiment national* qu'il faut relever et ranimer en *Russie*, il n'y a qu'un pas à faire pour arriver à la conclusion, qu'il est indispensable de supprimer au plus tôt l'élément hostile à cette nationalité, à savoir le sentiment national polonais et sa manifestation ostensible, l'insurrection polonaise. — Voilà ce que la *Gazette de Moscou* dit tout explicitement en s'écriant (7 juin) : « D'une manière ou d'une autre, *il faut en finir au plus tôt* avec l'état de trouble qui règne en Pologne, à laquelle il est aussi pernicieux qu'il est nuisible à la Russie. » — Ce à quoi elle ajoute : « On ne peut atteindre ce but qu'à la condition d'un changement essentiel, quoique temporaire, dans la manière d'agir et dans le personnel de l'administration civile de la contrée. »

De tous les changements dans le personnel de l'administration, le plus important, « *le plus essentiel* »

nous évitons ici toute controverse, tout jugement sur le mérite ou le démerite des arguments de cette feuille, pour laisser à nos lecteurs la liberté d'en juger rien que par eux-mêmes, et sans être influencés par aucun avis émanant de nous. Nous aurons l'occasion de revenir sur la question des sentiments hostiles envers la nationalité polonaise dont le peuple russe aurait été à même de *retenir l'explosion*.

aurait été, sans nul doute, le rappel du grand-duc *Constantin* du poste de lieutenant de l'Empereur. — Cette mesure ne pouvait être proposée d'une manière explicite, à cause de la censure, qui ne l'aurait peut-être pas tolérée; aussi la *Gazette de Moscou* se borna-t-elle à en faire sentir l'opportunité, en insinuant combien la présence et la façon d'être du grand-duc, et surtout de la grande-duchesse, son épouse, contribuaient à fortifier le sentiment national polonais par les soins qu'ils mettaient à se le rendre propice.

« Les Polonais — dit la *Gazette de Moscou* du 10 juin — regardent le grand-duc sans la moindre haine; ils en parlent même avec une certaine sympathie, quoique en termes très-mesurés; ils comprennent la position dans laquelle il se trouve comme lieutenant de l'Empereur, et ils attribuent les mesures que prend le gouvernement plutôt à Wielopolski qu'à lui. »

« Quant à la grande-duchesse, elle voit, à ce qu'on dit, les souffrances de la Pologne avec beaucoup de compassion; en tout cas, S. A. I. se comporte avec infiniment de délicatesse vis-à-vis de l'opinion publique, et, quoique les minuties de toilette ne prouvent rien, elles constituent une sorte de petite attention qui n'échappe point aux yeux des Polonais.

« Le grand-duc et la grande-duchesse vont presque tous les jours à *Lazienki* ¹. — La route qui mène du château à *Lazienki* passe par les deux rues les plus belles et les plus populeuses de Varsovie. La toilette de la grande-duchesse est variée, mais il y règne toujours

¹ Résidence d'été des anciens rois de Pologne, à environ 5 kilomètres *extra muros*.

les couleurs jaune et rouge foncé ¹. — Le jaune y paraît sous forme de nœuds de rubans, de bordures, d'attaches, et porte le caractère d'accessoire; mais le *cramoisi* ² joue un rôle plus important, et on voit souvent la grande-duchesse vêtue d'une robe de cette couleur.

« Le grand-duc porte, de préférence, le costume de la 3^e division de la garde : des passe-pois jaunes, avec paletot doublé de jaune, mais quelquefois il met l'uniforme des hussards de Grodno, c'est-à-dire un képi de couleur cramoisie.

« Aux grands jours de fête, l'escorte de LL. AA. II. est habillée de jaune de la tête aux pieds, et il n'y a guère que la fourrure des bonnets à poil qui ait gardé l'ancienne couleur noire. »

Ainsi préparés, les lecteurs de la *Gazette de Moscou* ne pouvaient conserver aucun doute sur l'individualité à laquelle s'adressait la longue philippique qui parut trois jours plus tard (13 juin), et qui finit par l'exclamation : « Faire de la popularité aux frais d'autrui, ce n'est pas loyal! — Voilà pourquoi la condescendance et la complaisance en des matières qui touchent la chose publique sont incompatibles, non-seulement avec le libéralisme, mais même avec l'honnêteté. — Faites le complaisant à vos propres dépens, mais non pas au détriment de la société, au détriment de la patrie! »

Il est vrai que, immédiatement après ces paroles, la gazette ajoute : « Dieu nous garde de vouloir porter ici une accusation personnelle, » mais malgré cette phrase ambiguë, tendante à donner à la proposition le sens

¹ Le jaune est la couleur de la maison de Saxe, à laquelle appartient la grande-duchesse; le cramoisi est la couleur nationale polonaise.

² Ce mot est imprimé en caractères italiques dans le texte russe,

d'un énoncé de principes, d'un raisonnement abstrait, le lecteur, dont la mémoire a conservé le souvenir du journal de l'avant-veille, ne peut méconnaître, dans cette sortie de la *Gazette de Moscou*, une accusation personnelle, et même assez brutale, lancée contre le grand-duc *Constantin*.

Comme contre-partie au blâme qu'elle croit devoir déverser sur les procédés du lieutenant de l'Empereur en Pologne, la *Gazette de Moscou* se plaît à exalter les manières d'agir du gouverneur général de *Wilna*. — « L'arrivée du général *Mourawieff* à *Wilna* » — dit une correspondance publiée dans le numéro du 16 juin — « a causé beaucoup de satisfaction aux Russes, mais elle a étonné les Polonais. — Jusqu'à l'exécution du premier arrêt de mort, la ville était persuadée que le gouverneur général, en présence de l'attitude menaçante de l'Europe, n'aurait pas le courage de mettre ses arrêts à exécution; on croyait qu'il n'en avait pas le plein pouvoir. — Mais le lugubre fait s'accomplit. — Dans toutes les maisons polonaises retentirent des gémissements et des malédictions, auxquels, du reste, nous avons dû nous habituer déjà : on ne dira pas moins de mal de nous, quelle que soit notre condescendance, et pour en dire plus qu'on n'en dit maintenant, c'est impossible. »

Quelques jours plus tard (le 20 juin), en parlant des poursuites judiciaires dirigées contre certains membres du clergé catholique, la *Gazette de Moscou* en prend occasion pour tirer un parallèle entre le grand-duc *Constantin* et le général *Mourawieff*, qu'elle a soin de ne nommer ni l'un ni l'autre, mais qu'il est aisé de reconnaître en se plaçant au point de vue de la gazette. — Après avoir dit qu'il n'y a que le sentiment de ses

devoirs envers la patrie qui puisse donner la force nécessaire pour prendre contre l'insurrection polonaise des mesures énergiques, la gazette ajoute : « A un homme qui demeure sourd à la voix du devoir, il est toujours plus agréable de se mettre de côté et de se laver les mains, que de s'exposer à la calomnie et aux injures, en servant la cause de sa patrie.

« La Russie n'oubliera pas les services qu'on lui aura rendus en des temps aussi difficiles. — Elle glorifiera les hommes qui agissent avec fidélité, sans s'inquiéter du blâme et des calomnies qu'on déverse sur eux. — Ces hommes doivent être certains que la Russie les soutiendra de ses sympathies, qui sont un devoir pour elle.

« Oui! c'est un devoir pour la Russie de placer sous son égide les hommes qui ne reculent pas devant la terrible nécessité d'appliquer toute la rigueur de la loi, pour arriver à sauver la patrie. — Elle doit se réjouir d'avoir trouvé de tels hommes au milieu de l'affaissement général, mais il serait absurde et déloyal de vouloir prétendre qu'elle se réjouit à l'aspect des exécutions. »

Revenant (le 25 juin) à la politique moins cassante qui continuait à prévaloir dans le royaume de Pologne, et après avoir fait une description émouvante de la situation agitée du pays, le journal s'exprime ainsi : « Nous ne soulèverons pas la question de savoir sur qui retombe en majeure partie la responsabilité de cet état de choses; — mais nous dirons que, malgré cela, le gouvernement de *Varsovie* n'est nullement découragé; il continue à suivre le programme qui interdit de confondre les insurgés avec la nation; il paye sa part du tribut de respect dû au patriotisme polonais,

ce qui, malheureusement, est exploité par les meneurs de la révolte; il a toujours en vue que la nationalité polonaise ne saurait devenir russe, ni la Pologne une province de l'Empire; que la Russie ne saurait absorber la Pologne, enfin, qu'une suppression violente de la nationalité polonaise n'amènera ni la pacification du pays, ni l'union solide entre la Pologne et la Russie.

« Il est évident, » — ajoute le correspondant de la gazette, — « que ces idées ne peuvent rencontrer que l'entière approbation de la Russie; mais ce que nos petits cercles de politiciens ont plus de peine à définir, c'est la forme du lien qui devra subsister entre la Russie et la Pologne ¹. »

Malgré l'improbation dont elle frappe les procédés conciliants du grand-duc, la *Gazette de Moscou* (28 juin) ne peut s'empêcher de convenir que : « le lieutenant de l'Empereur en Pologne, en sa qualité de frère de l'Empereur, ne saurait adopter certaines mesures que la situation du pays rend pourtant tout à fait indispensables. »

De cette position, sans être logicien de première force, on vient tout naturellement à la conclusion que, dans l'intérêt de la bonne cause, la cause de la nationalité russe, qu'il s'agit de faire triompher par des mesures « qu'un frère de l'Empereur ne pouvait adopter, »

¹ Ce n'est pas un article de fond, émanant de la rédaction même, que nous avons cité ici, mais une correspondance du journal, ce qui explique l'approbation qu'on y trouve de l'idée : que la nationalité polonaise ne saurait devenir russe. Quant à la rédaction de la feuille, elle partage si peu cette idée, que nous l'avons vue qui demande la russification non-seulement des Polonais, mais même de leurs livres de prières,

le mieux qu'aurait pu faire le grand-duc aurait été de se retirer. — En effet, du moment qu'on admet, avec la *Gazette de Moscou*, qu'il fallait en Pologne un homme qui consentit à accepter un rôle essentiellement incompatible avec le titre d'Altesse Impériale, qui ne reculât point devant l'accomplissement d'un devoir dont, par sa nature même, on ne pouvait charger le frère de l'Empereur, il n'y a qu'une seule conclusion à tirer : le grand-duc devait être rappelé, afin que sa présence n'empêchât pas cet homme, n'empêchât pas la Russie de faire son devoir. — C'est dans cet ordre d'idées que rentre la *Gazette de Moscou* en disant (numéro du 29 juin) : ... « Quant à la Russie, son devoir, en coïncidence avec ses intérêts, exige qu'elle agisse avec énergie. — En remplissant ce devoir, elle arrivera non-seulement à rétablir ses droits méconnus en Pologne et dans quelques provinces limitrophes, mais encore à se faire respecter par les puissances étrangères. »

« Voilà pourquoi il n'y a pas un seul Russe, véritablement Russe, qui, tout en s'affligeant de la nécessité des punitions, n'applaudisse à l'activité, à la présence d'esprit et à l'énergie du général Mourawief. »

Dans le même numéro, le correspondant de *Varsovie* essaie de démontrer qu'il faudrait augmenter le chiffre des soldats en Pologne, « pour mettre des garnisons dans toutes les villes du pays, afin de protéger les habitants demeurés fidèles au gouvernement russe, et d'empêcher en même temps la formation de nouvelles bandes d'insurgés. »

Contre cette motion, le journal militaire, l'*Invalide*, s'élève avec force, en soutenant que l'armée de Pologne est plus que suffisante pour venir à bout de l'insurrection, mais qu'on n'a pas su en tirer parti. — L'idée de

vouloir maintenir l'ordre dans le pays par la seule présence d'un grand nombre de soldats occupant les villes et les villages, semble à l'*Invalide* tout à fait risible, et il déclare que cette manière d'employer la force militaire est « *la moins productive* » de toutes¹.

« Au reste » — conclut le journal militaire — « que le correspondant de la *Gazette de Moscou* se rassure : le renfort qu'il demande, la division (12 mille hommes) dont il veut augmenter l'armée de Pologne est en marche. »

« Cette division est envoyée dans le royaume, non pas qu'il y eût trop peu de soldats, mais pour soutenir cette *politique de générosité* qu'y maintient jusqu'à présent l'augustissime lieutenant de l'Empereur. — Plus on met de modération dans les procédés employés pour soumettre un peuple en révolte, plus est grand le nombre de soldats dont on a besoin pour dompter l'insurrection. — Or, le correspondant de la *Gazette de Moscou* témoigne lui-même du soin que met le grand-duc à alléger le poids de l'état de siège, du soin consciencieux avec lequel Monseigneur conserve l'autonomie du pays, en conservant ses employés (de nationalité polonaise). »

« Avec une autre manière d'envisager l'insurrection, 50 à 70 mille hommes suffiraient pour la dompter. — Espérons donc que les Polonais se raviseront enfin, qu'ils profiteront de ce que le grand-duc n'a pas encore brisé les derniers liens qui rattachent son gouvernement à la nation, et qu'ils ne le pousseront pas jusqu'à prononcer l'arrêt terrible : — « *Il suffit ! je n'ai plus besoin qu'on m'envoie de nouvelles troupes !* »

¹ Voir l'*Invalide* du 5 juillet, page 426, colonne 4^e.

A cette sortie contre « *la politique de générosité* » du grand-duc Constantin, le journal militaire ajoute avec un contentement visible l'annotation que voici : « Cette division est expédiée en Pologne de l'arrondissement militaire de *Wilna* ; elle est envoyée par le général *Mourawieff*, lequel, après quelque chose comme un mois d'administration, a trouvé qu'il n'en avait plus besoin. »

Malgré le ton doctoral qu'affecte l'*Invalide* en redressant les errements du correspondant de la *Gazette de Moscou*, malgré les moqueries dont il l'accable à propos de « sa nouvelle théorie sur la pacification des pays insurgés, » la rédaction de la *Gazette de Moscou* est tellement enchantée de l'appui que lui offre la conclusion de la mercuriale du journal militaire, que dans un « *premier Moscou*, » en date du 8 juillet, elle n'hésite pas à déclarer que l'article ci-dessus cité de l'*Invalide* est, à ses yeux, « *l'événement le plus heureux de l'année.* »

Au point de vue de la *Gazette de Moscou*, ce devait être en effet un événement et même un « *événement heureux* » que de voir ses arguments appuyés par l'autorité d'une feuille dans laquelle, malgré les protestations réitérés de sa rédaction, une grande partie du public s'obstine à voir un organe officiel, l'expression de la manière de voir du gouvernement. — Fort de l'approbation que trouvait sa théorie sur l'opportunité des « *mesures énergiques*, » la *Gazette de Moscou* compte avec tant d'assurance sur le triomphe de son système et sur l'effet écrasant des moyens de pacification qu'elle patronise, que nous la voyons qui se précipite d'avance à bien définir la conduite qu'aura à tenir le gouvernement aussitôt l'insurrection domptée.

« Maintenant, » — dit, à l'occasion des dépêches du prince *Gortchakoff*, un article de fond du 11/23 juillet, — « la Russie se trouve dans la position la plus avantageuse vis-à-vis des prétentions élevées par les Polonais. — Elle garde son entière liberté d'action, et peut en user avec la Pologne *selon les circonstances*. — Quant aux Polonais, le danger du combat qu'ils nous livrent est augmenté ; si la lutte à mort qu'ils ont entreprise n'est pas couronnée de succès, ils n'ont plus le moindre droit d'espérer qu'ils resteront impunis, *ni surtout d'espérer qu'on leur fera de nouvelles concessions*. »

Cette idée de « nouvelles concessions » que le gouvernement pourrait songer à accorder à la Pologne soumise est si contraire aux aspirations de la *Gazette de Moscou*, que, pour elle, la Pologne vaincue est l'équivalent de la Pologne politiquement morte, image dont la tristesse navrante remplit de commisération le rédacteur de cette gazette, lequel, après avoir prouvé qu'une insurrection dirigée par un comité d'écoliers ne saurait résister longtemps, s'écrie douloureusement : « On ne saurait ne pas compatir au sort de cette malheureuse nation, *qu'il termine si tristement son existence politique!* »

Malgré ce mouvement de pitié, la *Gazette de Moscou* persiste à demander l'application de mesures énergiques, et dit, vers la fin de l'article précité : « Notre armée exerce une grande influence morale et dispose des moyens matériels pour faire son devoir. — Plus elle mettra de résolution et de rapidité à remplir ce devoir, moins sera grande l'effusion d'un sang précieux. »

La question ainsi résolue en théorie, et le principe établi que le résultat final des « mesures énergiques, » si constamment demandées et redemandées, devait

être : d'abord la soumission et ensuite l'absorption politique de la Pologne, il ne restait à la *Gazette de Moscou* qu'à avoir soin d'exciter le public contre le gouvernement du grand-duc *Constantin*, ce à quoi elle s'applique dans une série d'articles dont nous allons extraire les passages les plus saillants, pour en finir avec les citations empruntées à cette gazette.

Numéro du 20 juillet : « Rien ne nuit à la dignité de la Russie, rien n'humilie notre sentiment national, rien n'attriste nos amis et ne cause de joie maligne à nos ennemis, comme le honteux spectacle de cette sédition, *qui a été produite et qui est nourrie par l'application d'un système irrationnel*. »

Numéro du 26 juillet : « La situation du gouvernement devient de jour en jour plus fausse. — Il reconnaît l'autonomie politique du royaume, il s'empresse de faire aux Polonais toutes sortes de concessions, il veut gagner leurs sympathies ; mais ces concessions sont déclarées insuffisantes, et l'administration *libérale* est réduite ou à s'effacer tout à fait, ou à employer contre les manifestations turbulentes des mesures de rigueur beaucoup plus sévères que celles qui, dans le temps, étaient appliquées par le feld-maréchal *Paskévitch*. — Le gouvernement (de Varsovie) devient faible jusqu'à l'excès et *équivoque dans sa conduite* ; aussi est-il arrivé que tout le monde lui tourne le dos, non-seulement les partis politiques, mais même les gens indifférents, qui n'y trouvent plus l'appui qu'ils y cherchaient. »

Numéro du 1^{er} août : « En Lithuanie, l'insurrection a été étouffée avec des forces moindres que celles dont dispose le gouvernement de *Varsovie*, et, ajoutons encore, avec moins de sang répandu et moins d'exécu-

tions ;—ce dont la Lithuanie est redevable au général *Mourawieff*, qui a su la délivrer du terrorisme.—Il n'a pas craint les criailleries des calomniateurs ; il n'a pas reculé devant la menace : qu'en remplissant ses devoirs envers le souverain et la patrie, il couvrirait son nom de malédictions, et amènerait pour la Russie une guerre européenne ; or, personne n'a rendu à la paix de l'Europe autant de services que lui, personne n'a placé son nom aussi haut que le général *Mourawieff*, qui a arraché la Lithuanie aux griffes de la révolution, en enlevant ainsi à l'insurrection son but principal. »

« Est-il possible que maintenant encore, après les succès brillants obtenus par la politique du général *Mourawieff*, l'autonomie varsovienne refuse de l'adopter ? Est-ce donc que le gouvernement local attendra le moment où il faudra bombarder *Varsovie* ? Le parti des rouges en serait peut-être bien aise, mais cela ne serait désirable ni pour la Russie ni pour la Pologne ; cela ne saurait être approuvé par les pacificateurs européens ! »

Numéro du 15 août : « Celui qui est chargé d'étouffer une insurrection doit remplir son devoir, et mieux il le remplira, plus tôt il parviendra à comprimer l'émeute. — L'insurrection polonaise et la question polonaise sont deux choses tout à fait distinctes et qui n'auraient jamais pu être confondues, si le sentiment du devoir était plus développé chez nous. — La répression de l'insurrection regarde le pouvoir exécutif, tandis que la solution de la question polonaise est l'affaire du pouvoir législatif, et se trouve être de la compétence du gouvernement central, et non pas de celle d'aucun chef local d'aucune administration. »

Numéro du 22 août : « Quelle que soit la manière de voir de tel ou tel personnage officiel en Pologne, concernant l'organisation future de cette contrée et de ses rapports avec la Russie, pas un parmi ces personnages officiels n'a le droit de se soustraire à l'obligation de prendre des mesures efficaces pour étouffer l'insurrection. »

Numéro du 25 août : « Le 14 août, c'est-à-dire juste sept mois après la promulgation de l'état de siège, M. le comte *Berg* — le grand-duc étant parti pour Saint-Pétersbourg — a adressé aux commandants des arrondissements militaires l'ordre que voici :

a) La police, tant urbaine que rurale, est placée sous l'autorité des chefs militaires des différentes circonscriptions territoriales ;

b) Les chefs militaires ont le droit de suspendre de leurs fonctions les employés de police convaincus de négligence ou de manque de zèle ;

c) Au lieu des fonctionnaires renvoyés, les chefs militaires ont le droit d'en nommer d'autres. »

Ayant énuméré les mesures que venait de prendre le comte *Berg*, la *Gazette de Moscou* ajoute : « Maintenant le pays ne peut être sauvé du terrorisme et de ses résultats déplorable que par une dictature militaire... Il reste immensément de besogne à faire. — Souhaitons au comte *Berg* des aides de bon vouloir. — Il s'en trouvera, sans doute, aussitôt que la nouvelle direction de notre politique sera définitivement fixée. »

Numéro du 29 août : Dans une polémique engagée entre la *Gazette de Moscou* et le journal *Dien* (le Jour), ce dernier avait dit : « Puisque l'insurrection n'est l'œuvre que d'un parti (et non pas de la nation entière), ce serait une injustice flagrante que de vouloir rendre

tout le pays responsable des méfaits de quelques écervelés, que de vouloir le frustrer des droits et des prérogatives qui, la veille même, avaient été solennellement octroyés à la nation. »

Sur cela la *Gazette de Moscou* s'écrie : « Voilà bien la manière dont on juge chez nous ! *Des droits et des prérogatives octroyés à la nation !* — Comme cela sonne bien ! — Mais ces droits et ces prérogatives ne sont autre chose que le système du marquis *Wielopolski* ; or, du moment qu'il est prouvé que ce système est nuisible à la nation même, qu'il assure l'impunité des crimes les plus horribles, qu'il affermit le pouvoir du gouvernement souterrain et de ses gendarmes-pendeurs, qu'il met les masses à la merci d'une minorité turbulente composée des fauteurs de l'émeute, — dès ce moment-là il devient évident que le fait d'abolir ce système ne constitue pas une atteinte portée aux droits de la nation, mais qu'au contraire il a pour but de la libérer (de la pression du terrorisme) en révoquant, non pas ses prérogatives à elle, à la nation, mais bien celles accordées au parti sous le poids duquel elle succombe. »

« Non-seulement l'insurrection polonaise n'est pas un soulèvement national, ce n'est pas même l'œuvre d'un parti. — C'est tout simplement le réveil de différents éléments de désordre, *réveil provoqué par l'inaction des autorités*. — Cette inaction a non-seulement ranimé ces éléments indigènes, mais elle les a attirés de toutes parts. »

Correspondance de Varsovie du 22 août : « Notre malheur est que nous avons compté sur l'effet pacificateur de l'action morale que les autorités russes pensaient exercer sur la Pologne. — Tous les succès du gou-

vernement de *Varsovie* proviennent de ce qu'il ne s'est point aperçu de cela. — Il a aboli l'état de siège, il a réuni le conseil d'État, il a convoqué les conseils de district, il a créé des tribunaux militaires *jugeant en public*, et tout cela n'a servi qu'à donner aux Polonais plus de facilité à manifester leur mépris pour le gouvernement. — La publicité des procès devant les cours martiales a eu pour résultat que des prévenus politiques qui avaient eux-mêmes avoué leur culpabilité devant les employés chargés de l'enquête, furent néanmoins absous, et que les auditeurs et la police se virent couverts de honte et d'opprobre à ne plus s'en relever. — Tant que, dans ce pays, nous n'aurons à nous appuyer sur aucune autre force russe que sur celle de l'armée, nous doutons que notre « *influence morale* » puisse y être d'un effet quelconque. »

Malgré ce que l'exigüité du cadre de ce livre a forcément laissé d'incomplet dans les citations que nous avons empruntées à la *Gazette de Moscou*, nous croyons qu'elles seront suffisantes pour mettre nos lecteurs étrangers à même de juger des principes et de la manière d'argumenter de ce journal. — Ce jugement, qu'il soit favorable ou non, nous pensons ne l'avoir influencé en rien, puisque notre exposé ne contient que des citations, entre lesquelles nous avons placé juste autant de notes explicatives qu'il en fallait pour relier entre eux les passages tirés de la *Gazette de Moscou*. — Remettant à un chapitre subséquent l'exposition de notre manière de voir personnelle sur la direction que suit actuellement la presse ultra-russe, nous nous sommes abstenu à dessein de nous prononcer ici, soit pour, soit contre les théories de la *Gazette de Moscou*, laissant à nos lecteurs le soin de formuler leur ju-

gement, avant que nous leur eussions fait part du nôtre.

Ignorant jusqu'à quel point les aspirations de la *Gazette de Moscou* trouveront de l'écho parmi nos lecteurs étrangers, nous devons admettre qu'il s'en rencontrera que les arguments de ce journal auront convaincus, tandis que d'autres seront prêts à les combattre; mais quelle que soit la manière de voir du public européen sur la légitimité des prétentions de l'organe ultra-russe, il ne saurait ne pas être frappé de l'opposition d'opinions irréconciliable qui existe entre les jugements prononcés sur les mêmes faits, et sur les mêmes personnages, par la presse moscovite d'une part, et par la presse européenne de l'autre.

A entendre la *Gazette de Moscou*, l'insurrection polonaise n'est rien qu'une intrigue, une mystification fondée sur le réveil subit des différents éléments de désordre dispersés dans l'Europe entière et attirés en Pologne par les promesses fallacieuses de quelques écervelés, secondés par le fanatisme du clergé catholique; — tandis qu'aux yeux de la presse étrangère cette même insurrection est le soulèvement de la nation entière, la lutte d'un peuple désespéré, qui combat pour conserver sa langue, ses coutumes, sa religion, dont une oppression barbare veut le priver.

Au dire de la *Gazette de Moscou* le général *Mourawieff* est le bienfaiteur de la Lithuanie, « laquelle lui est redevable de sa libération de dessous le joug du terrorisme qui pesait sur elle; c'est l'homme de Russie qui a le mieux mérité de la patrie, à laquelle il a tout sacrifié, jusqu'à son nom même, « qu'il a laissé couvrir de malédictions; c'est le pacificateur de l'Europe, « à la paix de laquelle personne n'a rendu autant de services que

lui¹; — tandis que la presse étrangère ne trouve pas de termes assez durs pour blâmer la conduite du général, pas de crimes assez odieux pour les prêter à M. de *Mourawieff*².

Quant au comte *Berg*, lieutenant de l'Empereur à *Varsovie*, et au général *Anenkoff*, gouverneur militaire de *Kiew*, quoiqu'il y eût moins de passion, tant dans les louanges que leur donnait le journalisme russe, que dans le blâme déversé sur eux par les feuilles étrangères, l'opposition d'opinion entre les deux presses demeurerait constamment la même. Ce que condamnait la presse étrangère, la presse de *Moscou* l'approuvait hautement, de sorte que ces messieurs, pour chacune de leurs actions critiquée dans les journaux français ou

¹ Voir plus haut le numéro du 1^{er} août, page 137.

² Comme il est probable que parmi nos lecteurs il y en aura quelques-uns qui trouveront que les louanges données au général *Mourawieff*, par la *Gazette de Moscou*, sont exagérées, nous croyons remplir un devoir d'équité en leur faisant observer combien, à leur tour, étaient exagérés les récits que répandaient les journaux étrangers, dans le but de discréditer ce général aux yeux du public européen. Non-seulement les folliculaires, à la recherche de canards politiques et d'historiettes scandaleuses, mais même les organes de publicité les plus répandus, tinrent à propager des récits aussi atroces que mensongers sur les cruautés inouïes dont se serait rendu coupable le gouverneur général de Wilna.

Ainsi, un petit journal, paraissant à Bruxelles, sous le titre *la Pologne*, cite la brochure d'un Français, « témoin oculaire des atrocités commises en Pologne, » dans laquelle il est dit :

« *Mourawieff*, dernièrement, ordonna que dix-neuf personnes, condamnées à être fusillées, eussent d'abord les yeux crevés.

« C'est par un chirurgien que s'exécuta l'horrible sentence ! »

De son côté, l'*Opinion nationale* (9 décembre) n'hésite pas à publier l'anecdote que voici :

« Tout le monde connaît les brutalités de *Mourawieff*; on sait que sa cruauté le dispute à la méchanceté la plus raffinée. Voici une des dernières espiègleries de cette bête fauve : un des premiers jours de novembre, *Mourawieff*, accompagné d'un grand nombre de ses séides, se

allemands, étaient certains de trouver l'approbation de la *Gazette de Moscou*.

A cette règle générale il n'y eut qu'une seule exception : la manière d'agir du grand-duc *Constantin* fut critiquée, tant par la presse étrangère que par celle du pays ; l'une lui reprochait d'être trop sévère, l'autre l'accusait de ne l'être pas assez. — Les journaux français blâmaient le grand-duc pour n'avoir pas empêché l'exécution des arrêts de mort prononcés pour « *délits politiques*, » au nombre desquels ils comptaient entre autres la tentative de meurtre de *Taroschinski*, dont la grâce, accordée par sa victime même, « *aurait été un acte de clémence et de haute politique* ; » — tandis que la *Gazette de Moscou* reprochait au lieutenant de l'Empereur de n'avoir pas déclaré le pays entier responsable des meurtres commis par les émissaires du parti des

rend à cheval dans les casernes de Saint-Ignace et de Kazimierz. Après l'inspection de ces casernes, il se remet en chemin pour son *re-paire* (sic).

« A son passage dans une des rues de la ville, il entend un merle noir siffler l'air : « La Pologne n'est pas perdue. » S'arrêter, descendre de cheval et se précipiter dans la maison avec ses sbires, fut l'œuvre d'un instant ; le propriétaire de Poiseau, garçon de quatorze ans, son père, sa mère avec un enfant à la mamelle, sont brutalement arrêtés, et M. le gouverneur militaire de Lithuanie, Mourawieff, tord de ses propres mains le cou au malheureux oiseau.

« Au dire des témoins, le garçon avait dressé le merle il y a deux ans déjà. Voici maintenant la fin du drame : le père du garçon, artisan pauvre, mais respecté généralement, reçoit en place publique 100 coups de knout, la mère 50, et le garçon 50 coups de verges. Le père tombe évanoui et est transporté à l'hôpital ; la mère et ses enfants sont trainés en prison. »

Pour quiconque connaît la Russie de 1863, et qui peut juger de ce qui y est possible ou impossible, il suffit de lire de pareils récits pour demeurer persuadé qu'il n'y a que la mauvaise foi et l'aveuglement de parti qui puissent les répandre, en comptant sur l'ignorance des lecteurs.

rouges, « *ce qui aurait été une mesure énergique de l'effet le plus salutaire.* » — Une feuille allemande, la *Gazette de Cologne* si je ne me trompe, rappelant les principes libéraux dont le grand-duc avait fait preuve, explique « *la rigidité extrême de sa conduite en Pologne,* » par l'influence qu'auraient eue sur lui *la presse russe*, dont, à tout prix, il voulait mériter le suffrage ; — tandis que la *Gazette de Moscou* donnait à entendre que la crainte de se voir calomnié par *la presse étrangère* dominait le grand-duc, « *au point d'étouffer chez lui la voix du devoir, et de l'empêcher de servir la cause de la patrie.* »

Que faut-il conclure de ce double courant d'accusations contradictoires ? Est-ce la presse étrangère, est-ce le journalisme russe qui avait raison ? Le grand-duc était-il trop sévère, ou pas assez sévère ? Car il ne pouvait être, en même temps, et l'un et l'autre.

A ces questions, il y a trois différentes réponses à faire, selon qu'on envisage la situation au point de vue ou des intérêts de l'insurrection polonaise, ou de ceux de la russification forcée de la Pologne, ou enfin, qu'on la juge sans arrière-pensée aucune, en ne se fondant que sur la logique et l'équité.

Les partisans du soulèvement polonais, les détracteurs quand même de tout ce qui vient de la Russie ou de ce qui y tient, ce qui est à dire la majorité des journaux étrangers, n'hésiteront pas à dire : Oui ! le grand-duc *Constantin* a été trop sévère ! — Et ils auront tort ; mais l'esprit de parti les aveugle et leur fait oublier qu'il est des crimes qu'on n'a pas le droit de laisser impunis.

Les adeptes de la théorie de l'unification de l'Empire, les adhérents du système de la russification forcée

de tous les pays conquis par la Russie, persisteront à s'écrier : Non ! le grand-duc n'a pas été assez sévère ! — Et ils auront également tort, car eux aussi la passion les domine et les empêche de voir toute une série d'erreurs où ils sont tombés.

Ils font erreur en croyant que les nationalités peuvent être absorbées les unes par les autres, car l'histoire nous prouve que rien ne les détruit, ni le temps, ni les malheurs, ni l'oppression.

Ils se trompent en admettant qu'il suffirait de donner des institutions identiques, d'imposer l'usage d'une même langue à des peuplades différentes, à des Allemands, des Finnois, des Tartares, des Polonais, etc., pour finir par en faire autant de Russes, ce qui est une tentative aussi vaine que le serait celle de soumettre à un même régime des renards, des castors, des loups, des lapins, dans l'espoir qu'avec le temps ils changeront de race pour devenir tous des lions.

Ils s'abusent en soutenant que le sang versé dans les guerres civiles peut servir de ciment pour lier les peuples entre eux. — C'est bien le contraire qui a lieu, car rien n'établit entre le vainqueur et le vaincu, une ligne de démarcation plus tranchée et plus indélébile, que le souvenir du sang répandu dans une lutte malheureuse ; — mais, nous l'avons dit, la passion les aveugle, ils ne voient que le but où tendent leurs désirs, cette Russie idéale habitée par 70 millions d'habitants faisant leurs prières en russe, et ils reprochent au grand-duc d'avoir manqué à son devoir, qui était de pousser à la réalisation de leur rêve patriotique.

Entre ces deux points de vue extrêmes, n'y aurait-il pas une manière d'envisager la question qui la fit pa-

raître sous son véritable jour, qui permit de porter un jugement juste et équitable ?

Sans nul doute, un tel jugement peut être trouvé ; mais pour cela il faut faire abstraction de toute passion politique ; il ne faut rêver, ni la résurrection de la Pologne de 1772, ni la russification des Polonais de 1864 ; il faut être *juge* et non pas partie civile dans ce grand procès entre deux nations. — Alors, s'étant dépouillé de tout préjugé, et considérant la question sans prévention aucune, on parvient à se dire que les deux accusations élevées contre le grand-duc, celle de cruauté et celle de faiblesse, sont également injustes.

Il ne pouvait éviter de sévir contre les auteurs de troubles, les émeutiers, les assassins politiques, sans manquer à ses devoirs, qui lui imposaient l'obligation de veiller à la sûreté des citoyens paisibles, de la population demeurée étrangère aux désordres. Aussi, à défaut de l'Europe contemporaine, l'histoire rendra justice au grand-duc *Constantin*, en reconnaissant combien il a gardé de calme et de modération jusque dans les mesures de rigueur qu'il fut obligé de prendre.

Il ne pouvait et ne devait confondre dans une seule et même réprobation les coupables avec ceux qui ne l'étaient point, les hommes du crime et du désordre avec le peuple polonais ; il ne pouvait ni ne devait avoir recours à des moyens de coercition dirigés contre la nation entière, à des procédés violents qui peuvent bien aboutir à subjuguier un pays, à y rétablir l'apparence du calme et de la soumission, mais qui laissent dans tous les cœurs un germe impérissable de haine, que le temps ne peut manquer de faire éclore ; — aussi, à défaut de la presse contemporaine, la Russie, un jour,

rendra justice au grand-duc, en reconnaissant qu'il fit bien de ne point rompre les derniers liens qui existaient entre la Pologne et le gouvernement impérial. — Quelle que soit la durée de l'état de trouble actuel, le jour viendra où la tranquillité sera rétablie, où les esprits agités seront calmés, où le bon sens des masses reconnaîtra ce qu'il y a de libéral et de bienfaisant dans les institutions octroyées à la Pologne, où le peuple polonais sentira combien il doit de reconnaissance à l'empereur Alexandre II, — et ce jour-là, on appréciera à toute sa valeur ce qu'il y a d'heureux dans le fait, que le retour des sentiments de confiance et d'affection entre le souverain et ses sujets polonais, ne sera pas rendu à jamais impossible par le souvenir du rôle sanglant qu'aurait joué dans le pays un des membres de la dynastie régnante.

Quant à l'accusation portée contre le grand-duc Constantin « *d'avoir appréhendé la critique des journaux étrangers au point d'en devenir faible et indécis* », — elle tombe d'elle-même. Sa manière d'agir prouve qu'il craignait si peu le blâme de la presse étrangère, qu'il n'a rien fait pour l'éviter; aussi ce blâme ne lui a-t-il pas été épargné. — Ce blâme, du reste, n'avait rien qui dût le préoccuper. — En sa qualité de prince russe destiné à passer sa vie en Russie, n'allant jamais à l'étranger qu'en voyageur et sans caractère officiel, il pouvait rester assez indifférent à ce qu'on pensait de lui dans l'Occident de l'Europe, où il n'avait ni un séjour prolongé à prévoir, ni de rôle politique à remplir.

Toute autre était la position du grand-duc vis-à-vis de la presse russe. Là les attaques dirigées contre lui prenaient un caractère beaucoup plus sérieux. — Qu'il y vit l'expression de l'opinion d'une fraction de la so-

ciété russe, ou seulement l'avis de certaines coterie littéraires, les improbations dont il fut l'objet, dites et répétées sous mille formes différentes, ne purent manquer de l'impressionner. — Minant par sa base la popularité dont jouissait le grand-duc, le blâme qu'on déversait sur lui amoindrissait peu à peu l'influence salutaire qu'il pouvait espérer encore avoir sur la marche des affaires en Russie. — Ce n'était donc pas d'une question d'amour-propre blessé, de l'accueil plus ou moins enthousiaste de la foule, qu'il s'agissait pour lui, mais bien d'une diminution réelle du rayon de son activité officielle, d'une réduction sensible du poids dont il avait pesé dans la balance de la politique intérieure, en se plaçant du côté des idées libérales et progressistes.

A ce point de vue, les attaques de la presse russe, loin de paraître insignifiantes au grand-duc, devaient le faire réfléchir sérieusement. Elles le devaient d'autant plus, qu'à leur point de départ elles s'élevaient d'une idée qui ne pouvait laisser indifférent un cœur vraiment russe, de l'idée de la grandeur et de la puissance de la Russie.

Qu'y avait-il de légitime dans les aspirations patriotiques de la presse russe, et que s'y trouvait-il d'exagéré? Jusqu'à quel point les déclamations du journalisme étaient-elles l'expression de l'opinion publique en Russie, et cette opinion même, dans la supposition qu'elle existât, prenait-elle racine dans une effervescence momentanée des esprits, ou se fondait-elle sur la perception distincte de la volonté nationale? — Enfin, pour arriver à une solution pratique de la question, fallait-il ou ne fallait-il pas faire de concessions aux exigences dont la presse s'était constituée l'organe, et

quelle était la conduite que devait tenir le gouvernement de *Varsovie* en présence de l'attitude hostile du journalisme russe et de l'agitation des esprits dont elle s'étayait après l'avoir provoquée ?

Voilà des questions qui devaient sérieusement préoccuper le lieutenant de l'Empereur en Pologne, questions à la solution desquelles nous allons nous appliquer à notre tour, dans les deux chapitres subséquents.

CHAPITRE V.

Les actions du grand-duc devaient se régler sur les intentions du gouvernement concernant *l'avenir* de la Pologne. — Deux versions différentes de ces intentions. — Échange de dépêches touchant la question polonaise. — L'Empereur déclare maintenir l'autonomie de la Pologne. — En présence de cette déclaration, le grand-duc ne pouvait adopter les mesures recommandées par la presse ultra-russe. — L'honneur militaire lui défendait de se retirer, il devait attendre qu'on le rappelât. — En restant, il empêche la guerre européenne d'éclater. — Pendant qu'il sauve la Russie d'un grand danger, la presse russe le calomnie.

S'il est vrai, comme le dit la *Gazette de Moscou*, que la compétence du pouvoir exécutif en Pologne se bornait à la répression de l'insurrection, et que la solution de la question polonaise regardait, non pas ce pouvoir, mais bien le « *gouvernement central*, » c'est-à-dire le gouvernement impérial de Saint-Pétersbourg, il n'est pas moins vrai que la manière d'agir de l'autorité exécutive devait se modeler sur les plans que s'était tracés le « *gouvernement central* » concernant le but final qu'il s'agissait d'atteindre. — Selon que ce but était ou la conservation de l'autonomie administrative de la Pologne, ou l'absorption définitive de la nationalité polonaise par la nationalité russe, la manière d'agir à

l'égard de l'insurrection devait prendre des caractères tout à fait différents.

Si c'était la première de ces deux intentions qui animait le gouvernement central, il fallait que « *le chef du pouvoir exécutif chargé d'étouffer l'insurrection* » se comportât de façon à ne pas étouffer en même temps, dans la population demeurée paisible, jusqu'aux derniers vestiges de l'attachement qu'elle avait pu garder pour la dynastie régnante. — Il devait ménager à la nation polonaise *non russifiée*, c'est-à-dire à la *génération actuellement vivante*, la possibilité d'un retour vers les sentiments de confiance et d'affection mutuelles, qui doivent être la base des rapports entre le souverain et ses sujets.

Si, au contraire, on avait l'intention d'absorber la Pologne, de fondre la nationalité polonaise dans la nationalité russe, il n'y avait aucun ménagement à garder. — L'affection ou la désaffection que pouvait avoir pour le souverain *la génération actuellement vivante*, n'étaient plus à prendre en considération. — Ce n'est pas sur elle, sur la génération actuelle, mais sur les fils, les petits-fils des Polonais d'aujourd'hui que l'on devait compter pour faire la paix avec la Russie, paix tardive, mais d'autant plus sincère que, selon le programme de la *Gazette de Moscou*, elle aurait été signée par une population jadis polonaise, mais ayant si bien oublié le polonais, qu'elle ne penserait, ne parlerait et ne prierait Dieu qu'en russe. — Si c'était ce programme que songeait à réaliser le gouvernement, il devenait évident que la population paisible et les émeutiers devaient subir le même sort; que tous les Polonais indistinctement devaient être soumis à une même action de haute pression, continuée pendant un nombre d'années

suffisant pour voir passer deux ou trois générations, pour laisser s'éteindre les traditions populaires, les souvenirs historiques, les coutumes locales qui font du peuple polonais une nationalité distincte.

Lequel de ces deux projets concernant le sort de la Pologne était celui du « *gouvernement central* ? » Voulait-il qu'à l'avenir il y eût encore une Pologne, ou voulait-il faire du territoire habité par le peuple polonais ¹ un groupe de provinces russes ?

A en juger d'après sa manière d'agir, le grand-duc *Constantin* devait être persuadé que c'est le premier de ces deux projets qui aurait prévalu; sans quoi ses procédés conciliants, les égards qu'il montrait aux Polonais, le soin qu'il mettait à ne pas brusquer la population demeurée paisible, n'avaient plus aucune raison d'être.

A entendre la *Gazette de Moscou*, son rédacteur en chef, *M. Katkoff*, doit être convaincu que c'est à l'autre plan, à celui d'absorber la Pologne, que s'était arrêté le « *gouvernement central* ; » sans quoi ni sa critique amère de « *la politique de générosité* » du grand-duc, ni l'insistance qu'il met à recommander l'application du système *Mourawieff*, n'ont aucune base rationnelle.

Lequel avait raison, du grand-duc *Constantin* ou du rédacteur de la *Gazette de Moscou* ? Lequel était mieux informé des véritables intentions du gouvernement concernant le sort qu'il réservait à la Pologne ?

¹ Afin d'éviter toute méprise, je rappelle à mes lecteurs que par le mot « *Pologne* » j'entends toujours : *le pays habité par le peuple polonais*; ce n'est donc que du royaume de Pologne (ancien duché de Varsovie), que je parle ici, et non pas de la *Volhynie*, de la *Podolie*, de *Kiew*, etc. — Voir ma « *Question polonaise*. » Berlin. 1865, pages 79 et 124.

La question n'est pas douteuse, me diront mes lecteurs; le lieutenant de l'Empereur devait être parfaitement initié aux projets qu'avait ce que la *Gazette de Moscou* désigne par le terme de « *gouvernement central*, » la manière d'agir du grand-duc est donc une preuve évidente qu'on pensait à apaiser la Pologne, plutôt qu'à l'anéantir et à l'absorber. — Cela est vrai; j'ajouterai même que la façon de procéder du grand-duc semblait avoir trouvé une entière approbation à Saint-Pétersbourg; mais il n'est pas moins vrai que, si on laissait faire le grand-duc, on laissait dire M. *Katkoff*, ce qui autorise à conserver quelques doutes sur la question de savoir quelles étaient les véritables intentions du gouvernement concernant l'avenir de la Pologne.

Pour ne laisser subsister aucune incertitude sur ce point, le meilleur moyen est d'examiner avec soin quelle était la tendance des actes émanant directement du gouvernement de Saint-Pétersbourg et se rapportant à la question polonaise. — Étant le résultat des résolutions immédiates, et, pour ainsi dire, personnelles de ce gouvernement, ces actes doivent être de tous points conformes à ses projets et doivent, par conséquent, indiquer ses véritables intentions d'une manière bien précise.

Au nombre des manifestations immédiates des intentions qu'avait le gouvernement impérial concernant l'avenir de la Pologne, nous trouvons, tout d'abord, la dépêche circulaire du 20 mars 1861 adressée par le ministre des affaires étrangères aux légations impériales de Russie à l'étranger, au sujet des concessions accordées à la Pologne.

Cette dépêche, dont le texte est ci-contre ¹, est un document de la plus haute importance, puisqu'elle sert à établir le point de vue sous lequel le gouvernement impérial entendait que les réformes libérales octroyées à la Pologne devaient être envisagées. — S'il se fût agi de changements à introduire dans l'administration de n'importe quelle province de l'Empire, de *Moscou*, de *Kazan*, d'*Astrakan*, la chancellerie impériale n'aurait

¹ *Dépêche circulaire adressée par le ministre des affaires étrangères aux légations impériales de Russie, à l'étranger, au sujet des concessions accordées à la Pologne.*

Saint-Pétersbourg, 20 mars 1861.

Le rescrit adressé par S. M. l'Empereur à son lieutenant dans le royaume de Pologne, vous a fait connaître le jugement porté par notre auguste maître sur les derniers événements de Varsovie.

Dans la conscience de sa force et de ses sentiments d'affection pour ses sujets, Sa Majesté Impériale n'a voulu voir qu'un entraînement là où, en face des désordres de la rue, une appréciation plus sévère eût été justement méritée.

Une large part a été faite à cet entraînement dans les mesures de répression que l'autorité avait le pouvoir et le droit d'exercer, afin de laisser à l'agitation le temps de se calmer.

Mais S. M. l'Empereur n'a pas voulu restreindre son indulgence à ces seules limites.

L'acte solennel d'émancipation, inauguré par le manifeste du 19 février, atteste la profonde sollicitude que notre auguste maître voue au bien-être des peuples que la Providence lui a confiés. La Russie et l'Europe y ont vu la preuve que, loin d'écarter ou d'ajourner les réformes réclamées par les progrès des idées et des intérêts, S. M. Impériale en prend l'initiative et les poursuit avec persévérance.

Notre auguste maître étend la même sollicitude à ses sujets du royaume de Pologne, et n'a pas voulu qu'une impression pénible arrêtât le cours de ses intentions bienveillantes.

Lukase, dont vous recevrez un exemplaire, vous mettra à même de connaître la portée des institutions que la volonté de l'Empereur vient d'introduire en Pologne.

La première est celle d'un Conseil d'Etat où l'élément indigène se trouve largement admis par l'adjonction de notabilités, placées même en

pas fait de l'ukase contenant ces changements l'objet d'une communication diplomatique. — Le prince *Czartoryski* est donc fondé à dire que ce fut le prince *Gortschakoff* lui-même qui, dès le début et par cette circulaire, constata le caractère européen de la question polonaise et reconnut implicitement à l'Europe le droit de s'enquérir de la situation du pays ¹.

Se voyant, pour ainsi dire, saisie de la question, l'Europe ne manqua pas de s'en préoccuper vivement.

dehors de la hiérarchie officielle ou revêtues des fonctions électives. Elle donne au pays les moyens de concourir à l'administration des affaires dans la mesure de ses intérêts.

La création des conseils de gubernies et de districts, et de conseils municipaux, basée sur le principe électif, assure aux intérêts locaux la faculté de s'administrer eux-mêmes.

Enfin, les affaires ecclésiastiques et l'instruction publique sont confiées à une commission administrative spéciale, désormais séparée de la commission pour les affaires intérieures. Elle se trouvera à même de soumettre au gouvernement les mesures nécessaires au développement de l'éducation publique.

Par ces différentes institutions, les intérêts matériels et moraux du pays reçoivent de nouvelles garanties ; une expression légale est assurée à ses vœux et à ses besoins ; enfin une place est laissée aux améliorations que suggérera l'expérience, dont les enseignements seront toujours consultés dans la limite du possible et du juste.

Les résultats pratiques de ces mesures dépendent désormais de la manière dont les sujets de l'Empereur, dans le royaume, sauront justifier la confiance dont S. M. leur a donné la preuve.

L'Empereur veut que ce qu'il accorde soit une vérité. Sa Majesté croit avoir rempli un devoir de consciencieuse sollicitudé en ouvrant au royaume de Pologne une voie de progrès régulier. Son plus vif désir est de le voir s'y maintenir et prospérer. Elle a la ferme confiance que ce résultat sera atteint, si ses intentions sont appréciées et secondées par la sagesse du pays.

Agrérez, etc.

GORTSCHAKOFF.

¹ Voir la brochure publiée par le prince *Czartoryski*, sous le titre « *Affaires de Pologne*, » Paris, Martinet. 1865.

— Les événements qui eurent lieu à *Varsovie* dans le courant des années 1861 et 1862 devinrent le sujet d'une polémique fort animée, mais qui, malheureusement, se départit bientôt de la réserve et de la modération, si nécessaires quand il s'agit de juger des différends survenus entre un peuple et son souverain. — Prenant ouvertement le parti de la Pologne, qu'on disait opprimée, malgré la teneur du décret impérial qui inaugurerait l'autonomie administrative du pays, la presse étrangère devint de jour en jour plus hostile à la Russie, dont elle dépeignait la conduite sous les couleurs les plus sombres, en engageant les gouvernements de tous les États européens à ne pas laisser s'accomplir ce qu'on se plaisait à représenter comme « le meurtre de la nationalité polonaise. »

Malgré cet appel à l'Europe, il se passa un long espace de temps avant qu'aucun des gouvernements étrangers se crût autorisé à s'immiscer dans une question dont le caractère éminemment intérieur ne donnait de prise à aucune intervention étrangère. — Ni les rixes sanglantes du mois de février 1861, ni l'évacuation des églises par la troupe, ni les mesures rigoureuses du général *Luders*, qui servirent de thème aux excitations du journalisme, ni même le recrutement du mois de janvier 1863, qui porta au comble l'agitation des esprits, n'avaient pu décider les gouvernements étrangers à se départir de la réserve que leur imposait le principe international qui interdit à toute puissance, même amie, de s'immiscer dans les questions de politique intérieure de n'importe quel État indépendant. Durant deux années, de février 1861 jusqu'en février 1863, les puissances occidentales restèrent témoins muets des événements, que les différents cabinets ju-

gèrent chacun à son point de vue, mais qui échappèrent à toute action directe de leur part, puisqu'ils n'avaient ni raison ni prétexte pour s'en mêler.

Cette raison ou ce prétexte se trouva dans la convention que, le 8 février 1863, le cabinet de Saint-Pétersbourg conclut avec celui de Berlin. — Le mystère qui entourait, et qui couvre encore les arrangements intervenus entre les cours de Russie et de Prusse, donna naissance aux suppositions les plus contradictoires qu'émirent les journaux étrangers sur la portée et l'importance de cette convention.

Les uns, comme le *Morning Post*, crurent y voir une alliance défensive et offensive entre les deux puissances, un défi jeté à la France et à l'Angleterre, le présage d'une guerre qui ne tarderait pas à être déclarée, et dont cette feuille se plaisait à prédire d'avance les résultats, en s'écriant : « La convention » russo-prussienne pourrait bien fournir à la France » une occasion opportune de rétablir ses frontières » naturelles ¹. »

D'autres, comme le *Journal des Débats*, pensaient que la convention du 8 février n'était que la redite des conditions contenues dans le cartel conclu entre la Russie et la Prusse le 8 avril 1857, et allaient jusqu'à soutenir que les nouvelles stipulations étaient le résultat d'un défaut de mémoire, d'un oubli, de la part de la chancellerie impériale, comme du cabinet de Berlin.

« L'inutilité de cette stipulation, » dit le *Journal des Débats* du 13 mars, « frappe aujourd'hui tous les yeux, » à ce point que chacun se demande sérieusement

¹ Voir le *Morning Post* du 24 février 1863.

« pourquoi les deux cabinets s'y sont engagés sans » aucune nécessité, au risque de soulever une tempête » qui ne s'apaisera peut-être pas de sitôt. — La » réponse à cette question est fort simple, quoiqu'elle » puisse paraître singulière. — A Berlin comme à » Saint-Pétersbourg on avait perdu de vue le caractè- » re de la convention du 8 août 1857, et l'on était » persuadé que cette « convention de cartel » avait été » faite pour régler exclusivement le sort des déserteurs et des réfractaires des deux pays. — Quand » on a vu l'insurrection des Polonais se développer, » on est allé au plus pressé et sans prendre le temps » de vérifier l'état de la législation internationale ; » on avait sous la main des accords intervenus récemment entre le gouvernement de la Prusse et » celui des Pays-Bas pour mettre à l'abri de toutes » sortes de coups de main les caisses des douanes » établies sur les frontières du Luxembourg et de la » Prusse ; on les a copiés à peu près textuellement, » en y ajoutant les dispositions spéciales que sem- » blaient demander les événements essentiellement » politiques qui venaient d'éclater dans le royaume de » Pologne.

« Du reste, » ajoute le *Journal des Débats*, « la » forme des accords du 8 février se prêtera facilement » à l'espèce de caducité dont leurs auteurs sont décidé à les frapper. — Encore une fois, on n'a fait ni » un traité ni une convention ; il paraît certain qu'on » s'est borné à l'échange de deux déclarations réciproques qui ne sont point susceptibles de ratification, et qui, par conséquent n'ont jamais dû recevoir, » et ne recevront pas la signature des souverains. — » Cette forme est une des moins solennelles parmi

« celles qu'on emploie dans les affaires diplomatiques. »

Si nous avons indiqué les deux points de vue extrêmes auxquels se plaçait la presse étrangère pour juger de l'essence et de l'importance de la convention du 8 février, c'est pour ajouter que nous ne saurions approuver ni l'une ni l'autre de ces deux manières de voir.

La convention du 8 février n'était pas, ne pouvait pas être une alliance défensive et offensive avec la Prusse, car quelques mois plus tard, en juillet 1863, lorsque l'entente entre les trois puissances protectrices de la Pologne menaçait la Russie d'une guerre d'invasion, on n'aurait pas manqué, sinon d'annoncer formellement, du moins de laisser deviner l'existence de cette alliance, pour faire voir que la Russie était moins isolée qu'on ne le croyait en Europe. — Si l'on n'en fit rien, c'est que les stipulations du 8 février n'avaient, ni l'importance ni le but que leur suppose le *Morning Post*, c'est-à-dire qu'il n'y avait là ni défi jeté à l'Angleterre, ni « occasion offerte à la France de reconquérir ses frontières naturelles. »

Quant à la version du *Journal des Débats*, malgré l'intention bienveillante et conciliatrice qui paraît l'avoir dictée, elle nous semble encore moins admissible. — C'est évidemment dans le but de calmer l'agitation où l'accord du 8 février avait mis non-seulement le public, mais même les cours de l'occident de l'Europe, que ce journal s'efforce de prouver qu'on ne devait y voir ni un traité, ni une convention, mais bien de simples déclarations qui n'exigeaient point la signature des souverains et que leurs auteurs mêmes étaient décidés à frapper de caducité. C'est dans l'intention

d'amoindrir l'importance de la convention du 8 février que le *Journal des Débats* la représente comme une redite du cartel de 1857, en admettant l'hypothèse de l'oubli où serait tombée l'existence ou du moins la teneur de l'ancienne transaction; mais il semble ne pas s'apercevoir que l'explication qu'il veut faire adopter au public est en contradiction ouverte avec la réputation d'habileté et de haute capacité dont, aux yeux de ce même public, jouit le prince *Gortschakoff*.

A entendre le *Journal des Débats*, ce serait une inqualifiable étourderie, un véritable coup de tête dont se serait rendu coupable le prince, en concluant une convention de tout point « inutile, » et en mettant à la conclusion une précipitation tellement grande qu'il n'aurait pas même pris « le temps de vérifier l'état de la législation internationale. »

C'est une supposition absolument inadmissible lorsqu'il est question d'un personnage de l'importance politique du prince *Gortschakoff*, d'un homme d'État dont le talent hors ligne est si généralement reconnu, que personne ne s'est encore avisé d'en douter, ni en Russie, ni dans le reste de l'Europe.

A l'étranger, les dépêches de la chancellerie de Saint-Pétersbourg sont regardées comme le modèle du genre, qu'aucun autre cabinet n'est parvenu à égaler sous le rapport du style, de la précision et de l'urbanité des formes, tandis qu'en Russie le prince *Gortschakoff* jouit d'une popularité immense, qui place son nom immédiatement à côté de celui du général *Mourawieff*. — Cela pourrait-il être, si les hypothèses du *Journal des Débats* avaient le moindre fondement? — Cela serait-il ainsi si le public russe admettait un seul instant la version de ce journal, en se disant que c'est le prince

Gortschakoff dont l'étourderie et la précipitation ont amené la coalition qui menacerait la Russie, que c'est le vice-conseiller qui a provoqué l'immixtion des puissances par une convention « inutile, » et qu'on n'aurait jamais conclue si l'on s'était donné la peine « de vérifier l'état de la législation internationale? »

N'en déplaise à M. le secrétaire de la rédaction du *Journal des Débats* qui a signé l'article précité, mais son échafaudage d'hypothèses n'a pas de chance à se maintenir longtemps.

Puisque la rédaction du journal se rappelle le cartel de 1857, puisque nous-mêmes nous connaissons ce document au point de pouvoir affirmer que l'article 24^e fixe la durée de la convention à douze années, — il est impossible d'admettre que le prince *Gortschakoff* l'eût si bien « perdu de vue, » qu'il ne se fût plus souvenu de son existence. — Se rappelant le cartel de 1857, il est impossible que le vice-chancelier ne l'ait pas relu ; l'ayant relu, il est impossible qu'il ait voulu conclure, en 1863, un acte tout semblable à celui qui subsistait déjà et qui était obligatoire jusqu'au 8 août 1869 ; il est donc impossible que la convention du 8 février, comme le soutient le *Journal des Débats*, « soit une stipulation inutile, une redite des conditions contenues dans le cartel de 1857. »

Tant que le texte de la convention russo-prussienne restera couvert de mystère, tout avis émis par le public, concernant le mérite ou le démerite de cette transaction diplomatique, est évidemment prématuré. — Ce n'est que le jour où le *texte même* de la convention du 8 février sera connu et qu'il sera possible de le comparer à celui du cartel de 1857, qu'on pourra juger s'il y a ou s'il n'y a pas de différence essentielle entre

ces deux documents, c'est-à-dire, s'il y avait ou s'il n'y avait pas *urgence* à conclure avec la Prusse ce nouvel accord, qui, comme il était facile de le prévoir, brouillerait la Russie avec le reste de l'Europe.

A cette heure, les rapports internationaux sont tels, que le voile qui couvrait la convention du 8 février pourrait être déchiré sans le moindre inconvénient. Il dépendrait donc du prince *Gortschakoff* de confondre le *Journal des Débats*, en publiant les pièces en question. — Cela prouverait d'une manière irrécusable combien étaient fausses et hasardées les conjectures désobligeantes que se permet ce journal à l'endroit du chef du cabinet de Saint-Pétersbourg. — Quant à nous, à défaut de preuves irrécusables, nous opposerons à l'opinion du journal français l'autorité de l'opinion publique en Russie, qui se prononce d'une manière décisive en faveur de la politique du prince *Gortschakoff*, auquel n'ont manqué ni les adresses, ni les toasts, ni les télégrammes approbateurs.

Ces ovations réitérées prouvent qu'en Russie on est convaincu que la convention du 8 février, loin d'être une *redite inutile* et intempestive de l'ancien cartel de 1857, est au contraire un document de la plus haute importance, une transaction diplomatique dictée par une sage prévoyance des événements qui se préparaient dans l'occident de l'Europe, un accord indispensable pour le bien de la Russie et que le prince *Gortschakoff* a eu le mérite de conclure, tout en sachant que, pour nous servir des termes du *Journal des Débats*, « il allait soulever une tempête de nature à ne pas s'apaiser facilement. »

Cette tempête, si l'on peut appeler ainsi une agitation insolite et violente dans l'atmosphère politique de

l'Europe, cette tempête fut bientôt déchaînée. — La réserve qu'avaient gardée les cours étrangères, pendant les deux années que les troubles polonais conservèrent le caractère d'une question intérieure, n'avait plus de raison d'être, depuis que la convention du 8 février 1863 avait changé la nature de la question, en stipulant le rôle qu'une puissance étrangère, la Prusse, aurait à jouer dans le drame dont, jusque-là, le théâtre avait été circonscrit par les frontières de la Russie.

A peine la nouvelle d'une convention conclue entre la Russie et la Prusse était-elle venue à la connaissance des cours étrangères, que toutes s'en émurent vivement, et se crurent en droit de rompre le silence qu'elles avaient gardé jusque-là, pour s'immiscer, d'une manière plus ou moins directe, dans une question qui venait de prendre un caractère international.

La première à s'avancer dans cette nouvelle voie fut l'Angleterre, que suivirent bientôt l'Espagne, la Suède, la France, l'Autriche, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et le Danemark, de sorte qu'un mois environ après la signature de la convention avec la Prusse, toutes les puissances européennes (hormis la Turquie et les États de second ordre de l'Allemagne) avaient fait des démarches pour constater le droit qu'elles pensaient avoir acquis de se mêler de la solution de la question polonaise.

Ces quelques mots d'explication consacrés à élucider la raison d'être de la démonstration aussi tardive qu'unanime que firent les puissances européennes dans le but d'accélérer le rétablissement de la tranquillité en Pologne, revenons à la tâche que nous nous sommes posée, celle d'arriver à une conclusion définitive sur les véritables intentions du gouvernement à l'égard de

la Pologne, en examinant la tendance des actes émanant, sans intermédiaire ni interprète, du gouvernement de Saint-Pétersbourg même. Au nombre de ces actes se trouvent les réponses que fit la chancellerie impériale aux différentes dépêches qui lui furent adressées.

Nous devons supposer que les notes diplomatiques échangées sur les affaires de Pologne sont connues de nos lecteurs, et qu'il nous suffira de rappeler à leur mémoire les passages de ces pièces qui jettent quelque lumière sur la question qui nous occupe, ce que nous tâcherons de faire en aussi peu de mots que possible.

Les réponses que fit le prince *Gortschakoff* aux dépêches que les ambassadeurs d'Angleterre, d'Autriche et de France lui remirent simultanément dans la matinée du 5/17 avril, peuvent se résumer en trois points.

M. le vice-chancelier, parlant au nom de l'Empereur, admet des pourparlers ultérieurs sur les mesures à prendre pour arriver à la pacification stable de la Pologne.

Il engage les puissances à préciser les points sur lesquels devraient porter les améliorations qui leur semblent désirables.

Il atteste que « *l'Empereur a maintenu les institutions déjà octroyées à la Pologne, et a déclaré qu'il se réservait d'y donner les développements indiqués par le temps et les besoins du pays.* »

Se voyant ainsi, comme le dit lord *Russell* dans sa dépêche du 17 juin, « *invités par le gouvernement russe,* » à un échange d'idées, en vue de la pacification et de la tranquillité permanente de la Pologne, les trois cabinets élaborèrent à frais communs les dépêches du mois de juin, par lesquelles ils proposèrent « *comme base de la pacification* » six points ou concessions à

accorder à la Pologne; proposition qui fit que le public russe accusa les trois puissances d'intrusion indiscreète et intempestive dans les affaires intérieures de la Russie, tandis qu'elles n'avaient fait que se rendre à l'invitation du vice-chancelier, qui, par l'organe du baron *Brunnow*, avait informé lord *Russell* que « le cabinet impérial était prêt à entrer dans un « échange d'idées sur la base et dans les limites des « traités de 1815. »

Nous avons dit ailleurs combien les propositions des trois puissances étaient dénuées de toute valeur pratique, et jusqu'à quel point elles dénotaient l'ignorance où était l'occident de l'Europe, non-seulement sur ce qui pouvait se faire en Pologne pour pacifier le pays, mais même sur les mesures que venait d'y prendre le gouvernement russe ¹. — Sur les six concessions que demandaient avec tant d'emphase les trois puissances, quatre étaient déjà accordées; une cinquième (le rappel des restrictions imposées au culte catholique), résolue en principe, s'élaborait dans les bureaux du pouvoir législatif; tandis que la dernière (une représentation nationale avec des pouvoirs semblables à ceux qui sont fixés par la charte de 1815) n'était subordonnée qu'à la condition de laisser aux institutions électives octroyées par le décret du 26 mars 1861, le temps de s'introduire dans le pays et d'y fonctionner régulièrement ².

En recevant simultanément trois dépêches d'une valeur si contestable, la tâche du prince *Gortschakoff*

¹ Voir aux pages 16 et 23 de la « *Lettre d'un patriote polonais au gouvernement national de la Pologne.* » Berlin, B. Behr, 1863.

² Voir plus haut à la page 50.

devint fort délicate, car il s'agissait pour lui d'expliquer aux puissances protectrices de la Pologne, qu'elles ne savaient pas le premier mot de la question que leur présomption prétendait résoudre si facilement.

C'est à cette tâche que le vice-chancelier s'appliqua dans les réponses qu'il fit aux trois cabinets, réponses qui sont des modèles de modération, d'élégance de style, de courtoisie et de précision, au point qu'en bonne logique il n'y avait pas de réplique à y faire, à moins de reconnaître l'insuffisance essentielle des six points et d'en proposer six autres.

Ce n'est pas là ce que firent les cabinets des trois puissances. — Au lieu de convenir de l'absolue inutilité de leurs propositions, ils essayèrent de les maintenir et, dans ce but, se livrèrent à une ergoterie quelque peu diffuse où perçait la mauvaise humeur que leur causait l'insuccès de la démarche qu'ils venaient de faire.

C'est à ces pièces destinées à maintenir l'opportunité des six points, que le prince *Gortschakoff* répondit par les trois dépêches du 26 août, dont le contenu est très-important pour le sujet qui nous occupe, parce qu'il s'y trouve un passage qui indique clairement quelles étaient les intentions de l'Empereur concernant l'avenir de la Pologne. — Après avoir dit en termes variés, mais toujours également polis, qu'il renonçait à prolonger une discussion qui ne remplissait pas le but de conciliation qu'on avait en vue, le prince ajoute ces paroles, dont la solennité est rehaussée par le fait qu'elles se trouvent littéralement reproduites dans les trois dépêches : « *Notre Auguste Maître reste animé des « intentions les plus bienveillantes envers la Pologne. — « Le bien-être de ses sujets de toutes les races et de toutes*

« les convictions religieuses est une obligation que Sa Majesté Impériale a acceptée vis-à-vis de Dieu, de sa conscience et de ses peuples. — L'Empereur consacre toute sa sollicitude à la remplir. »

Pour qu'il ne puisse rester aucun doute sur la forme de l'administration que le gouvernement russe pense conserver en Pologne, dans le but d'assurer « le bien-être de ses sujets de race polonaise et de croyance catholique, » le *memorandum* annexé aux dépêches susmentionnées ajoute : « Sa Majesté a accordé à la Pologne des institutions qui reposent sur le principe d'autonomie administrative et d'une représentation par voie d'élections. — L'Empereur MAINTIEN ces institutions ET SE RÉSERVE DE LES DÉVELOPPER. »

C'est ainsi que parlait, au nom du souverain, le vice-chancelier de l'Empire, en s'adressant en même temps, et aux cabinets des trois puissances, et à l'Europe entière, qui enregistra ces paroles comme étant l'expression de la volonté fermement arrêtée de l'Empereur Alexandre II.

Voilà, il nous semble, plus qu'il ne faut pour résoudre la question que nous avons posée plus haut, celle de savoir lequel des deux, du grand-duc Constantin ou du parti ultra-russe qui représente la *Gazette de Moscou*, était le mieux informé des véritables intentions du gouvernement, concernant le sort qu'il réservait à la Pologne.

Si c'est la réalisation du programme de la *Gazette de Moscou*, la russification finale de la Pologne, qu'aurait eu en vue le gouvernement impérial, le langage du vice-chancelier aurait dû être tout autre que nous le voyons. — Lors de la réception des premières dépêches concernant les affaires de Pologne, loin de con-

sentir à se placer sur le terrain du traité de 1815, le prince Gortschakoff aurait dû répondre ce qu'après l'insurrection de 1830 répondit l'empereur Nicolas I^{er}, à savoir, « que la rébellion des Polonais avait déchiré tous les engagements et que la Russie, obligée de recourir à la guerre, avait désormais tous les droits que confère la conquête ¹. »

Il est probable qu'une pareille réponse aurait coupé court à tout pourparler diplomatique ; mais si, malgré cela, les puissances avaient insisté, si elles avaient fait des propositions concernant des concessions quelconques à faire à la Pologne, il aurait fallu que le prince Gortschakoff déclarât, comme le fait la *Gazette de Moscou* : « que la Russie ne souffrira pas de pareilles offenses, qu'elle ne permettra pas à ses ennemis de se moquer d'elle, et qu'elle saura bien aller les trouver pour les forcer à une lutte ouverte ². » — Au lieu de cela, grâce à la supériorité incontestable qu'en fait de politique internationale le prince Gortschakoff a sur M. Katkoff, le chef du cabinet de Saint-Petersbourg fit aux trois puissances des réponses aussi dignes pour le fond que convenables pour la forme, et leur redit encore une fois, d'une manière solennelle, que, malgré les torts que s'étaient donnés les Polonais par leur rébellion récente, « l'Empereur était résolu à maintenir les institutions octroyées au pays. »

Cela suffira-t-il aux adeptes du parti ultra-russe pour les persuader que le grand-duc Constantin agissait conformément à la volonté de l'Empereur, en respectant en Pologne la nationalité polonaise, et en refusant de

¹ Voir le *Mémorandum* annexé aux dépêches du 26 août 1835.

² Voir la *Gazette de Moscou* du 30 juillet 1865.

céder à la pression de la *Gazette de Moscou* qui lui reprochait de ne pas adopter des mesures « énergiques et générales, » c'est-à-dire des moyens coercitifs pesant d'un poids égal sur les fauteurs de troubles et sur la population demeurée paisible? — Selon nous, et il nous semble que nos lecteurs seront du même avis, ces déclarations réitérées émanant du « gouvernement central, » et signées par le vice-chancelier de l'Empire, sont de nature à ne laisser subsister aucun doute sur les intentions de l'Empereur concernant le maintien de l'autonomie administrative de la Pologne; mais nous prévoyons une objection que pourraient nous faire les partisans obstinés de la russification de la Pologne. Faute de pouvoir prétendre que la chancellerie de l'Empire rendait d'une manière incomplète la pensée du souverain, dont ils auraient, eux seuls, saisi la véritable portée, les adhérents de la *Gazette de Moscou* pourraient encore faire une distinction assez subtile entre les intentions du gouvernement, telles qu'elles étaient lors de l'envoi des dépêches du mois d'août et les résolutions que lui auraient inspirées les événements qui se sont passés depuis cette époque. C'est là, à ce qu'il nous semble; le sens latent du passage de la *Gazette de Moscou*, qui affirme que la Russie est en droit d'agir vis-à-vis de la Pologne « selon les circonstances ¹. »

Nous sommes obligé de convenir que, depuis le mois d'août 1863, ce que la *Gazette de Moscou* appelle « les circonstances, » a considérablement changé. — A cette époque; une intervention armée en faveur de la Pologne était tellement imminente, qu'il aurait suffi d'un pré-

¹ Voir plus haut à la page 156.

texte pour amener une guerre entre la moitié de l'Europe et la Russie, tandis qu'à cette heure il est hors de doute que personne ne songe plus à venir en aide aux Polonais. — D'autre part, en maintenant pendant le mois d'août 1863 le grand-duc *Constantin* au poste de lieutenant de l'Empereur, et en approuvant ainsi « la politique de générosité » que suivait Monseigneur, le gouvernement impérial donnait la preuve que, jusqu'à cette époque, il croyait encore à l'efficacité des procédés conciliants, tandis que depuis lors il a dû changer d'avis en reconnaissant l'impossibilité d'éteindre la rébellion par des moyens de persuasion. Il a donc changé de système et il s'en est bien trouvé, puisque l'insurrection est à la veille d'être étouffée.

Voilà, certes, des circonstances considérablement changées. — Point de guerre à prévoir avec l'Europe quoi que l'on fasse en Pologne; point de doute sur la vertu pacificatrice des mesures recommandées par la *Gazette de Moscou*, puisque les adresses de dévouement commencent à être présentées à M. le comte Berg! — Cela ne viendrait-il pas à l'appui des avis émis par ce journal, en prouvant que ce n'est ni le grand-duc *Constantin* ni le vice-chancelier, mais bien la rédaction de la *Gazette de Moscou* qui avait deviné les résolutions auxquelles s'arrêterait définitivement le gouvernement? Cela ne servirait-il pas à expliquer comment il aurait pu se faire que dans le temps c'était le prince *Gortschakoff* qui était dans le vrai, et que maintenant c'est M. *Katkoff* qui a raison; que, le 26 août 1863, l'Empereur était encore résolu de maintenir l'autonomie polonaise, et que depuis lors il aurait changé d'intention? — Ce n'est que dans la supposition d'un tel changement de résolution que les mesures prônées par la *Gazette*

de *Moscou* auraient un sens pratique, ce n'est que sur la base de cette supposition que ce journal peut fonder son projet de la russification de la Pologne; il est donc évident que la rédaction de la *Gazette de Moscou* admet comme certain que les intentions qu'avait le gouvernement en 1863 ne sont plus celles qu'il a maintenant et qu'il mettra à exécution le jour où l'insurrection sera définitivement éteinte.

Cette supposition serait-elle fondée? Voilà ce qu'il importe de savoir.

A cette question, ainsi posée, nous avons une réponse contre laquelle il n'y a pas d'objection possible, une réponse devant le caractère péremptoire de laquelle ne refusera peut-être pas de s'incliner le fier rédacteur de la *Gazette de Moscou* lui-même, puisque cette réponse émane de l'initiative *personnelle* du souverain, et porte la propre signature de l'empereur Alexandre II. — C'est du rescrit adressé au grand-duc *Constantin* que nous entendons parler.

Cet important document, dont on trouve ci-dessous la traduction ¹, résume à lui seul la politique que sui-

¹ Rescrit adressé au grand-duc *Constantin*, lieutenant de l'Empereur dans le royaume de Pologne.

« Altesse Impériale,

« En appelant, l'année dernière, Votre Altesse Impériale à administrer le royaume de Pologne en qualité de mon lieutenant, j'ai désiré témoigner ma ferme volonté de donner un *développement progressif* aux nouvelles institutions que j'avais octroyées au royaume. Le choix même d'un frère bien-aimé était un gage de mon sincère désir de marcher dans la voie de la pacification, afin de rétablir l'ordre et d'introduire un état de choses durable, conforme aux besoins et aux intérêts du pays. Appréhendant complètement mes intentions bienveillantes à l'égard du peuple polonais, y sympathisant du fond du cœur, et animé d'une haute pensée de

vait l'Empereur à l'égard de la Pologne, la ligne de conduite tracée à son lieutenant dans le Royaume, les raisons qui lui firent abandonner temporairement la

conciliation, Votre Altesse Impériale a fait avec une noble abnégation le sacrifice de la position qu'elle occupait dans l'empire, afin de redoubler de zèle pour le bien du service et de la patrie dans la nouvelle carrière que lui ouvrait ma confiance illimitée. J'étais en droit d'attendre de mes sujets du royaume de Pologne qu'ils apprécieraient mes intentions, aussi bien que votre empressement à les exécuter; qu'entraînés de force et momentanément contre le gouvernement, ils comprendraient la signification de votre arrivée dans le royaume, qu'ils y verraient un gage de ma sollicitude pour le bien de la Pologne, un témoignage de mes dispositions à pardonner à l'égarement, et qu'ils reviendraient au sentiment du devoir et du dévouement envers leur souverain.

« A mon extrême affliction, ces espérances ne se sont pas réalisées.

« Accueillie dès ses premiers pas par la trahison et par un attentat à ses jours qui me sont si précieux, Votre Altesse Impériale a scellé de son sang son dévouement à ma personne et à la Russie. Malgré tous ses efforts, les institutions octroyées par moi au royaume de Pologne ne fonctionnent pas jusqu'à présent de manière à répondre à leur but; elles rencontrent des obstacles permanents provenant, non du défaut de bon vouloir ou d'efforts de la part du gouvernement, mais du pays lui-même, subissant l'action de menées criminelles et la pernicieuse influence des instigateurs du dehors. — Votre arrivée en Pologne devait inaugurer une ère nouvelle de prospérité et de développement intérieur sous les indispensables auspices de la confiance et du respect des lois.

« Avec une ferme et infatigable volonté, sans épargner sa propre santé, Votre Altesse Impériale s'est efforcée de réaliser mes vœux bien-faisants à l'égard du royaume. Conformant toujours vos actes au but de votre nomination, ayant toujours en vue les intérêts de la Russie et du pays qui vous était confié; affrontant constamment des périls personnels, vous n'avez pas même ralenti vos efforts incessants lorsqu'une insurrection ouverte est venue opposer les plus grandes difficultés à l'action régulière des lois. Mais une rébellion toujours croissante, des menées de plus en plus traîtresses et criminelles ont convaincu Votre Altesse Impériale de l'incompatibilité existante entre l'état actuel du pays et la pensée de bienveillance et d'apaisement qui m'a porté à vous charger de mettre à exécution les institutions si généreusement octroyées à mon royaume de Pologne.

« Le peuple polonais n'a pas voulu comprendre et apprécier la signi-

voie des mesures conciliatrices, et, enfin, la résolution irrévocablement arrêtée où est S. M. de *maintenir* pour la Pologne les institutions qui assurent son autonomie

fication de la nomination de Votre Altesse Impériale au poste de mon lieutenant.

« En s'insurgeant au mépris de tous ses serments ; en se livrant à des complots criminels, il s'est montré indigne du gage que je lui avais donné de mes intentions bienveillantes dans la personne de mon frère bien-aimé.

« Reconnaissant la justesse de vos appréciations concernant l'impossibilité, dans les circonstances actuelles, de suivre la voie par laquelle j'ai cherché à atteindre la pacification du pays, lorsque je vous y envoyais l'année passée, je consens à vous décharger, conformément à votre désir, des fonctions de mon lieutenant et de commandant en chef des troupes dans le royaume de Pologne. Mais lorsque, avec l'aide de Dieu, la révolte sera maîtrisée ; que, rendus accessibles à la voix du devoir et de la légalité, mes sujets du royaume s'affranchiront de la violence exercée par les fauteurs déclarés de la trahison, et qu'ils auront recours à ma clémence ; lorsque le rétablissement de l'ordre permettra de reprendre l'œuvre que vous avez commencée ; lorsque les circonstances rendront possible l'application des institutions dont la mise en pratique est un de mes plus vifs et sincères désirs, j'aime à espérer qu'alors vous pourrez prendre de nouveau part à l'exécution de mes vœux, et vous consacrer au bien du service avec le zèle et l'abnégation dont les incessants et incontestables témoignages sont aussi précieux à mon cœur que sont illimitées ma confiance, mon amitié et mon affection fraternelle envers vous.

« Je demande à Dieu que le repos sollicité par Votre Altesse Impériale et indispensable à sa santé, après les rudes et continuelles épreuves qui, au milieu des plus grandes difficultés, ont si profondément affecté votre cœur ardemment dévoué à la patrie, rétablisse vos forces aussi promptement que possible.

« Que Dieu vous soit en aide. Je me confie avec une inébranlable fermeté à sa miséricorde infinie.

« Fait à Livadia, le 19 (31) octobre 1863. »

Sur l'original, S. M. l'empereur a daigné écrire de sa propre main :

« Votre frère reconnaissant et sincèrement affectionné,

« ALEXANDRE. »

administrative, et sauvegardent la nationalité polonaise contre le danger d'être absorbée par la nationalité russe.

C'est dans l'intention hautement proclamée de donner « un développement progressif » aux institutions libérales et autonomes octroyées à la Pologne, que l'Empereur fait choix de son frère puîné, dont l'arrivée dans le pays « devait inaugurer une ère nouvelle de « prospérité sous les indispensables auspices de la confiance ET DU RESPECT DES LOIS. » — Que le grand-duc a toujours conformé ses actes au but de sa nomination, qu'il a toujours eu en vue les intérêts de la Russie et ceux du pays qui lui était confié, c'est ce que l'Empereur reconnaît lui-même en exprimant le regret que le peuple polonais n'ait pas voulu comprendre la signification qu'avait la nomination du grand-duc Constantin au poste de lieutenant. — Ce n'est qu'après avoir épuisé les moyens conciliateurs, après s'être convaincu de l'impossibilité qu'il y avait de vaincre la rébellion par la douceur, que l'Empereur se décide à user de rigueur et à rappeler son frère. — Il y a là évidemment un changement de système, une modification du plan primitivement adopté, mais ils ne se rapportent qu'aux mesures à prendre pour dompter l'insurrection armée, et nullement à la résolution concernant l'autonomie administrative et nationale de la Pologne, — Cette résolution demeure immuablement arrêtée, et n'est ébranlée par aucun concours de « circonstances. » — Ni les crimes commis par la minorité rebelle, ni la crainte d'avoir l'air de céder devant les menaces de l'Europe coalisée, ni, enfin, la certitude qu'aucune armée ne viendra au secours de la Pologne, n'ont pu altérer la décision primitive de l'Empereur, qui main-

tient imperturbablement son dire, en exprimant l'espoir que le grand-duc consentira à achever l'œuvre de pacification qu'il avait commencée : « le jour où les circonstances rendront possible l'application des institutions dont la mise en pratique est un des plus vifs et des plus sincères désirs de S. M. »

Il nous semble que les arguments que nous venons de tirer des documents émanant de la chancellerie impériale de Russie, sont de nature à ne laisser subsister aucun doute sur les véritables intentions du gouvernement concernant l'avenir de la Pologne; nous pouvons donc revenir à la question qui fait le sujet du présent chapitre, celle de savoir quelle était la conduite que pouvait tenir le grand-duc Constantin, pour éviter l'atteinte de ce flot d'impopularité qui montait à vue d'œil, et qui grondait contre lui sous l'action stimulante de la presse de Moscou?

Pouvait-il, « pour en finir au plus tôt avec la rébellion, » employer le moyen sur lequel insistait la *Gazette de Moscou*, celui de renvoyer tous les fonctionnaires d'extraction polonaise, pour les remplacer par des Russes?

Non, sans doute! Car si cette mesure était praticable à Grodno, Minsk, Witebsk et Mohilef, où la grande majorité de la population est russe, si elle était admissible à Wilna, où la masse du peuple ne parle ni le russe ni le polonais, mais le lithuanien, tandis que la population russe est à la population polonaise comme 1,110 à 1,065¹, — elle se trouvait être absolument irrationnelle dans le royaume de Pologne, où le peuple n'entend que le polonais. — L'installation d'un corps

¹ Voir à la page 92 de ma « *Question polonaise.* » Berlin, B. Behr, 1865.

d'employés ignorant la langue du peuple qu'il s'agit d'administrer, est une mesure d'un caractère essentiellement transitoire; or, la mission du grand-duc était, non pas d'établir un régime passager, mais de fonder un état de choses réunissant, autant que possible, toutes les chances de stabilité.

Pouvait-il, « pour étouffer sans délai l'insurrection, » avoir recours à la mesure que la *Gazette de Moscou* recommandait avec tant d'insistance, celle de suspendre, ne fût-ce que temporairement, l'action de toutes les autorités civiles, en les remplaçant par des chefs militaires, entre lesquels aurait été réparti, non-seulement le pouvoir administratif, mais même le pouvoir judiciaire?

Encore une fois, non! — Car l'établissement d'une série de dictatures et de sous-dictatures militaires, pesant plus lourdement sur la population paisible demeurée sous sa juridiction, que sur les émeutiers qui trouveraient moyen de s'y soustraire, aurait été contraire aux intérêts des masses, et, par là même, contraire « au but de la nomination du grand-duc, » lequel était, — pour nous servir des termes du rescrit impérial — « d'avoir toujours en vue les intérêts du pays qui lui était confié. »

Pouvait-il, enfin, — « pour ne pas empêcher par sa présence que d'autres que lui se chargeassent de la besogne, qu'en sa qualité de frère de l'Empereur il n'aurait pu accepter, celle de dompter le pays par la force des baïonnettes » — pouvait-il se retirer le jour même où il commençait à entrevoir qu'il serait impossible d'éviter l'emploi de mesures rigoureuses?

Non, et toujours non! — Investi, par le choix personnel de l'Empereur, d'un poste de confiance, d'un

poste où le danger était de tous les jours, de toutes les heures, l'honneur militaire s'opposait à ce que le grand-duc demandât à en être rappelé. — En temps de guerre, il n'y a pour le militaire que deux cas dans lesquels il peut demander sa retraite : c'est l'impossibilité matérielle de remplir ses fonctions, à cause de maladie, ou l'impossibilité morale de continuer le service en présence d'une consigne humiliante. — Tant que le grand-duc se portait bien, et qu'on maintenait les conditions et les instructions de sa nomination, il ne pouvait faire autrement que de rester à son poste, en attendant avec résignation qu'il plût à l'Empereur de l'en rappeler.

Les voilà donc tombés les uns après les autres tous les reproches que la presse russe a adressés au grand-duc *Constantin*, et nous avons vu qu'il ne pouvait agir autrement qu'il ne fit, sans se mettre en contradiction avec « *le but de sa mission*, » et sans manquer au devoir de remplir littéralement les instructions qui servaient de base à son mandat. Les voilà réduites à néant, les accusations qui avaient déterminé ce changement subit dans l'opinion publique, que nous avons vu se montrer hostile à un prince dont le nom, naguère encore, jouissait en Russie d'une popularité tout exceptionnelle. — Cela changera-t-il la manière de voir du public, ou les organes de la presse ultra-russe s'obstineront-ils à maintenir leur dire, en soutenant que c'était une faute que d'avoir voulu essayer en Pologne un autre système de pacification que celui que le général *Mourawieff* inaugura à *Wilna*, et que maintenant M. le comte *Berg* applique avec tant de zèle à *Varsovie*? Persisteront-ils à démontrer que le régime actuellement en vigueur aurait dû être introduit beaucoup plus tôt, et qu'ainsi

c'était une seconde faute que d'avoir laissé le grand-duc aussi longtemps à son poste, duquel il ne fut formellement relevé que le 19/31 octobre ?

Comme ce n'est plus directement le grand-duc *Constantin* que touchent ces reproches, lesquels remontent plus haut et s'adressent — pour nous servir de la locution de la *Gazette de Moscou* — au « *gouvernement central* » (*zentralnoe prawitelstwo*), les objections que nous aurons à y faire trouveront leur place dans le chapitre suivant; toutefois, pour clore celui-ci, disons encore quelques mots sur les raisons qui firent qu'on différa le rappel du grand-duc, après même qu'on avait acquis la conviction que la politique de conciliation, dont il était le représentant, devait être changée contre une manière d'agir plus sommaire.

Ce n'est pas, sans doute, vers la fin d'octobre seulement qu'on s'aperçut que la rébellion en Pologne avait pris un caractère tel qu'on ne pourrait la dompter que par la force des baïonnettes. — En juin 1863 déjà, lors de la nomination du général *Mourawieff* au poste de *Wilna*, il était facile de prévoir qu'on n'aurait raison de l'insurrection polonaise qu'en la soumettant au régime adopté pour la Lithuanie; on est donc en droit de se demander pourquoi on a tant tardé à mettre en pratique un système de l'efficacité duquel on était convaincu, et auquel on a pourtant fini par avoir recours. — La raison seule que le grand-duc était encore à *Varsovie*, et qu'il aurait refusé un pareil mandat, n'était pas suffisante, car on avait la faculté de rappeler le grand-duc en juin, tout comme on le rappela en octobre. — Les insinuations sur l'opportunité de ce rappel ne manquaient pas dans la presse de cette époque. Il faut donc que le gouvernement impérial ait eu des rai-

sons bien graves pour laisser le grand-duc au poste de *Varsovie*, tout en sachant que sa présence faisait différer nécessairement l'application des mesures rigoureuses qu'exigeait la situation.

Pour comprendre ces raisons, il faut se rappeler quelle était la situation des choses dans la seconde moitié de l'année 1863.

La surexcitation fébrile qui régnait en Europe, et qui, en France surtout, menaçait de forcer la main au gouvernement, rendait le rôle des trois puissances protectrices de la Pologne aussi difficile que celui de la Russie. Emportés par le courant de l'opinion publique, les trois cabinets s'étaient avancés plus loin qu'ils n'auraient voulu, et se trouvaient dans la position de ne plus pouvoir reculer, si, de la part de la Russie, on avait pris subitement quelque mesure essentiellement hostile à la Pologne, quelque mesure qui aurait indiqué que, temporairement du moins, on ne tiendrait aucun compte des clauses du traité de 1815, concernant certains droits accordés aux Polonais.

Au nombre des mesures de cette nature, qui auraient pu rendre inévitable un conflit général, était le rappel du frère de l'Empereur de son poste à *Varsovie*.

Comme un des articles de la charte constitutionnelle de 1815 stipule que le poste de lieutenant de l'Empereur en Pologne ne pourra être confié qu'à un Polonais ou à un des membres de la maison régnante, la présence d'un prince impérial à *Varsovie* était regardée comme un indice certain que le gouvernement songeait à revenir au régime constitutionnel garanti par l'acte final du congrès de Vienne.

C'est là la signification que dans l'Europe entière, et surtout en France, on attachait à la nomination et au

maintien du grand-duc *Constantin* au poste de lieutenant de l'Empereur; il n'y a donc pas de doute que le rappel du grand-duc, s'il avait eu lieu au mois de juin, et la nomination à sa place du général *Mourawieff*, du général *Berg*, ou de n'importe quel général russe, auraient donné à l'agitation des esprits de telles proportions, que, selon toute probabilité, une guerre de l'Europe coalisée contre la Russie s'en serait suivie immédiatement.

A ne se guider que par les conseils de la *Gazette de Moscou*, c'est cette occasion qu'il aurait fallu saisir pour « agir avec énergie » en Pologne, et pour « aller trouver les ennemis de la Russie, en les forçant à une lutte ouverte, » comme ce journal le propose à cette même époque, dans son numéro du 30 juillet. — Heureusement le gouvernement impérial s'inspirait ailleurs que dans les colonnes des gazettes, et se dit que si la dignité d'un grand peuple demande qu'on ne recule pas devant une guerre, la prudence exige qu'on en retarde l'explosion jusqu'au moment où l'on aura fini les préparatifs indispensables pour la soutenir avec vigueur. — Disposées comme étaient les troupes en Russie, si la guerre avait éclaté au mois de juin 1863, elle y aurait trouvé bien des côtes dégarnies, bien des points vulnérables; il fallait donc, avant tout, que la Russie fit les préparatifs nécessaires pour recevoir dignement tous ces étrangers qui songeaient à lui rendre visite. — Pour cela, il fallait gagner du temps, il fallait éviter toute mesure intérieure qui pouvait précipiter les événements; il fallait donc, non-seulement ne pas rappeler le grand-duc de son poste, il fallait insister pour qu'il ne quittât point *Varsovie*, puisque sa présence en Pologne augmentait les chances de voir reculer l'explosion de la guerre.

Vers la fin du mois d'août, les préparatifs qu'on faisait de toutes parts étaient assez avancés pour qu'on n'eût plus à craindre d'être pris au dépourvu. — C'est alors que le grand-duc put se rendre à Saint-Pétersbourg, en laissant le commandement au comte *Berg*, dont les instructions avaient été modifiées, mais qui ne fonctionnait encore que temporairement, le titre officiel de lieutenant de l'Empereur étant conservé au grand-duc. — Plus tard, en octobre 1863, eut lieu le rappel du grand-duc, mais alors l'armée russe était partout sur pied de guerre, les côtes étaient fortifiées, les points stratégiques gardés, les magasins pourvus, et la Russie attendait, l'arme au bras, qu'il plût à l'Europe d'engager la lutte.

Voilà pourquoi on ne pouvait rappeler le grand-duc *Constantin* au mois de juin, tout en étant arrivé à la conviction que ce rappel serait désirable, puisqu'il était devenu indispensable d'avoir recours à des mesures tellement rigoureuses qu'un frère de l'Empereur ne pouvait être chargé de les appliquer. — Voyant les allures que prenait la rébellion, les exactions que commettaient les bandes armées, les assassinats qui ensanglantaient les rues; voyant surtout les progrès que faisait l'insurrection en terrorisant et en enrôlant de force les habitants demeurés étrangers à la révolte, le gouvernement comprenait, aussi bien que la *Gazette de Moscou*, qu'il n'y avait plus que les « mesures énergiques, » la force des baïonnettes qui pouvaient dompter les émeutiers terroristes. — Il comprenait que ces mesures seraient d'autant plus efficaces qu'elles seraient promptement appliquées, et qu'ainsi il était « de son devoir comme de son intérêt » de rapprocher le moment où il pourrait « en finir avec l'insurrection; » mais il

comprenait aussi qu'il fallait, *avant tout*, préparer les moyens de résister à une guerre d'invasion venant au secours de cette insurrection. Comme ces préparatifs auraient été interrompus par suite d'un rappel précipité du grand-duc, on dut choisir le moindre entre deux maux imminents : *on dut assurer la résistance de la Russie au risque de prolonger la rébellion de la Pologne.*

Il nous semble qu'il n'est pas besoin d'être doué d'une bien grande dose de perspicacité pour trouver l'explication que nous venons de donner concernant les motifs qui déterminèrent la politique du gouvernement impérial à l'égard de l'insurrection polonaise, et pourtant la *Gazette de Moscou* ne vit et ne comprit rien de tout cela. — Entraînée par la passion, et s'excitant au bruit de ses propres paroles, elle criait comme un sourd et frappait en aveugle, sans entendre ce qu'on lui répliquait et sans voir où elle touchait, s'acharnant à vociférer contre la faiblesse, l'incapacité et le manque de patriotisme du grand-duc, qu'elle accusait d'arrière-pensées ambitieuses, mais surtout d'*irrésolution*, pour ne pas s'être décidé à quitter son poste au moment même où il était devenu évident que les mesures conciliatrices étaient insuffisantes et devaient être remplacées par des mesures coercitives.

A tout prendre, c'est à ce dernier point qu'en fin de compte se réduisent les reproches élevés contre le grand-duc par la *Gazette de Moscou*. — Avouant elle-même « qu'en sa qualité de frère de l'Empereur » il ne pouvait avoir recours à certains moyens violents, la gazette rétracte implicitement le reproche de faiblesse et d'incapacité. — Convenant qu'un prince impérial avait à garder vis-à-vis de la Pologne certains égards,

dont le général *Mourawieff* pouvait se dispenser en Lithuanie, elle réduit à néant le reproche de manquer de patriotisme. — Il ne reste donc, au fond, qu'une seule accusation soutenable, celle qui consisterait à dire au grand-duc : le jour où votre présence était devenue un obstacle à l'application d'une série de mesures dont vous sentiez l'urgence, pourquoi restiez-vous ? Pourquoi n'insistiez-vous pas pour quitter Varsovie ?

Nous avons vu pourquoi le grand-duc ne pouvait et ne devait pas se démettre de son poste de lieutenant de l'Empereur en Pologne. — Ce n'est qu'autant qu'il conservait ce titre qu'on pouvait espérer retarder la guerre européenne dont l'ouverture, si elle avait eu lieu au mois de juin 1863, aurait été un danger réel pour la Russie. — C'est donc en se servant du nom du grand-duc *Constantin* comme d'un bouclier, que la Russie a gagné cinq mois de temps pour se mettre sur le pied de guerre ; c'est sous l'égide de ce nom qu'elle a eu le loisir nécessaire pour faire les préparatifs qui la rendaient invulnérable, et c'est précisément pendant ce temps-là, pendant les cinq mois de juin à octobre, que la *Gazette de Moscou* s'efforçait de démonétiser ce même nom en Russie, en épuisant son encre et son fiel pour noircir le grand-duc aux yeux de ses compatriotes.

Voilà à quel excès d'injustice peut conduire l'excès de zèle, lors même qu'il s'applique à une cause noble et belle par elle-même ; voilà à quel point l'esprit de parti peut fausser le jugement d'un homme de talent, lors même qu'il serait animé par les meilleures intentions.

Le talent de M. *Katkov* est hors de doute pour tous

ceux qui ont lu ses articles avec l'attention qu'ils méritent, la pureté de ses intentions nous a été attestée par des personnes qui le connaissent intimement, et néanmoins nous le voyons qui prononce un jugement d'une iniquité monstrueuse, tout en cherchant la vérité avec droiture et probité,

Poussera-t-il cette droiture jusqu'à reconnaître l'erreur où il est tombé ? Aura-t-il la probité de convenir de ses torts et de tâcher de les réparer ? Si les amis de M. *Katkov* n'ont pas surfait sa valeur morale, en la plaçant au-dessus même de son éminent talent de publiciste, il nous est permis d'espérer que, loin de s'obstiner à demeurer sourd à nos arguments, il se plaira à en reconnaître la justesse, et qu'ainsi, au lieu de voir en nous un ennemi à combattre, il n'y verra qu'un critique impartial dont les avis ont du bon et méritent qu'on les prenne en sérieuse considération. — Si telle devait être la manière de voir de M. *Katkov*, concernant le jugement que nous venons de porter sur ceux de ses articles qui se rapportent spécialement au grand-duc *Constantin*, nous en serions d'autant plus heureux que, dans le chapitre suivant, nous aurons à parler de la direction générale que suit la *Gazette de Moscou*, et que, à notre sincère regret, ce ne sera pas pour en faire l'éloge que nous en parlerons.

CHAPITRE VI.

De libérale qu'elle était, la presse de Moscou s'est faite rétrograde. — Au lieu de la liberté de conscience et de la liberté civile, elle demande l'inquisition et l'oppression des nationalités. — L'arrogance de son langage augmente de jour en jour. — Elle va jusqu'à accuser Saint-Pétersbourg de trahir la patrie. — Tout cela n'est pas l'expression de l'opinion publique. — Les masses sont inaccessibles à toute propagande. — Il n'y a que les hommes en place qui tremblent devant la presse. — L'homme du peuple russe n'a qu'une conviction unique : l'infailibilité de son père, le Czar. — Le seul nom populaire en Russie est le nom de l'Empereur. — Le peuple n'a pas de haine contre les Polonais. — Il les veut soumis, mais non pas opprimés. — Il approuverait toutes mesures libérales, hormis une seule : il n'entendrait point que la Pologne fût séparée de la Russie.

De ce que nous venons de dire dans le chapitre précédent, il ressort que le *pouvoir exécutif de Varsovie*, représenté par le grand-duc *Constantin*, n'avait pas le droit de céder à la pression du journalisme et de changer de système, tant que le *pouvoir constituant et législatif, résidant à Saint-Pétersbourg*, ne changeait pas le plan qu'il s'était tracé concernant l'avenir de la Pologne.

Ce fait démontré et les accusations lancées contre le lieutenant de l'Empereur définitivement écartées, il reste une autre question à résoudre, celle de savoir si le gouvernement impérial n'aurait pas dû prendre en sérieuse considération les avis que la presse émettait au nom du public russe, avis qui demandaient pour la

question polonaise une solution tout autre que celle à laquelle on s'était arrêté à Saint-Pétersbourg. — N'ayant pas, comme c'était le cas pour le grand-duc, les instructions et les résolutions d'autrui à exécuter, et pouvant ne prendre conseil que de lui-même, le gouvernement impérial, en sa qualité de pouvoir suprême, avait la faculté de modifier ses résolutions et de les adapter aux vœux populaires. — Il pouvait tenir compte des conseils que lui donnait la presse, il pouvait changer son plan primitif concernant l'avenir de la Pologne, contre celui que recommandait la voix de l'opinion publique ; mais avant que de se résoudre à cette concession, le gouvernement devait se faire les questions que nous avons posées dans l'introduction de ce livre ; il devait se demander :

Quelle est la direction de la force réelle de l'opinion publique en Russie ?

Jusqu'à quel point la presse peut-elle passer pour l'expression exacte de cette opinion ?

Tâchons d'abord de résoudre cette dernière question, nous reviendrons ensuite à la première.

Nous avons vu dans les chapitres précédents quelle est la tendance du plus répandu et du plus important des journaux russes, la *Gazette de Moscou*. — Si les autres organes de la presse en diffèrent plus ou moins sensiblement sous le rapport des nuances dans les opinions, du ton plus modeste qu'elles gardent, aucune n'a su se libérer entièrement de l'influence de la *Gazette de Moscou*, dont le langage hautain et plein d'assurance a fini par imposer à tout le monde, de sorte que si elle a trouvé des ennemis, elle n'a guère rencontré des contradicteurs sérieux et constants. — Nageant en pleine eau de popularité, flattant toutes les

vanités nationales, cajolant jusqu'aux mauvais instincts de la plèbe lettrée, la *Gazette de Moscou* s'est placée de telle sorte, qu'une charge à fond dirigée contre ses principes et ses arguments blesserait tous les amours-propres, froisserait toutes les vanités populaires, et passerait pour une atteinte portée à la dignité nationale. — Il en résulte que si M. *Katkoff* a été parfois l'objet d'attaques assez violentes dirigées contre sa personne, les maximes et les théories que prêche son journal n'ont trouvé nulle part de controverse suivie, de sorte qu'il est permis de regarder la *Gazette de Moscou* comme le type et la personnification de la presse périodique russe. — D'autre part, le nombre des abonnés de ce journal étant, à lui seul, presque aussi grand que la somme des abonnés aux feuilles quotidiennes les plus répandues ¹, — il représente, par lui-même, une sorte de puissance littéraire; nous pouvons donc nous borner à citer la *Gazette de Moscou*, pour donner à nos lecteurs une idée générale des tendances de la presse russe.

Nous avons vu, au chapitre III, de combien de dignité et de réserve le journalisme russe faisait preuve au commencement de l'année 1863. — L'esprit d'équité et de vrai libéralisme qui, à cette époque, dictait à la presse russe les termes conciliants dans lesquels elle parlait de la Pologne, lui inspirait en même temps des articles professant des doctrines larges et généreuses, des articles dans lesquels les principes humanitaires n'étaient point sacrifiés aux exigences d'un patriotisme

¹ Voici quel était, en 1863, le chiffre des abonnés aux journaux les plus répandus : *Gazette de Moscou*, 14,000. — *Journal (russe) de Saint-Petersbourg*, 7,500. — *Invalide*, 5,500. — *Den* (le jour), 5,000. — *Goloss* (la voix), 2,400. — *Les Annales patriotiques*, 3,000.

étroit et chagrin, qui se croit sublime en prêchant la haine et le mépris de toutes les races étrangères. — Cette direction si éminemment progressiste de la presse russe se maintint, malgré l'agitation que causèrent en Russie les premières tentatives d'immixtion dans les affaires du pays, que firent les puissances européennes au mois de mars; ce n'est qu'après les dépêches du mois de juin que l'irritation des esprits devint telle, qu'elle réagit sur le langage de la presse, qui se fit acerbe et haineux; et néanmoins nous trouvons, même après le mois de juin, des articles aux vues larges et humanitaires. — Il est vrai que c'étaient les derniers, et que bientôt après la presse changea de direction pour ne plus prêcher que des passions stériles et des rancunes obstinées.

Une de ces dernières lueurs que jetaient sur la *Gazette de Moscou* les idées libérales, se trouve dans le numéro du 2 août 1863, où M. *Katkoff* prend la défense de la liberté de conscience, et dit, entre autres, qu'on ferait bien de révoquer la loi qui interdit le retour dans le pays aux sujets russes qui auraient abandonné le culte orthodoxe grec, pour embrasser le catholicisme ou quelque autre religion.

Quelque rationnelle que cette proposition puisse paraître à nos lecteurs, elle choqua vivement les partisans des théories d'intolérance qui, à cette époque, avaient envahi les colonnes de la *Gazette de Moscou*. On trouva que cette idée était « en contradiction flagrante avec l'esprit des articles précédents de cette gazette », et on reprocha à M. *Katkoff* « de s'être laissé entraîner » à des concessions inadmissibles.

Dans un écrit émanant de la plume du professeur *Pogodine*, le susdit article est sévèrement critiqué. —

Se plaignant des nombreuses conversions que fait le catholicisme parmi les Russes des classes élevées et surtout parmi les dames russes, l'éminent publiciste commence par avouer la tentation qu'il éprouva, à Rome, de *prendre par les cheveux* (sic) deux de ses belles compatriotes qu'il vit traverser la Piazza di Spagna pour se rendre à l'église catholique. — Selon lui, la facilité que trouvent les prêtres catholiques à convertir les Russes provient de ce que, dans les classes supérieures surtout, l'instruction religieuse n'est pas assez solide. — « C'est là » — s'écrie M. Pogodine, — « qu'est le vrai danger pour l'Église orthodoxe ! — Ayant atteint l'âge de raison, nos dames sont à peu près sauvages, presque païennes en arrivant à l'étranger où les préceptes religieux qu'on leur prêche paraissent si spirituels, si agréables, si esthétiques, si délicats, en les comparant aux leçons du pope de leur paroisse, lequel, selon l'expression de l'impératrice Catherine, fait des rots qui sentent le radis noir ¹. »

Le danger que cet état de choses offre pour l'Église orthodoxe semble tellement imminent à M. Pogodine, qu'il proteste solennellement contre l'idée de tolérer en Russie aucun Russe professant le culte catholique. — C'est au point qu'à l'observation de M. Katkoff, comme quoi les conversions au catholicisme valaient encore mieux que celles que faisaient l'irréligion et l'athéisme, M. Pogodine répond « Un catholique est mieux qu'un incrédule ! — Au point de vue religieux et chrétien, cela est vrai ; mais au point de vue de l'État, un Russe professant le catholicisme est beaucoup plus

¹ Voir l'article de M. Pogodine, dans la *Gazette de Moscou* du 10 août 1865.

« nuisible en Russie que ne saurait être un incrédule, un libre penseur ; ce dernier ne fera pas de prosélytes dans les masses, tandis qu'un Russe catholique a toutes les chances d'en faire, non-seulement par ses talents et ses sermons, mais même par son silence. »

Après avoir énuméré les points sur lesquels il ne saurait partager les avis émis dans l'article du 2 août, M. Pogodine rappelle au rédacteur en chef de la *Gazette de Moscou* combien les concessions libérales qu'il propose sont en contradiction avec les paroles qu'il avait dites naguère, « paroles d'or que je suis heureux de répéter, » ajoute M. Pogodine, — « et qu'il faudrait dire et redire sans cesse. » — C'est par la reproduction de ces « paroles d'or de M. Katkoff » que M. Pogodine termine sa critique, à laquelle nous empruntons le dernier passage, comme étant l'expression des principes que professait d'ordinaire la *Gazette de Moscou*, et auxquels on lui reprochait d'avoir momentanément dérogé :

« Dans le monde entier, avait dit M. Katkoff, nous devons protéger l'honneur, la dignité et la grandeur de notre Église. C'est, de préférence à tout autre, à nous, au peuple russe qu'elle a été confiée. — Nous devons donc défendre, avant tout, les intérêts de l'Église. — Sur ce point, il ne peut être question d'aucune concession, d'aucune complaisance. — Partout où souffrent les intérêts de notre Église, nous, en notre qualité de grande puissance, nous devons voler à son secours, sans hésiter, sans réfléchir un moment. — Quels que soient les sacrifices que nous coûterait ce secours porté, nous ne devons pas nous arrêter, ne fût-ce qu'une seule minute. »

Malgré le ton bienveillant de la critique de M. *Pogodine*, elle dut faire une profonde impression sur le rédacteur en chef de la *Gazette de Moscou*, car elle lui donna la preuve qu'il est plus facile de mettre les passions politiques en mouvement que d'en modérer l'élan et d'en régulariser la marche. — La pensée émise par M. *Katkoff* concernant le devoir qu'aurait la Russie de protéger partout ses coreligionnaires, n'exclut nullement l'idée de la tolérance religieuse. — Il était donc fondé à admettre simultanément les deux propositions en disant : D'une part, en notre qualité de grande puissance, nous devons aller au secours de ceux qui appartiennent à notre Église et que l'on opprimerait, mais, d'autre part, nous ne devons, nous-mêmes, opprimer aucun culte; nous laisserons donc à chacun la liberté de suivre sa conscience.

Ce n'est pas ainsi que l'entendaient, ni M. *Pogodine*, qui avait, lui, une conviction personnelle toute formée, ni une grande partie des lecteurs habituels de M. *Katkoff*, qui, faute d'avoir aucune opinion, s'en étaient fait une de l'ensemble des articles précédents de la *Gazette de Moscou*. — Voyant la direction ultra-russe de ce journal, se sentant flattés par les termes enthousiastes dans lesquels il parlait de la grandeur, de la gloire, de la puissance du peuple russe, ses lecteurs étaient venus à la conclusion qu'un bonheur aussi enviable que celui d'appartenir à la nation russe ne pouvait être refusé que par des gens mal avisés et ennemis d'eux-mêmes, et qu'ainsi, le cas échéant, on ferait bien de leur imposer de force un bienfait dont ils ne savaient pas apprécier la valeur.

Ce premier germe de l'idée de la russification du monde répandu dans le public, il était difficile de lui

faire agréer aucun principe de tolérance; aussi la protestation de M. *Pogodine* était-elle, non-seulement l'énoncé d'une manière de voir personnelle, mais encore l'expression de l'avis d'un très-grand nombre des lecteurs de la *Gazette de Moscou*, c'est-à-dire « du public » de ce journal.

Avec la perspicacité dont il est doué, M. *Katkoff* ne put tarder à apprécier la difficulté de la position où il se trouvait. — En voulant modérer l'élan qu'il avait donné lui-même, il se vit subitement dépassé par l'opinion publique, qui était allée plus vite et plus loin qu'il ne voulait la conduire. — Se voyant distancé par suite de l'arrêt qu'il venait de faire, il avait le choix entre deux procédés diamétralement opposés l'un à l'autre : Persistant dans les principes modérés qu'il venait d'établir, il devait s'opposer au courant des idées exagérées à force d'être exclusives dans leur patriotisme; il devait se ranger du côté de la minorité réfléchie pour combattre les erreurs et les entraînements de la majorité de ses lecteurs; — ou bien, reconnaissant la faute qu'il avait commise, il devait se hâter de regagner le terrain perdu, il devait rentrer dans le courant, et se tenir à la tête du mouvement, en ayant soin d'aller toujours de plus fort en plus fort dans les assertions et les propositions capables de flatter les penchants de ce que la *Gazette de Moscou* appelle « le public russe » et que nous voudrions appeler plutôt « les abonnés de cette gazette. » — C'est le dernier des deux moyens indiqués que choisit M. *Katkoff*.

Dans le même numéro qui contient la critique susmentionnée de M. *Pogodine*, nous trouvons un « premier *Moscou*, » qui dénote un talent de publiciste remarquable, puisqu'il est rédigé de manière à être,

tout à la fois, une réfutation, une rétractation, un virement de bord, une profession de foi libérale, une retraite simulée et une rentrée dans le courant de la popularité.

« Dernièrement » — commence M. *Katkoff*, — « en parlant de la liberté de conscience, nous avons dit que tout se faisait bien avec de l'esprit, et en ce moment même, — comme on nous le prouve maintenant, — c'est le nôtre qui nous faisait défaut. — Voilà combien il est difficile de résoudre les graves questions pratiques, et combien, en y touchant, il est aisé de se mettre dans le pétrin ¹! (*popast w prosak*). »

Ayant énuméré les principales dissidences qui existent entre son critique et lui, l'éminent rédacteur de la *Gazette de Moscou* fait valoir la différence qu'il y a entre le point de vue théorique et le point de vue pratique des choses, pour conclure que telle mesure, rationnelle en apparence, peut amener, par son application, des résultats tout opposés à ceux que l'on espérait. — « Mais » — continue M. *Katkoff*, — « heureusement (sic) nous n'avons rien résolu, nous n'avons même rien proposé pour (arriver à) une solution. — Tout ce que nous avons fait, c'est d'émettre une opinion, qu'en tout cas il n'y a pas de mal à prendre en considération, quand même ce ne serait que pour la rejeter après mûre réflexion, et pour élucider ainsi la question en litige. »

Tout en faisant cette concession à son critique, M. *Katkoff* déclare qu'il ne saurait se ranger à son avis concernant le manque de maturité politique que M. *Pogodine* signale dans le peuple russe. — Sur ce

¹ Pour la fidélité de la version, voir le dictionnaire de *Reif*. — Saint-Pétersbourg, 1833, page 561, au mot *Prosak*.

point, les convictions de M. *Katkoff* semblent beaucoup plus arrêtées que sur la question de la liberté de conscience. — Selon lui, le peuple russe est majeur et doit être traité comme tel; il faut donc renoncer à vouloir le mener à la lisière, à le tenir moralement et intellectuellement sous tutelle, car, — s'écrie M. *Katkoff*, — « comment une société peut-elle jamais arriver à la maturité morale et intellectuelle sans les éléments de la liberté? Peut-on apprendre à marcher sans marcher, peut-on apprendre à nager sans nager? »

Le fait ainsi établi que le peuple russe pourrait, sans crainte d'accident ou de catastrophe, être mis en possession de toutes sortes de libertés, M. *Katkoff* fait preuve d'autant de discernement que d'habileté en se laissant guider par l'idée, que la première des libertés consiste à ne pas pouvoir être contraint d'en accepter une dose plus forte qu'il ne nous convient; — or, comme il a des raisons de croire que la majorité des 14 mille abonnés de la *Gazette de Moscou*, ce qui est à dire « le public russe » ou mieux encore « la Russie » ne veut point de la liberté de conscience, il se soumet au vœu populaire et renonce à insister davantage.

« Nous n'avons jamais insisté, » — continue l'article précité, — « nous n'insistons pas pour que l'on prenne n'importe quelle mesure dans le sens de la liberté de conscience. Nous avons dit seulement : « Voilà un pas qu'il faudrait faire, si tant est que nous voulions faire un pas dans cette direction. — Toute réforme, toute réorganisation doit procéder du sentiment de nos propres besoins, et non pas de la descendance que nous aurions pour les besoins d'autrui. — Peut-être que maintenant déjà le culte catholique jouit chez nous de trop de facilité. — Si la

« liberté de conscience se trouve nous être nuisible,
« il faut nous en dédire péremptoirement. — Pourquoi
« l'aurions-nous, si nous-mêmes nous n'en voulons pas?
« — Du moment qu'elle est reconnue pernicieuse à la
« société orthodoxe russe, il n'en saurait plus être
« question! »

Ainsi rassurés sur la crainte de se voir imposer une liberté dont ils ne veulent pas, et agréablement impressionnés par l'assurance réitérée que ce sont eux qui constituent l'opinion publique de la Russie, les abonnés de la *Gazette de Moscou* devaient être assez disposés à accueillir avec bienveillance les explications que M. *Kathoff* leur donne concernant le véritable but de son plaidoyer en faveur de la liberté de conscience.

Ce n'est pas le prosélytisme patent qu'appréhende M. *Pogodine* de la part des prêtres catholiques qui inquiète M. *Kathoff*, « car, contre ces convertisseurs sans scrupule on pourrait prendre des mesures rigoureuses qui mettraient à l'abri de leurs tentatives les gens d'un caractère indécis, tout en proclamant en même temps la liberté de conscience. » Ce qui le préoccupe, c'est le prosélytisme latent, ce sont ces conversions clandestines que les prêtres catholiques ont soin de cacher aux autorités, en permettant aux néophytes d'observer ostensiblement toutes les formes extérieures du culte qu'ils ont abandonné pour embrasser « le papisme. » — C'est contre ces transfuges déguisés qu'il faut se mettre en garde, ce qui ne peut réussir qu'autant qu'on les ferait sortir de leur cachette. Pour cela, il faut proclamer la liberté de conscience, alors ils ne se cacheront plus, et on pourra aviser.

M. *Kathoff* demande donc que la lumière soit faite

dans la question ténébreuse des défections religieuses, en disant : « La lumière vaut toujours mieux que les ténèbres; ce n'est que dans les ténèbres qu'agit le mal et que prospère la fraude; ce n'est que dans les ténèbres que les conversions astucieuses peuvent nous devenir dangereuses. — Oui! il faut que nous soyons sur nos gardes contre les brigands et les voleurs; mais est-ce bien dans l'obscurité que nous pouvons nous en défendre? »

Nos lecteurs voudront bien remarquer avec quelle habileté l'éminent rédacteur de la *Gazette de Moscou* est sorti du « pétrin » où il avoue s'être mis par inadvertance. — Posée comme nous la voyons maintenant, la question n'est plus de nature à choquer ni le sentiment patriotique, ni les aspirations libérales des abonnés de M. *Kathoff*. — Il leur reconnaît solennellement le droit de refuser une liberté dont ils n'ont que faire; ce n'est donc pas d'une concession au profit des dissidents de l'Église orthodoxe (les anciens croyants)¹ qu'il est question, mais d'une arme contre les envahissements du papisme; ce n'est pas pour Moscou, mais contre les provinces occidentales de l'empire que M. *Kathoff* maintient sa proposition concernant la liberté de conscience, comme il l'avoue lui-même en disant : « Ici, à Moscou, dans l'intérieur de l'empire, la question de la liberté de conscience n'a pas cette signification pratique qui exige qu'on s'en préoccupe sérieusement en examinant les éléments et les conditions de l'actualité qui nous environne. — Ici la nécessité n'est pas si impérieusement sentie, ici on peut encore opter, ou pour ou contre,

¹ Voir mes « Études sur l'avenir de la Russie, » — Étude VII^e, le Schisme religieux en Russie. — Berlin. — B. Behr. — 1865.

« selon qu'on est partisan de l'ancienne routine, ou
« que l'on donne dans les abstractions. — Quant à
« nous, si nous avons commencé à parler de la liberté
« de conscience, ce n'est ni pour établir des théories
« abstraites, ni pour émettre des subtilités libéralistes.
« — Cette question nous était imposée par la situation où
« se trouvent nos provinces occidentales, par la lutte qui a
« surgi dans ces contrées. »

Ces explications données, et la paix avec ses abonnés faite, M. *Katoff* termine son article par une sorte d'invocation des pénates de la *Gazette de Moscou* : la lumière, la liberté, la confiance en soi-même. — « Ce
« qui nous est le plus dangereux, » — s'écrie-t-il, —
« ce sont les ténèbres ; ce qu'il nous faut, c'est la lu-
« mière, la liberté et la confiance en nous-mêmes, la
« confiance dans le progrès de notre vie sociale, dans
« la conservation de nos intérêts sociaux, tant de ceux
« de l'État que de ceux de l'Église. »

Nous demandons pardon à nos lecteurs de nous être arrêté si longtemps à analyser le « *premier Moscou* » du 18 août 1863, mais les détails dans lesquels nous sommes entré nous semblaient nécessaires pour rendre compréhensible l'extrême rapidité avec laquelle, depuis lors, M. *Katoff* avança dans la voie des idées ultra-russes. — Averti par l'expérience qu'il est des carrières où tout arrêt devient impossible, qu'il est des vérités que le public *ne veut pas* qu'on lui dise et des flatteries qu'il *exige* qu'on lui répète, M. *Katoff* se sentait à la tête d'un parti, et voulait y rester. — Cela le mit dans l'indispensable nécessité de demeurer au premier rang et d'enchérir toujours sur les idées que l'amour-propre national dictait à la phalange qui suivait son étendard. — Sous peine de se dépopulariser,

il fallait avancer plus vite et plus hardiment que tous les autres dans la voie de ce patriotisme bourru qui consiste plutôt à détester ses voisins qu'à s'aimer entre compatriotes, de ce patriotisme sauvage qui rappelle les coutumes de l'ancienne Tauride, où les étrangers étaient immolés sur l'autel de la patrie, de ce patriotisme ridicule à force de présomption, qui fait que les Chinois sont de bonne foi en traitant les autres peuples de barbares et en soutenant qu'un jour viendra où la langue et les coutumes chinoises seront adoptées par l'humanité entière.

Il est des pentes sur lesquelles on glisse bien plus rapidement qu'on ne le voudrait ; celle où se trouvait placée la *Gazette de Moscou* était de ce nombre, aussi la voyons-nous descendre avec une telle précipitation, que son mouvement n'est plus une course, mais devient une véritable chute.

De crainte de fatiguer nos lecteurs par des citations trop fréquentes et trop longues de la *Gazette de Moscou*, nous ne lui emprunterons plus que trois passages, que nous choisissons parmi les plus saillants et les plus caractéristiques. — Ils suffiront pour faire voir où va ce journal et où il en est venu.

Dans son numéro du 20 septembre 1863, après avoir dit que parmi la population agricole du royaume de Pologne (ancien duché de Varsovie) il y a eu, non-seulement des Polonais, mais encore des Russes et des Lithuaniens, la *Gazette de Moscou* s'écrie : « Et quelle
« est la position de ces Russes et de ces Lithuaniens !
« — On leur ôte ce qu'ils ont de plus précieux au
« monde, — leur croyance et leur langue. — Il serait
« temps de mettre fin aux artifices cléricalo-aristocrati-
« ques, en réunissant définitivement à l'Empire les

“ parties du Royaume habitées par des Russes et des Lithuaniens ; du moins faudrait-il y placer des employés russes, en introduisant la langue russe dans les écoles et dans les tribunaux. ”

Le 1^{er} octobre, on lit dans la *Gazette de Moscou* : “ Il est temps que nous agissions enfin dans le sentiment que ces contrées (les provinces occidentales) sont russes ! russes ! russes !... Voici ce qui est arrivé tout récemment : dans le projet concernant la création des nouvelles institutions administratives, on avait proposé de laisser aux communes rurales la faculté de choisir leurs députés, soit parmi les membres de la commune, soit parmi le clergé local. — Cette stipulation était faite en vue de nos provinces occidentales, où les paysans sont fort arriérés, de sorte que les curés de campagne sont les seuls qui pourraient défendre leurs intérêts. — Que peut-on désirer de mieux ? — Eh bien, — on a trouvé à y faire des objections ! — Si l'on accorde ce droit au clergé russe, — a-t-on dit, — il faudra le reconnaître également au clergé catholique ! — N'avais-je pas raison de dire que nous ne pouvons encore nous habituer à voir dans les provinces occidentales une partie intégrante de la Russie, où tout ce qui n'est pas russe et qui n'est pas orthodoxe grec peut être toléré, mais ne saurait prétendre à être représenté ? ¹. ”

Dans un « premier Moscou » daté du 8 février 1864, M. *Katkoff* s'exprime ainsi : « Plus d'une fois déjà nous avons émis l'idée que dans nos provinces occidentales nous devons faire tous nos efforts pour désunir

¹ Ces mots sont soulignés dans le texte russe.

“ le catholicisme et la nationalité polonaise. — Le catholicisme, par lui-même, ne saurait éveiller de haine contre aucune nation, mais, combiné avec l'élément du polonisme, il devient un drapeau sous lequel se réunit tout ce qui est hostile à la Russie. — Enlevons donc à nos ennemis une arme aussi puissante, — et les rêveries utopiques de la faible population polonaise qui habite ces contrées tomberont d'elles-mêmes ! ”

“ Que les catholiques, les protestants et même les juifs ne reçoivent leur instruction religieuse qu'en russe ; que dans leurs temples la parole des prédicateurs ne retentisse qu'en russe ; que, tous, ils ne prient Dieu que d'après des livres de prières russes ; — et ils cesseront de se regarder comme Polonais ! — Le dernier lien qui les unit à cette nationalité sera rompu, et, au lieu d'ennemis, nous y trouverons des hommes dévoués à la patrie commune, car ils ne pourront plus se regarder autrement que comme Russes. ”

Voilà où la *Gazette de Moscou* était arrivée au mois de février 1864, après avoir opté, — le 2 août 1863 encore, — en faveur de la liberté de conscience. — Accusant le parti clérico-polonais d'artifice condamnable, pour avoir tenté d'ôter aux Lithuaniens “ ce qu'ils ont de plus précieux au monde : leur religion et leur langue, ” la *Gazette de Moscou* propose de forcer ces mêmes Lithuaniens à n'apprendre que le russe, et à ne prier que d'après des rituels russes, sans s'apercevoir que la langue des habitants de cette province n'est ni le polonais, ni le russe, mais le lithuanien.

Tout en approuvant l'idée libérale qui a présidé à la création des nouvelles institutions administratives, fon-

dées sur le principe électif, la *Gazette de Moscou* est d'avis qu'il faudrait n'accorder qu'aux Russes l'exercice des droits civiques, puisque « tout ce qui n'est pas Russe et qui n'est pas orthodoxe grec ne saurait prétendre à être représenté. » — Pour donner à ce principe ultra-russe une forme pratique, il faudrait prescrire qu'à l'ouverture des assemblées électorales chacun ait à faire sa profession de foi, et que, quiconque ne serait pas trouvé suffisamment orthodoxe, se verra privé de ses droits de citoyen, du droit de voter dans les questions d'intérêt commun. — Cette idée n'est pas neuve, nous l'avons déjà signalée dans un de nos écrits précédents, comme ayant trouvé des défenseurs dans la presse russe¹, mais elle nous semblait tellement en contradiction avec les doctrines libérales, les aspirations progressistes, la soif de lumières qu'affecte la *Gazette de Moscou*, que nous ne fûmes pas peu surpris en la rencontrant dans ses colonnes, et notre surprise fut portée au comble lorsque nous vîmes que, six mois après avoir parlé en faveur de la liberté de conscience, la *Gazette de Moscou* demandait l'établissement de l'inquisition en Russie.

De l'inquisition ! — nous dira M. *Katkov* ; — j'aurais demandé, moi, l'établissement de cet affreux tri-

¹ Voir mes Études sur l'avenir de la Russie ; VII^e Étude, le *Schisme religieux en Russie*, Berlin, B. Behr, 1865. — Dans une brochure intitulée « *Epître aux Serbes* » les signataires, au nombre de 11, s'expriment ainsi : « Que celui qui n'appartient pas à l'Eglise orthodoxe ne soit chez vous ni législateur, ni administrateur, ni juge, ni membre d'aucune assemblée délibérante, parce que sa conscience est autre que votre conscience. — Il ne faut donc pas qu'un hétérodoxe jouisse de la plénitude des droits civiques, ni qu'il devienne un fils de la grande maison serbe, ayant qualité de voter avec ses frères dans les questions d'intérêt commun. »

bunal, dont la loi est l'arbitraire, qui juge sur des soupçons, qui condamne pour des convictions, qui s'arroge le droit de violer le sanctuaire domestique, où il pénètre aux heures de la prière, pour voir si tout se passe selon les formules qu'il lui a plu de prescrire ? Mais vous me calomniez, monsieur ! je n'ai jamais parlé d'inquisition, je n'y ai jamais pensé.

Vous n'y avez pas pensé, j'aime à le croire ; vous n'avez pas réfléchi sur la valeur pratique de la proposition que contient votre article du 8 février 1864 ; réfléchissons donc ensemble aux conséquences qu'aurait la mise à exécution de votre idée ; vous donnerez, après, le nom qu'elle mérite à l'institution dont vous demandez la création.

Négligeant à dessein le côté théorique de la question, pour ne pas nous voir entraînés dans une discussion trop longue sur le mérite ou le démérite moral de l'idée d'une russification forcée de tous les cultes étrangers, nous n'allons considérer que le côté pratique de cette idée, en supposant, pour un moment, que, s'inspirant des conseils de la *Gazette de Moscou*, le gouvernement russe aurait pris toutes les mesures qu'exige la stricte exécution des conseils que lui donne l'article du 8 février.

Le premier soin qu'on aurait à prendre serait de faire traduire en russe la messe et les rituels *latins* dont se servent les catholiques ; les livres de cantiques *allemands* des protestants ; les catéchismes et les livres de prières écrits en *polonais* ou en *lithuanien* ; enfin, le talmud *hébreu* des juifs. — Cela fait, on enverrait les nouveaux livres d'église et de prières dans toutes les écoles publiques, dans tous les pensionnats privés, en ordonnant, — comme le propose la *Gazette de Moscou*, —

qu'à l'avenir « les catholiques, les protestants et même les » juifs n'aient à recevoir leur instruction religieuse qu'en » russe. »

Ici déjà se présente une question assez difficile à résoudre, celle de savoir s'il faudra ou s'il ne faudra pas exiger la remise aux autorités locales de tous les anciens catéchismes, de tous les ouvrages religieux qui ne seraient point rédigés en russe? Si l'on ne prend pas cette mesure, il est à prévoir que les traductions seront mises de côté et que l'on ne se servira que des anciens originaux; il faudrait donc, pour être conséquent, retirer tous les livres de prières, latins, allemands, polonais, lithuaniens, hébreux, etc., etc. — Consentira-t-on à les rendre? N'essayera-t-on pas de les soustraire à l'autorité? Ne tâchera-t-on pas de remplacer les livres enlevés de force, par d'autres que l'on ferait venir de l'étranger? Cela est probable, mais cela n'invalide point la justesse de notre argument, quand nous disons : Du moment qu'on est résolu d'imposer aux catholiques, aux protestants et aux juifs l'usage des catéchismes et des livres de prières russes, il devient inévitable, non-seulement de leur enlever de force les livres dont ils se servent maintenant, mais même de veiller à ce que la censure et la douane les empêchent de remplacer ces livres par d'autres. Cette mesure cadre assez mal avec la liberté de la presse et l'abolition de la censure que demande la *Gazette de Moscou*, mais, nous l'avons dit, elle est inévitable, sous peine d'annihiler de fait le projet de contraindre les adhérents de tous les cultes hétérodoxes à ne recevoir leur instruction religieuse qu'en russe.

Quelque chose de semblable devrait avoir lieu pour le culte public, dans les églises catholiques et protes-

tantes, ainsi que dans les synagogues israélites. — Les livres d'église latins, allemands et hébreux remplacés par des traductions russes, on ordonnerait aux prêtres, aux pasteurs et aux rabbins d'officier en russe, « afin que, — comme le demande la *Gazette de Moscou*, — dans tous ces temples la parole des prédicateurs ne retentisse plus qu'en russe. »

Tout cela serait fort difficile à faire exécuter, à cause de l'opposition que rencontreraient ces mesures de la part des principaux intéressés, qui s'obstineraient à ne pas comprendre que c'est un bienfait que pense leur faire M. Katkoff « en rompant le dernier lien qui les unit à leurs nationalités; » mais en y mettant beaucoup de fermeté et très-peu d'égards pour « les criailleries de la presse étrangère, » et en employant « des moyens énergiques » comme ceux qu'affectionne la *Gazette de Moscou*, on parviendrait peut-être à des résultats assez satisfaisants, — en apparence du moins. — Les portes des temples, comme celles des écoles, étant nécessairement ouvertes, la police pourrait toujours veiller à la stricte exécution de la loi qui interdirait d'officier ou d'enseigner la religion dans une autre langue que le russe. — Assistant régulièrement aux prônes, et visitant souvent les écoles, les autorités locales actuellement instituées, en y mettant beaucoup de zèle, suffiraient pour prévenir les infractions à la nouvelle loi, pour autant qu'elle ne concernerait que l'instruction et le culte publics; mais la police serait évidemment insuffisante pour empêcher les contraventions à celles des stipulations de cette loi qui auraient la prétention de réglementer l'éducation et le culte domestiques. — Pour cela, pour veiller « à ce que, — comme le veut la *Gazette de Moscou*, — les catholiques, les protestants et les

juifs ne prient Dieu que d'après des livres de prières russes, » il faudrait créer une autorité spéciale dont le pouvoir discrétionnaire dépasserait de beaucoup celui de la police. — Comme ce n'est pas d'une transgression manifeste de la loi, d'un acte public de désobéissance qu'il serait question, mais bien d'une série de délits commis à huis clos, ce n'est point la police qui pourrait être chargée de la poursuite de ce genre de fautes.

— Il faudrait pour cela un tribunal à part, ayant le droit de s'immiscer dans les affaires de famille, d'interroger les habitants de toute maison suspecte, de questionner les personnes qui la fréquentent, les domestiques qui y servent, pour savoir si c'est bien *en russe* qu'on y prie Dieu. — Il faudrait que, dans les cas douteux, ce tribunal eût la faculté de pénétrer dans les habitations mêmes, pour y chercher les livres de prières prohibés, et pour constater le degré de culpabilité de ceux qui se seraient permis de prier d'après une autre formule que celle que prescrit la loi. — Il faudrait, enfin, que ce tribunal eût le pouvoir de prononcer sur les peines encourues par les coupables, et sur les mesures à prendre pour prévenir et empêcher la perpétration de semblables crimes.

Comment M. *Katkov* appellerait-il un tribunal chargé d'une telle besogne, investi d'un tel pouvoir? — Le terme « *inquisition* » lui semblerait-il trop dur, ou, nous accusant d'exagération, prétendrait-il que son projet de russification forcée des livres de prières pourrait se réaliser sans qu'il fût besoin d'avoir recours à des moyens coercitifs? — Cela ne serait pas logique, car du moment que l'on promulgue une loi, il est indispensable de prévoir les cas d'infraction, et de stipuler à qui il incombe de veiller à l'exécution de la loi.

— Cela fait que le règlement sur les prières, que demande la *Gazette de Moscou*, devrait nécessairement être placé sous l'égide d'une autorité quelconque, chargée de le faire appliquer; or, quels que soient la forme et le nom de l'autorité qui aurait mission de contrôler en quelle langue on prie le bon Dieu, cette autorité serait bien l'équivalent de l'*inquisition*.

Quelque ardent que l'on suppose le patriotisme de M. *Katkov*, quelque vif que soit le désir qui l'anime de faire triompher son idée de la russification de toutes les contrées annexées à l'Empire, on n'en est pas moins surpris de voir jusqu'à quelles extrémités il se laisse entraîner par le désir immodéré de demeurer à la tête du parti qu'il s'est fait. — Le style de ses écrits, les considérations élevées qu'on y rencontre, l'érudition dont il y fait preuve, tout dénote que M. *Katkov* est un homme éclairé, un homme que ses capacités devraient sauvegarder contre ces exagérations dangereuses où l'esprit de parti fait tomber les intelligences médiocres; c'est donc une sorte de phénomène moral auquel nous assistons, en le voyant pousser le culte de la nationalité jusqu'à vouloir exterminer toutes celles qui ne sont pas russes, en l'entendant demander, en même temps: et la liberté de la presse, et la mise à l'index de tous les livres de prières qui ne seraient point rédigés en russe.

L'état morbide qu'indique cette manière de raisonner semble être une crise par laquelle la presse politique russe devra passer, pour arriver de l'enfance où nous la voyons à la virilité qu'elle ne tardera pas d'atteindre. — Tout comme M. *Katkov* en ce moment, M. *Hertzen*, dans le temps, se vit atteint d'un de ces accès de surexcitation fébrile qui font que le patient tend à renver-

ser toutes les bornes de la logique, pour sauter à pieds joints par-dessus les obstacles que voudrait lui opposer une critique impartiale, et pour se jeter dans l'abîme des paradoxes sans base raisonnable, des propositions sans application possible.

Partant de deux points opposés, M. *Hertzen* et son antagoniste de Moscou arrivent à un même résultat, si tant est qu'une conclusion " *ad absurdum* " peut être regardée comme étant un résultat.

Le point de vue du publiciste de Londres est plus élevé que celui auquel se place M. *Katkoff*. — S'inspirant d'une idée humanitaire, M. *Hertzen* voudrait arriver à la solution du problème social pour le monde entier. — Pour lui, c'est de toutes les races, de tous les peuples qu'il s'agit ; il fait donc abstraction de la circonscription des limites qui indiquent l'étendue territoriale des différents États, tels qu'ils sont constitués actuellement. — Le but qu'il voudrait atteindre est le bien-être de tous, en laissant à chaque individu, à chaque groupe, à chaque peuple la faculté de se régir à sa guise et de s'associer librement à telle ou telle autre nation, selon ses affinités morales et ses intérêts matériels. — A ce but il croit qu'on doit être prêt à tout sacrifier, et il va jusqu'à demander à la Russie de procéder à son suicide politique, en consentant à dissoudre volontairement le lien qui lui attache les contrées dont l'ensemble forme sa puissance, et à laisser décider chaque contrée, chaque province, s'il lui convient de faire partie de l'Empire, ou si elle préfère en être détachée.

Le cachet d'exagération que portait cette utopie à tendance centrifuge, relevé encore par ce qu'il y avait là de choquant pour l'amour-propre national, ne pou-

vait manquer de soulever contre les conclusions de M. *Hertzen* l'opinion publique en Russie : on s'aperçut que ses théories étaient creuses, le bon sens des masses se fit valoir, et, comme nous l'avons dit, la *Gazette de Moscou* n'eut point de difficulté à triompher de l'école *Hertzen*, en lui opposant l'idée d'une Russie gardant sa puissance fondée sur la devise " *l'Union fait la force.* "

C'est de ce principe que part M. *Katkoff*, mais, de même que son antagoniste, il se perd par l'exagération. Au mouvement *centrifuge* que rêvait le publiciste de Londres, le patriote de Moscou songe à opposer une force *centripète*, dont il augmente chaque jour l'intensité, au point d'en arriver à une compression violente des extrémités du corps politique de l'Empire qu'il refoule de force vers le centre social et religieux de la Russie, n'admettant ni diversité de race, ni différence de langue, ni dissemblance de caractère, ni dissidence de croyances, et voulant arriver à n'avoir, sur le sol soumis au sceptre russe rien que des Russes. — Pour lui, ce n'est pas du bien-être des contrées annexées à la Russie qu'il s'agit ; son but, c'est la grandeur et la puissance de l'Empire, et, tout comme M. *Hertzen* pour le sien, M. *Katkoff* croit que, pour ce but, tout doit être sacrifié, et que pour l'atteindre on est en droit d'ôter aux habitants des contrées annexées " *ce qu'ils ont de plus précieux au monde : leur langue et leur croyance.* "

C'est le propre de l'exagération d'aboutir toujours à des résultats diamétralement opposés à ceux qu'il s'agit d'atteindre. — La théorie du " *self-government* " de M. *Hertzen*, poussée jusqu'à l'extrême, jusqu'à la dissolution de l'Empire, produisit un mouvement tout

opposé à celui que pensait amener le rédacteur en chef du *Kolokol*. — Non-seulement dans le centre de la Russie se développa un redoublement de vitalité nationale, mais aux extrémités de l'Empire, dans les provinces à population mi-partie russe, et même dans celles où il n'y a pas de Russes du tout, se manifesta une tendance marquée à se rapprocher du centre commun, la résolution arrêtée de ne point se séparer de l'Empire. — Jamais autant qu'en ce moment, dans les provinces de Podolie, Volhynie, Kiew, Poltawa, etc., etc., on ne s'est préoccupé de l'idée de la communauté de race avec les Russes habitant le centre du pays; nulle part les doctrines séparatistes de M. *Hertzen* n'ont trouvé aussi peu d'adhérents que dans les provinces baltiques, où il n'y a point ou presque point de Russes. — Malgré ce qu'il pouvait y avoir de séduisant dans l'image d'une existence politique indépendante, que M. *Hertzen* faisait miroiter aux yeux de ses lecteurs, l'idée d'une séparation de la Russie n'a jamais trouvé de partisans en Esthonie, en Courlande ni en Livonie. — Sentant tous les avantages qu'au point de vue de la sécurité leur offre l'union avec la Russie, et assurés, par l'attitude du gouvernement actuel, que leurs croyances, leur langue, leurs us et coutumes seront respectés, ces provinces sont tellement attachées au trône, que je n'hésite pas à les nommer la Vendée russe. — Cet attachement, rien ne saurait l'ébranler; ni une proposition comme celle que, naguère, les patriotes polonais firent à la Courlande de se joindre à la grande république polonaise, ni l'attrait de la consanguinité qui existe entre les provinces baltiques et la Prusse, ni la perspective de s'établir en État indépendant, rien, — si ce n'est la mise en pra-

tique de cette russification forcée et générale que prêche M. *Katkoff*.

Que cette idée ait un commencement d'exécution; que les provinces baltiques voient leur nationalité menacée; qu'en Lithuanie on touche au catholicisme; qu'en Ukraine on méconnaisse les droits si légitimes des us et coutumes locales; que partout on introduise comme unique langue tolérée dans les tribunaux, les écoles et les églises, le dialecte moscovite, usité dans les provinces du centre, et on verrait un résultat diamétralement opposé à celui que voudrait obtenir la *Gazette de Moscou*. — Au lieu d'unifier et de fortifier l'Empire, on n'arriverait qu'à en détacher les provinces qui l'encadrent, dans lesquelles se manifesterait bientôt une tendance séparatiste, une force centrifuge d'une intensité telle, qu'il n'y aurait plus de cercle de fer assez solide pour les retenir et pour les empêcher de se soustraire à une domination, qu'à juste titre ces provinces taxeraient de « *joug étranger*, » puisqu'elle aurait porté atteinte aux choses dont la *Gazette de Moscou* dit elle-même qu'elles sont « *ce qu'il y a de plus précieux au monde* : » leur langue et leur croyance.

Voilà quel aurait été le résultat final de la politique prônée par la *Gazette de Moscou*, si le gouvernement s'était laissé entraîner à suivre des conseils dont M. *Katkoff* lui disait et redisait chaque jour qu'ils étaient *l'expression de l'opinion publique en Russie*. — Heureusement il n'en fut rien. — Le gouvernement persista dans la ligne de conduite qu'il s'était tracée, et le public, à son tour, vint protester contre le titre d'avocat général de ses intérêts, que s'était arrogé le rédacteur en chef de la *Gazette de Moscou*.

Il est un sort inévitable pour les chefs de file, les

hommes de parti, tels que M. *Hertzen de Londres* et M. *Katkoff*, qui, à toute force, voudrait se faire le *Hertzen de Moscou* : il arrive toujours un moment où la foule qu'ils ont ameutée les abandonne, et où ils ne se trouvent entourés que des hommes de leur coterie. — Se voyant à la tête d'un mouvement qu'ils ont provoqué, ne pouvant s'arrêter, sous peine de se rendre impopulaires, ils avancent toujours, et, de paradoxe en paradoxe, aboutissent à l'absurde. Alors le bon sens des masses se réveille, elles voient ce qu'il y a d'impraticable dans ces doctrines utopiques dont l'exposition théorique flattait naguère leur imagination; ingrates et oubliées qu'elles sont, elles tournent le dos au « *rêveur politique* » dont les chimères leur semblaient si attrayantes; la réaction se fait, et au lieu d'un chef de parti, il ne reste plus qu'un directeur de journal, dont le ton devient cassant et arrogant, au fur et à mesure qu'il sent le vide se faire autour de lui. — M. *Hertzen*, nous l'avons vu plus haut, a fourni cette carrière tout entière; arrivé à la conclusion absurde que la Russie ait à procéder à son propre démembrement, il a été abandonné par ses adhérents, et il est tombé, victime du bon sens public. — Quant à M. *Katkoff*, le charme dure encore, mais tout nous fait présager qu'il ne durera plus longtemps, sa théorie de la russification forcée des contrées annexées à l'Empire étant trop insensée pour ne pas finir par choquer ses abonnés, comme déjà elle a choqué plusieurs des rédacteurs des autres feuilles du pays.

L'opposition contre les doctrines ultra-russes que propageait la *Gazette de Moscou* n'a pas attendu, pour se manifester, que M. *Katkoff* fût tombé dans les dernières exagérations que nous avons signalées. —

Au mois d'août déjà, parurent dans quelques feuilles pétersbourgeoises des articles qui essayèrent d'invalider les arguments du journal moscovite. — Ainsi la gazette « *Goloss* » (la voix), du 24 août, s'élève contre les mesures d'extrême rigueur si chaleureusement recommandées par M. *Katkoff*, en démontrant que les procédés admissibles dans les provinces à population mi-partie russe, où gouvernait le général *Mourawieff*, étaient impossibles dans le royaume de Pologne. — « Une administration russe en Pologne » — dit ce journal, — « est chose impossible, par cette simple raison qu'on ne saurait trouver un nombre suffisant d'employés russes sachant le polonais. — Or, dans quelle langue pourraient parler au peuple les organes subalternes du pouvoir administratif, si ce n'est dans la langue du peuple? » — On voit qu'à cette époque M. *Katkoff* n'avait pas encore trouvé la solution de cette question, en proposant que le peuple tout entier fût contraint à apprendre la langue de ses administrateurs.

Le *Journal* (russe) de *Saint-Pétersbourg* vint, à son tour, protester contre la violence du langage de son confrère de Moscou, en signalant, dans le public russe, la naissance d'une manière de voir plus rationnelle et plus modérée que celle des adhérents des « mesures énergiques. » — « Nous sommes heureux de constater, » — dit le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 3 octobre, — « qu'à côté de ces voix on commence à en entendre d'autres qui reconnaissent qu'il serait impraticable, et même nuisible aux intérêts de la Russie, que de vouloir absorber la Pologne, en la privant de toute autonomie. »

Envenimée par le ton arrogant des réponses de la *Gazette de Moscou*, cette polémique prit bientôt un ca-

ractère acerbe et personnel, et du domaine des arguments elle passa dans celui des invectives, ce qui fournit à M. *Katkoff* l'occasion de prouver combien il est supérieur à tous ses collègues, dans un art assez nouveau dans la presse russe, l'art du *pugilat littéraire*, lequel consiste à traiter ses adversaires avec un mépris écrasant, qui sert à bien établir l'idée de sa propre supériorité, idée qu'on incruste à la force du poignet dans l'entendement de ses lecteurs.

A propos d'une divergence d'opinions entre elle et le journal « *Goloss*, » la *Gazette de Moscou* du 30 octobre dit : « La gazette *Goloss* est en prétention contre nous pour quelques mots qu'en passant nous lui avons jetés, en réponse aux efforts amicaux qu'elle fait pour nous arrêter au bord du précipice dans lequel nous serions prêt à tomber... Elle prétend que nous avons pris de trop grandes libertés, et que nous avons déplacé la discussion de son arène littéraire. — La discussion! — Mais quand donc nous sommes-nous permis d'entrer en discussion avec la gazette *Goloss*, ou avec n'importe laquelle des autres gazettes de Saint-Pétersbourg qui ressemblent au *Goloss*?..... On ne peut discuter qu'avec ceux pour qui l'on a ne fût-ce que l'ombre d'une estime quelconque; la discussion n'est possible que là où il y a n'importe quelle base commune. — Nous n'avons jamais discuté avec la gazette *Goloss*! »

Ce n'est pas, comme on le pressent déjà, sur la seule gazette *Goloss* que pouvait s'assouvir la fureur de l'irascible rédacteur de la *Gazette de Moscou*. — Une seule victime ne pouvait lui suffire pour établir aux yeux de ses lecteurs cette grande vérité, qu'il n'y a qu'un journal unique, le sien, auquel il vaille la peine

de s'abonner; d'autres encore avaient osé le contredire, d'autres lui faisaient concurrence : c'étaient les grandes feuilles éditées à Saint-Pétersbourg. Il fallait donc en finir d'un coup, en les enveloppant toutes dans une seule et même réprobation, en prouvant que Saint-Pétersbourg et tous les journaux qui s'y rédigent sont entachés de sentiments antinationaux, qu'il serait temps de réprimer « *par quelque grande manifestation du vouloir populaire.* »

L'occasion d'entrer en campagne ne se fit pas attendre longtemps. — Un des correspondants du *Times*, après avoir écrit pendant quelque temps du théâtre même de l'insurrection, se rendit à Saint-Pétersbourg, d'où furent datées les dernières lettres qu'il adressa à son journal. — Il paraît, car la *Gazette de Moscou* ne cite pas le texte de la correspondance, — il paraît que dans ces lettres le voyageur anglais jugeait la question de l'autonomie polonaise moins désespérée qu'elle ne lui avait semblé pendant qu'il était en Pologne, et qu'il dit du général *Mourawieff* plus de mal qu'il n'en avait osé dire pendant qu'il était en Lithuanie. — Ces faits, M. *Katkoff* les attribue à l'influence de la société de Saint-Pétersbourg, où l'idée d'absorber la Pologne n'a jamais été goûtée, et où M. de *Mourawieff* a moins de zélateurs qu'à Moscou.

« Voilà bien l'influence de l'atmosphère de Saint-Pétersbourg! » — s'écrie M. *Katkoff* dans un *premier Moscou* du 24 décembre. — « Toute cette nullité, cette putridité, cet absurde et méprisable pseudo-libéralisme, qui consiste à trahir sa patrie, à négliger ses intérêts vitaux et à se soumettre en esclave aux opinions d'autrui, — tout cela nous entourait de ses émanations nauséabondes, lorsque, dans les colonnes du *Times*,

nous lûmes ces deux lettres datées de Saint-Pétersbourg. » « L'air putréfactif que respire ce soi-disant libéralisme pétersbourgeois et dont l'action délétère se répand de plus en plus dans l'intérieur de la Russie, — voilà notre tort, voilà notre mal!..... « Ce ne sont ni ses ennemis du dehors, ni les correspondants étrangers, avec leurs jugements et leurs relations, qui sont dangereux pour la Russie; ce qu'il y a pour elle d'odieux et de dangereux, c'est cette peste intérieure, contre laquelle il ne reste qu'un seul moyen à employer, — celui d'une puissante manifestation du vouloir populaire! »

Quelle violente que fût cette sortie contre Saint-Pétersbourg, elle ne suffit pas pour calmer l'ire de M. *Katkov* qui, le 31 décembre, revint à la charge, et fit appel aux mauvais sentiments qu'il savait exister encore dans une partie des gentilshommes russes, en leur rappelant qu'à Saint-Pétersbourg, « on les avait traités avec assez peu de cérémonie » lorsqu'il s'agissait de la question de l'émancipation et de la dotation territoriale des serfs.

En Russie, comme nous l'avons dit à la page 15, le règlement sur la dotation territoriale laisse beaucoup de marge au libre arbitre des partis intéressés à l'ex-division, tandis qu'en Pologne la loi tout récemment promulguée résout la question d'une manière beaucoup plus sommaire.

En Pologne, les paysans entrent, *sans transition ni retard*, en possession de toute la terre par eux cultivée, l'ancien propriétaire noble devant être indemnisé par des annuités que lui payera le trésor, sur la base de taxations faites après coup. — Cette mesure, que le correspondant prémentionné du *Times* avait qualifié de

« révolution sociale, » rencontra dans la société de Saint-Pétersbourg des critiques qui la trouvèrent trop brusque et trop absolue, jugement qui attira aux antagonistes de M. *Katkov* la sortie que voici :

« Dans le propriétaire noble *polonais*, — qui est en même temps un factieux, en rébellion contre la Russie, — ils sont prêts à voir une victime malheureuse d'un gouvernement barbare qui a recours à des mesures révolutionnaires. — Le propriétaire noble *russe*, — qui était l'instrument principal de la vie politique en Russie, — leur semble devoir être traité avec une extrême rigueur ¹. — *Vis-à-vis du gentilhomme russe, ces messieurs croient de leur devoir de faire aussi peu de cérémonie que possible.* » — « Sur le sol *polonais*, ils sont partisans de toutes les prérogatives nobiliaires, et défendent avec chaleur les droits de la propriété; — sur le sol *russe*, ils sont démocrates enragés, et seraient prêts à voir dans le socialisme et le communisme la sagesse suprême, la forme définitive de la société humaine. — Pourquoi tout cela? — Parce que le pseudo-libéralisme pétersbourgeois, qui a paru si attrayant au correspondant du *Times*, est l'ennemi le plus implacable du peuple russe et de l'Empire de Russie. »

L'effet de cette virulente philippique contre Saint-Pétersbourg devait être d'autant plus grand que les accusations de M. *Katkov* touchaient à trois cordes particulièrement sensibles. — Il rappelait aux gentilshommes mécontents du mode de l'émancipation des serfs, que c'est de Saint-Pétersbourg que venaient les

¹ Dans le texte russe de M. *Katkov*, il est dit « *satrawit wsiemi sobakami,* » ce qui veut dire : chasser avec tous les chiens. — Nous avons cru devoir changer cette locution, qui n'aurait été ni comprise, ni goûtée en France.

mesures qui avaient dérangé leur fortune ; il flattait une des faiblesses de la société de Moscou, qui a toujours jaloué la capitale préférée servant de résidence à la cour ; et il stimulait l'antagonisme de race que les événements de Pologne venaient de réveiller dans les classes moyennes de la Russie. — Le moyen de persuader les masses consiste à leur parler au nom de leurs mauvais instincts ou de leur vanité ; aussi l'accusation de manquer de patriotisme lancée contre les antagonistes de M. *Katkoff*, fut-elle reçue par les nombreux lecteurs de la *Gazette de Moscou*, comme une vérité incontestable, à titre de renseignement servant à motiver la rancune qui, dans l'intérieur du pays, existe contre la ville *semi-étrangère*, la capitale de contrebande qui a usurpé les droits de la sainte Moscou aux blanches murailles. — Incapable de saisir les nuances peu accentuées de la diatribe de M. *Katkoff*, nuances qui semblent indiquer que c'est plutôt les journalistes pétersbourgeois que les conseillers de la couronne qu'il déclare « *ennemis du peuple russe*, » le public de la *Gazette de Moscou* enveloppe dans un même sentiment de réprobation tout ce qui vient ou tient de Saint-Pétersbourg, de sorte que les mesures administratives les plus bienfaisantes ne sont reçues qu'avec une certaine défiance, et que l'article le mieux fait, le plus rationnel serait rejeté sans hésitation, par la seule raison qu'il aurait paru dans un journal de Saint-Pétersbourg.

Malgré le triomphe qu'il avait remporté sur ses contradicteurs qu'il regardait comme ses ennemis, M. *Katkoff* n'était pas encore satisfait. — Il les avait rendus suspects à ses abonnés, il voulait encore les rendre suspects au gouvernement. — Dans le numéro du 25 décembre, la *Gazette de Moscou* avait fait entendre

comme quoi le correspondant pétersbourgeois du *Times* aurait publié certains détails qu'il ne pouvait connaître que par ses amis de Saint-Pétersbourg, les susdits pseudo-libéraux, lesquels auraient volé (*kradut*) dans les archives du gouvernement des documents destinés à demeurer secrets, pour les communiquer à cet étranger. — Ce propos fut relevé, et on somma M. *Katkoff* de désigner par leurs noms les personnes qu'il accusait de trahison envers l'État, sommation à laquelle il répondit dans le numéro du 16 janvier 1864, de la *Gazette de Moscou*.

Faisant appel à la crédulité sans limites de ses lecteurs, qu'il a habitués à prendre ses assertions pour des axiomes, M. *Katkoff* commence ainsi : « *Nous sommes loin d'avoir un amour-propre excessif* ; mais nous avons assez le respect de nous-même pour ne jamais pouvoir nous permettre d'entrer en aucune explication directe et sérieuse avec certains journaux de Saint-Pétersbourg. » ... « Que ces journaux pensent bien ou mal de nous, cela nous est absolument indifférent ; ils n'obtiendront point de réponse sérieuse. »

Après avoir maintenu l'accusation du vol des documents secrets, lancée contre les « pseudo-libéraux de Saint-Pétersbourg, » M. *Katkoff* continue ainsi : « Un certain journal pétersbourgeois, *comme s'il s'était senti touché au vif* (sic), nous demande compte de ces paroles, en nous menaçant de nous déclarer calomnieux, si nous n'indiquons les personnes qui ont détourné les susdits documents secrets. — Comme nous ne tenons nullement que cette gazette, ou d'autres feuilles de la même espèce, aient de nous une opinion favorable, nous n'avons pas fait attention à cette sommation. »

Si, malgré cela, la *Gazette de Moscou* rompt le silence

dédaigneux qu'elle a gardé envers les feuilles pétersbourgeoises, ce n'est pas pour revenir sur la condamnation dont elle les a frappés, mais bien pour répondre à quelques lettres privées qui lui ont été adressées à ce sujet, et dont l'une la remercie « d'avoir dévoilé une nouvelle et honteuse manigance. »

A cela M. *Katkov* répond que la publication de documents qui n'étaient pas destinés à voir le jour n'est nullement chose nouvelle, que plusieurs dispositions secrètes du gouvernement avaient déjà paru dans la presse étrangère; après quoi il finit son article en ces termes : « Quant à savoir qui soustrait ces papiers, et « qui les transmet aux Polonais (sic), ou aux correspondants des journaux étrangers, c'est de quoi les « gazettes de Saint-Pétersbourg doivent être mieux informées que celle de Moscou ! »

L'accusation, on le voit, est aussi violente qu'elle est habilement faite. — Aucun journal n'était désigné par son nom, personne ne pouvait intenter à M. *Katkov* un procès en diffamation, et pourtant le gouvernement était averti de se tenir sur ses gardes, et de se méfier, non pas d'une feuille spécialement désignée, mais du journalisme pétersbourgeois en général, puisque c'étaient « LES GAZETTES de Saint-Pétersbourg » qui étaient mises en suspicion d'avoir communiqué des documents secrets, non-seulement au correspondant du *Times*, mais même « AUX POLONAIS. »

Nous aimons à croire que M. *Katkov* est animé d'une ardeur patriotique hors ligne, et qu'il a la conviction inébranlable que la direction qu'il poursuit est la seule qui mène au salut de la patrie, car il faut être fortement pénétré de la sainteté du but à atteindre, pour se laisser aller à adopter les moyens qu'emploie la

Gazette de Moscou afin de démolir ses contradicteurs. — Si, comme le prétendent les ennemis de M. *Katkov*, il n'y avait dans son fait rien que de la vanité, de l'esprit de domination, de l'orgueil littéraire, de l'ambition qui fait miroiter à ses yeux un portefeuille de ministre, on ne saurait trouver des termes assez forts pour flétrir sa conduite, car l'ouragan de sentiments haineux qu'il s'efforce de soulever contre les nationalités étrangères, le souffle de méfiance qu'il essaye de répandre contre Saint-Pétersbourg, pourraient amener des perturbations déplorables, si sa parole était aussi influente qu'il la suppose. — Or, M. *Katkov* croit à la puissance de sa parole, il est persuadé que la foule l'écoute, que les masses le suivent. — Pour lui, il n'y a pas de doute : le mouvement populaire, tel qu'il le désire, existe, et c'est lui qui le dirige; il assume donc toute la responsabilité morale qui découle de l'intention, et qui pèse sur la tentative, lors même que les résultats en demeureraient nuls. — Pour arriver au but qu'il poursuit, nous le voyons prêt à sacrifier la nationalité, la croyance, le bien-être des provinces annexées à l'Empire, nous le voyons stimuler l'antagonisme entre la vieille Russie et sa nouvelle capitale, en s'efforçant de détrôner Saint-Pétersbourg au profit de Moscou; nous sommes donc fondés à poser la question : *Quel est le but que poursuit M. Katkov?* — Est-ce de la Russie ou de lui-même qu'il s'agit? est-ce un déplorable aveuglement ou une ambition coupable qui le pousse? est-ce la grandeur de sa patrie ou la sienne propre qu'il pense assurer?

Entre les réponses contradictoires que font à ces questions, d'une part, les adhérents à la *Gazette de Moscou*, et d'autre part, les détracteurs de M. *Katkov*, le

critique impartial ne peut procéder que d'après le dicton latin : *Quivis præsumitur bonus donec probatur contrarium* ; or, ce que nous connaissons de M. *Katkoff*, à savoir la gazette qu'il dirige, ne saurait servir de preuve suffisante pour l'accuser d'arrière-pensées égoïstes. — Tout comme lui, M. *Hertzen* a donné dans les extrêmes des théories qu'il professait ; tout comme lui, son émule de Londres s'était fait cassant au point de devenir sanguinaire, et de se réjouir à l'idée des meurtres que pourraient commettre, à leur retour en Russie, « les soldats habitués en Pologne à piller les châteaux des nobles ¹, » et pourtant personne n'a jamais douté que M. *Hertzen* ne fût un parfait honnête homme. — Ses doctrines sont chimériques, les conclusions qu'il en tire l'ont mené à l'absurde, l'esprit de parti l'entraîne à des propositions violentes, le succès dont il jouissait lui avait donné une idée exagérée de sa propre importance politique ; tout cela nous paraît indubitable, et c'est ce que nous avons dit dans plusieurs de nos écrits, n'is jamais et nulle part nous n'avons émis de doute sur la pureté des intentions de M. *Hertzen*. — L'exemple du publiciste de Londres nous montre que le fait d'avancer de si énormités politiques, n'implique nullement la preuve d'une perversité morale, d'un calcul égoïste ; nous sommes donc tout prêts à admettre que ce n'est ni la vanité, ni l'ambition qui talonnent M. *Katkoff*, mais que c'est un patriotisme mal éclairé qui l'anime. — Au reste, ceci est un sujet à débattre entre M. *Katkoff* et sa conscience, et qui ne touche en rien le public. — Ce qui doit nous préoccuper en tout cela, c'est la question de savoir si la presse

¹ Voir la notice à la page 72 de ma « *Question polonaise.* » Berlin, B. Behr, 1863.

russe, dont nous venons de signaler la direction, est ou n'est pas une puissance avec laquelle le gouvernement doit compter, ou, pour nous servir des termes employés plus haut : jusqu'à quel point elle peut passer pour l'expression exacte de l'opinion publique.

Nous ne nous faisons pas illusion sur les clameurs qui vont s'élever contre nous, et sur la violence des attaques auxquelles nous nous exposons en établissant cet axiome : *En Russie il n'y a pas encore d'opinion publique.*

Cette opinion va se former sans doute, elle s'établira et se fortifiera *avec le temps*, mais c'est s'abandonner à une étrange illusion, c'est se tromper soi-même — ou autrui, — que d'assurer qu'elle existe déjà à l'heure qu'il est. — Développons cette idée.

Une opinion, c'est-à-dire une conviction personnelle fondée sur une perception individuelle, ne peut se former qu'à la suite d'une étude plus ou moins attentive, d'une réflexion plus ou moins sérieuse sur l'objet qu'il s'agit de juger. — *Une opinion*, pour avoir le droit de passer pour sérieuse et rassise, doit être le résultat du *libre choix* entre différentes manières de voir ; elle pré-suppose donc, dans l'intelligence de celui qui doit faire ce choix, la notion de *diverses* manières de juger une seule et même question.

Tant que nous sommes à apprendre l'a b c, nous n'avons d'opinion, ni même de notion de rien.

Plus tard, quand nous commençons à épeler, les notions nous arrivent, mais elles n'impressionnent que notre mémoire, sans provoquer aucun jugement personnel.

Plus tard encore, en suivant le cours d'un gymnase, par exemple, il se développe en nous une sorte de con-

viction; mais ce n'est point encore *une opinion*, c'est *une croyance* qui reflète, sans rien y changer, l'opinion d'autrui, celle de nos maîtres.

Enfin, arrivé à l'Université, l'ensemble des notions acquises nous met à même d'essayer notre premier jugement personnel. — Nous nous passionnons pour les théories de tel professeur, nous blâmons les tendances de tel autre, il y a *libre choix* entre des manières de voir différentes, il y a là *le commencement* d'une opinion personnelle. — Chancelante et indécise encore, elle est souvent influencée par des circonstances toutes fortuites : le charme et la vigueur de diction de tel professeur, ou l'urbanité des manières de tel autre ; elle s'égaré donc souvent, et exprime, la plupart du temps, non pas un avis final et indépendant *sur les questions en litige*, mais bien un jugement *sur la personne* et le mérite des professeurs.

Ce n'est que bien plus tard que l'opinion vraiment personnelle se forme d'une manière décisive, surtout en matière de questions sociales. — Cela n'a lieu qu'alors que la vie réelle a augmenté la somme des notions acquises, que *l'expérience* et *la réflexion* ont mûri notre entendement. — Alors nous apprécions *par nous-mêmes* et les choses et les hommes ; l'habitude d'examiner des questions de politique intérieure a rendu notre jugement vraiment indépendant, nous ne tâchons plus de lire sur la figure du professeur, ou dans les colonnes du journal qui nous guide, si nous sommes sur la bonne voie ; nous sentons que nous sommes majeurs ; — *notre opinion personnelle est formée !*

Voilà, en peu de mots, l'exposé de la marche progressive vers la maturité politique de l'individu, comme des sociétés ; il s'agit maintenant de déterminer auquel

de ces stades indiqués est arrivé le développement de l'opinion publique en Russie.

Le vrai public russe, ces masses dont le nombre se compte par plusieurs millions, en est encore à apprendre l'a b c ; il n'a donc ni notion ni opinion concernant les questions épineuses qui se débattent au nom de ses intérêts.

Le chiffre de ceux qui commencent à épeler est, de même, fort considérable. — Faisant les efforts les plus méritoires pour orner sa mémoire de données entièrement nouvelles, cette partie du public russe n'a encore ni l'aptitude, ni même *la prétention* d'émettre son opinion en matière de politique intérieure.

Moins nombreuse, mais se comptant encore par centaines de mille, est la classe de notre société dont le développement intellectuel se trouve au niveau de celui qu'on peut acquérir en suivant le cours d'un gymnase. — Lisant couramment et lisant volontiers, cette partie de notre public s'intéresse aux événements contemporains, mais elle n'est pas encore assez indépendante pour juger par elle-même de la vraie signification des phénomènes auxquels elle assiste. C'est dans le journal auquel il est abonné que l'individu appartenant à cette classe va chercher l'énoncé des faits pour croire à leur réalité ; c'est son journal qu'il consulte pour savoir ce qu'il doit penser et dire. — S'abonnant à telle ou telle gazette, non par choix, mais par hasard ou par habitude, — parce que son père y était abonné, parce qu'il demeure non loin de la ville où s'édite la feuille, parce qu'il y trouve des annonces qui l'intéressent, — il croit à son journal comme à un oracle. — Ne lisant, la plupart du temps, qu'une seule gazette, il reflète les opinions de la rédaction, et serait d'un avis tout opposé

si, au lieu d'être abonné à la feuille qu'il tient, il avait souscrit à une autre. — Évidemment, ces lecteurs si assidus sont à l'époque des croyances et non pas encore à celle des jugements indépendants. — Ils *croient*, sans examen aucun, à tout ce que dit leur journal ; ils n'ont pas encore une opinion personnelle, mais ils sont tout prêts à *croire* qu'ils en ont une, pour peu que leur journal le leur affirme. — Quelle proie pour une rédaction rusée !

Les hommes qui ont atteint le degré de développement intellectuel qu'on trouve chez les habitués de nos universités sont encore moins nombreux, et ne comptent guère que par dizaines de mille. — Chez eux se trouve déjà un jugement *personnel*, qui se manifeste une première fois dans *le choix* qu'ils font entre les divers organes de la publicité. — Optant pour tel ou tel journal, selon leur goût et leurs inclinations, ils le déclarent le meilleur et le plus raisonnable de tous ; mais, comme les studieux de nos universités le font pour les professeurs, nos studieux de la vie politique se passionnent volontiers pour la gazette de leur choix, et finissent par jurer sur la parole du chef de file. Ce que dit leur feuille de prédilection est bien jugé, le livre qu'elle leur recommande est un ouvrage admirable, celui dont elle ne parle point ne vaut pas la peine qu'on a prise de le lire ; elle a raison, cette feuille révéérée, toujours raison, quoi qu'elle puisse dire, surtout si la rédaction est assez adroite pour entremêler ses déclamations de la phrase stéréotypée : « Ce n'est pas moi qui dis cela, ce sont *vos idées*, mes chers lecteurs, que je reproduis, c'est *l'opinion publique* qui se reflète dans mes colonnes. » — Alors l'enthousiasme ne connaît plus de bornes. — On se réunit

dans de grands festins culinaires, au cri de « vivat acadcmia ! vivant professeurs ! » on boit force champagne, et, lorsqu'il commence à agir, on envoie à l'habile rédacteur une dépêche télégraphique, pour lui dire : « Telle réunion boit à votre santé, » et le tour est fait !

Est-ce là l'expression d'une *opinion publique*, c'est-à-dire d'une *somme de convictions personnelles* formant majorité par leur nombre, et indiquant la maturité politique de la société, par *l'origine tout individuelle* de chacune de ces convictions ? — Autant vaudrait dire que les moutons de Panurge suivaient une *conviction personnelle* en sautant par-dessus la houlette que l'espiègle pâtre tendait à ses inoffensifs élèves. — Ce dont il s'agit, c'est de faire sauter le premier de la file ; cela fait, le reste va sans difficulté. — Tous alors sautent, les uns plus haut que les autres, sans demander pourquoi, et rien que pour ne pas rester en arrière des camarades : phénomène naturel qu'on peut observer dans n'importe laquelle des prairies émaillées de la sainte Russie, mais qui ne prouve, en aucune façon, que *l'opinion publique* dans le monde des brebis se serait prononcée en faveur de ces gambades périlleuses, fussent-elles entreprises dans la direction qui mène au progrès politique.

Mais, pourraient nous objecter nos lecteurs, à ce titre il n'y a donc personne en Russie qui, en fait de questions politiques, aurait une opinion personnelle, réellement indépendante, et fixée par une réflexion sérieuse !

Nous n'avons pas dit cela, et nous ne le disons point, parce que nous sommes convaincus du contraire.

Sans nul doute, nous possédons en Russie des indi-

vidus dont l'entendement politique est développé au point de rendre leur jugement indépendant des avis émis par autrui, qui jugent les choses et les hommes d'après ce qu'ils valent, et non pas d'après ce qu'on leur dit qu'ils doivent en penser. — Il y a chez nous des hommes indépendants, qu'aucune polémique de journal ne saurait dérouter, et ce n'est pas seulement parmi ceux qui ont été mûris par l'âge et l'expérience que se trouvent ces hommes; nous en rencontrons dans toutes les classes de la société, à tous les degrés d'instruction, à tous les âges. — Il y en a parmi les hauts fonctionnaires comme dans le négoce, parmi les savants comme parmi les personnes à l'instruction modeste, parmi les vieillards comme parmi les auditeurs de nos hautes écoles; *il y en a*, c'est indubitable, mais combien y en a-t-il? — Peu! extrêmement peu! — Si peu, qu'ils ne forment qu'une minorité à peine perceptible!

Le plus grand avantage qu'a sur nous l'Occident de l'Europe, c'est que là la partie du public aux convictions *réellement personnelles* est très-nombreuse, et que dans certains États elle forme même la majorité de la nation. L'habitude de participer au maniement des affaires de l'État a développé chez le citoyen anglais, belge, suisse, etc., etc., non-seulement un tact très-fin pour saisir les nuances et la valeur des opinions émises par la presse, mais encore un très-vif intérêt pour tout ce qui regarde la chose publique.

Chez nous, c'est tout autre chose. — Chez nous, le petit nombre d'hommes aux convictions personnelles est arrivé à un jugement indépendant, non pas par suite de l'habitude de s'occuper des affaires de l'État, qui se traitent peu en public, mais bien par suite de

qualités tout individuelles, d'un esprit pénétrant, d'une combinaison juste, d'un caractère entier, qui les pousse à s'affranchir de la tutelle intellectuelle de la parole imprimée. — Comme le nombre de ces hommes est moins grand que celui qu'il faudrait pour suffire aux affaires de toute espèce qui se font dans le pays, il arrive chez nous le contraire de ce qu'on voit à l'étranger. — A l'étranger, un grand nombre de gens distingués restent oisifs, faute d'occupations, tandis que chez nous les hommes capables sont surchargés de besogne. Qu'ils soient appelés à diriger les affaires de l'État ou quelque grande entreprise mercantile, qu'ils siègent dans le fauteuil d'un tribunal ou sur le banc d'une haute école, qu'ils achèvent une carrière honorable ou qu'ils se préparent à en commencer une, ces hommes d'élite n'ont que le temps nécessaire pour remplir leur tâche aride, et ne disposent point d'assez de loisir pour se mêler de la polémique des journaux.

Il s'ensuit qu'à l'étranger la presse se trouve sous une sorte de surveillance permanente du public, qui n'est point guidé par le journalisme, mais qui, au contraire, lui impose sa manière de voir. — A peine paraît-il un article contenant quelque principe dangereux, quelque proposition nuisible à la chose publique, que des milliers de voix s'élèvent pour protester, que des centaines de plumes se mettent en mouvement pour prouver au publiciste mal avisé combien il est isolé dans sa manière de voir. — Ces réfutations, ces protestations sont la voix du vrai public, l'expression de l'opinion populaire, qui se prononce spontanément et domine si bien le journalisme qu'il finit par n'être plus que l'écho, l'expression de l'opinion publique.

En Russie, ce n'est pas là ce qui arrive. — Le grand

public russe, comme nous venons de le dire, *se prépare* à apprendre à lire; une fraction considérable *apprend* à lire, mais ne le sait pas encore; d'autres *lisent*, mais sans choix aucun, et croient à tout ce qui est imprimé et *quel que soit l'endroit où cela est imprimé*; d'autres encore *choisissent leur journal*, mais, ce choix fait, ne jurent que par lui; enfin, une dernière fraction, numériquement très-faible, est indépendante dans ses jugements, *mais n'a pas assez de loisirs* pour se mêler d'une manière active aux débats de la presse. — Quelle est, après cela, la part que prend le *public russe* dans l'énoncé de ce que MM. les journalistes nous disent être « *l'opinion du public russe?* » Elle est évidemment nulle ou presque nulle.

Ce que défendent nos gazettes, ce qui y fait le sujet d'une polémique très-vive et souvent très-acerbe, n'est l'opinion que d'une fraction microscopique de la nation.

Ce sont les rédacteurs de nos journaux politiques, plus leurs correspondants ordinaires, plus quelques rares correspondants fortuits qui forment cette petite peuplade militante s'escrimant sur un terrain jonché de papier imprimé et y faisant tant de bruit, qu'on dirait vraiment que c'est la voix gigantesque du peuple russe qu'on entend. Essayons de déterminer la force numérique de cette phalange belligérante.

D'après la statistique de *Kolbe* (page 260), il y a, en fait d'éditions périodiques *russe*s (journaux quotidiens et hebdomadaires, revues mensuelles, etc., etc.), à Saint-Petersbourg 142, à Moscou 45, à Odessa 10, à Kiew 8, à Tiflis 6, et à Kazan 4, ce qui, avec 50 gazettes de province, fait un total de 265 publications périodiques.

Toutes ces publications auraient-elles la prétention de parler au nom de la Russie? — Loin de là! — Les unes, comme la plupart des gazettes de province, ne s'occupent que d'intérêts locaux; d'autres représentent une science spéciale, d'autres quelque intérêt de commerce, d'autres ne traitent que de littérature et de beaux-arts; donc, comme il s'agit ici d'organes s'occupant de politique générale, qu'il faut considérablement diminuer le chiffre ci-dessus trouvé. — Décomptant les gazettes de province, restent 216 publications périodiques, dont les trois quarts, pour le moins, ont un but spécial, de sorte que le nombre des journaux et des revues se mêlant de politique, et qui pourraient prétendre représenter l'opinion publique russe, se réduit à 54.

Ce chiffre est sans doute encore exagéré; admettons-le néanmoins; supposons en outre que dans chaque rédaction il y a, en moyenne, dix collaborateurs, et nous trouverons qu'il y a en tout 540 individus participant à la rédaction des publications qui parlent au nom de la Russie.

Mais est-ce que tous ces messieurs écrivent des articles politiques? — Non; car il y en a, parmi eux, un grand nombre qui ne s'occupent que de correspondances théâtrales, financières et littéraires, qui font les revues des journaux étrangers ou les récits des faits locaux. — Défalquant tout cela des quatre pages d'un journal, et calculant la place qu'occupent les annonces, les nouvelles officielles, les dépêches télégraphiques, etc., il ne reste qu'environ une demi-page où s'exprime l'*opinion politique du journal*, ou ce que le journal nomme « *l'opinion de la Russie.* »

Dans la rédaction de ces articles de fond, les corres-

pondants ne prennent qu'une bien faible part ; c'est le personnel stable de la gazette qui en est chargé ; or, il faut, en moyenne, trois, deux, ou seulement une seule personne pour écrire ces articles, selon le format, la fréquence d'apparition et l'importance du journal. — Pour fixer nos idées par des chiffres, admettons que sur les 54 journaux politiques, les cinq plus importants ont trois rédacteurs d'articles de fond, que cinq autres en emploient deux chacun, et que les 44 restant n'en ont qu'un seul ; cela nous donne en tout 69 individus s'étant adjugé une sorte de monopole pour exprimer les vœux, les espérances, les sympathies et les aversions que nourrit la Russie.

Soixante-neuf ! — Cela en fait un sur près d'un million d'habitants ! — C'est comme si, en Angleterre, il y avait en tout 28 écrivains s'occupant de polémique politique, tandis qu'en Belgique il y en aurait 5, en Suisse 3, et dans l'Électorat de Hesse un seul. — Il nous semble que les pays que nous venons de nommer se croiraient assez faiblement représentés dans la presse, si le nombre de leurs écrivains politiques se bornait aux chiffres indiqués, et encore auraient-ils sur nous l'avantage que chez eux le *vrai public*, celui qui lit les gazettes sans en rédiger lui-même, se mêle souvent d'une manière active à ce qu'on y dit en son nom.

Chez nous, la fraction politique de la république des lettres forme un État, ou plutôt plusieurs petits États dans l'État. — Établissant chacune ses principes, sa base d'opérations, les rédactions de nos différentes publications périodiques se font entre elles une guerre acharnée et se disent parfois des choses fort dures, sans que le public songe à s'immiscer dans leurs querelles.

— Cela offre à nos publicistes l'avantage de leur laisser les coudées libres, de sorte que s'il leur convient d'avancer des énormités, ils sont certains de ne trouver de contradicteurs que dans les rangs de leurs collègues, les collaborateurs des journaux avec lesquels ils sont en guerre, et non pas dans le public, qui reste spectateur muet de leur chamaillis. — Cet avantage, si tant est que c'en soit un, se trouve contre-balancé par un inconvénient qui doit paraître fort grave au journalisme : le *grand public demeure absolument indifférent à tout ce que disent nos gazettes*. — Il est vrai que chacune d'elles a ses partisans, ses adhérents ; il en est qui ont des lecteurs si bien captés qu'ils ne jureraient que par le rédacteur de leur journal ; cela peut suffire pour former une coterie, une clientèle, un parti, mais cela n'a ni racine, ni écho dans les masses ; aussi n'hésitons-nous pas à dire qu'aucun journal russe, sans en excepter la *Gazette de Moscou*, n'exerce une influence réelle sur le pays.

Cela n'empêche nullement le journalisme de devenir très-utile à la chose publique. — Que MM. les directeurs de nos gazettes suivent l'exemple de ceux de leurs collègues qui s'appliquent à éclairer le gouvernement sur les vrais besoins du pays ; qu'ils discutent avec calme et dignité les questions en litige ; qu'ils défendent leurs convictions sans manquer de respect à celles d'autrui ; qu'ils offrent leurs avis au gouvernement sans prétendre lui forcer la main ; enfin qu'ils soient assez véridiques et assez modestes pour avouer que c'est en leur nom, ou tout au plus au nom de leurs clients, qu'ils parlent, sans émettre la ridicule prétention d'être les fondés de pouvoir de la nation entière, — et chacun de ces messieurs pourrait rendre des ser-

vices réels à la patrie. — C'est ainsi qu'en 1857 commença M. *Hertzen*, en éditant les premiers numéros de son *Kolokol* ¹, » c'est ainsi que débuta plus tard M. *Katkoff*. — Ce qui a perdu l'un et l'autre, ce sont les adulations du parti qui s'est formé autour d'eux, les ovations que leur offraient certains lecteurs enthousiastes, ovations qui leur ont si bien tourné la tête, qu'ils sont de bonne foi en soutenant, l'un à Londres et l'autre à Moscou, qu'ils se trouvent à la tête du vrai mouvement populaire, qu'ils sont des puissances avec lesquelles le gouvernement doit compter.

Cette hallucination, déterminée par un excès de vanité, a cela de triste qu'elle empêche deux écrivains d'un grand talent de devenir aussi utiles que le promettaient les premiers pas qu'ils firent dans la carrière du journalisme. — Ce que jadis proposaient les deux publicistes, c'étaient des mesures libérales et nullement impossibles à exécuter ce qu'ils produisent maintenant, ce sont des bulles de savon qu'une dialectique habile fait miroiter au soleil, où elles lancent mille reflets rayonnants, mais sur lesquelles le bon sens public vient souffler au moment même où les images qui s'y présentent prennent des formes trop fantastiques. — Alors tout change en un instant; le brillant phénomène disparaît, et du météore admiré par la foule il ne reste qu'un peu d'eau sale dont les gouttes retombent sur celui qui fut l'auteur adulé de l'expérience physico-politique.

Les bulles de M. *Hertzen* ont crevé sous le souffle du sentiment national qui s'est subitement manifesté en Russie, celles que lance maintenant M. *Katkoff* ne

¹ Voir, à la page 19 de ma brochure « *Lettre de M. Hertzen à l'ambassadeur de Russie à Londres.* » — Berlin, B. Behr, 1862.

tiendront que jusqu'au jour où se calmera la surexcitation produite par les menaces contre les frontières de l'Empire; le gouvernement aurait donc tort de se préoccuper plus des unes qu'il ne s'est préoccupé des autres.

Les adeptes de M. *Hertzen* étaient tout aussi nombreux que le sont ceux de M. *Katkoff*; ils étaient en majeure partie plus jeunes, c'est-à-dire plus enthousiastes, plus entreprenants; ils se recrutaient dans une classe plus instruite que celle où se trouvent la pluralité des abonnés de la *Gazette de Moscou*, ce qui augmentait la force expansive de l'école, et néanmoins M. *Hertzen* n'est jamais parvenu à fonder un parti assez puissant pour que le gouvernement ait eu à compter avec lui. — Ce à quoi il aurait pu aboutir, et ce qu'en partie il a atteint, c'est de pousser quelques individus isolés à des manifestations aussi intempestives que stériles, à des bravades dont les suites leur furent plus ou moins funestes; mais là s'arrêtait, là devait infailliblement s'arrêter son action, le grand public, les vraies masses demeurant inaccessibles à toute influence de n'importe quelle propagande.

C'est tout au plus à un résultat semblable que pourrait aboutir M. *Katkoff*. — Tout comme, dans le temps, les théories dissolvantes du socialisme de M. *Hertzen* enflammaient la jeunesse studieuse de la Russie, les doctrines comprimantes de la russification forcée du monde électrisent maintenant la jeunesse moins avancée en civilisation de notre classe marchande, et jusqu'aux hommes à barbe grisonnante de cette classe, la plus assidue à s'abonner à la *Gazette de Moscou*. — A cette heure, où tout est en question, où

l'insurrection imparfaitement domptée exige encore le maintien d'un pouvoir dictatorial en Pologne, où l'on ignore la solution que donnera le gouvernement à la question polonaise, à cette heure, les démonstrations des partisans de M. *Katkoff* n'ont d'autre but que de prouver l'admiration qu'ils ont pour les enseignements du grand russificateur de Moscou, admiration qui ne leur permet pas de douter que le gouvernement ne finisse par adopter des mesures qui leur semblent aussi salutaires que faciles à exécuter. — Tous ces diners en l'honneur du rédacteur en chef de la *Gazette de Moscou*, ces toasts enthousiastes, ces dépêches adoulatrices, ces lettres flatteuses ne sont que des signes d'allégresse d'un parti qui se croit certain de la victoire.

Cette illusion ne saurait durer. — L'insurrection définitivement éteinte et les résolutions du gouvernement concernant la Pologne connues, il est impossible que le parti ultra-russe ne voie une grande partie de ses espérances s'évanouir, car il est impossible qu'à Saint-Pétersbourg on consente à adopter le projet de la russification des provinces annexées, lequel est aussi utopique et aussi inadmissible que celui de leur cession volontaire, que proposait le « *Kolokol*. » — Alors les adeptes de M. *Katkoff* se trouveront dans une position semblable à celle où se trouvèrent, dans le temps, les partisans de M. *Hertzen*. — Voyant leurs avis dédaignés, leurs plans rejetés, ils commenceront par se plaindre de l'aveuglement des conseillers de la couronne, qui n'ont pas compris la sublimité de leurs idées; ils seront de bonne foi en soutenant que la patrie est en danger, puisqu'on n'écoute pas leurs conseils, et, s'excitant au bruit de leurs propres paroles,

— tout comme le firent dans le temps les adhérents de M. *Hertzen*, — ils finiront par accuser le gouvernement de trahir la cause de la Russie, de sacrifier le bonheur du peuple à des calculs égoïstes. — Arrivés à cette irritation fébrile qu'atteignent si facilement les partis politiques qui se croient opprimés, il n'est pas impossible que, parmi les partisans de M. *Katkoff* se trouvent, soit de petits groupes qui se laisseront aller à faire ce que la *Gazette de Moscou* appelle « *une puissante manifestation du vouloir populaire*, » soit des individus isolés qui voudront se signaler par quelque démonstration tapageuse. — Ce serait fort regrettable, sans doute, car il en résulterait pour ces patriotes turbulents des procès et des condamnations, comme celles que subirent quelques-uns de leurs antagonistes de l'école de M. *Hertzen*, mais ce ne serait qu'un mal de nature toute privée, dont la Russie n'aurait nullement à souffrir. — Quelles que soient les manœuvres des adeptes ultra-russes de M. *Katkoff*, jamais ils n'arriveront à avoir la moindre influence sur le peuple russe, pas plus que n'en ont eu les disciples ultra-libéraux de M. *Hertzen*, lesquels ont du moins la modestie d'avouer leur impuissance, tandis que la *Gazette de Moscou* persiste à dire qu'elle parle au nom de toute la nation ¹.

¹ Voici ce que dit à ce sujet M. *Bakounine*, un des triumvirs de la Cloche :

« Quoi qu'il y ait d'amer dans cet aveu, il me semble que, pour la réussite future de la cause révolutionnaire, nous devons énoncer bien haut la conviction où nous sommes que *jusqu'ici l'influence de notre parti sur le peuple est restée à peu près égale à zéro*. — La grande révolutionnaire n'a pas encore d'accès auprès des masses et n'a pas encore su ébranler la confiance aussi insensée que malheureuse qu'elles ont dans le Czar. » — Voir le « *Narodnoe Delo* » de M. *Bakounine*. Londres, 1862, p. 24.

Immuables dans leurs croyances, que celles-ci soient religieuses ou politiques, les masses en Russie sont absolument impossibles à influencer par n'importe quelle propagande ; or, en fait de convictions politiques, le peuple russe n'en a qu'une seule, c'est que le Czar ne peut jamais vouloir que le bonheur de la nation, et que tout ce qu'il fait est fait pour le bien du peuple. — Pour l'homme du peuple russe, cette conviction découle de la nature même du pouvoir du Czar ; aussi ne se dément-elle jamais, quelles que soient les mesures que prenne le gouvernement. — De tout ce qui augmente le poids qui pèse sur le peuple, c'est l'entourage du souverain, ses conseillers, ses ministres qu'on accuse ; de tout ce qui allège ce poids, c'est le Czar que l'on remercie ; aussi la confiance en l'Empereur Alexandre II, — « *le libérateur*, » comme l'a surnommé le peuple, — est-elle telle, que rien au monde ne saurait l'ébranler. — Or, il faudrait que cette confiance fût ébranlée, dans une fraction du moins de la nation ; il faudrait que cette fraction fût numériquement importante, et qu'elle eût, dans le dire de tel parti, de telle gazette, plus de confiance qu'elle n'en a dans le Czar, pour que ce parti, cette gazette aient le droit de se croire une puissance avec laquelle le gouvernement aurait à compter. — Ce phénomène peut se produire parfois dans les États de l'Occident de l'Europe, mais en Russie il est absolument impossible. Aussi, en nous reportant à la question formulée au commencement de ce chapitre, n'hésitons-nous pas à y répondre de la manière la plus péremptoire : *Non ! la presse en Russie n'est pas l'expression de l'opinion des masses ; le journalisme n'est pas une puissance avec laquelle le gouvernement aurait à compter !*

Mais, nous objecteront nos lecteurs, les gazettes, et nommément celle de *Moscou*, doivent pourtant exercer une influence quelconque.

Le *Kolokol* de Londres en exerçait une, et sur une fraction de la société et sur le gouvernement ; il est donc impossible que le vainqueur de M. *Hertzen* ne soit arrivé aux mêmes résultats que le publiciste qu'il a détrôné. — Cette observation est fort juste. — La presse russe, et surtout la presse ultra-russe de *Moscou*, n'est pas sans exercer une certaine action sur le public, et même sur les résolutions du gouvernement auquel, comme nous l'avons montré à la page 112, elle imposa la nomination du général *Mourawieff* au poste de *Wilna*.

Quant à l'effet qu'elle a produit sur une fraction de la société lettrée, nous venons de voir qu'elle y a développé l'antagonisme des races, en surexcitant l'orgueil national et en semant la méfiance entre *Moscou* et *Saint-Pétersbourg*. — C'est à nos lecteurs de juger s'il y a là de quoi la féliciter.

Quant à l'influence que le journalisme aux déclamations patriotiques exerce sur les résolutions du gouvernement, en parlant des mesures adoptées au mois de juin 1863, nous avons signalé *un fait*, à savoir : qu'à *Saint-Pétersbourg* on comptait avec la presse et qu'on en subissait la loi ; mais ce fait n'invalide nullement la proposition que nous venons d'établir, en démontrant qu'en Russie le journalisme n'est pas une puissance avec laquelle le gouvernement *doive compter*. — Cela ne prouve qu'une chose, c'est que les conseillers de la couronne ont eu tort, et même deux fois tort ; d'abord en mettant trop de précipitation à voter certaines réformes administratives, pour éviter le courroux de

la presse libérale de Londres, et puis, en adoptant certaines mesures coercitives, pour mériter les sourires de la presse réactionnaire de Moscou.

Cette double faute provient évidemment de l'idée, qu'ont encore la plupart de nos hommes en place, *que la presse est une puissance formidable* qu'on ne saurait assez craindre, une sorte de pouvoir surnaturel devant lequel il n'y a pas honte de trembler, et que le plus intrépide doit tâcher de se rendre propice; — erreur déplorable qui a été la cause de mainte et mainte bévue de la part des gouvernements modernes et dont nous serions heureux de contribuer à faire revenir le nôtre, qui plus que tout autre a besoin d'avancer d'un pas ferme et mesuré, sans se laisser ni pousser ni arrêter dans la voie du progrès rationnel.

Il en est des foudres de la presse comme de celles du Vatican, il n'y a que ceux qui croient à leur action destructive qui peuvent en être atteints, et, comme la dit un des plus éminents publicistes de notre temps, *« toute la puissance de la presse est dans l'effroi qu'elle cause »*¹. — Si cela est vrai dans l'Occident de l'Europe, c'est bien plus vrai encore en Russie, où la presse n'est que l'expression de la manière de voir d'une série de petites coteries littéraires, doublées d'un nombre plus ou moins considérable d'abonnés, mais sans racine et sans écho dans les masses.

Malgré cela, il n'y a pas de pays où l'effroi causé par la parole imprimée soit plus grand qu'en Russie, et où, par conséquent, on trouve plus d'individus prêts à plier sous la pression du journalisme. — Cela s'explique facilement par la nouveauté même qu'offre en

¹ Voir la *Presse* du 3 décembre 1865.

Russie le phénomène d'un blâme exprimé publiquement. — Il y a peu d'années encore les rigueurs de la censure garantissaient jusqu'au moindre petit employé de toute atteinte de la part de la presse, et une critique dirigée contre les actes d'un personnage haut placé aurait été chose absolument impossible. — L'état de quiétude qui en résultait pour MM. les fonctionnaires du gouvernement avait tant de charmes, qu'en le voyant cesser subitement ils éprouvèrent une vive contrariété, qui bientôt se changea en effroi, par la manière dont le journalisme usa des libertés qu'on venait de lui accorder.

D'abord ce fut le tour des 'petits employés, qu'on accusait d'une foule de vilaines choses, comme d'abus de pouvoir, de brutalités, de malversations, d'extorsions, ce qui eut pour résultat la cessation d'un grand nombre d'abus, et constitue le titre principal qu'a notre journalisme à la reconnaissance de la patrie. — Les grapilleurs et les tyranneaux, voyant leurs faits et gestes portés à la connaissance du public et à celle de leurs supérieurs, eurent une peur affreuse des gazettes, *et ils avaient raison de trembler devant elles*, car les accusations que l'on portait contre eux reposaient, non pas sur quelques diversités dans les manières de voir en matières politiques, toujours sujettes à discussion, mais sur des faits palpables, dont souvent des enquêtes judiciaires venaient constater le caractère criminel.

Tout autre était la nature des attaques que la presse dirigeait contre les conseillers de la couronne, les personnages occupant les premiers postes de l'Empire. — Là il ne pouvait être question de délits prévus par le Code pénal ou le Code criminel, et le blâme

que l'on déversait sur eux ne prenait sa source que dans la différence entre leurs opinions politiques et celles du gazetier qui les critiquait. — Nous les voyons présentés au public comme étant trop absolutistes ou trop libéraux, trop sévères ou trop conciliants, trop précautionneux ou trop aventureux, selon le point de vue du journal qui en juge, de sorte que chacune de leurs actions, par le fait même qu'elle était conforme aux manières de voir des feuilles d'une certaine couleur, devait nécessairement être blâmée par les feuilles de la couleur opposée. — Il en résulte que, quoi qu'ils puissent faire, ils sont certains de déplaire à un parti ou à un autre, et de trouver l'expression de ce déplaisir dans le journal dont dispose le parti mécontenté.

Cet état de choses existe dans l'Europe entière, mais on y est tellement habitué, qu'aucun homme d'État sérieux ne fait plus attention aux criaileries des journaux, et que les gouvernements poursuivent la direction qu'ils se sont tracée, sans s'inquiéter de ce qu'en diront les gazettes.

En Russie, c'est tout autre chose. — Le manque d'habitude de se voir jugé en public rend nos hommes d'État extrêmement sensibles à la critique de la presse. — Le bien qu'on en dit leur cause une vive satisfaction, mais c'est surtout le blâme qui les impressionne profondément; or comme de deux articles, l'un louangeur, l'autre dénigrant, c'est toujours le dernier qui est écrit avec plus d'animation, avec plus de verve, les journaux qui critiquent le plus ont le plus d'influence, et cela en raison directe du ton acerbe et incisif de leurs critiques. — Cela explique le pouvoir que dans le temps exerçait le *Kolokol* de Londres;

cela définit la nature de l'influence que la *Gazette de Moscou* a sur quelques-uns de nos hommes en place. — Naguère ils tremblaient devant la presse de Londres qui les accusait d'illibéralisme, maintenant ils tremblent devant la presse de Moscou qui les accuse de « *pseudo-libéralisme*, » et, prenant leur peur pour un commencement de conviction, ils se laissent aller à parler et même à voter dans le sens qu'ils supposent apte à les préserver de l'action destructive des foudres de la presse.

Il est aisé de comprendre combien cette facilité de céder aux influences mobiles du journalisme, doit être nuisible à la régularité de la marche du gouvernement; aussi serions-nous fort heureux si nos arguments avaient le pouvoir de démontrer aux plus timorés parmi nos conseillers de la couronne, combien l'effroi que leur inspirent les articles improbateurs des journaux est vain et mal fondé. — Quand on voit, — comme nous sommes à même de le faire, — comment s'écrivent ces articles, comment ils se lisent, et surtout comment ils s'oublient, on a de la difficulté à comprendre l'importance qu'y attachent les victimes de l'ire de tel ou tel gazetier. — Que les individus dont la conscience n'est pas nette tremblent devant les indiscretions de la presse, cela se conçoit, et c'est même fort heureux; mais que des hommes honorables, qui n'ont rien à se reprocher ni dans le passé ni dans le présent, pâlissent d'effroi en se voyant critiqués dans un journal, voilà une faiblesse condamnable provenant d'un manque de logique bien regrettable! — C'est une faiblesse condamnable, si elle va jusqu'au sacrifice de nos convictions personnelles; c'est surtout un manque de logique, car pour être exprimé par le moyen de la presse, un

avis contraire au nôtre, un blâme de notre manière de juger, n'a ni plus de consistance, ni plus d'importance que la contradiction verbale d'un collègue dans une réunion délibérante.

Pourquoi donc, — puisque en général on se montre peu condescendant en présence de la controverse orale à huis clos, — pourquoi est-on, chez nous, si facile à plier devant une opposition d'opinion énoncée publiquement dans les colonnes d'un journal ?

Serait-ce par la raison que ce journal, que la presse en général est l'expression de l'opinion publique, le résumé de la volonté populaire ? Voilà où git l'erreur, et cette erreur est des plus déplorables !

Ce que disent les imprimés politiques, ce qu'avancent MM. *Hertzen*, *Katkov* et *Schédo-Ferroti*, — s'il nous est permis de nous nommer après ces deux noms gigantesques, — ce n'est ni l'expression de l'opinion publique, ni les vœux d'aucun peuple, d'aucune association puissante, ce n'est autre chose que les avis privés, les convictions personnelles de MM. *Hertzen*, *Katkov* et *Schédo-Ferroti*. — A ce titre, celui d'une conviction personnelle, toute publication politique a droit à un certain degré de considération ; si les idées qu'elle contient sont rationnellement fondées, elle en mérite autant que les discours prononcés dans quelque conseil de l'État, mais, en aucun cas, elle ne saurait prétendre avoir plus d'importance que n'en a tout autre avis, qu'il soit émis verbalement ou par écrit.

Voilà ce que devraient se dire MM. les conseillers de la couronne de Russie. — Ils devraient donc donner l'attention qu'ils méritent aux arguments qui leur arrivent par la voie de la presse ; gardant ce qu'il y a de bon, rejetant ce qu'il y a d'impraticable ou d'exa-

géré dans les idées de chaque publiciste, ils devraient se laisser éclairer par les gazettes, mais sans jamais se laisser dominer par aucun gazetier. — Alors les discussions sur les grandes questions sociales seraient à l'abri de l'effet terrifiant qu'exercent les accusations brutales d'*impatriotisme* que lance contre Saint-Petersbourg le puissant rédacteur en chef de la *Gazette de Moscou* ; on oserait exprimer un avis contraire à celui de M. *Katkov*, sans craindre d'être honni par « la Russie toute entière, » dont il n'est ni le fondé de pouvoir ni l'avocat général ; enfin le principe que personne ne peut être rendu responsable de l'avis qu'il émet serait reconnu, la liberté du vote serait rétablie ! — Cette émancipation des opinions personnelles de dessous le terrorisme de la presse nous semble tellement désirable, que tout ce qui pourrait y contribuer serait, à nos yeux, une mesure recommandable. Aussi voudrions-nous que, dans toutes les salles des conseils du gouvernement, dans les tribunaux, les bureaux administratifs, les cabinets des ministres, on inscrivit en lettres d'or ce principe : UN GOUVERNEMENT QUI SE RESPECTE DOIT TOUJOURS ÉCOUTER LA PRESSE, MAIS NE JAMAIS S'EN LAISSER INTIMIDER !

Puisque, comme nous pensons l'avoir démontré, ce n'est pas dans la presse russe (ni dans celle de *Londres*, ni dans celle de *Moscou*) que l'on peut trouver l'expression des aspirations populaires, de l'opinion des masses, c'est évidemment ailleurs qu'il faut aller en chercher des indices ; car, tout arriéré en civilisation qu'il est encore, le peuple russe doit avoir une opinion quelconque concernant, et la politique extérieure du gouvernement, et les rapports qui existent entre la Russie et les autres États de l'Europe. — A défaut de

perceptions distinctement circonscrites, il faut que, chez le peuple, il y ait des instincts qui déterminent ses sympathies et ses antipathies ; à défaut de convictions motivées, il doit avoir des superstitions politiques : des traditions d'un passé glorieux dont se nourrit l'orgueil national, des rêves d'un avenir heureux, des noms dans lesquels il a foi et qu'il prononce avec reconnaissance. — Quelles sont — voilà ce qui doit nous préoccuper pour le moment — les croyances politiques, les sympathies et les antipathies internationales du peuple russe ; quelles sont ses prétentions, ses exigences, et à quels noms attache-t-il l'espoir de les voir réalisées ?

Pour avoir une réponse à ces questions, ce n'est ni aux marchands barbus d'un « *gostinni dwor* »¹ quelconque, ni à quelque politiqueur imberbe qu'il faut vous adresser. — Vous risqueriez de tomber, soit sur un lecteur obstiné du *Kolokol*, soit sur un abonné de la *Gazette de Moscou*. — L'un vous dirait que c'est de Londres que doit venir le salut du monde ; que c'est M. *Hertzen* qu'attend la Russie pour la réorganiser d'après les sublimes préceptes du communisme, lesquels établiraient entre lui, qui vous parle, et son voisin, le rissichime général X..., cette égalité de fortune et de position qui est le premier besoin d'un peuple vraiment libre et heureux. — L'autre vous répondrait que c'est en M. *Katkov* qu'espèrent les vrais patriotes, que c'est la grande idée de la russification du monde qui va ramener l'âge d'or sur terre, puisqu'elle ferait tomber les barrières que l'ignorance des étrangers oppose à l'extension du commerce de votre interlocuteur, lequel, en sa qualité de marchand de

¹ Halle aux marchandises diverses.

Moscou ou de Wladimir, pourra établir des comptoirs à Varsovie et à Riga, voire même à Paris et à Londres, sans avoir besoin d'apprendre les différents idiomes usités dans ces contrées.

Pour savoir ce que pense et ce que veut l'homme du peuple russe, il faut le questionner lui-même ; il faut tâcher de se rendre compte de la vraie signification des grandes manifestations populaires : celle de l'année 1812, et celle qu'on a vue de nos jours à l'occasion des événements qui se sont passés en Pologne.

En 1812 comme en 1863, la cause motrice du mouvement national était l'idée de l'*inviolabilité du territoire russe*. — Voilà le premier commandement du catéchisme politique du peuple, dans lequel les traditions de l'invasion des Tatars et de la domination des Polonais, ainsi que le souvenir de l'occupation française, sont tellement vivaces, que rien ne saurait les effacer, et qu'une menace contre ses frontières sera toujours une raison suffisante pour que la Russie se lève comme un seul homme. — Pour juger des sacrifices dont le Russe est capable quand il voit son territoire envahi, il faut se souvenir de la route de *Smolensk* à *Moscou*, dévastée par les mains mêmes du peuple ; il faut se rappeler *Moscou*, la ville sainte, réduite en cendres pour ne pas la laisser à l'ennemi. — Eh bien, — nous n'hésitons pas à l'affirmer, — le mouvement de 1863, par sa spontanéité et sa force, l'emportait de beaucoup, même sur celui de 1812 ; aussi tout ami de l'humanité, qu'elles que soient ses aspirations politiques, doit se féliciter que la guerre d'invasion qu'en 1863 projetaient les puissances occidentales n'ait pas eu lieu. — Cette guerre, selon toute probabilité, aurait amené des corps d'armée étrangers dans l'intérieur du

pays : or l'idée seule de ce qui se serait passé là est à faire dresser les cheveux. — La lutte aurait pu se prolonger, mais eût-elle duré cinq ans, dix ans, le nombre d'années que l'on voudra, jamais on n'aurait fait la paix avec un ennemi campé en dedans des frontières, et de tous les étrangers entrés de force dans le pays, pas un n'en serait sorti.

A côté de cette idée de l'inviolabilité du sol qu'il habite, il y a, dans notre peuple, celle de la *fraternité qui unit tous les membres de la grande famille russe*. — Dans la langue de l'homme du peuple, les termes : *monsieur, madame, mademoiselle*, n'ont pas d'équivalent. — Tout Russe qui en rencontre un autre, qu'il le connaisse ou non, l'aborde en le nommant « *mon père* » ou « *mon oncle*, » s'il a affaire à un homme âgé ; il dit « *mon frère*, » à tout homme de son âge ; et il traite de « *mon fils* » ou de « *mon neveu*, » les personnes plus jeunes que lui. — Pour les femmes, c'est la même chose ; on leur dit « *ma mère* » ou « *ma tante*, » « *ma sœur, ma fille*, » ou « *ma nièce*, » selon l'âge qu'elles ont ou le degré de considération que l'on veut leur montrer.

Cet usage populaire qui se retrouve, sans interruption, depuis les bords de la mer Blanche jusqu'à ceux de la mer Noire, depuis les frontières de la Pologne jusqu'au delà de l'Oural, démontre l'existence d'un fait de la plus haute importance, à savoir que, — malgré la diversité des climats et celle de quelques us et coutumes qui en résultent, malgré les divergences entre les idiomes locaux, — les habitants « *de toutes les Russies* » reconnaissent l'unité de sang qui les relie ; que les hommes du peuple de la Petite Russie, de la Russie Blanche, de la Grande Russie, des rives du Don et des

bords de la mer Blanche, se disent et se sentent frères les uns des autres.

C'est de ces deux conceptions fondamentales, celle d'une grande famille russe et celle du respect dû à la propriété (la terre), qu'elle possède *en commun*, que découle l'idée que se fait l'homme du peuple sur la nature du pouvoir du Czar. — Cette idée est telle, que beaucoup de nos lecteurs de l'Occident de l'Europe auront de la difficulté à la comprendre, puisque, involontairement, ils apporteront dans leurs jugements les termes et les classifications dont ils ont l'habitude. — Selon eux, un roi, un empereur doit être regardé, soit comme le délégué du peuple souverain, soit comme le premier fonctionnaire de l'État, soit enfin comme le souverain institué par la grâce de Dieu. — Pour l'homme du peuple russe, toutes ces définitions n'ont pas de sens ; pour lui le Czar représente à la fois le chef et le père du peuple, dans lequel toute la nation, toute la grande famille russe reconnaît l'unité de son sang. — En sa qualité de chef de famille, le Czar est le vrai propriétaire des biens-fonds indivis de la famille, c'est-à-dire de toute la terre russe, qu'il peut donner (*jallowati*)¹ et reprendre selon les inspirations de sa sagesse.

Voilà donc la base des croyances politiques du peuple russe : *une grande famille indivise de bien, possé-*

¹ C'est de la force de cette conviction que sont venues les difficultés que, dans quelques endroits, rencontra l'application de la loi du 19 février 1860, sur l'émancipation et la dotation territoriale des paysans. — En présence du décret impérial portant que dorénavant la terre lui appartiendrait, le peuple ne comprit pas qu'il pût être question d'une indemnité à payer à l'ancien propriétaire, puisque le Czar, dont les ancêtres donèrent la terre aux nobles, avait changé d'avis, et voulait la donner aux paysans.

dant en commun le sol que Dieu lui a donné, et régie par un père dont le pouvoir procède du fait même de la consanguinité que reconnaît en lui chacun de ses enfants; voyons maintenant quelles sont les prétentions du peuple en fait de libertés, quel est le degré de *self-government* qu'il faudrait lui accorder pour le contenter.

Il n'y a pas trop longtemps, — c'était au commencement des troubles polonais, — que certains journaux français s'appliquaient à accréditer le bruit que la Russie était à la veille d'une insurrection générale, parce que le peuple exigeait une constitution à l'instar de celles de l'occident de l'Europe, et que l'Empereur refusait de la lui accorder. — Il n'y a que l'absolue ignorance de ce qui se passe en Russie qui puisse accueillir de semblables assertions.

La première liberté que demandait l'homme du peuple russe est celle qu'il vient d'acquérir par la loi de 1860, qui prononce *l'émancipation de sa personne, de dessous le pouvoir de la noblesse*. — Il y tenait d'autant plus, que les traditions du temps où il était libre sont des plus vivantes, et que jamais l'idée féodale d'une différence essentielle entre le gentilhomme et l'homme du peuple n'a pu s'introduire en Russie. — La distinction que faisait le moyen âge entre le noble et le vilain, l'importance qu'il attachait à *la naissance*, ont toujours été et sont encore inconnues en Russie. Les prétentions nobiliaires, fondées sur l'idée d'un sang plus noble et plus pur, dans le petit nombre de personnes où elles se rencontrent, sont *d'importation étrangère*; le vrai Russe, qu'il soit laboureur ou gentilhomme, n'admet aucune différence de castes, et reconnaît pleinement la fraternité, la consanguinité de tous les membres de la grande famille russe. — De

cette manière de voir, il devait résulter deux choses : d'une part, les classes privilégiées qu'on désigne du nom de *noblesse* attachaient si peu d'importance à l'idée féodale de l'illustration de naissance, que nous avons vu des réunions de gentilshommes demander formellement l'abolition de toutes les distinctions de classes que reconnaît encore le code civil; — et d'autre part, le peuple asservi était d'autant plus choqué de son assujettissement, qu'il n'avait pas, pour s'en expliquer la raison d'être, l'argument qui rendait le serf de la féodalité si humble et si soumis, celui d'une *supériorité de race* qu'aurait le gentilhomme sur le manant. — Voyant dans le seigneur du village, non pas un être d'une nature supérieure à la sienne, mais un Russe, comme lui-même, un frère que sa richesse et *la faveur dont il jouissait auprès du père commun* rendaient digne de toutes sortes de considérations, mais qui n'en restait pas moins un frère, un parent, — l'homme du peuple russe désirait avec ardeur que les faveurs du Czar vinssent le trouver à son tour, pour faire cesser une dépendance qui lui pesait à double titre; car, outre que sa personne dépendait du seigneur terrien, celui-ci avait le droit de s'immiscer dans les affaires de la commune, et de dicter ses lois concernant la répartition des charges, la construction des chemins vicinaux, le recrutement, etc., etc.

La première de ces sujétions, la dépendance personnelle, ayant cessé d'exister, le peuple aspira à l'abolition de l'autre; il désirait *l'émancipation de la commune rurale de dessous la tutelle des seigneurs*. — Ce vœu se trouve également accompli. — A cette heure, la commune, — l'unité administrative de la Russie, — est absolument indépendante de l'influence des anciens

maîtres et ne prend conseil que d'elle-même pour tout ce qui concerne ses intérêts.

Ces deux libertés, la liberté personnelle et celle de la commune accordées, le peuple en demandait-il encore? L'homme du peuple russe avait-il la prétention d'étendre le cercle de son « *self-government* » au delà des limites de sa commune, en participant, par l'organe de députés de son choix, à l'administration de l'arrondissement auquel appartient son village, ou de la province dont cet arrondissement fait partie? — Nous n'hésitons pas à dire qu'il n'y a jamais songé. — Heureux de ne plus être serf, content de se voir élevé à la dignité de membre libre d'une commune indépendante, l'homme du peuple russe avait tout ce qu'il désirait en fait de libertés. — Il n'avait pas l'idée qu'il pût y en avoir de plus étendues; c'était donc le moyen de lui causer une vive surprise que de lui annoncer qu'à l'avenir il exercerait une influence directe sur la marche des affaires, non-seulement de son arrondissement, mais même de sa province.

Cette surprise, le gouvernement la lui ménagea par la loi, tout récemment promulguée, qui institue les nouveaux conseils d'arrondissement et de province, dont les membres éligibles sont nommés par des réunions électives auxquelles concourent tous les citoyens de l'Empire, les gentilshommes aussi bien que les bourgeois et les affranchis de l'année 1860. — Il est si vrai que le peuple ne prétendait point à cet élargissement de son action auto-administrative, et qu'il a été surpris en se le voyant accordé, que jusqu'à présent il est encore à se demander quelle sera l'utilité de ces nouvelles institutions électives, dont il a si peu exigé la création, qu'il n'en comprend ni la portée ni le caractère

libéral. — Transporté de joie à la nouvelle de l'abolition du servage, heureux en voyant la commune rurale placée en dehors de l'action du seigneur terrien, le peuple russe a reçu sans la moindre émotion agréable la dernière venue de ses libertés.

Néanmoins, puisque c'est la volonté de l'Empereur, il se rendra aux élections annuelles, il choisira ses députés pour les envoyer au chef-lieu du district, et, voyant les effets bienfaisants de l'immixtion de ses délégués dans les affaires de l'arrondissement et de la province, il comprendra l'importance du droit qu'il exerce et finira par regarder comme une précieuse prérogative une liberté dont, à cette heure, il ne sait trop que faire, puisqu'elle dépasse la limite des libertés qu'il rêvait et qu'il espérait obtenir la magnanimité du Czar.

Mais, — nous diront nos lecteurs étrangers, — le jour où le peuple russe aura pris l'habitude de participer à l'administration de sa province, où il aura compris l'importance du rôle que tiennent ses délégués, ne voudra-t-il pas élargir encore le cercle de ses droits civiques, ne prétendra-t-il pas avoir sa part dans la gestion des affaires du pays tout entier, comme maintenant il a sa part dans l'administration de sa province? N'exigera-t-il pas alors la création d'une chambre de députés de la nation, investie d'une partie du pouvoir souverain qui maintenant se concentre en la seule personne du Czar!

Il est certain que cela arrivera un jour, mais il est tout aussi certain qu'il se passera bien et bien des années jusqu'à ce jour; — non pas celui où le gouvernement, cédant aux instances de la presse, prendrait spontanément la résolution d'octroyer à la Russie une

organisation représentative, à l'instar de celles du reste de l'Europe, ce qui pourrait ne pas être trop éloigné, — mais jusqu'au jour où le peuple russe demanderait une telle organisation ; c'est-à-dire jusqu'au jour où il en comprendrait le mécanisme, où il en apprécierait les avantages et où, par conséquent, l'idée du pouvoir législatif résidant ailleurs que dans la personne du Czar, serait devenue *vraiment populaire*.

Nous avons dit que le peuple s'habituerait, et bientôt même, à la situation que lui fait la loi quant à sa participation à l'administration des districts et des provinces. — Il est vrai que, dans les commencements, le paysan, député de sa commune, se sentira embarrassé d'avoir à parler comme à un égal, à son collègue le député de la noblesse. Il est certain que, dans les premières séances, il hésitera à contredire les membres de l'assemblée d'arrondissement qu'il verra couverts de décorations. — Mais il se fera bientôt à sa nouvelle position ; d'abord, puisque, à son point de vue, ceux à qui il parle sont *ses frères*, frères aînés (*starchie*), longtemps préférés par le père commun, mais au niveau desquels il se voit élevé par la volonté de ce même père, et ensuite, — ce qui, à ses yeux, est beaucoup plus important, — parce que les propositions et les résolutions des réunions auxquelles il assiste n'ont de valeur que pour autant qu'elles seraient confirmées par le Czar, dont le pouvoir suprême ne serait nullement amoindri par ce qu'il pourrait dire lui-même, ou par ce que diraient ses collègues.

Voilà pourquoi l'homme du peuple russe appréciera bientôt les avantages réels de l'application du principe électif à l'administration locale ; mais voilà aussi les raisons pourquoi il ne comprendrait pas comment ce

même principe pourrait être appliqué au gouvernement de l'État, ni comment (*et surtout par qui*) une réunion de sujets pourrait être investie du pouvoir de contrebalancer le pouvoir du Czar, lequel tient le sien des mains de Dieu même.

Partant de l'idée fondamentale qu'il s'est faite sur la nature patriarcale du pouvoir du Czar, le peuple ne manquerait pas de se faire ce raisonnement : Le pouvoir d'un père est imprescriptible, le nier c'est nier la famille ; or, de même que la supposition d'un groupe d'enfants réunis pour délibérer sur une résolution à imposer à leur père serait incompatible avec l'idée de la famille, de même l'existence d'une corporation, d'une délégation, d'une réunion de sujets quelconque, ayant le droit légal de dire non quand le Czar dit oui, est incompatible avec le principe qui sert de base à la société, à la grande famille russe. — Dans cette manière de voir, rien ne saurait ébranler l'homme du peuple russe, et quoi que l'on puisse lui dire, *il ne comprendrait pas* l'idée du contrôle du pouvoir suprême qui gît au fond des institutions représentatives de l'occident, et il la rejetterait aussi péremptoirement qu'il repousserait la proposition d'un droit de contrôle à accorder à ses enfants dans le but de surveiller ses actions à lui. — *Il ne comprendrait pas !* diront nos lecteurs de l'occident de l'Europe ; le peuple russe est donc bien obtus ? — Je ne crois pas qu'on puisse tirer cette conclusion, car, parmi ces mêmes lecteurs, il s'en trouvera un assez grand nombre qui ne comprendront pas que de pareilles convictions puissent encore exister dans tout un peuple. — Elles y existent cependant, et elles sont la base de la puissance de la Russie ; car ils forment une population mâle de 25 millions, ceux qui ont une confiance

illimitée dans le Czar, et qui voteraient contre toute proposition tendant à circonscrire le pouvoir patriarcal et absolu qu'il exerce à cette heure.

Ainsi, à l'heure où nous écrivons, le peuple russe a toutes les libertés qu'il a désiré acquérir ; il vient même d'en obtenir une, celle de participer à l'auto-administration des provinces qu'il n'a jamais songé à demander ; il est donc entièrement et complètement satisfait. — Content de ce qu'il a, il regarde l'avenir avec assurance, car il voit la tournure que viennent de prendre les choses en Russie, et il a pleine confiance qu'on ne se lassera pas de travailler à l'amélioration de son sort.

Plus est grande la satisfaction du peuple, plus il est convaincu que la direction libérale qu'a choisie le gouvernement ne sera plus abandonnée, plus il doit avoir de la reconnaissance pour ceux qui ont contribué au choix de cette direction, pour ceux qui, par leurs conseils ou leurs écrits, s'appliquent, soit à augmenter la somme de son bien-être, soit à amener des mesures capables d'ajouter à la gloire et à la grandeur de la nation. — Les noms de ces amis du peuple doivent être connus des masses, qui doivent les prononcer avec confiance ou avec orgueil, selon la nature des services rendus ou à rendre encore ; selon que ce sont d'utiles réformes intérieures qu'on en attend, ou que c'est quelque brillant fait d'armes, quelque vigoureuse démonstration contre des ennemis extérieurs qu'on leur doit. — Quels sont ces noms sympathiques aux masses, ces noms populaires en Russie ?

A s'en rapporter à la presse, la question est facile à résoudre. — Le *Kolokol* d'une part, et la *Gazette de Moscou* de l'autre, nous offrent des listes toutes faites

de noms jouissant d'une immense popularité, de noms qu'il suffit de prononcer pour provoquer de grandes démonstrations d'enthousiasme. — Ces listes pourraient bien être exactes, s'il n'était question que de la manière de voir de deux fractions numériquement minimes du peuple russe, mais elles sont de tous points erronées lorsqu'il s'agit des masses, du vrai peuple, au nom duquel parlent et le journal de Londres et celui de Moscou. — *Le peuple russe ne connaît pas un seul des noms dont la presse assure qu'ils lui inspirent une reconnaissance et une confiance sans bornes.*

Que ceux de nos lecteurs russes qui douteraient de l'exactitude de cette assertion, essayent de se convaincre par le fait. — Qu'ils se munissent des numéros les plus patriotiques du *Kolokol* et des feuilles de la *Gazette de Moscou*, dans lesquelles M. *Katkoff* tresse ses plus belles couronnes de lauriers¹ ; qu'ils entrent dans n'importe laquelle des dix millions de cabanes du peuple russe, et que, la lecture des pièces achevée, ils demandent à leurs auditeurs s'ils ont une idée des sublimes patriotes dont parle M. *Hertzen*, s'ils connaissent les lauréats de M. *Katkoff* ! — Partout, et autant de fois qu'on répéterait cette expérience, on recevrait la même réponse : « *Nie slichali batiousschka*, » Nous n'en avons point entendu parler. Mais là ne s'arrête pas l'ingratitude dont le peuple russe se rend coupable envers les hommes qui se préoccupent si vivement de son bonheur et de sa gloire, car c'est encore : « *Nie slichali* » qui serait la réponse à la question « s'il connaît M. *Hertzen*, » et même à celle, « s'il partage les élans pa-

¹ Nous leur recommandons, entre autres, les numéros 220 et 237, de l'année passée et le n° 14 de l'année courante.

triotiques de M. *Katkoff*. — Cela peut être quelque peu humiliant, c'est, en tout cas, très-décourageant, mais c'est une vérité qu'on ne saurait cacher plus longtemps : *Le peuple russe ne connaît l'existence, ni de la Gazette de Moscou, ni de son rédacteur en chef.*

Ainsi, convaincu de l'inutilité de vos questions, si vous prolongez l'entretien, en demandant à l'homme du peuple russe s'il est content de la situation qui lui est faite, s'il a confiance en la continuité des intentions bienveillantes à son égard, s'il croit avoir des amis assez dévoués et assez puissants pour prendre sa défense envers et contre tous, — ce n'est plus une réponse négative que vous aurez. — Les yeux brillants de joie, le cœur rempli de reconnaissance, le peuple vous dira combien il est satisfait. Il vous parlera du servage où il languissait et de la liberté dont il jouit ; il vous dépeindra la misère dans laquelle il vivait, en vous montrant l'aisance qui commence à naître autour de lui ; il ajoutera qu'il a pleine et entière confiance en la protection dont il est l'objet ; — il vous parlera avec abandon et avec chaleur, — mais dans toutes ces jubilatons du serf libéré, dans ces témoignages de gratitude pour les bienfaits reçus, ces expressions pleines de foi en la sollicitude qu'on a pour ses intérêts, — vous n'entendrez jamais prononcer qu'un seul et unique nom : *le nom de l'empereur Alexandre II.*

Ce n'est pas au triomphe des idées de telle école, représentée par tels ou tels hommes, que le peuple attribue l'amélioration de son sort ; ce n'est pas de l'avènement au pouvoir de tel ou tel parti qu'il espère obtenir de nouvelles facilités ; ce n'est ni sur les whigs ou les torys, comme en Angleterre, ni sur les libéraux ou les cléricaux, comme en Belgique, que compte

le peuple russe. — De tout ce qui a été fait pour lui, *c'est le Czar qu'il remercie ; tout ce qu'il désire encore, c'est des résolutions spontanées et personnelles du souverain* (de son père) *qu'il espère l'obtenir*, et il n'admet point d'intercesseurs officieux entre l'Empereur et lui.

— Quiconque ne vient pas en qualité d'envoyé du souverain, qui ne peut parler en son nom, doit renoncer à se faire écouter du peuple russe, qui n'a de confiance que dans le Czar, et chez lequel *il n'y a qu'un seul nom qui soit réellement populaire, c'est le nom d'Alexandre II.*

— Toutes les autres popularités ne sont qu'éphémères ou factices, toutes les autres influences ne touchent qu'à l'épiderme, ou même seulement à quelque ébullition morbide de l'épiderme du grand corps social de la Russie. — Ni les martyrs que glorifie le lyre de Londres, ni les héros que chante la *balaéika*¹ de Moscou, ne sont connus du peuple ; ni la presse clandestine, ni la presse régulière n'ont le pouvoir d'impressionner les masses, leur action se bornant à irriter les plaies ou à chatouiller la vanité de quelque fraction microscopique de la nation.

Les phénomènes que déterminent les clameurs de la presse peuvent être curieux à voir pour l'observateur désintéressé, qui trouvera de nouvelles preuves de l'impuissance de l'esprit de parti, et dans les concilia-bules mystérieux des "*hertzenistes*," et dans les bruyants festins politico-culinaires que s'offrent les adhérents de M. *Katkoff* ; — mais le gouvernement aurait tort d'y attacher la moindre importance. Les masses, nous avons expliqué pourquoi, ne se rangent du côté d'aucun parti, d'aucune doctrine politique, et

¹ Sorté de guitare à trois cordes, instrument populaire en Russie.

en réponse à la question soulevée plus haut : « Quelle est la direction et la force réelle de l'opinion publique en Russie? » — nous trouvons la formule aussi simple qu'expressive : LE PEUPLE N'A DE CONFIANCE QUE DANS LE CZAR, ET IL ENVELOPPE DANS UN MÊME SENTIMENT DE SUSPICION QUICONQUE LUI PARLERAIT AUTREMENT QU'EN QUALITÉ D'ENVOYÉ DU CZAR.

Ce fait établi et la conclusion tirée : que le gouvernement n'a aucune raison de subir la loi d'un journalisme qui n'a pas d'appui dans les masses, — il nous reste un dernier point à élucider, en cherchant une réponse à la question que nous avons formulée ainsi : « Quelles sont les sympathies et les antipathies internationales du peuple russe? » c'est-à-dire quelles sont les nationalités vers lesquelles il se sent attiré, et quels sont les peuples pour lesquels il a de l'éloignement?

Les propensions sympathiques entre les nations découlent naturellement de la ressemblance qu'il y a entre leurs caractères, ressemblance qui est la plupart du temps le résultat de la consanguinité et se manifeste par la ressemblance entre les langues. — L'Allemand fraternise volontiers avec le Hollandais, le Belge se sent attiré par le Français, et le Suédois regarde le Danois comme un frère, par la même raison qui fait que le Russe a beaucoup de sympathie pour le Tchèque, le Serbe, le Ruthène qu'il regarde comme ses parents.

Quant à la répulsion que nous voyons exister entre certaines nations, elle a des raisons d'être beaucoup plus compliquées. — Tantôt elle prend sa source dans des souvenirs historiques, tantôt elle est le résultat d'une dissidence religieuse, mais souvent elle existe

sans cause apparente, et par suite de la seule incompatibilité d'humeur. — L'Allemand n'aime pas le Français, non à cause du souvenir des guerres du premier empire qui humilièrent l'orgueil national, mais parce que tout le choque dans le caractère et dans les manières d'être de son voisin. — Le Français, à son tour, déteste l'Anglais, qui le lui rend bien; l'Italien a une véritable horreur pour tout ce qui est allemand, et ce n'est pas seulement au nord du pays que se borne ce sentiment hostile. — Toutes ces dispositions malveillantes, lors même qu'elles seraient assoupies pendant quelque temps, n'ont besoin que d'un stimulant, d'un prétexte pour se réveiller subitement et pour donner lieu à des manifestations dont l'importance varie selon les circonstances. — C'est l'aversion innée qu'a l'Anglais contre tout ce qui est français, qui fut la cause pour laquelle, à une des dernières courses, la populace s'ameuta et manqua faire « un mauvais parti, » comme disent les gazettes, au cheval et au groom français qui avaient remporté le premier prix. — C'est la haine contre tout ce qui est anglais, qui fait qu'une guerre contre l'Angleterre serait extrêmement populaire en France, où « l'entente cordiale avec la perfide Albion » n'a jamais été regardée par le peuple que comme un état de choses essentiellement transitoire.

Tout comme ils ont leurs sympathies marquées, la plupart des peuples ont quelque répulsion héréditaire contre une ou même contre plusieurs nations; il est donc permis de supposer que le peuple russe en fait autant, qu'il aime les uns et qu'il déteste les autres parmi ses voisins; ce qui conduit à se poser la question : Quelles sont les nationalités contre lesquelles le Russe éprouve un sentiment malveillant?

Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, le peuple russe fait exception à la règle générale, *il n'a de l'aversion contre aucune nation, il ne veut du mal à personne.*

Que l'étranger qu'il rencontre soit Allemand ou Français, Suédois, Anglais ou Italien, *le peuple russe* le reçoit également bien; il y voit même si peu de différence qu'il les désigne tous du même terme, en les appelant « *niemtzi*, » mot dérivé de « *niemoi*, » ce qui veut dire un muet, un homme qui ne peut se rendre intelligible par le moyen de la parole ¹. — Tous ils sont certains de l'accueil bienveillant et hospitalier qui les attend sous le toit de l'homme du peuple russe, où jamais leur sentiment national ne sera froissé par quelque terme dénigrant, où leurs pratiques religieuses, quelque insolites qu'elles puissent paraître à leurs hôtes, ne seront jamais tournées en ridicule.

C'est à dessein que nous avons fait ressortir, en le soulignant, le terme « *le peuple russe*, » en parlant de dispositions également bienveillantes envers les étrangers de toutes les nations. Les classes supérieures, sous ce rapport comme sous bien d'autres, valent moins que le peuple; car si, d'une part, il s'y trouve des préférences d'affection en faveur de certaine nationalité, — ce à quoi il n'y a pas de mal, — il s'y rencontre de

¹ Comme, parmi les étrangers domiciliés en Russie, le nombre des Allemands l'emporte de beaucoup sur celui des autres nations, et qu'il y a, au moins, cent fois plus d'Allemands que de Français, d'Anglais, de Suédois et d'Italiens réunis, le terme « *niemetz* » a fini par signifier : *Allemand*. — Toutefois le peuple russe l'emploie encore dans sa signification générique et dit, en parlant d'un Français ou d'un Anglais : « *Franouskii niemets* » — ou « *angliskii niemets*, » ce qui revient à dire : un Allemand (homme ne sachant parler) de France, d'Angleterre, etc.

même des germes de haine contre d'autres nationalités, ce qui est toujours condamnable, et, dans le cas spécial dont il s'agit, n'est justifié par rien. — La prédilection de la haute noblesse pour tout ce qui vient de la France s'explique par l'habitude qu'ont les personnes d'une certaine naissance de parler le français, ce qui les met à même d'apprécier les qualités brillantes des hôtes qui nous arrivent des bords de la Seine; mais comment justifier l'aversion que la petite noblesse, la classe des employés, éprouve contre tout ce qui est Allemand? Comment surtout excuser le sentiment haineux qui, dans cette même classe et dans celle de la haute bourgeoisie, commence à se manifester contre la nationalité polonaise? Les Allemands ont été les premiers maîtres de la Russie. Si, en fait de sciences, les Russes se trouvent au degré élevé où nous les voyons, c'est aux Allemands qu'ils le doivent. — J'admets qu'ils commencent à s'apercevoir que, sur bien des points, leur éducation a été négligée; mais ce n'est pas à son professeur que peut s'en prendre l'élève s'il n'a pas profité des leçons et des bons exemples qu'on lui donnait. — Malgré cela, l'antipathie contre les Allemands va en croissant, surtout parmi les employés subalternes et la classe de la société qui se trouve au même rang qu'eux : les maîtres d'école, les professeurs, les artistes, les hommes de lettres, etc. — La raison d'être de cette malveillance n'est pas difficile à découvrir. — L'Allemand est en général plus exact, plus minutieux, plus assidu à ses devoirs que le Russe, ce qui fait qu'on le préfère souvent à ses compétiteurs, et qu'à force de persévérance, il finit par faire sa carrière. — Cela éveille l'envie de ceux qu'il laisse en arrière, lesquels, n'ayant pas le courage de lutter de persistance, l'accusent de

bassesse et le détestent. — Des faits de cette nature étant très-fréquents, ils ont motivé contre les Allemands une répulsion qui augmente d'une manière sensible, mais qui ne se trouve que dans une fraction de la classe moyenne : ni la haute noblesse, ni surtout le peuple ne partagent cette injuste prévention.

Quant au sentiment haineux envers la nation polonaise, il est si peu naturel au Russe, qu'il a fallu tous les efforts de la presse contemporaine pour le faire naître et pour l'entretenir dans une partie de la société.

— Le Russe, en général, n'a aucune répulsion contre le Polonais, et, — à l'exception des provinces de Podolie, de Volhynie, de Kiew, où l'homme du peuple voyait dans le Polonais le « *pan*, » le maître, qu'il craignait trop pour ne pas le détester un peu, — le peuple russe a même une certaine prédilection pour les habitants de la Pologne, qu'il ne regarde pas comme des « *niemtzi*, » des étrangers, des muets, puisque, après très-peu de temps, ils parviennent à se rendre intelligibles. — En parlant de son voisin de l'occident, l'homme du peuple russe dit : « *nasch brat poliak*, » (notre frère polonais); faisant allusion au caractère aventureux de ce frère, il l'a surnommé « *l'écervelé* » (bes mosglii); mais il est si loin de le détester, qu'il le préfère à tous les autres étrangers, aux Allemands, aux Français, aux Anglais, pour lesquels, nous l'avons dit, il n'éprouve encore que des sentiments bienveillants.

Avec cette disposition naturelle, comment a-t-il pu se faire que maintenant on voit qu'en Russie il se forme un courant de sentiments hostiles dirigés contre tout ce qui est Polonais? Comment le caractère si bienveillant de la société russe a-t-il pu être faussé au point

de donner place à un élément essentiellement incompatible avec ce caractère, l'élément des passions haineuses? — Le seul fait de l'insurrection polonaise et de la guerre qui s'en est suivie, ne suffit pas pour expliquer ce phénomène, car la Lithuanie s'est soulevée, tout comme la Pologne, et on ne déteste point les Lithuaniens; le Caucase, depuis bien des années, est en lutte continuelle avec la Russie, et on n'a aucune haine contre les tribus insoumises du Caucase. — Il y a plus, au commencement de l'année 1863, lors du début de l'insurrection, personne en Russie ne détestait les Polonais. — Les journaux, et la fraction (numériquement minime) de la société qui va y chercher ses opinions politiques, n'en parlaient qu'avec bienveillance; c'est donc un sentiment tout nouveau en Russie que celui d'une animosité internationale, nouveau au point qu'il doit être facile d'en trouver l'origine et de déterminer la limite jusqu'où il a pénétré dans la conscience publique.

L'origine de la haine du nom polonais date de la formation du parti qui s'est groupé autour de la presse ultra-russe, laquelle n'est point l'expression d'une opinion qui existait déjà dans une fraction du public, mais bien la raison d'être de la formation de cette opinion. — Les premiers cris : « A bas les Polonais! » les premières propositions d'absorber la Pologne, partirent des chefs de l'école ultra-russe, et trouvèrent un écho dans les feuilles dont ils disposent. — Adressées à un public comme celui que nous avons décrit plus haut, toutes ces idées de la grandeur, de la puissance, de la gloire qui résulteraient pour le pays de la russification forcée des provinces annexées, furent admises sans discussion aucune. Persuadés que M. *Katkov* avait l'en-

tendement politique plus développé que le leur, les abonnés de la *Gazette de Moscou* ne doutèrent pas que tout cela ne fût réalisable, et puisque, pour arriver à de si beaux résultats, on ne leur demandait que de détester les Polonais, ils essayèrent de faire violence à leur excellent naturel, et se mirent à crier : A bas les Polonais, absorbons la Pologne !

Pour ceux qui sont encore à croire que tout ce qui est imprimé a une certaine valeur, pour ceux qui n'ont pas étudié le caractère russe, ce mouvement et le bruit qu'en font les gazettes peuvent sembler sérieux ; quant à moi, je n'y attache pas la moindre importance. — Je ne crois à la sincérité du Russe qu'alors qu'il se montre doux, hospitalier, bienveillant pour tout le monde, car c'est là son caractère naturel ; mais lorsqu'il affecte un air sévère, lorsqu'il me parle des rigueurs auxquelles il veut qu'on ait recours, ou qu'il m'assure éprouver de la haine pour n'importe qui, je ne vois dans ses paroles qu'une surexcitation momentanée, un enthousiasme factice, et je ne crois pas un mot de tout le mal qu'il dit de lui-même. — Au moment où il parle, il est peut-être de bonne foi ; il se croit aussi exclusif, aussi courroucé, aussi haineux qu'il le dit ; mais laissez-lui le temps de réfléchir, ou même, sans en appeler à sa réflexion, proposez-lui de mettre en pratique les mesures coercitives qu'il réclame sur la foi de son journal ; demandez-lui ce qu'il ferait si, d'un mot, il pouvait réaliser les persécutions contre la nationalité et les coutumes religieuses des Polonais, et soyez certain qu'il s'arrêterait net devant les conséquences terribles de ce mot.

Son bon sens s'éveillerait subitement ; sa douce et bienveillante nature prendrait le dessus ; il compren-

draît ce qu'il y a d'impossible dans la tentative de dénationaliser un peuple ; il sentirait ce qu'il y aurait d'inique dans la russification des cultes non-russes, et il vous répondrait par l'antique dicton populaire : « *lejatschago ne biout*, » on ne frappe point un homme prosterné.

Voilà pourquoi les sentiments hostiles contre les Polonais, le désir de voir la Pologne absorbée et annihilée, que M. *Katkoff* assure exister « dans toute la nation russe, » ne nous semblent, ni bien clairement perçus, ni bien stablement établis, même dans la très-petite fraction de la nation qui subit les influences de la *Gazette de Moscou*. — Que la surexcitation où se trouvent les 14 mille abonnés de cette gazette se calme, que l'enthousiasme factice qu'on a su leur inspirer ait le temps de s'éteindre, que la raison de cette agitation, le mouvement insurrectionnel en Pologne, cesse d'exister, — et l'on verra les adeptes de M. *Katkoff* passer les uns après les autres du côté du journalisme de Saint-Pétersbourg, du côté de ces « pseudo-libéraux, » qui demandent que la Pologne, resoumise par les armes, n'en reste pas moins la Pologne, et qu'on y respecte les us et coutumes traditionnels, la croyance, la langue, les libertés octroyées, — en un mot ; la nationalité et la religion. — Alors M. *Katkoff* sera aussi délaissé que l'est à cette heure M. *Hertzen*, et la grande majorité du public lettré, le seul qui se mêle de controverse, sera arrivée à la conviction, que les institutions à donner à la Pologne doivent avoir pour but le bonheur et le bien-être des Polonais, et non pas la réalisation de l'idée chimérique d'une monarchie universelle russe, composée de 70 millions d'habitants, pensant, parlant et priant Dieu en russe.

Quant au peuple, il est aisé de comprendre que les articles de la *Gazette de Moscou*, qui se donnaient pour mission d'exalter le patriotisme russe jusqu'à la haine du nom polonais, n'eurent aucune influence sur sa manière de voir. — Bon et bienveillant il était, bon et bienveillant il est demeuré. — Ayant appris qu'en Pologne « *il y avait des désordres* » (*besporiadki*), il désapprouvait unanimement l'insoumission de ceux qui refusaient de se soumettre à la volonté du Czar, mais sans que ce blâme de la conduite de « *quelques séditieux* » impliquât aucun sentiment haineux contre la nationalité polonaise. — Comprenant qu'il était nécessaire de réduire à l'obéissance ceux qui, en Pologne, osaient faire les récalcitrants, il comprenait aussi que les Polonais demeurant en Russie, à Moscou par exemple, ne pouvaient être du nombre des insurgés, et qu'ainsi il n'y avait aucune raison pour leur en vouloir. — Cela explique pourquoi dans les rues de Moscou le peuple laissa circuler les Polonais sans jamais les insulter, et cela renverse la supposition de M. *Katkoff*, comme quoi, en voyant les Polonais revêtus d'une redingote ornée de broderies (la *czamarka*), « le peuple russe aurait fait preuve du grand pouvoir qu'il a sur lui-même, en retenant l'explosion du sentiment national ¹, » c'est-à-dire, en laissant passer les Polonais sans le maltraiter et sans lui arracher sa redingote.

Il n'y avait là aucune occasion de faire preuve de pouvoir sur soi-même, de résister à une violente tentation, car jamais aucun homme du peuple russe n'éprouva le désir de tomber sus à un paisible prome-

¹ Voir plus haut à la page 126.

neur, par la seule raison que ce promeneur était un Polonais ; il aurait donc fallu que sa fureur, « l'explosion de son sentiment national, » comme dit M. *Katkoff*, fût subitement éveillée par la vue de la « *czamarka*. »

Pour cela, pour qu'il se fâche si fort à propos d'un habit de coupe particulière, il faudrait que le peuple russe fût plus instruit qu'il ne l'est. — Il faudrait qu'il comprît la signification politique des brandebourgs, qu'il sentit l'insulte faite au sentiment national par « *l'exhibition ostensible* » d'un pareil costume, il faudrait qu'il eût lu la *Gazette de Moscou* avec toute l'attention qu'elle mérite ; or, nous l'avons dit déjà, il ne connaît pas cette feuille. — Cela fit que dans les habits des promeneurs polonais il ne vit rien qu'une nouvelle mode quelque peu excentrique, une redingote un peu plus ornementée que les autres, et qu'il laissa passer les « *czamarki*. »

Que les promeneurs polonais, même ceux qui portaient une sorte de costume de théâtre, aient semblé si peu dangereux au peuple russe, cela s'explique par la manière dont il envisage l'insurrection polonaise, sur laquelle il a des notions assez imparfaites, et qu'il juge à un point de vue qui paraîtra, peut-être, assez original à nos lecteurs de l'occident de l'Europe.

Tout comme, au chapitre III, nous l'avons dit du public lettré, le peuple n'attachait d'abord que peu d'importance à ce qu'il appelait « *les désordres de Varsovie*. » — Voyant qu'on envoyait des troupes dans cette direction, il s'attendait à ce que tout fût fini aussitôt l'arrivée de ces troupes. — Cette quiétude expectante durait encore, lorsque se répandit le bruit d'une intervention armée en faveur de la Pologne, nouvelle qui parut fort grave à l'homme du peuple russe, qu'on entendait dire :

« *Schto Poliak schoumit nitschewo, s nim liehko sprawitsa, no goworiat Franzous bountouet, tak tout hot wsie poi-diem* ¹; » Que les Polonais fassent du tapage, cela n'est d'aucune importance, il sera facile d'en avoir raison; mais on dit que les Français *se sont insurgés*, et alors il faudra que nous y allions tous.

Que nos lecteurs étrangers n'aillent pas hausser les épaules à propos de la barbarie d'un peuple dont l'ignorance va jusqu'à admettre une sorte de suzeraineté de la Russie sur tous les autres États et qui qualifie d'*insurrection* une guerre que la France viendrait lui faire.

— Malgré l'absence de toutes connaissances géographiques et historiques qu'elle dénote, cette repartie nous semble sublime dans sa naïveté, puisqu'elle exprime la foi inébranlable qu'a le peuple russe en la légitimité du pouvoir du Czar, qu'il croit en droit d'étendre l'influence de son action paternelle jusque sur les nations étrangères vivant sous un autre ciel et sous d'autres lois.

Quelque étrange que puisse paraître cette idée à nos lecteurs de l'occident de l'Europe, ils la trouveront peut-être assez digne d'être étudiée dans ses effets, en apprenant que c'est sous son influence que la Russie s'est levée comme un seul homme, mettant à la disposition de l'Empereur jusqu'au dernier rouble et jusqu'à la dernière goutte de sang du peuple russe.

Tout cet immense mouvement populaire n'aurait pas eu lieu, s'il avait été question d'une guerre agressive, d'un projet de conquête à réaliser. — Le peuple russe

¹ Nous demandons pardon à nos lecteurs russes d'écorcher leur belle langue, en essayant d'en reproduire les sons au moyen de lettres latines. — N'ayant pas de caractères russes à notre disposition, nous sommes forcé d'avoir recours à cet expédient.

n'est nullement batailleur; l'idée d'aller chercher de la gloire en opprimant n'importe lequel de ses voisins lui est absolument étrangère; mais il s'agissait d'une menace contre ses frontières, il s'agissait d'une lutte provoquée par les étrangers « *insurgés contre le Czar*, » il fallait donc que tout le monde s'armât pour défendre la patrie, et pour réprimer l'insurrection; aussi tout le monde fut-il prêt à prendre les armes.

De même que, sans être provoqué, le peuple russe n'aurait jamais la pensée d'aller attaquer qui que ce fût, de même, la lutte finie, et — j'en fais la supposition — victorieusement finie, il ne songerait point à imposer aux vaincus ses lois, ses us et coutumes, sa langue, ses croyances. — Si le gouvernement du Czar faisait spontanément quelques dispositions de ce genre, s'il ordonnait, par exemple, que les ennemis subjugués eussent à ne prier Dieu qu'en russe, le peuple ne se mêlerait point de la chose et n'y trouverait rien à redire; mais il est certain qu'il n'en viendrait jamais à demander de semblables mesures, et qu'il ne blâmerait point le gouvernement pour ne pas les avoir prises. — Ce dont il s'agit pour lui, c'est de l'inviolabilité de son territoire, c'est d'empêcher que l'étranger ne vienne dicter ses lois à la Russie. — Cela fait, il ne songe plus à imposer les siennes à personne, et trouve fort naturel que les nations hétérogènes et hétérodoxes, les « *Allemands* » de France, de Suède, d'Angleterre, continuent à vivre chacun « *po swoemou sakonou*, » d'après sa loi. — Tout ce qu'il leur demande, c'est de ne pas venir le troubler « *en s'insurgeant contre le Czar*; » à cette condition il est prêt à les aimer et à respecter leurs us et coutumes, leur langue, leurs croyances religieuses.

C'est précisément cela, *mais rien que cela*, que le peuple russe exige des Polonais. — Qu'ils reconnaissent les droits du Czar, qu'ils se tiennent tranquilles, et nous le verrons prêt à leur tendre les bras et à les appeler « *ses frères polonais*, » sans que jamais lui vienne l'idée de demander qu'on ait à violenter leur naturel, en leur imposant les lois civiles, la langue et les coutumes russes. — « *Poust jiwout mirno, po swoemou sakonou*, » qu'ils vivent en paix d'après leurs lois! — Voilà ce que le peuple russe dit en parlant des Polonais; or, *quelles que soient ces lois, quelles que soient les institutions que l'on donnât à la Pologne, pourvu qu'il en résultât le calme et la paix du pays, — le vrai public, LE PEUPLE RUSSE n'y trouverait rien à redire.*

De cette position, que doit ratifier quiconque connaît l'homme du peuple russe autrement que par ouï-dire, je conclus que le gouvernement est entièrement libre de résoudre la question polonaise en ne prenant conseil que de lui-même, et sans s'inquiéter de l'approbation ou de l'improbation de ce qu'il plaît à M. Katkoff d'appeler « *l'opinion publique en Russie.* » Comme les déclamations de la presse, plus russe que le peuple russe, ne représentent que la manière de voir d'une coterie littéraire obéissant à une surexcitation passagère, et que le peuple, en demandant la pacification de la Pologne, n'y met ni condition ni arrière-pensée égoïste, — le gouvernement n'a à se préoccuper que d'une chose : la recherche des moyens aptes à rendre cette pacification durable. — Quels que soient ces moyens, la masse, *le vrai public russe l'approuvera toujours.*

Il est vrai que cette approbation ne ferait pas défaut au gouvernement, lors même qu'il suivrait les conseils

de M. Katkoff, en essayant la russification forcée des Polonais; mais il est tout aussi certain qu'elle lui resterait acquise, s'il prenait la résolution de rendre à la Pologne le degré d'autonomie que lui assurait la Constitution de 1815. — Dans le premier cas, le peuple russe dirait que le Czar doit avoir de puissantes raisons pour maintenir un régime d'oppression et de rigueur; dans l'autre, il observerait avec beaucoup de justesse que les Polonais soumis et pacifiés ont obtenu du Czar la permission de se régir « *no préjnie mou swoemou sakonou*, » d'après leurs anciennes lois; mais, dans l'un comme dans l'autre cas, il ajouterait que ce qu'a fait le Czar doit être bien fait.

A ce titre, pourraient nous observer nos lecteurs, il n'y aurait donc absolument rien de changé dans la manière dont le peuple russe envisage les rapports de sa patrie avec la Pologne; il suffirait que les Polonais se soumettent pour ramener aussitôt les anciens sentiments de fraternité; la guerre sanglante des bords de la Vistule n'aurait donc laissé aucune impression durable chez le peuple russe?

Nous n'avons pas dit cela, et nous ne le disons pas, puisque nous sommes convaincu du contraire.

L'impression qu'a produite, non pas la tentative insurrectionnelle de la Pologne, mais la coalition européenne qui songeait à venir au secours des Polonais, est aussi puissante que durable. — C'est par suite de la menace d'une invasion étrangère que se fit le grand mouvement national de 1863; c'est au cri : « Nous ne céderons pas un pouce de la terre russe! » que se souleva le peuple; c'est donc *l'idée de l'indivisibilité absolue de tout le territoire soumis au sceptre du Czar*, qui a dû ressortir des débats populaires sur la question polonaise,

Cette idée, que jusque-là le peuple russe ne percevait distinctement que par rapport aux contrées où il habite lui-même, aux provinces foncièrement russes, il l'étend maintenant à la Pologne, qu'il regarde *comme indissolublement liée à la Russie*. — Ayant la conscience de la sincérité des offres qu'il fit au Czar, en mettant à sa disposition jusqu'à son dernier rouble et sa dernière goutte de sang ; sachant combien auraient été immenses les efforts qu'il aurait faits pour disputer à l'ennemi la terre en litige, il regarde cette terre polonaise que les étrangers songeaient à lui enlever, comme reconquise par les sacrifices qu'il était prêt à faire ; il n'admettrait donc pas que cette terre pût être séparée de la Russie, fût-ce même par un acte spontané du Czar. — Cette conception est entrée si profondément dans la conscience publique, qu'elle est devenue un point capital du catéchisme politique du peuple, une conviction tellement profonde, que le gouvernement est dans l'absolue nécessité de la respecter.

Voilà ce qu'il y a de changé dans la manière dont le peuple russe envisage la question polonaise, et voilà pourquoi, dans l'introduction de ce livre, nous avons dit qu'il est des mesures réalisables en avril 1863 encore, et qui, à cette heure, ne sauraient même plus être proposées.

En publiant, au commencement de 1863, notre 1^{re} brochure sur « *la question polonaise* ¹, » nous avons émis l'avis que la solution la plus rationnelle de cette question était la séparation définitive de la Pologne d'avec la Russie, prononcée spontanément par l'Empe-

¹ Voir « La Question polonaise au point de vue de la Pologne, de la Russie et de l'Europe. » — 1863, E. Bock, — Berlin.

reur. — Les raisonnements qui, dans le temps, nous menèrent à cette conclusion nous semblent encore irréfutables, et néanmoins nous serions les premiers à combattre la proposition que nous fîmes l'année dernière, si maintenant quelque publiciste venait la renouveler.

Ce qui, en Russie, était possible il y a 18 mois, ne l'est plus à cette heure. — La Pologne ne saurait plus former un État indépendant ; il faut donc que dans la recherche des mesures capables d'amener la pacification durable de ce pays, on parte du principe qu'établit l'opinion populaire en Russie, à savoir : *que la Pologne soit régie par telles lois qu'il plaira à l'Empereur de lui donner, mais qu'elle ne cesse pas de faire partie intégrante de l'Empire de Russie*.

C'est en ayant soin de ne pas nous écarter de ce principe que, dans le chapitre suivant, nous essayerons de définir les mesures qui nous semblent être de nature à assurer la pacification stable de la Pologne.

CHAPITRE VII.

La situation actuelle ne saurait se prolonger indéfiniment. — En revenant de la dictature militaire à un ordre de choses régulier, il faut tâcher d'écarter les causes qui, en 1862, s'opposèrent à la pacification du pays. — Énumération de ces causes. — Moyens de les faire disparaître. — Mémoire de M. Pogodine. — Définition du patriotisme d'un empereur de Russie. — Il ne saurait se borner exclusivement à Moscou et à la grande Russie. — Les Polonais sont ses enfants, aussi bien que les Finlandais et les Russes. — Cela assure le maintien de l'autonomie polonaise. — Le peuple russe verrait sans envie l'introduction en Pologne d'une constitution dont — étant consulté — il ne voudrait pas pour lui-même. — En Pologne, le peuple n'a de confiance qu'en ses compatriotes. — Il faut donc que la Pologne soit gouvernée par des Polonais.

Ce qu'il y a de plus évident dans la situation actuelle de la Pologne, c'est que l'ordre de choses qui y règne ne saurait être maintenu indéfiniment. — Une administration purement militaire, gouvernant le pays au moyen d'une multitude de petites dictatures locales, est de nature essentiellement transitoire, par la raison que la terreur, qui fait toute la force de cette administration, peut être un moyen de gouverner, mais ne saurait constituer *un gouvernement*. — Il est vrai que la durée du régime actuel dépendra beaucoup de la manière d'agir de ceux qui croient pouvoir prendre le titre de « *patriotes polonais*, » puisqu'ils s'obstinent à maintenir une agitation désormais *sans but*

national, sans chance de réussite; mais, quel que soit le temps pendant lequel il faudra maintenir l'administration militaire, le jour viendra où elle devra cesser de fonctionner, où les tribunaux réguliers remplaceront les cours martiales, où le code civil reprendra la place qu'en ce moment lui dispute encore le code militaire. — Ce jour-là, il faudra établir en Pologne un état de choses régulier et durable, *un vrai gouvernement, fondé, non plus sur la crainte, mais sur la confiance des administrés*.

Quels seraient les principes devant servir de base à ce gouvernement; quelle forme devrait-il avoir, et quel pourrait être le mode de son installation et de son action régulière? — Voilà les questions que nous essayerons de résoudre dans ce chapitre.

Pourvu qu'ils aient donné quelque attention aux chapitres précédents de ce livre, nos lecteurs doivent y avoir trouvé des faits et des arguments qui établissent d'une manière irrécusable les six points que voici :

1. Les intentions du gouvernement impérial à l'égard de la Pologne étaient des plus bienveillantes.

2. Le plan qu'on avait adopté pour l'organisation du royaume était des plus libéraux, puisqu'il établissait l'autonomie administrative du pays ¹, sous des conditions qui indiquaient clairement qu'on était résolu d'aller jusqu'à lui accorder une représentation nationale ²,

3. La manière dont ce plan fut mis à exécution était des plus loyales, puisque, même après que l'insurrec-

¹ Voir au chapitre II, page 47.

² Voir à la page 50.

tion avait éclaté, on ne cessa de s'occuper de réorganisations utiles et libérales ¹.

Si, malgré tout cela, les troubles éclatèrent en Pologne, il faut en chercher la raison d'être dans les faits ci-après :

4. Le peu de publicité qu'on donna aux résolutions adoptées par le gouvernement, fit que le peuple ne se doutait pas de ce qu'on voulait faire pour lui, et que les chefs de l'agitation insurrectionnelle purent abuser de l'ignorance des masses pour les pousser à un mouvement auquel il n'y avait absolument rien à gagner pour le peuple ².

5. Quoique, depuis 1807, il fût personnellement libre, l'homme du peuple polonais était obligé de faire la corvée au profit de la noblesse, propriétaire de la totalité du sol. — Cela rendait le peuple tellement dépendant que, malgré la loi des 14/26 mars 1861, reconnaissant la qualité d'électeur aux assemblées d'arrondissement à tous le Polonais, il n'y avait guère que la noblesse dont les intérêts fussent représentés dans ces assemblées ³.

6. S'étayant du fait que dans les provinces de *Kiew*, *Podolie*, *Volhynie*, etc., la grande majorité des terres appartient à des gentilshommes d'extraction polonaise, les promoteurs de l'insurrection, bien que le peuple y soit russe, déclarèrent que ces provinces étaient « polonaises, » et demandèrent que la Russie eût à les restituer à la Pologne, ce qui rendait toute transaction impossible ⁴.

¹ Voir plus haut à la page 116.

² Ibid., page 52.

³ Ibid., pages 15 à 17.

⁴ Voir plus haut à la page 66, ainsi que dans ma « *Question polonaise.* » B. Behr, Berlin, pages 92 et 109.

En présence des intentions si éminemment bienveillantes du gouvernement impérial, et des circonstances qui s'opposèrent à leur réalisation, on doit se poser cette question : Que faut-il faire maintenant pour apaiser le pays soumis par la force? Faut-il que, redoublant de libéralisme, le gouvernement accorde à la Pologne plus qu'il n'avait résolu de lui donner en 1862, ou, s'arrêtant au programme de M. de *Wielopolski* ¹, faut-il qu'il s'applique à faire disparaître les causes qui empêchèrent la réussite de sa première tentative d'apaisement?

Pour aller au delà de l'autonomie administrative qu'accordait le programme *Wielopolski*, et de la représentation nationale qu'il laissait entrevoir dans un avenir prochain ², il faudrait en venir à la séparation définitive de la Russie et de la Pologne, telle qu'en avril 1863 nous crûmes pouvoir la proposer ³. — Quoique, selon nous, elle eût été la plus rationnelle, cette solution de la question polonaise n'est plus possible à l'heure où nous écrivons, puisque, comme nous l'avons démontré au chapitre précédent ⁴, l'opinion publique en Russie en serait choquée au point de faire craindre des perturbations intérieures. — L'idée d'une Pologne indépendante définitivement écartée, la plus grande dose de liberté que le gouvernement impérial puisse accorder à ce pays, consiste en la reconnaissance de son autonomie administrative, fondée sur une représentation nationale tenant son mandat du suffrage populaire. — C'est le *maximum* de ce qu'il est possible

¹ Voir plus haut à la page 47.

² Ibid., page 50.

³ Voir ma « *Question polonaise,* » page 120.

⁴ Voir plus haut à la page 274.

de concéder aux Polonais ; or, ce n'est autre chose que le programme *Wielopolski*, tel qu'on l'aurait vu réalisé au bout de quelques années, si l'insurrection n'était venue arrêter son développement.

Il s'ensuit que, dans les résolutions que prendra le gouvernement impérial, concernant l'ordre de choses à établir en Pologne, il ne saurait aller au delà de ce qu'en 1862 il était intentionné d'accorder aux Polonais, et qu'ainsi, pour arriver à l'apaisement du pays, il n'a qu'une seule chance, celle de s'appliquer à écarter les causes qui s'opposèrent à la réalisation de ses intentions libérales. Nous venons d'énumérer ces causes, essayons donc de nous rendre compte du degré de gravité qu'elles présentent ; cela nous mènera à trouver les mesures qu'il faudrait prendre pour en paralyser les funestes effets.

A la page 52, nous avons exposé les suites fatales qu'eut, pour le pays, l'ignorance où demeurèrent les masses concernant les intentions du gouvernement. — L'absence de publicité, de solennité même dans la promulgation des résolutions du gouvernement, était une faute grave. — Cette faute, il faudrait mettre d'autant plus de soin à l'éviter dans l'avenir, qu'elle est le résultat d'un penchant assez général parmi les hauts fonctionnaires russes.

La disposition à ne pas dire *le fond de leur pensée*, à ne point se lier les mains par la publication de leurs projets *tout entiers*, est un des traits caractéristiques de nos hommes d'État. — Ils sont animés des meilleures intentions ; ils désirent faire du bien, beaucoup de bien, mais ils veulent le faire en *dilctanti*, parce qu'ils sont naturellement bons, et *sans y être obligés*. — Ils ne veulent donc avoir les mains liées par aucune

loi, par aucun engagement solennel qui les empêcherait d'agir « *selon les circonstances*, » comme dirait M. *Kathoff*, ou plutôt selon leur bon plaisir.

Comme la nature a horreur du vide, nos hommes en place ont « *horreur de la légalité*. » Leur esprit indépendant regimbe contre la gêne que leur imposerait une loi *infrangible*, contre la contrainte qui résulterait pour eux d'une promesse irrévocable. — Persuadés que leurs projets concernant l'avenir de leurs compatriotes sont sublimes, ils tiennent à jouir en amateurs du plaisir de répandre le bonheur à pleines mains ; ils s'arrangent donc de façon que la réalisation de chaque paragraphe de leur programme arrive au public sous forme d'une agréable surprise ; aussi ne lui disent-ils que ce qu'ils ont fait, et jamais ce qu'ils ont l'intention de faire encore.

Cette manière d'agir, résultat du rapport patriarcal que l'ancien régime établissait entre chaque fonctionnaire du gouvernement et ses administrés, était tellement générale en Russie, qu'elle est entrée dans les mœurs du pays, de sorte que parmi les hommes les plus libéraux et les plus éclairés, il s'en trouve qui, insciemment sans doute, subissent l'influence de l'habitude, et ne portent à la connaissance des masses que les faits accomplis, sans les informer des projets ultérieurs du gouvernement.

En Russie, à l'heure où nous écrivons, ce mode de gouverner peut encore être appliqué. — Comme les masses ont une entière confiance dans le gouvernement, elles accepteront avec reconnaissance les améliorations que chaque jour on introduit dans les différentes branches de l'administration, et elles attendront sans impatience celles qu'on voudra bien faire plus tard.

En Pologne, c'est autre chose ; là ce système est inadmissible. — Depuis 1831, se voyant soumise à un régime dictatorial beaucoup plus arbitraire et plus cassant que ne s'est jamais montré le pouvoir en Russie, la Pologne n'a aucune confiance dans le gouvernement. — Quelles que soient les assurances qu'on lui donnerait sur *les bonnes intentions* qu'on nourrit à son égard, elle ne croirait qu'aux faits accomplis, aux libertés qu'elle exercerait en réalité, ou bien encore à celles qu'on lui promettrait d'une manière tellement formelle, *que la solennité même de la promesse rendrait toute rétractation impossible.*

C'est pour ne pas avoir eu la garantie d'une publicité suffisante que les intentions si loyalement libérales du grand-duc *Constantin* furent méconnues du pays, lequel n'écoula la voix des fauteurs de troubles que parce qu'il *ignorait* la nature, la portée, et surtout le caractère irrévocable des libertés que lui avait octroyées *l'Empereur*. — Voilà ce qu'il importe, avant tout, d'éviter le jour où du régime militaire on voudra passer à un ordre de choses stable et régulier. — Pour pacifier la Pologne, il faut *la rassurer sur son avenir* ; il ne suffit donc pas de lui parler en termes généraux des intentions bienveillantes qu'on a pour elle, ni même de compter sur l'effet calmant d'une série de mesures libérales dont rien ne garantit la continuité, et que les ennemis du trône et de l'ordre pourraient toujours présenter comme étant révocables à volonté. — Ce qu'il importe, c'est de dire au pays en termes clairs et précis tout ce que l'on est résolu de lui accorder ; de lui donner le programme complet de l'ordre des choses qu'on pense y introduire, et de ne pas lui tenir le langage que tint le prince *Gortschakoff* aux députés de la Société

agricole : « Acceptez temporairement ce qu'on vous offre aujourd'hui ; *plus tard*, on verra ce qu'on pourra faire pour vous contenter ¹. »

Il y a dans cette politique échappatoire un double inconvénient : elle déconsidère le gouvernement qui l'emploie, par le doute qu'elle laisse subsister concernant ou sa force ou sa sincérité, et elle nourrit des espérances exagérées, des *réveries politiques* par le vague même de ses promesses. — Un gouvernement réellement fort n'a pas besoin de cacher ses plans ; il peut les annoncer hautement aussitôt qu'ils sont arrêtés dans sa pensée ; or, de tous les gouvernements contemporains, je n'en sache pas un qui soit aussi solidement établi que le gouvernement russe.

Fort de la confiance illimitée des masses, puissant par la reconnaissance du peuple, qui ne reculerait devant aucun sacrifice pour soutenir celui qu'il a surnommé « *le libérateur*, » le gouvernement impérial a l'inappréciable avantage de n'avoir à prendre conseil que de lui-même pour ce qui regarde l'ordre de choses qu'il pense établir en Pologne. — N'ayant à se préoccuper, ni des vaines menaces des puissances occidentales, ni des déclamations ampoulées de la presse russe que le peuple russe, il peut résoudre la question polonaise en n'écoutant que la voix de l'équité ; or, du moment qu'il est certain d'agir selon son devoir et sa conscience, le gouvernement n'a aucune raison de cacher ses véritables intentions.

Quelle que soit la résolution à laquelle il s'arrêterait, le soin de sa dignité lui impose l'obligation, l'intérêt du pays à pacifier lui prescrit le devoir de dire haute-

¹ Voir plus haut à la page 25.

ment et solennellement la vérité, rien que la vérité, et toute la vérité concernant ce qu'il a l'intention de faire de la Pologne. — Plus la proclamation qui inaugurerait le régime stable à introduire en Pologne sera solennelle par sa forme et explicite par son contenu, plus elle répondra au double but qu'il s'agit d'atteindre, celui de pacifier le pays, et celui de prouver aux puissances européennes que toute immixtion de leur part serait infructueuse et inutile.

Comme seconde cause de l'insuccès des mesures conciliantes du gouvernement impérial, nous avons trouvé l'asservissement de fait du paysan polonais, lequel, quoique personnellement libre, dépendait du gentilhomme, puisqu'il vivait en prolétaire sur le sol qui appartenait à la noblesse. — Cette dépendance était telle que, sous peine d'être chassé de sa cabane et privé du champ qu'il cultivait, le paysan devait se soumettre à la volonté du gentilhomme, son maître. C'est de ce levier qu'en 1831, comme en 1862, se servit la noblesse pour pousser la population agricole à prendre part à une agitation dont son gros bon sens lui disait qu'elle se faisait pour des intérêts qui n'étaient pas les siens. — C'est au moyen de ce levier, et aussi longtemps qu'il ne sera pas brisé, que la gentilhommerie polonaise soulèvera la classe agricole pour la conduire au combat contre le gouvernement russe, qui n'est nullement antipathique au peuple, mais avec lequel la noblesse polonaise ne peut faire ni paix ni trêve, puisque, entre elle et la maison souveraine de Russie, il ne s'agit de rien moins que d'une question dynastique, de la question de savoir qui, de l'Empereur ou de la corporation nobiliaire, régnera sur le peuple.

Plus l'instrument d'insurrection dont disposait la noblesse polonaise était puissant, plus le gouvernement russe devait avoir à cœur d'en paralyser l'action ; aussi s'est-il si bien appliqué à faire disparaître cette cause de troubles, qu'à l'heure où nous écrivons, on travaille activement à l'abolir et que sous peu elle aura cessé d'être.

Étendant sur la Pologne le décret qui, en Russie, prescrit la dotation territoriale de la classe agricole, le gouvernement vient de promulguer un ukase d'après lequel le paysan polonais est mis en possession de la cabane qu'il habite et du champ par lui cultivé. — Reconnaissant la légitimité du droit des anciens propriétaires du sol à céder aux paysans, l'ukase en question établit le principe, que le seigneur terrien doit être indemnisé de la perte que lui cause la diminution de son terrain, mais, — contrairement à ce qui a lieu en Russie¹, — ce n'est pas aux paysans qu'incombe le devoir de payer cette indemnité, c'est le trésor qui s'en charge, sauf à rentrer dans ses fonds par des annuités que lui serviront les nouveaux propriétaires, les paysans.

Par cette mesure, tous les rapports obligatoires entre le seigneur terrien et son ancien tenancier ont cessé de fait. — N'ayant plus de corvée à faire au profit de son ex-maître, n'étant même pas son débiteur, le paysan polonais, devenu propriétaire foncier, est absolument indépendant de la gentilhommerie, qui n'a plus les moyens de le contraindre à voter dans son sens, ou à combattre pour ses intérêts. — Cela fait que le peuple ne subira, de la part de la noblesse, qu'une influence

¹ Voir plus haut à la page 14.

morale, telle que la supériorité de lumières l'exerce toujours sur les intelligences moins cultivées, influence qui pourra être salutaire si elle est employée à relever l'homme du peuple de l'état d'abjection où il se trouve, mais qui ne saurait devenir dangereuse à l'ordre public, puisque le peuple n'a plus aucune raison pour suivre l'étendard de la noblesse, et que ses intérêts le poussent à soutenir le gouvernement, dont le maintien garantit celui de ses possessions territoriales.

Ce qui, plus que le manque de publicité et plus que la dépendance du paysan, a contribué à envenimer le différend entre le gouvernement impérial et les patriotes polonais, c'est la prétention de ces derniers de rentrer en possession des provinces jadis soumises à la Pologne et récupérées par la Russie. — Au point de vue des libertés et du bien-être du *peuple polonais*, l'annexion de ces provinces à la population non polonaise n'est ni utile ni désirable; mais au point de vue de la grandeur et de la puissance *de la Pologne* (lisez : de la noblesse polonaise), c'est une condition indispensable, puisque, sans ses anciennes conquêtes, la Pologne, lors même qu'elle serait déclarée indépendante, ne formerait qu'un État de second ordre. — Quelque libre, quelque prospère que puisse être un pareil État, ce n'est pas là ce qui répond à l'idéal que poursuit le patriote polonais. — Le sort de la Belgique ou de la Suisse ne le tenterait pas ¹. — Pour lui, il est quelque chose de plus désirable que la liberté, c'est la gloire; quelque chose de plus enviable que la prospérité matérielle, c'est la puissance, la satisfaction d'être redouté de ses voisins.

¹ Voir à la page 57 de ma « *Question polonaise.* » Berlin, B. Behr, 1863.

— Voilà où il tend, voilà ce qu'il veut, et pour y arriver, il lui faut les provinces de *Volhynie*, de *Podolie*, de *Kiew*, etc., etc.

Ce désir de voir revivre, non pas une Pologne libre, industrielle et pacifique, mais une Pologne puissante, glorieuse et conquérante, est tellement général chez tous les gentilshommes polonais, que je n'en ai jamais connu un seul qui n'en fit la base de ses aspirations politiques. — J'en ai rencontré qui désapprouvaient le mouvement insurrectionnel de 1863, en le déclarant intempestif et mal dirigé; j'en ai trouvé qui poussaient la franchise jusqu'à avouer que le peuple des provinces lithuaniennes et russiennes *n'était pas polonais*, en regrettant qu'on n'eût rien fait pour le *polonofier*; mais dans le blâme des uns, comme dans les regrets des autres, on voyait toujours apparaître l'idée que la Pologne devait reprendre possession de ses anciennes conquêtes.

Cette idée est tellement dominante dans l'esprit des patriotes polonais, qu'elle occupe toujours le premier plan dans leurs projets d'indépendance, et qu'à chaque tentative insurrectionnelle, elle reparait comme le point le plus important de leur programme. — En 1831, à peine le gouvernement révolutionnaire constitué (4 janvier), à peine la diète réunie (10 janvier), les « *anciennes provinces polonaises* » furent déclarées partie intégrante de la Pologne indépendante ¹. — En 1862, l'énoncé de la prétention à ces provinces se fit même avant qu'éclatât l'insurrection; les gentilshommes réunis à Varsovie le 11 septembre ne promi-

¹ Voir la « *Bibliothèque des Archives diplomatiques.* » par M. le comte d'Angerberg, page 773.

rent leur appui au gouvernement qu'à la condition : que toutes les provinces qui composent la Pologne seraient réunies ensemble, et jouiraient d'une constitution et d'institutions libérales ¹.

Telle fut, telle est et telle sera toujours la tendance de toute tentative insurrectionnelle en Pologne, le but final de la lutte entre le gouvernement des empereurs de Russie, rois de Pologne, et la noblesse polonaise. — Le peuple ne tient en aucune manière, ni à la Lithuanie, ni à la Ruthénie, ni à l'Ukraine; mais la noblesse n'en démordra point. — Tant qu'elle aura un prétexte pour regarder ces provinces comme étant « une propriété polonaise, » tant que la majeure partie du sol en pourra être réclamée comme « lui appartenant, » tant que la population non polonaise de ces contrées sera primée par une gentilhommerie d'extraction polonaise, — ces provinces ne cesseront d'être l'objet des « rêveries politiques » des patriotes polonais, la terre promise qu'il s'agit de conquérir pour reconstituer la Pologne puissante et glorieuse de 1772.

La vérité de ce que nous venons de dire est si bien sentie en Russie, que la presse s'est vivement préoccupée de la recherche des moyens capables de mettre fin à un état de choses qui semble vouloir éterniser la lutte entre le gouvernement impérial et la noblesse polonaise, lutte à mort, lutte sans paix ni trêve et qui ne peut finir que par le renversement de l'un ou la destruction de l'autre des deux adversaires.

La *Gazette de Moscou*, dans une série d'articles d'une vigueur extraordinaire ² et d'une grande lucidité d'ex-

¹ Voir plus haut à la page 67.

² Voir la *Gazette de Moscou*, du 25 août, du 3 septembre, du 17 septembre, du 8 octobre et du 8 décembre 1863.

position, démontre l'absolue nécessité où se trouve le gouvernement d'avoir recours à des mesures décisives pour ôter à la noblesse polonaise jusqu'au prétexte de prétendre aux provinces en litige. — L'ensemble de ces mesures se trouve exposé dans un mémoire émanant de la plume de M. Pogodine, et reproduit, en partie du moins, par la *Presse*. — Nous empruntons à ce mémoire les passages les plus essentiels :

« La question polonaise, » — dit M. Pogodine, — « ne saurait être résolue ni à Varsovie ni dans le royaume de Pologne, mais seulement dans nos provinces occidentales (Lithuanie, Volhynie, Podolie, etc.), dans lesquelles les Polonais mettent leur plus grand espoir, et où ils comptent trouver toute leur force. — C'est dans ces provinces que l'élément polonais doit être amoindri et affaibli, au moyen de mesures législatives. »

Pour arriver à ce but, M. Pogodine propose :

1. De racheter les terres dont, au moment de leur libération, ont été dotés les paysans, afin de soustraire la classe agricole à la dépendance où elle se trouve vis-à-vis des seigneurs, auxquels elle doit encore le prix des lots de terre qui lui sont concédés en vertu du manifeste du 19 février 1861.

2. De vendre aux enchères les propriétés grevées d'hypothèques dans les sociétés russes, en établissant le principe qu'on ne les adjudgera qu'à des acquéreurs russes. — Faute d'acquéreurs, le trésor devrait garder ces biens, pour les donner, à titre de fermage temporaire ou perpétuel, aux fonctionnaires russes établis sur les lieux, ou qui consentiraient à venir s'y établir.

3. De déterminer la noblesse de ces provinces, qui a demandé hautement son unification avec la gentilhommerie polonaise, à mettre ce projet à exécution,

c'est-à-dire, à vendre les terres qu'elle possède dans les provinces et à aller s'établir en Pologne.

Il ne s'agit, comme on voit, de rien moins que « d'une expropriation pour cause d'utilité publique ; » mesure toujours rigoureuse, puisqu'elle heurte le principe de l'inviolabilité de la propriété, et que les proportions dans lesquelles il faudrait l'appliquer feraient paraître encore plus rigide, si, en l'adoptant, le gouvernement impérial n'avait à faire valoir l'excuse, qu'il traite les Polonais propriétaires fonciers dans les provinces russes, tout comme les représentants de l'insurrection, s'ils avaient été victorieux, auraient traité les Russes, propriétaires fonciers en Pologne. — L'ordonnance du « gouvernement national, » qui prescrit l'expropriation de tous les Russes possédant des majorats en Pologne, prouve que cette mesure ne semblait ni injuste ni trop rigoureuse à la noblesse polonaise, du sein de laquelle sortaient les membres dudit gouvernement ; elle aurait donc assez mauvaise grâce de crier à la tyrannie, à l'iniquité, si, comme il paraît probable, le gouvernement russe adoptait les mesures proposées dans le mémoire de M. Pogodine.

Un commencement de mise à exécution de ces mesures se trouve dans un ukase du mois de mars ¹. qui prescrit la création d'un capital destiné à venir en aide aux acquéreurs des terres qui, dans les provinces occidentales, seraient vendues à l'encan. — Quoique n'ayant encore ni la portée, ni les proportions des mesures proposées par M. Pogodine, l'institution fondée par ledit ukase est un acheminement vers cette voie. — Elle pourrait facilement être étendue jusqu'à une

¹ Voir le *Journal* (russe) de Saint-Petersbourg du 4 avril 1864.

expropriation générale des gentilshommes polonais possédant des biens-fonds dans les provinces dites « polonaises, » lesquelles, cette opération financière terminée, ne contiendraient plus qu'une classe agricole, soit lithuanienne, soit ruthène, soit russe, et des propriétaires fonciers russes, de sorte que les Polonais n'auraient même plus de prétexte pour soutenir que ces contrées « leur appartiennent. »

Les causes principales de l'infructuosité des tentatives conciliantes du gouvernement ainsi écartées, il ne reste que la question de savoir quel est l'ordre de choses qu'il convient d'établir dans le royaume de Pologne proprement dit.

Sur ce point, il est à prévoir qu'il y aura des divergences d'opinions notables parmi MM. les conseillers de la couronne. — Les uns, s'étayant de considérations humanitaires, demanderont que dans le choix des institutions à créer après la cessation de la dictature militaire, on ne prenne en considération que les besoins réels de la Pologne, tandis que d'autres, animés d'un patriotisme exclusivement russe, voudront qu'on ne consulte rien que les intérêts de la Russie. — Les uns comme les autres auront raison, chacun à son point de vue, et quoique nous ne puissions approuver le patriotisme poussé jusqu'à la haine des nationalités étrangères, nous comprenons qu'il peut exister à l'état de conviction morale, et qu'à ce titre il a droit au degré de considération que mérite toute conviction sincère.

Quelle que soit là-dessus notre manière de voir personnelle, nous devons convenir que tout Russe a le droit de partager les sentiments de M. Katkoff, en se disant que le bonheur des habitants des contrées sou-mises est une question tout à fait secondaire, une con-

sidération qui ne saurait avoir qu'une valeur minime lorsqu'il s'agit de quelque mesure capable d'augmenter la grandeur et la gloire de la nationalité dominante, la nationalité russe.

Quoique nous ayons démontré que dans les masses ce sentiment hostile aux étrangers n'existe point, nous ne sommes pas en droit de faire des reproches à ceux chez qui il a pris racine. — Tout Russe peut détester les Allemands, ou envier aux Finlandais leurs institutions libérales. — Chaque Russe pourrait, sans forfaire à sa conscience, proposer la révocation des libertés de la Finlande, demander l'abrogation de l'autonomie de la Pologne, exiger l'abolition des lois spéciales qui régissent les provinces baltiques, — chaque Russe, hormis un seul; or, pour le bonheur des contrées annexées à l'Empire, ce seul-là, c'est l'Empereur.

La mission dont la Providence a chargé les souverains assis sur le trône de Pierre I^{er} et de Catherine II, est trop grande pour admettre un point de vue moins élevé que celui des considérations humanitaires. — Ce n'est pas sur un pays, c'est sur une partie du monde que règne un Empereur de Russie; ce n'est pas à une nation, c'est à vingt peuples divers qu'il commande; sa mission est donc essentiellement humanitaire, et pour lui le patriotisme consiste à aimer d'un amour égal tous ceux dont le ciel lui a confié la destinée. — Tout Russe, hormis l'Empereur, en allant en Finlande, en Livonie, en Pologne, au Caucase, va en terre étrangère; l'Empereur en arrivant dans ces contrées se trouve chez lui, dans sa patrie, parmi ses enfants, dont, devant Dieu et sa conscience, il s'est chargé de faire le bonheur. — Que le patriotisme des Polonais consiste à n'aimer qu'eux-mêmes; que celui des Russes, —

des adhérents de M. *Katkov* du moins, — soit de détester les étrangers; que celui des Finlandais se manifeste par le désir d'éloigner les Russes de chez eux; — le patriotisme d'un Empereur de Russie, roi de Pologne, grand-duc de Finlande, ne saurait consister qu'à tenir la balance égale entre tous ses sujets, à songer au bien-être de toutes ces contrées, dont chacune est sa patrie. — Placé par la Providence à une hauteur que ne peuvent atteindre ni l'esprit de parti, ni l'antagonisme de race, il ne saurait immoler la Pologne aux exigences de la coterie ultra-russe de Moscou, pas plus qu'il ne saurait sacrifier les intérêts vitaux de la Russie aux rêveries utopiques des patriotes polonais. — Pour lui, les Russes, les Finnois, les Polonais, les Circassiens, ont droit à une part égale au soleil; aucune de ces races ne saurait être victimée au profit de l'autre; il faut donc que chacune d'elles puisse continuer à vivre dans les conditions qui découlent de sa nature, de la position géographique du pays qu'elle habite, des souvenirs historiques qu'elle conserve, des croyances religieuses qu'elle a adoptées. — L'unique solidarité qui puisse exister entre elles consiste à concourir les unes et les autres à la défense du territoire, et à ne point troubler la paix de la patrie commune par des prétentions incompatibles avec les droits d'autrui. — A cette condition, celle de respecter l'ordre public, les Kirghis comme les Kalmouks, les Finnois comme les Polonais, méritent autant de sollicitude que les Russes; aussi l'Empereur ne peut-il que ratifier le verdict de l'opinion populaire, en disant aux habitants des contrées annexées ce qu'en dit le peuple russe¹: « *Poust jiwout mirno po swemou sako-*

¹ Voir plus haut à la page 272.

« *nou.* » — qu'ils vivent en paix, d'après leurs us et coutumes.

Voilà ce qui autorise à présager que les adhérents du parti de la russification générale en seront pour leurs frais d'éloquence; voilà où git l'espoir, je dirai mieux, — *la certitude* de la pacification durable de la Pologne!

Que le *peuple polonais*, rendu indépendant de la noblesse, soit instruit par la voix solennelle d'un manifeste impérial, que les libertés octroyées au pays ¹ *sont à jamais irrévocables*; qu'il soit assuré qu'on respectera sa langue, ses croyances, ses us et coutumes; que la noblesse soit mise dans la position de reconnaître la vanité de ses prétentions aux provinces à population non polonaise; que non-seulement la Pologne, mais toute l'Europe soit informée du *programme complet* des réorganisations libérales résolues par le gouvernement impérial; que l'on connaisse, non-seulement les institutions accordées au pays, mais encore *la forme qu'elles prendront après qu'elles auront été développées* ², — et la Pologne n'aura ni raisons, ni même de prétexte pour s'insurger contre le gouvernement, pour demander sa séparation de la Russie!

Que telles sont les intentions de l'Empereur, cela ressort des déclarations que fit le vice-chancelier de l'Empire au nom du souverain, en disant aux trois grandes puissances et à l'Europe entière: « *Sa Majesté a accordé à la Pologne des institutions qui reposent sur le principe d'autonomie administrative et d'une représentation nationale par voie d'élections.* — *L'Empereur* MAIN-

¹ Voir plus haut à la page 47.

² *Ibid.*, page 50.

TIENT *ces institutions*, ET SE RÉSERVE DE LES DÉVELOPPER ¹.

Après cette déclaration solennelle, réitérée encore dans le rescrit adressé au grand-duc *Constantin* ², quel espoir peut garder le parti ultra-russe de M. *Katkov*, ce parti de l'absorption des nationalités, de voir son utopie adoptée par le gouvernement? — Il ne lui en reste évidemment aucun, et les Polonais que le mouvement de la presse russe a remplis de soucis sur le sort réservé à leur patrie, peuvent s'en rapporter à la fermeté de l'Empereur pour ce qui concerne non-seulement *le maintien*, mais encore *le développement* des institutions libérales qui leur sont accordées. — Il est certain qu'on essaiera d'ébranler la résolution de l'Empereur, mais il est certain aussi que les efforts du parti anti-libéral, du parti rétrograde resteront sans résultat, tout comme ils sont demeurés sans effet lors de l'affranchissement des paysans.

Alors aussi il y eut, non pas dans la presse, soumise encore à une censure sévère, mais au sein du conseil d'État, des voix qui s'élevèrent avec passion contre les projets libéraux du souverain; alors aussi on prétextait le soin de la grandeur et la puissance de la monarchie, en assurant qu'elles seraient compromises si l'on touchait à la base du pouvoir patriarcal du souverain, et, malgré cela, l'Empereur demeura inébranlable dans sa résolution, qu'il sut faire prévaloir en mettant son vote décisif dans la balance des suffrages libéraux émis par le petit nombre d'hommes réellement progressistes qui avaient voix au chapitre. — C'est sur cette fermeté

¹ Voir plus haut à la page 168.

² *Ibid.*, pages 174 et 176.

éprouvée de son Roi que peut compter la Pologne ; c'est sur la parole solennellement engagée de l'Empereur que l'Europe peut faire foi, pour envisager sans crainte l'avenir du peuple polonais. — Quoi que dise et quoi que fasse le parti ultra-russe, la Pologne ne saurait devenir une province de l'Empire : les Polonais ne sauraient cesser de former une nationalité distincte, ayant sa langue, ses croyances, ses us et coutumes populaires ; le royaume fondé par *Alexandre I^{er}* ne saurait être privé de son existence autonome par un trait de la même plume qui a servi à signer la libération de vingt millions de serfs. — Les efforts que feront, pour supprimer *les libertés de la Pologne*, ceux qui s'appellent « *les vrais libéraux russes* » seront désespérés, nous n'en doutons pas ; ces efforts iront-ils jusqu'à provoquer ce que *M. Katkoff* nomme « *une puissante manifestation du vouloir populaire* »¹ ? nous l'ignorons ; mais quelles que soient leurs menées, nous avons la conviction intime qu'ils n'aboutiront à aucun résultat, et qu'ils ne parviendront, ni par leurs démonstrations, ni par leurs arguments à ébranler les résolutions de l'Empereur.

Au nombre de ces arguments, il en est un, un seul, qui mérite la peine d'être réfuté ; nous allons donc en faire le sujet de la dernière réflexion qu'il nous reste à soumettre à nos lecteurs avant que de finir ce livre.

Ce que les adversaires des libertés polonaises trouvent à objecter contre la remise en vigueur du régime constitutionnel en Pologne, consiste à dire : Que le gouvernement, en accordant aux Polonais une représentation nationale par voie d'élection, commettrait,

¹ Voir plus haut à la page 216.

en même temps, une injustice et une imprudence, s'ils n'introduisaient le même ordre de choses en Russie.

En tant qu'elle aurait la prétention d'énoncer un principe général, cette opinion ne nous semble nullement fondée. — C'est comme si l'on disait qu'après avoir approfondi et fortifié le port de *Riga*, le gouvernement serait injuste en ne faisant pas la même chose pour *Moscou*.

Ce qui incombe à un gouvernement dont l'action s'étend sur la septième partie du globe, et des résolutions duquel dépend le sort de plusieurs peuples essentiellement différents, ce n'est pas de faire partout et pour tous *la même chose*, mais bien d'introduire dans chaque contrée, chez chaque peuple, l'ordre de choses qui répond le mieux aux conditions géographiques du pays, au génie, aux mœurs, aux us et coutumes de ses habitants. — Cela n'exclut nullement, ni l'unité de l'empire, ni l'existence de certains principes généraux, de certaines stipulations légales s'appliquant à tous indifféremment ; cela n'amointrit ni l'importance réelle, ni les droits imprescriptibles de la nationalité à laquelle appartient la grande majorité des habitants de l'Empire, la nationalité russe.

Ce qui importe, ce n'est pas de donner à la Russie une constitution représentative *parce que* la Finlande en a une, et qu'en Pologne on serait résolu de faire revivre celle de 1815, modifiée d'après les exigences de l'époque ; ce qui importe, c'est de savoir si le public — non pas les abonnés de la *Gazette de Moscou*, mais le peuple russe, — demande, ou même seulement s'il comprendrait et apprécierait le don d'une institution politique ayant pour but de circonscrire la puissance patriarcale du Czar, en partageant entre lui et les

délégués de la nation le pouvoir constituant et le pouvoir législatif.

En principe général, tout gouvernement repose sur *la confiance du peuple* en celui ou ceux qui le gouvernent. — Plus cette confiance est grande, plus le gouvernement est fort ; dès qu'elle diminue, le gouvernement faiblit ; et le jour où elle aurait disparu, le gouvernement serait bien près de disparaître à son tour. — Il faut donc, pour la grandeur comme pour la paix intérieure d'un peuple, qu'il ait les institutions politiques qui lui conviennent, c'est-à-dire *des institutions telles qu'il se les donnerait lui-même*, s'il était consulté sur la forme de gouvernement qu'il désire avoir.

Si, en Belgique, l'ordre de choses actuellement existant était momentanément aboli, par suite d'une occupation française ou n'importe par quelle autre cause, et si, l'indépendance du pays récupérée, on consultait le peuple sur la forme de gouvernement qu'il veut se donner, il ne demanderait ni un roi absolu comme les souverains de l'Orient, ni une chambre de Lords comme en Angleterre, ni une union fédérative comme en Suisse ; il reviendrait tout simplement à sa constitution actuelle, avec sa royauté héréditaire et ses deux chambres électives.

La même supposition admise pour l'électorat de Hesse, par exemple, donnerait un résultat tout différent. — Là, le peuple, consulté sur la forme du gouvernement, exigerait une quantité de changements notables dans ses rapports avec le pouvoir souverain, et ne rétablirait qu'une partie seulement des institutions politiques actuellement en vigueur.

Cela prouverait, d'une part, qu'en Belgique il n'y a

pas lieu de songer à un changement dans l'ordre de choses établi, puisque cet ordre convient aux vœux populaires, et cela démontrerait, d'autre part, que dans l'électorat de Hesse le gouvernement ferait bien en introduisant spontanément les modifications dont la nécessité est reconnue par la conscience publique.

Quel serait, — voilà sur quoi il importe de fixer nos idées, — le résultat d'une semblable expérience, si elle pouvait être faite en Russie ? Quel serait le gouvernement que se donnerait le peuple russe, s'il était appelé à fixer lui-même la forme et les attributions de ce gouvernement ?

Voudrait-il un État fédératif, à l'instar de l'Amérique, ou un souverain éligible, comme les anciens rois de Pologne ? Demanderait-il la création d'une pairie héréditaire, ou l'établissement du vote universel ? Exigerait-il, pour pondérer le pouvoir souverain, l'institution d'un sénat conservateur, d'une chambre des communes, d'une délégation quelconque ? — Nous en appelons à tous ceux qui connaissent la Russie, qui ont étudié le peuple en vivant avec lui, et nous sommes certain que personne ne pourra faire une autre réponse que celle-ci : Non, le peuple russe ne demanderait rien de tout cela, et le jour où il n'aurait point de Czar, il n'aurait rien de plus pressé que de s'en donner un, et il le voudrait omnipotent et irresponsable, tel qu'est maintenant l'Empereur.

Mais, — nous objecteront les partisans du système représentatif, — votre hypothèse pêche par la base. — Si, ce qui est indubitable, l'homme du peuple russe se prononçait en faveur du gouvernement absolu, ce n'est pas qu'il le préfère à tout autre, c'est parce qu'il n'en connaît point d'autre. — S'il savait combien

d'avantages réels présente le pouvoir législatif exercé par des délégués de toute la nation, s'il comprenait combien de garanties offre la responsabilité des ministres, il en jugerait tout autrement. — C'est donc son ignorance, et non pas sa prédisposition naturelle pour le régime absolu, qui le porterait à maintenir, quand même, le pouvoir absolu du Czar.

A cela je répons d'abord que, quelle que soit la raison pour laquelle le peuple russe préfère le régime actuel à tout autre, le fait seul qu'il y tient suffit pour prouver *qu'il ne demande ni ne désire* le don d'un gouvernement représentatif, et qu'ainsi il ne se croirait ni lésé, ni négligé si la charte constitutionnelle rendue à la Pologne ne lui était point appliquée à lui-même. — D'autre part, je ne partage point l'avis, que la prédilection du peuple russe pour l'idée d'un Czar omnipotent et incontrôlable, git dans le seul fait de l'ignorance où il est concernant les systèmes modernes de gouvernement. — Il y a à cela une autre cause que la connaissance du mécanisme constitutionnel ne suffirait point à éloigner.

Pour se convaincre de la justesse de cette assertion, que les partisans du système représentatif essayent d'expliquer au peuple tous les avantages du système, et qu'ils fassent bien attention à ce qu'il leur répondra. — Il y aura là de quoi les faire revenir sur bien des illusions.

Dites à l'homme du peuple russe que la grandeur même de l'Empire empêche le Czar de savoir ce qui se passe dans les contrées éloignées, et qu'ainsi on ferait bien d'envoyer dans la capitale des hommes spéciaux connaissant les besoins des diverses localités;—il vous comprendra, et sera d'avis que la mesure est bonne.

Dites-lui que ces hommes de confiance seront désignés par élection, et qu'il sera, lui, appelé à prendre part aux réunions électorales; — il vous comprendra encore et dira que c'est bien fait.

Dites-lui que ces députés de la nation siégeront en public, que leurs discours seront imprimés et portés à la connaissance du pays; ajoutez que le Czar s'est engagé à ne prendre aucune résolution sans avoir préalablement demandé l'avis des délégués du peuple; — il vous comprendra toujours et trouvera la chose admirable.

Mais dites-lui que les avis de cette réunion de délégués auront à être *obligatoires* pour le Czar; qu'il pourrait arriver des cas où le Czar serait forcé d'agir, non pas comme il l'entend, mais comme l'entendent les députés, — et l'homme du peuple russe ne vous comprendra plus, ou, s'il vous comprend, il refusera péremptoirement de consentir à un pareil arrangement.

Que le Czar soit assisté d'un conseil électif, c'est bien; qu'il soit lié, de parole, de prendre l'avis de ce conseil, c'est bien encore, mais qu'une corporation, une députation, une délégation quelconque, — quels que soient son titre, la composition de son personnel et le mode de son élection, — puisse empêcher l'exécution de la volonté du Czar et même lui imposer une mesure contraire à sa volonté, c'est ce que le peuple russe ne voudra pas.

Et voulez-vous savoir pourquoi il ne le voudra pas? — Je vais vous le dire. — C'est que l'homme du peuple russe n'a de confiance ni en vous qui lui parlez, ni en moi qui en parle, ni dans la noblesse, ni dans la classe des employés, ni dans celle des hommes de let-

tres, ni dans la bourgeoisie, ni même en sa propre sagesse, en son propre discernement. Il n'a de confiance que dans le Czar, et l'histoire est là pour prouver que jusqu'ici il a eu raison de ne compter que sur le Czar.

Qu'ont fait les classes dites « éclairées » pour mériter la confiance du peuple? — La noblesse l'a réduit à l'esclavage, les employés l'ont rançonné sans pitié, les bourgeois — ce qui en Russie veut dire les marchands — ont abusé de la supériorité de leurs lumières pour le tromper dans les marchés qu'ils passaient avec lui : — ce ne sont pas là des titres à la confiance.

Qu'a su obtenir le peuple russe par lui-même, quel est l'acquêt qu'il doit à sa propre initiative?

Il n'est arrivé à se soustraire ni aux exactions des fonctionnaires, ni au joug du servage, ni aux ténèbres de l'ignorance. — Quoi qu'il fit, les classes dites « éclairées » surent toujours le maintenir à l'état de sujétion: aussi avait-il fini par ne plus songer à se libérer, attendant avec résignation qu'on le libérât. — Son attente n'a pas été vaine; mais comme il sent qu'il ne serait point arrivé tout seul à ce résultat, il a plus de confiance en celui qui l'a libéré qu'il n'en a en ses propres lumières.

Qu'ont fait nos hommes de lettres, nos savants, nos journalistes, pour le peuple russe? — Ont-ils tâché de l'instruire; ont-ils fondé des écoles populaires; ont-ils écrit pour le peuple; en ont-ils fait l'objet de leurs études spéciales, de leurs préoccupations constantes? — Rien de tout cela! — Jusqu'au jour où le gouvernement prit la résolution de le libérer, le peuple russe n'est mentionné dans la presse qu'à titre de souvenir historique. — C'est de la recherche de son origine, de

ses migrations successives, de ses guerres intestines qu'on s'occupait; c'est des générations passées qu'on parlait; — ce n'est pas au bien-être de la génération présente, au sort des générations futures qu'on pensait. — Il n'y a guère que quelques années que la presse s'occupe du peuple russe en sa qualité d'être vivant, et depuis lors, c'est devenu une mode très-bien portée que de se poser en avocat du peuple. — C'est au nom du peuple russe que M. Hertzen propose le morcellement de la Russie; c'est au nom de ce même peuple russe que M. Katkoff fait la double demande de l'absorption de la Pologne et de l'introduction du système représentatif en Russie. — Quel rôle le peuple russe tient-il dans tout cela, pour combien est-il dans toutes ces exigences émises en son nom? — Il n'y est pour rien; il ne connaît ni les noms ni les plaidoiries de ses avocats, et il les connaîtrait, qu'encore il n'aurait pas confiance en eux, car son gros bon sens lui ferait bientôt comprendre que des amitiés si subites et si passionnées peuvent être suspectées de cacher quelque arrière-pensée égoïste, quelque projet ambitieux.

Les seuls vrais amis qu'a eus le peuple russe, les seuls protecteurs qu'il a trouvés, c'est parmi ses Czars qu'il les a rencontrés; il est donc naturel qu'il ne fasse fond que sur le Czar, et certes, — pour autant qu'on le consultât, — il refuserait d'accorder à qui que ce fût un mandat de confiance donnant droit au porteur de parler au nom de la nation et de contrôler les actes, de modifier les résolutions du Czar.

Voilà pourquoi, à l'heure où nous écrivons, une constitution à l'instar de celle de la Belgique ou de l'Angleterre, serait la chose la plus impopulaire que l'on pût introduire en Russie.

Nous savons bien qu'il y a un parti qui ne rêve qu'à une constitution, des individus qui la demandent à grands cris, mais les adhérents de ce parti, par les mobiles de leurs aspirations, comme par leur insuffisance numérique, sont frappés d'incompétence absolue.

— Les uns ne savent pas au juste quel sens ils doivent attacher au mot « *constitution* » et ne la demandent que sur la foi de leur journal; les autres savent ce qu'ils veulent, mais ils savent aussi que ce n'est point aux masses, mais à eux-mêmes qu'ils pensent, au rôle qu'ils pourraient jouer en qualité de députés ou de journalistes de l'opposition; enfin, tous ensemble ils ne forment qu'une fraction à peine perceptible si on la compare à la masse du peuple russe; or, — nous l'avons prouvé à satiété, — au jour d'aujourd'hui, le peuple russe ne demande ni même, étant consulté, n'accepterait une constitution.

En Pologne, c'est le contraire qui arrive. — Là le peuple n'a point de confiance dans le gouvernement russe qui, depuis 1833, n'a été représenté que par une série de dictateurs militaires investis d'un pouvoir discrétionnaire. — Le peuple polonais n'a de confiance que dans ses compatriotes, les Polonais : donc, pour arriver à la pacification du pays, *il faut que la Pologne soit gouvernée par des Polonais.*

Voyant combien étaient fréquents les changements introduits dans les lois qui le régissent, et n'éprouvant pas d'effets bienfaisants à la suite de ces changements, le peuple polonais a dû arriver à la conviction qu'il n'y a que lui-même qui connaisse ses vrais besoins; donc, pour pacifier la Pologne d'une manière durable, *il faut que le peuple soit admis à voter lui-même les lois sous lesquelles il voudrait vivre.*

L'inimitié de la noblesse, candidat collectif à la royauté, contre tout roi héréditaire de la Pologne étant essentiellement irréconciliable, il est à prévoir que les tentatives d'insurrection contre le trône ne cesseront qu'avec la possibilité de les renouveler; donc, pour prévenir de nouvelles rixes, *il faut que, dans les élections communales et de district, les différences de classe et de naissance disparaissent et que tous les électeurs votent ensemble en leur qualité de Polonais.* — Cela donnerait à la classe agricole, naturellement paisible et conservatrice, la possibilité de maintenir l'ordre malgré les menées de la gentilhommerie turbulente ¹.

Quel que soit le mode d'élection des représentants du pays, l'élément nobiliaire y dominera infailliblement ². — Ce fait, par lui-même, est loin d'être un inconvénient, vu que, dans ces derniers temps surtout, le nombre des vrais amis du peuple s'est considérablement augmenté parmi la noblesse polonaise. — Ce qu'il y a à éviter seulement, c'est l'idée aristocratique comme *personnification* de la Pologne. — Ainsi, point de sénat aristocratique se recrutant lui-même, point de diétines nobiliaires nommant (comme d'après la charte de 1815) 100 mandataires pour les opposer

¹ Ici nous ne saurions assez insister sur l'importance d'une observation qui se trouve déjà dans une de nos précédentes publications. — Un des articles de la loi des 14/26 mars 1861 établit que, pour avoir qualité d'électeur aux assemblées d'arrondissement, il faut savoir *lire et écrire le polonais*. — Cette stipulation prive la presque totalité de la classe agricole, c'est-à-dire les 75/100 de la population, de son droit naturel de concourir à l'élection des représentants de la nation. — Tant que cette stipulation subsistera, *ce n'est pas le peuple*, c'est la petite noblesse et le clergé qui décideront des élections, auxquelles les paysans demeureront absolument indifférents.

² Voir à la page 45 de ma « *Question polonaise.* » B. Behr, Berlin, 1865.

aux 67 qu'élisait le peuple. — Donc, pour asseoir solidement le pouvoir du peuple polonais, *il faut que dans la Chambre des députés* (les communes), *ainsi que dans la première Chambre* (le sénat) *il n'y ait rien que des " délégués de la nation " et non pas " des nonces de la noblesse. "* L'unique différence qu'il devrait y avoir entre les membres de la Chambre des communes et ceux du sénat consisterait dans l'élevation du cens électif, et de l'âge des candidats.

Voilà, selon nous, les mesures qui, jointes à celles mentionnées à la page 294, seraient, en même temps, et *nécessaires et suffisantes* pour arriver à la pacification durable de la Pologne. — Est-ce bien ces mesures qu'adoptera le gouvernement après la cessation de l'état de siège et de l'administration militaire qui existent encore en Pologne? Nous l'ignorons, mais tout nous le fait espérer, car ce que nous venons de proposer n'est que la conséquence logique et inévitable du *maintien* et du DÉVELOPPEMENT des institutions autonomiques et libérales de la Pologne, dont le prince Gortschakoff a solennellement déclaré qu'ils sont irrévocablement arrêtés dans la pensée de l'empereur Alexandre II ¹. — Cette résolution souveraine posée comme immuable, et nos données concernant la situation actuelle des choses en Russie et en Pologne reconnues exactes, il suffit d'une simple opération de logique pour arriver aux conclusions que nous avons tirées, et pour établir la preuve que les moyens que nous proposons sont les seuls qui mèneraient à une solution définitive de la question, de sorte qu'en nous étayant de l'axiome *" Qui veut la fin doit vouloir les moyens, "* nous

¹ Voir plus haut à la page 168.

sommes fondés à croire que c'est à l'ordre des choses ci-dessus indiqué que s'arrêtera le gouvernement impérial.

Mais alors, — pourraient nous dire nos lecteurs, fatigués d'avoir parcouru 300 pages de raisonnements, — quel est donc le but utile de ce livre? Pourquoi prouver longuement la nécessité d'une série de mesures dont on a la conviction qu'elles seront adoptées indépendamment de ces preuves?

Cette observation est parfaitement juste, et néanmoins nous ne désespérons pas d'avoir atteint, par cet écrit, le but utile que nous avions en vue. — Ce but consistait à établir et à vulgariser certaines vérités dont la propagation ne saurait manquer d'exercer un effet bienfaisant sur l'aplanissement des difficultés soulevées par la question polonaise. — Ce à quoi nous tenions était donc :

1. De prouver à l'Europe que sa tranquillité serait pleinement assurée par les mesures ci-dessus indiquées, lesquelles auraient pour résultat l'établissement d'une Pologne autonome, circonscrite dans les limites des traités de 1815.

2. De prouver à ceux, parmi les hommes d'État russes, qui seraient incertains sur le vote à émettre, que les aspirations ultra-russes de la presse moscovite ne sont que des rêves creux, sans écho dans les masses, et qu'ainsi, en votant pour l'autonomie et la pacification de la Pologne, ils ne peuvent que se rendre populaires tant en Pologne qu'en Russie.

3. De prouver aux vrais patriotes polonais, — à

ceux qui aiment le peuple polonais pour lui-même, et non pas pour la gloire qu'ils espèrent recueillir en le menant au combat, — que l'utopie d'une Pologne conquérante est décidément irréalisable, et qu'ainsi ils feraient bien de concourir à l'établissement d'une Pologne libre et prospère, en se ralliant franchement au gouvernement qui aura pour devise : LA POLOGNE, TOUT EN ÉTANT IRRÉVOCABLEMENT UNIE A LA RUSSIE, DOIT ÊTRE GOUVERNÉE PAR DES POLONAIS, D'APRÈS DES LOIS LIBREMENT VOTÉES PAR LE PEUPLE POLONAIS.

C'est à nos lecteurs de juger si nous avons réussi à établir ces trois vérités.



TABLE DES MATIÈRES.

EXPOSÉ DE LA QUESTION. page IX

CHAPITRE 1^{er}.

Situation du pays en 1855. — La dictature du prince *Paskévitch* continue sous le prince *Gortschakoff*. — On ne songe pas à se soulever, et on ne demande que quelques réformes peu importantes. — Influence de l'aristocratie polonaise. — Les conciliabules clandestins recommencent. — Effet produit par l'émancipation des paysans en Russie. — Démonstrations de 1860. — Action de la Société agricole. — Elle se met à la tête du mouvement. — Irrésolution du prince *Gortschakoff*. — Le général *Soukhosonett* lui succède, et est bientôt remplacé par le comte *Lambert*. — L'agitation augmente rapidement. — La troupe fait évacuer les églises. — Arrivée du général *Luders*. — Il agit avec beaucoup d'énergie. — En comprimant l'émeute, il fait naître la conjuration. — Tentative d'assassiner le général. — Nomination du grand-duc *Constantin* au poste de lieutenant de l'Empereur 1

CHAPITRE II.

Difficulté de trouver un lieutenant de l'Empereur. — Le grand-duc *Constantin* paraît indiqué par la situation. — Programme des réformes que demandait le marquis *Wielopolski*. — Appréhensions du parti rouge. — Attentat à la vie du grand-duc. — Il n'en continue pas moins les réformes libérales. — Le grand public en ignore la portée. — Proclamation du 27 août. — Effet qu'elle produit sur les chefs de parti. — Réunion à Varsovie de 500 gentilshommes. — Ils votent autre chose qu'ils n'étaient

venus voter. — Explication de ce fait. — C'est la populace des villes qui foment le désordre. — On veut s'en débarrasser par le recrutement. — Appréciation de la valeur morale de cette mesure. — Elle ne fait que hâter le soulèvement, qui éclate le 22 janvier 1863. 59

CHAPITRE III.

Le public n'attache d'abord que peu d'importance à l'insurrection. — La presse traite les Polonais de « frères égarés. » — L'immixtion étrangère réveille le sentiment national. — La presse en profite pour combattre le parti des rêveurs politiques. — Son langage devient passionné. — Elle détermine la nomination du général Mourawieff, dont elle prône les qualités. — L'apparition des dépêches de juin 1863 augmente l'exaltation de la presse. — Elle ne connaît plus de mesure et prêche l'extermination de la Pologne. — Le grand-duc Constantin ne cédant pas à cette pression, c'est contre lui que se tourne le courroux du journalisme. 98

CHAPITRE IV.

La Gazette de Moscou à la tête du mouvement ultra-russe. — Appel au patriotisme russe, déclaré incompatible avec le patriotisme polonais. — Le général Mourawieff posé comme modèle à imiter. — Sorties contre « la politique de générosité » du grand-duc. — La Gazette de Moscou veut qu'on en finisse au plus tôt avec l'insurrection d'abord, et avec la Pologne ensuite. — Si la Gazette de Moscou accuse le grand-duc de faiblesse, les journaux étrangers l'accusent de cruauté. — Injustice des deux accusations. — Position difficile du grand-duc vis-à-vis de la presse russe. 123

CHAPITRE V.

Les actions du grand-duc devaient se régler sur les intentions du gouvernement concernant l'avenir de la Pologne. — Deux versions différentes de ces intentions. — Échange de dépêches touchant la question polonaise. — L'Empereur déclare maintenir l'autonomie de la Pologne. — En présence de cette déclaration, le grand-duc ne pouvait adopter les mesures recommandées par la presse ultra-russe. — L'honneur militaire lui défendant de se retirer, il devait attendre qu'on le rappelât. — En restant, il empêche la guerre européenne d'éclater. — Pendant qu'il sauve la Russie d'un grand danger, la presse russe le calomnie. 151

CHAPITRE VI.

De libérale qu'elle était, la presse de Moscou s'est faite rétrograde. — Au lieu de la liberté de conscience et de la liberté civile, elle demande l'inquisition et l'oppression des nationalités. — L'arrogance de son langage augmente de jour en jour. — Elle va jusqu'à accuser Saint-Petersbourg de trahir la patrie. — Tout cela n'est pas l'expression de l'opinion publique. — Les masses sont inaccessibles à toute propagande. — Il n'y a que les hommes en place qui tremblent devant la presse. — L'homme du peuple russe n'a qu'une conviction unique : l'infailibilité de son père, le Czar. — Le seul nom populaire en Russie est le nom de l'Empereur. — Le peuple n'a pas de haine contre les Polonais. — Il les veut soumis, mais non pas opprimés. — Il approuverait toutes mesures libérales, hormis une seule : il n'entendrait point que la Pologne fût séparée de la Russie. 186

CHAPITRE VII.

La situation actuelle ne saurait se prolonger indéfiniment. — En revenant de la dictature militaire à un ordre de choses régulier, il faut tâcher d'écartier les causes qui, en 1862, s'opposèrent à la pacification du pays. — Énumération de ces causes. — Moyens de les faire disparaître. — Mémoire de M. Pogodine. — Définition du patriotisme d'un empereur de Russie. — Il ne saurait se borner exclusivement à Moscou et à la grande Russie. — Les Polonais sont ses enfants, aussi bien que les Finlandais et les Russes. — Cela assure le maintien de l'autonomie polonaise. — Le peuple russe verrait sans envie l'introduction, en Pologne, d'une constitution dont — étant consulté — il ne voudrait pas pour lui-même. — En Pologne, le peuple n'a de confiance qu'en ses compatriotes. — Il faut donc que la Pologne soit gouvernée par des Polonais. 276



323447
Ouvrages du même auteur :

ÉTUDES

SUR

L'AVENIR DE LA RUSSIE.

PREMIÈRE ÉTUDE :
**LA LIBÉRATION DES
PAYSANS.**

Quatrième Édition. 1861.

DEUXIÈME ÉTUDE :
**LES PRINCIPES
DU GOUVERNEMENT ET
LEURS CONSÉQUENCES.**

Troisième Édition. 1860.

TROISIÈME ÉTUDE :
**MALVERSATIONS ET
REMÈDES.**

Deuxième Édition. 1860.

QUATRIÈME ÉTUDE :
LA NOBLESSE.

Deuxième Édition. 1859.

CINQUIÈME ÉTUDE :
**LE MILITAIRE, LA GARDE
ET L'ARMÉE.**

1860.

SIXIÈME ÉTUDE :
**LES SERFS NON EN
LIBÉRÉS.**

1861.

SEPTIÈME ÉTUDE :
**LA TOLÉRANCE ET
LE SCHISME RELIGIEUX
EN RUSSIE.**

1865.

Lettres sur les chemins de fer en Russie. — 1861.

Lettre à M. HERTZEN. — 1862.

Lettre de M. HERTZEN à l'Ambassadeur de Russie à Londres.

avec réponse de M. SCHÉDO-FERROTI.

Cinquième édition. 1862.

LA QUESTION POLONAISE

AU POINT DE VUE

DE LA POLOGNE, DE LA RUSSIE ET DE L'EUROPE.

1865.

**LETTRE D'UN PATRIOTE POLONAIS
AU GOUVERNEMENT NATIONAL DE LA POLOGNE**

Avec une préface et quelques notes explicatives.

DEUXIÈME ÉDITION, 1865.

**LE PROGRAMME
DU CONGRÈS EUROPÉEN,**

Essai d'une solution du problème que pose le discours du 5 novembre.